
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Treizième séance – Lundi 22 septembre 2008, à 17 h

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Grégory Baud, Patrick Baud-Lavigne, Christophe Buemi, M^{me} Maria Casares, MM. Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel, Jean-Marc Froidevaux, Adrien Genecand, M^{mes} Laetitia Guinand, Nelly Hartlieb, Claudia Heberlein Simonett, Charlotte Meierhofer, Annina Pfund et M. Eric Rosiaud.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. Rémy Pagani, vice-président, M. Patrice Mugny, M^{me} Sandrine Salerno et M. Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 4 septembre 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 septembre, mercredi 17 septembre et lundi 22 septembre 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Pour faire suite à la décision du bureau du Grand Conseil de mettre la salle du Grand Conseil à la disposition de la Constituante pour sa constitution, ainsi que la secrétaire générale, en l'occurrence M^{me} la sautière du Grand Conseil, pour répondre à certains besoins qu'aurait cette jeune institution, le bureau du Conseil municipal exprime également le souhait de mettre tout en œuvre, pour autant que la demande soit faite, afin que les 80 représentantes et représentants élus puissent travailler dans les meilleurs délais et les meilleures conditions possibles. Le bureau du Conseil municipal met ses compétences à la disposition du bureau de la Constituante et demande au Conseil administratif de bien vouloir répondre au mieux aux besoins exprimés, le temps que celle-ci puisse fonctionner par elle-même.

3. Questions orales.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je réponds à la question posée par M^{me} Wenger, qui s'inquiétait des placements de la Ville dans cette période on ne peut plus troublée. Pour la rassurer, je peux lui dire que, pour une partie importante, les actions de la Ville sont auprès de la Banque cantonale de Genève (BCGe). Les affaires étant mauvaises, les titres de la Ville encaissent une moins-value estimée, pour 2008, à 3 millions de francs, étant précisé que l'année passée, aux comptes 2006, nous avons enregistré une plus-value de près de 6 millions de francs. Voilà pour ce qui est des actifs au bilan.

La deuxième partie de la réponse a trait à la fortune mobilière de la Ville de Genève. Celle-ci est placée, à l'instar de ce que font les autres caisses de pension, et, là, les résultats ne seront pas bons, puisque aujourd'hui les caisses de pension, à fin septembre, enregistrent toutes une moins-value, mais nous attendrons la fin de l'année pour la chiffrer.

Proposition: comptes 2007 de la Fondation pour le logement social

Tout cela pour dire que, heureusement, l'écrasante partie de nos actions aux actifs sont à la BCGe. Nous enregistrons certes une moins-value de 3 millions, mais nous pouvons dire que les dégâts sont contenus par rapport à ce qui se passerait si nous avions un portefeuille beaucoup plus diversifié auprès d'autres banques. J'espère avoir répondu ainsi à satisfaction.

4. Proposition du Conseil administratif du 17 septembre 2008 en vue de l'approbation des comptes 2007 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (PR-651).

Exposé des motifs

Par cette proposition, le Conseil administratif vous prie de bien vouloir approuver les comptes de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social arrêtés au 31 décembre 2007.

A l'appui de cette demande, le Conseil administratif soumet à votre appréciation les éléments d'information suivants:

- Rapport d'activité 2007
- Rapport de l'organe de contrôle pour l'exercice 2007
- Bilan au 31 décembre 2007
- Compte de pertes et profits
- Annexe aux comptes 2007

Conformément à l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, nous vous invitons à approuver les comptes 2007, en votant le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2007, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2007, l'annexe aux comptes 2007 et le rapport de l'organe de contrôle du 26 mai 2008 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Annexes:

- Rapport d'activité 2007
- Rapport de l'organe de contrôle pour l'exercice 2007
- Bilan au 31 décembre 2007
- Compte de pertes et profits
- Annexe aux comptes 2007

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2008 (après-midi) 1385
Proposition: comptes 2007 de la Fondation pour le logement social



FONDATION DE LA VILLE DE GENÈVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Genève, le 3 septembre 2008

Aux membres du Conseil municipal
Aux membres du Conseil administratif
de la Ville de Genève

Madame, Monsieur,

Le Conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social a le plaisir de vous adresser son rapport d'activité pour l'année 2007.

Vous y trouverez notamment des informations concernant les projets de réalisation de nouveaux logements HBM.

Notre Fondation doit au Conseil municipal et au Conseil administratif de la Ville de pouvoir disposer des fonds et des terrains nécessaires pour ces réalisations.

Nous nous félicitons des excellents rapports de confiance et de la collaboration efficace que notre Fondation entretient avec les instances et les services de la Ville.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir et nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le président : Jacques Mino

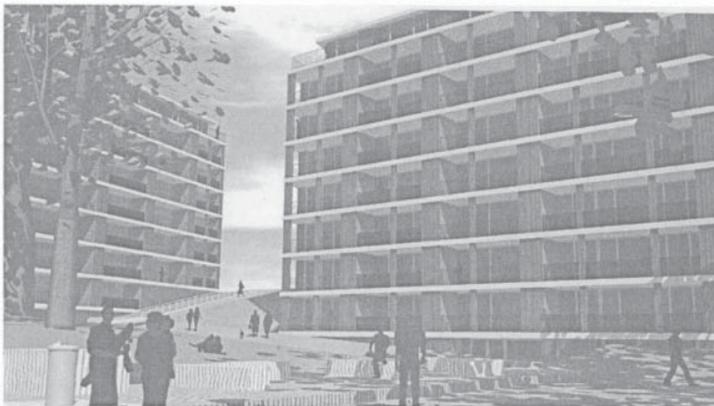


FONDATION DE LA VILLE DE GENÈVE
POUR LE LOGEMENT SOCIAL
FVGLS

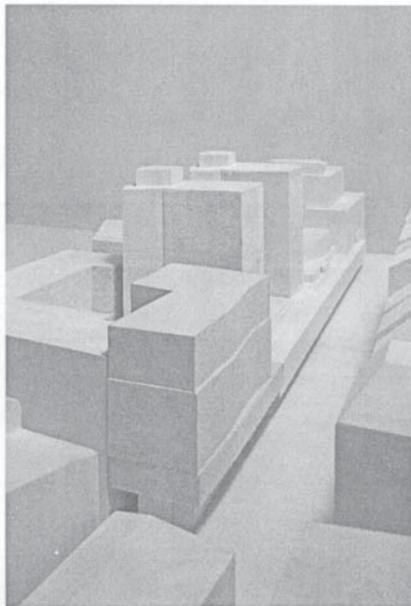
RAPPORT DE L'EXERCICE 2007



PROJETS



Foyer de Sécheron : 91 logements en 2010



1-3 Cendrier : une crèche et 17 logements en 2011

Sommaire

I. Présentation

II. Organisation

1. Conseil de fondation
2. Commissions
3. Siège de la Fondation

III. Statuts

IV. Rôle social de la Fondation

V. Réalisations

VI. Patrimoine de la Fondation

VII. Travaux

VIII. Gestion et entretien des immeubles

1. Immeubles de la rue des Vollandes 24-26
2. Immeubles de la rue Guye 2-4-6
3. Immeubles de la rue Caroline 43-45
4. Immeubles de la rue du Grand-Bureau 27-37
5. Immeubles de la rue de Montbrillant 76-78 et 80-82

IX. Location

X. Finances

XI. Projets de construction de logements

XII. Travaux de la rue Guye 2-4-6

XIII. Approbation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2007

I. Présentation

La Fondation HLM de la Ville de Genève est une Fondation de droit public, créée par une loi du 10 décembre 1955, dans le but de faciliter la construction ou la rénovation de logements à loyers modérés, hors des contingences politiques.

Elle bénéficie de la mise à disposition d'immeubles ou de terrains en droit de superficie et agit en tant que maître d'ouvrage.

II. Organisation

1. Conseil de Fondation, dès juin 2007 :

- Membres désigné-e-s par les groupes politiques du Conseil municipal :
 - BROGGINI Roberto (Verts)
 - FERRIER Daniel (Rad.)
 - SAVARY Guy (PdC)
 - GOBET Henri (UDC)
 - OBERHOLZER Jean-Pierre (Lib.), remplacé dès le 15.01.08 par De COULON Linda
 - THOMAÏDES Miltos (PS)
 - JOUSSON Guy (AGT)

- Membres désigné-e-s par le Conseil administratif :
 - PISCETTA Anne-Marie
 - LUTZ Olivier
 - CHAROLLAIS Isabelle
 - MINO Jacques

Le 5 septembre 2007, le Conseil a élu les membres suivants aux postes de :

Président : Jacques MINO
Vice-président : Guy SAVARY
Secrétaire : Roberto BROGGINI
Trésorier : Daniel FERRIER

2. Commissions

Finances	FERRIER Daniel, président LUTZ Olivier OBERHOLZER Jean-Pierre, puis, De COULON Linda
Travaux	THOMAÏDES Miltos, président GOBET Henri BROGGINI Roberto JOUSSON Guy
Location	SAVARY Guy, président PISCETTA Anne-Marie MINO Jacques JOUSSON Guy

Proposition: comptes 2007 de la Fondation pour le logement social

3. Jetons de présence

- Les membres du Conseil touchent des jetons de présence pour chaque assemblée plénière, pour les séances de commission (Location, Finances, Travaux) et pour les tâches particulières (administration, suivi des projets et des travaux, visites, d'immeubles, etc).
- Le montant des jetons est de CHF 100.- brut par heure, aligné sur celui des jetons de présence des membres des commissions parlementaires du Conseil municipal. CE montant est identique pour le président, le vice-président, le secrétaire et les autres membres.

4. Siège

- La Fondation a son siège à la Mairie de la Ville de Genève, Palais Eynard, 4 rue de la Croix-Rouge, 1211 - Genève 3, et pour adresse : c/o Régie BROLLIET, 36 rue Cardinal-Mermillod - 1227 - Carouge.
- Cette régie a été mandatée pour gérer les immeubles de la Fondation. Elle met à la disposition du Conseil de Fondation et de ses diverses commissions des locaux pour les séances. Elle assure également le secrétariat avec la collaboration de Mme Nadine Goorts, ainsi que l'administration financière des comptes avec la collaboration de Mme Véronique Baselgia.

III. Statuts

- Les statuts modifiés de la Fondation sont entrés en vigueur en date du 9 mai 2005, sous le nom de la «Fondation de la Ville de Genève pour le logement social» (FVGLS).

IV. Rôle social de la Fondation

- Les logements sis dans les immeubles dont elle est propriétaire sont destinés à loger des personnes à revenu modeste.
- Lors des attributions d'appartements, elle sélectionne parmi les demandes les ménages dont le revenu global est modique.
- Elle attribue les logements disponibles en fonction de la norme relative au taux d'occupation minimum, soit, dans la règle, une pièce de plus que le nombre de personnes.
- Pour ses immeubles non HLM et sauf situation exceptionnelle, elle fixe le loyer - quelle que soit la valeur objective du logement - à raison de 15 % du revenu du ménage brut, voire de 13 % pour les personnes au bénéfice de l'AVS ou d'une rente invalidité et de 8 % pour les apprentis. Le Tribunal des baux et loyers et la Cour de Justice (cf. Semaine judiciaire 1986, p.450 s) ont validé cette pratique.
Lorsque des personnes voient leur loyer payé par l'OCPA ou par l'Hospice général, le loyer est fixé en fonction de sa valeur objective. Pour les personnes travaillant de manière indépendante, le loyer minimum est fixé à CHF 300.-.
- La Fondation contrôle annuellement l'évolution de ce revenu pour lequel le-la locataire est tenu-e de remettre les justificatifs requis.
Si une modification du revenu intervient en cours d'année, et sur demande du-de la locataire concerné-e, le loyer est réadapté une seule fois au cours de l'année.

Proposition: comptes 2007 de la Fondation pour le logement social

- Dans le cas où le revenu du ménage ne serait plus assimilable à un revenu modeste, le-la locataire doit libérer son logement dans un délai raisonnable afin que celui-ci soit mis à la disposition d'un ménage répondant mieux aux normes de la Fondation.
Celle-ci s'efforce d'appliquer ces normes avec souplesse et humanité.

V. Réalisations

De 1956 à 1987, la Fondation a acquis, rénové ou construit 5 immeubles, soit 16 allées et 402 logements :

24-26 rue des Vollandes (1956-1958)	= 48 logements + arcades
43-45 rue Caroline (1957-1959)	= 63 logements
2,4, 6 rue Guye (1958-1960)	= 108 logements
27 à 37 rue du Grand-Bureau (1960-1963)	= 119 logements
76 à 82 rue de Montbrillant (1985-1987) (HLM)	= 64 logements + arcades et crèche

seuls ces derniers logements HLM ont été construits par la Fondation.

VI. Patrimoine de la Fondation

Il est constitué de 5 immeubles, totalisant seize allées, dont trois sont de type HLM.

- Treize de ces allées totalisent 351 logements, soit 1'137 pièces. Il s'agit des immeubles sis rue Caroline 43-45, rue du Grand-Bureau 27 à 37, rue Guye 2-4-6 et rue des Vollandes 24-26.
Au 31 décembre 2006, l'état locatif annuel total des appartements est de CHF 2'795'331.-, d'où un loyer annuel moyen à la pièce de CHF 2'456.-.
Les locaux commerciaux représentent un état locatif de CHF 293'610.- et les parkings et garages un état locatif de CHF 102'600.-.
- Les trois allées de type HLM sont situés à la rue de Montbrillant 76-78 et 80-82. Ils comportent 64 logements, soit 234 pièces.
Les appartements de 3 pièces (soit un par étage) situés dans l'immeuble rue de Montbrillant 80-82 ont été conçus et équipés pour des personnes en fauteuil roulant.
L'état locatif annuel total des appartements est de CHF 791'460.- d'où un loyer annuel moyen à la pièce de CHF 3'382.-.
Ces logements peuvent dès lors être attribués à des locataires de la Fondation dont le revenu du ménage n'est plus assimilable à un revenu modeste mais qui répondent aux normes de la LGL.
L'état locatif des locaux commerciaux représente CHF 156'060.- et celui des parkings CHF 152'736.-.
- Loyers libres : en outre, la Fondation dispose de quelques logements en loyers libres, issus de surélévations (2,4,6 rue Guye et 43-45 rue Caroline). IL s'agit de baux fixés qui ne sont pas fixés en fonction du revenu des locataires mais qui sont soumis au code des obligations.

VII. Travaux

- Modalités concernant l'attribution des travaux : en 2004, le conseil a fixé les seuils de responsabilité suivants :
 - jusqu'à CHF 5'000.-, le représentant de Brolliet SA prend la décision, en accord avec le président de la commission des travaux
 - de CHF 5'000.- à CHF 20'000.-, la commission des travaux prend la décision
 - au delà de CHF 20'000.-, le Conseil de Fondation se prononce.

Proposition: comptes 2007 de la Fondation pour le logement social

- Afin de clarifier nos relations avec l'administration municipale, toute aide technique demandée à la Ville fait l'objet d'un mandat rétribué par la Fondation. Certains travaux d'analyse, de suivi ou de promotion, notamment en matière de concours ou de procédures de marché public, peuvent en effet se révéler importants.

VIII. Gestion et entretien des immeubles

1.- immeuble de la rue des Vollandes 20-26

- Travaux d'entretien, démoussage et étanchéité, sur la toiture des arcades.
- Remplacement des ventilations mécaniques des locaux sanitaires des arcades.
- Remplacement des plots de verre de la coupole sur cour par des plots translucides avec une sécurité contre l'effraction et les chutes d'objets.
- Modification de la position de la porte d'évacuation de secours donnant sur la rue des Vollandes.

2.-Immeubles rue Guye 2-4-6

- Plusieurs bouilleurs d'appartement sont remplacés en cours d'année.
- Sécurité : à la demande des habitants, une installation de codes d'accès aux portes d'entrée des immeubles est effectuée.
- Les travaux de rénovation des immeubles sont évalués à quelque 5 millions de francs. Il est décidé de ne pas adopter le modèle d'entreprise générale, mais celui de la mise au concours sur invitation.

3.- Immeubles rue Caroline 43-45

- Travaux dans remise en état de divers appartements libérés et d'un appartement endommagé par un incendie. Un appartement composé d'un 5 pièces et d'un 3 pièces sera redivisé en deux appartements distincts.
- Suite au déménagement du concierge, la conciergerie a été attribuée à une habitante de l'immeuble.
- L'imprimerie, ayant installé une nouvelle machine à impression numérique, est autorisée à faire procéder au renforcement de la dalle sur parking.

4.- Immeubles rue du Grand Bureau 27-37

- Divers travaux de parquets et de papiers peints dans un appartement.
- Travaux annuels d'entretien de la toiture.
- Un arbre est remplacé côté rue.

5.- Immeubles HLM de la rue de Montbrillant 76-78 et 80-82

- Obturation du joint de dilatation en façade.
- Adjudication du contrat d'entretien de la toiture.
- Suite à des dégâts d'eau dans un appartement dégradé, une négociation est menée avec le locataire et l'ASLOCA.

IX. Location

- Une fiche d'inscription est à disposition des candidat-e-s.
- Une fiche de demande de renseignements est adressée chaque année aux locataires pour vérifier, notamment, l'adéquation entre loyers et revenus.
- Une collaboratrice du service du contentieux de la régie, Mme Géraldine Mathieu, est présente au début de chaque séance Location.
- Les personnes ayant des difficultés sont entendues par les commissaires qui proposent un accord évitant d'aller devant la commission de conciliation des baux et loyers. Le montant du contentieux ne dépasse pas CHF 34'000.-.
- Le taux d'occupation est de 100%, tous les appartements étant reloués sans délais.
- Le taux de rotation est de 7% soit 28 appartements reloués sur un total de 402 logements (11 à la rue Guye, 5 à la rue des Vollandes, aucun à la rue de Montbrillant, 5 à la rue du Grand-Bureau et 7 à la rue Caroline).

X. Finances

- La Fondation est exonérée des droits d'enregistrement.
- La fiduciaire Nicolas Wenger et Nicolas Duruz est mandatée en tant que réviseur des comptes.
- En date du 05.01.05, le Conseil a approuvé, pour un total d'environ 20 millions d'emprunts hypothécaires, le panachage suivant : 3-5 ans auprès du Crédit Suisse et 7-9 ans auprès de la BCGE, pour un taux moyen de 2,63%.
Les crédits s'élevaient au 31 décembre 2007 à un total de CHF 25'066'131,40.-, dont 20'428'060.- de crédits hypothécaires.
- Les comptes 2007 présentent un bénéfice de CHF 1'275'735,55.-

XI. Projets de nouveaux logements

En date du 15.02.06, le Conseil municipal, en accord avec le Conseil administratif, dote la Fondation d'une enveloppe de 20 millions, lui permettant de disposer des mises de fond nécessaires à des opérations d'achats ou de constructions visant la promotion de logements à caractère social.

Le Conseil administratif libère cette dotation par tranches de 5 millions, en fonction des nécessités de la Fondation.

Pour chaque tranche perçue, la Fondation fournit un rapport au contrôle financier de la Ville, qui remet un rapport à la commission des Finances du Conseil municipal.

Vu l'imprécision de l'arrêté PR-377 quant à la portée de cette dotation, la Fondation a pris le parti de l'inscrire au passif de ses comptes, au titre de fonds propres.

(La Fondation se pose dès lors la question de la compatibilité de cette inscription avec celle de ces mêmes montants mis à l'actif des comptes de la Ville de Genève).

Rue du Cendrier :

Les architectes lauréats du concours organisé par la Ville sont MM Sergison, Bates et Jaccaud.

En avril 2007, le Conseil municipal autorise la cession à la Fondation, en droit de superficie.

Proposition: comptes 2007 de la Fondation pour le logement social

La part du projet à charge de la Fondation pourrait se monter à plus de 6 millions de francs.

Du fait qu'une crèche occupera une grande partie du nouvel immeuble, il ne sera possible de réaliser que 17 logements HBM. Les locaux de la crèche seront ensuite loués ou vendus à la Ville de Genève.

Le début des travaux est prévu début 2009 et la remise des appartements début 2011.

Le comité de pilotage (COPIL-CE) est présidé par M. Broggin, accompagné de Mmes Charollais et de MM. Thomaidès et Oberholzer.

Le délégué du maître de l'ouvrage est M. Dietesheim du bureau Tekhné.

Foyer de Sécheron :

Les architectes lauréats du concours organisé par la Ville sont MM Monnerat, Hunger et Petitpierre, assistés de M. Wagnières, du bureau MPH.

En février 2006, le Conseil municipal autorise la cession à la Fondation, en droit de superficie, du terrain nécessaire à la réalisation de la part logement du projet qui lui est attribuée, projet pour lequel elle devient ainsi le maître de l'ouvrage.

Le comité de pilotage (COPIL-SN) est présidé par M. Thomaidès, accompagné de Mmes Charollais, et de MM Ferrier et Broggin.

Le délégué du maître de l'ouvrage est M. Dietesheim du bureau Tekhné.

La Ville peut être sollicitée pour des conseils d'ordre technique.

Un cahier de répartition des charges est prévu entre les différents intervenants : La Fondation pour les logements HBM, la Ville pour la Maison de quartier et la crèche, la Fondation ad hoc pour l'EMS de 80 lits, la coopérative pour l'immeuble de 20 logements.

La Fondation est en charge du parking et du chauffage commun, et la Ville prend en charge la gestion du parc. Pour le parking, il a été obtenu de baisser la norme « circulation 2'000 pour la périphérie A » à 0,5 voiture par logement, ainsi que des places Mobility.

Le dépôt de la demande d'autorisation de construire a été déposée en octobre 2007.

XII. Travaux de la rue Guye 2-4-6

Le comité de pilotage (COPIL-GU) est présidé par M. Thomaidès, accompagné de MM Savary, Mino, Hainaut et Broggin.

En novembre 2005, le Conseil choisit un projet de remise en état d'un montant évalué à CHF 5'230'000.-.

En avril 2007, le Conseil mandate M. Stéphane Fuchs (R4-Atelier de réalisation) comme délégué du maître de l'ouvrage.

En septembre 2007, le bureau d'architectes Hoehler est choisi pour réaliser les travaux.

Ces derniers concernent une nouvelle chaufferie au gaz, la réfection des sanitaires en vue de l'installation et de la distribution d'eau chaude et la rénovation des stores et fenêtres.

XIII. Approbation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2007

- Le Bilan et le compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2007 sont annexés au présent rapport.
- L'exercice 2007 se solde par un résultat positif de CH 1'275'735.55.-
- Les disponibilités qui ressortent des bénéfices servent à financer partiellement les travaux de rénovation lourde que la Fondation réalise.
- Le rapport de l'organe de contrôle figure dans le présent rapport.

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2008 (après-midi)
Proposition: comptes 2007 de la Fondation pour le logement social

1395

- Les comptes 2007 sont approuvés à l'unanimité par le plénum en date du 2 juillet 2008.
- MM Ferrier et Gobet sont nommés à la charge de contrôleurs des comptes.
- Le Rapport 2007 est approuvé en date du 02.07.08.
- Il est adressé :
 - au Président du Conseil municipal, à la Conseillère administrative et aux Conseillers administratifs, ainsi qu'aux membres de la Commission des Finances, par courrier postal
 - aux Conseillères municipales et aux Conseillers municipaux, par courrier électronique.

Pour le Conseil :

Jacques Mino

Président

Annexe : comptes 2007, comprenant :

1. Rapport de l'organe de contrôle
2. Bilan
3. Comptes de profits et pertes
4. Annexe
5. Détail produits et charges par immeuble.

c/o BROLLIET SA
Avenue Cardinal-Mermillod 36, Case postale 1076, 1227 Carouge
Tél. 022 908 23 23, Fax 022 908 24 00
E-mail : fondationvpls@broliet.ch

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE
AU CONSEIL DE FONDATION DE LA
FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE
POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels de votre Fondation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon les règles de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons contrôlé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre contrôle constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse.

En conclusion, les comptes annuels peuvent être approuvés.

Genève, le 26 mai 2008

Les contrôleurs :



Nicolas DURUZ
Expert-comptable diplômé



Nicolas WENGER
Expert-comptable diplômé

Annexes : Comptes annuels comprenant
- Bilan
- Compte de profits et pertes
- Annexe
- Détail produits et charges par immeuble

FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE
 POUR LE LOGEMENT SOCIAL

- 1 -

BILAN AU 31 DECEMBRE 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
<u>ACTIF</u>		
<u>Actif immobilisé</u>		
<u>Immeubles</u>		
Vollandes	2'635'398.80	2'635'398.80
Transformations Vollandes	5'116'248.85	5'116'248.85
	<u>7'751'647.65</u>	<u>7'751'647.65</u>
Mouettes	3'110'707.30	3'110'707.30
Transformations Caroline "Mouettes"	8'366'655.85	8'366'655.85
	<u>11'477'363.15</u>	<u>11'477'363.15</u>
Charmilles	6'366'119.85	6'366'119.85
Transformations Guye "Charmilles"	5'380.00	0.00
	<u>6'371'499.85</u>	<u>6'366'119.85</u>
Grand-Bureau	5'235'113.90	5'235'113.90
Transformations Grand-Bureau	9'208'102.05	9'208'102.05
	<u>14'443'215.95</u>	<u>14'443'215.95</u>
Montbrillant	14'195'191.30	14'195'191.30
Fonds d'amortissement groupe Montbrillant	(2'690'700.00)	(2'548'700.00)
	<u>11'504'491.30</u>	<u>11'646'491.30</u>
<u>Foyer Sécheron</u>		
Avoirs en banque	1'879'095.05	913'821.00
Construction	1'120'904.95	86'179.00
Frais financiers	0.00	3'000.00
	<u>3'000'000.00</u>	<u>1'003'000.00</u>
<u>Cendrier 1-3</u>		
Avoirs en banque	777'576.50	0.00
Frais d'études	222'423.50	0.00
	<u>1'000'000.00</u>	<u>0.00</u>
Total Actif immobilisé	<u>55'548'217.90</u>	<u>52'687'837.90</u>
<u>Actif circulant</u>		
Brolliet SA - c/c Fondation	176'442.13	182'120.63
BCGe - c/c	748.35	838.50
BCGe - c/c Foyer Sécheron	7'264.90	833.42
BCGe - c/c Cendrier	589.80	0.00
BCGe - c/réserve PPE Montbrillant dépendances	98'973.25	89'734.80
Dépôt à terme BCGe	4'465'000.00	3'430'000.00
Actifs transitoires	2'546.45	446.65
Loyers à recevoir	63'097.60	85'612.05
Impôt anticipé à récupérer	35'033.33	12'605.56
Total Actif circulant	<u>4'849'695.81</u>	<u>3'802'191.61</u>
Total ACTIF	<u>60'397'913.71</u>	<u>56'490'029.51</u>

FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE
POUR LE LOGEMENT SOCIALBILAN AU 31 DECEMBRE 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
PASSIF		
<u>Fonds propres</u>		
Capital	1'725'000.00	1'725'000.00
Dotation Ville de Genève	6'000'000.00	6'000'000.00
Dotation Ville de Genève (Foyer Sécheron)	3'000'000.00	1'000'000.00
Dotation Ville de Genève (Cendrier 1-3)	1'000'000.00	0.00
Bénéfice au bilan	<u>23'262'205.66</u>	<u>21'986'470.11</u>
Total Fonds propres	<u>34'987'205.66</u>	<u>30'711'470.11</u>
<u>Fonds étrangers à long terme</u>		
Emprunt Ville de Genève	4'638'071.40	4'638'071.40
<u>Emprunts hypothécaires</u>		
Vollandes	1'499'600.00	1'532'200.00
Mouettes	985'200.00	1'045'900.00
Charmilles	2'560'000.00	2'620'000.00
Grand-Bureau	5'040'000.00	5'100'000.00
Montbrillant	<u>10'343'260.00</u>	<u>10'474'190.00</u>
Total Fonds étrangers à long terme	<u>25'066'131.40</u>	<u>25'410'361.40</u>
<u>Fonds étrangers à court terme</u>		
Passifs transitoires	97'921.65	107'306.90
Loyers payés d'avance	35'129.30	33'582.60
Intérêts courus s/emprunt hypothécaire Montbrillant	78'552.45	79'573.70
Provision grands travaux PPE Montbrillant dépendances	98'973.25	89'734.80
Provision pour pertes sur loyers	<u>34'000.00</u>	<u>58'000.00</u>
Total Fonds étrangers à court terme	<u>344'576.65</u>	<u>368'198.00</u>
Total PASSIF	<u>60'397'913.71</u>	<u>56'490'029.51</u>
<u>Valeur d'assurance immeubles</u>		
Vollandes 24-26	11'972'112.00	11'490'110.00
Caroline 43-45	20'074'292.00	19'266'120.00
Guye 2-4-6	23'237'238.00	22'301'840.00
Grand-Bureau 27-29-31-33-35-37	19'705'223.00	18'911'900.00
Montbrillant 76/78 - 80/82	<u>19'595'561.00</u>	<u>18'806'710.00</u>
	<u>94'584'426.00</u>	<u>90'776'680.00</u>

**FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE
 POUR LE LOGEMENT SOCIAL**

COMpte DE PROFITS ET PERTES 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
<u>PRODUITS</u>		
Loyers	4'223'487.65	4'225'178.05
Produits financiers	98'425.68	36'205.49
Dissol. Provision pour pertes sur loyers	24'000.00	12'000.00
Total PRODUITS	4'345'913.33	4'273'383.54
<u>CHARGES</u>		
Charges courantes	914'861.70	912'910.20
Entretien-réparations	981'778.60	834'519.25
Impôts	88'856.65	86'762.35
Intérêts financiers	717'782.50	706'963.15
Droit de superficie groupe Montbrillant	110'720.80	111'260.10
Frais d'administration, secrétariat & divers	29'843.78	29'954.12
Jetons de présence & honoraires réviseurs	75'095.30	78'985.30
Attrib. à Provision grands travaux PPE Montbrillant dépendances	9'238.45	9'271.20
Amortissement s/groupe Montbrillant	142'000.00	142'000.00
Total CHARGES	3'070'177.78	2'912'625.67
BENEFICE DE L'EXERCICE	1'275'735.55	1'360'757.87
Bénéfice reporté exercice précédent	21'986'470.11	20'625'712.24
Bénéfice de l'exercice	1'275'735.55	1'360'757.87
Bénéfice au bilan	23'262'205.66	21'986'470.11

FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL

EXERCICE 2007Annexe

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	<u>SFr</u>	<u>SFr</u>
1) <u>Engagements</u>		
Hypothèque légale en faveur de la Ville de Genève	334'011,-	334'011,-
Hypothèque légale en faveur de l'Etat de Genève	2'145'000,-	2'145'000,-
Cédules hypothécaires	23'130'000,-	23'130'000,-
Hypothèques	4'435'000,-	4'435'000,-
2) <u>Engagements d'immobilisation futurs</u>		

Selon la délibération du 15 février 2006 du Conseil Municipal de la ville de Genève, un montant de Frs 20'000'000,- est mis à disposition de votre Fondation pour soutenir la création de logements sociaux. Cette décision a fait également l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat du 12 avril 2006 et d'un échange de correspondance des 12.06.2007 et 25.07.2007 entre le Conseil Administratif de la Ville de Genève et le Département des constructions et des technologies de l'information. Les montants suivants ont été versés à votre Fondation comme suit:

Pour le Foyer Sécheron:

Au cours de l'année 2006	SFR 1'000'000,-
Au cours de l'année 2007	<u>SFR 2'000'000,-</u>
Total au 31.12.2007	SFR 3'000'000,-

Pour le projet Cendrier 1-3:

Au cours de l'année 2007	SFR 1'000'000,-
--------------------------	-----------------

Il est par ailleurs précisé que selon la lettre du 5 septembre 2007 de la Ville de Genève à votre Fondation, le montant de SFR 20'000'000.-- représente un capital de dotation et qu'il est exonéré d'intérêts.

3) Divers

- Le groupe d'immeubles de Montbrillant est au bénéfice d'un droit de superficie dès l'année 1988 pour 99 ans.
- Le Foyer Sécheron (Avenue Blanc / Avenue de France) est au bénéfice d'un droit de superficie dès l'année 2006 pour 99 ans selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 12 avril 2006. L'inscription de ce droit au registre foncier sera effectué à la fin des travaux.
- Les parcelles sises rue du Cendrier 1-3 sont au bénéfice d'un droit de superficie dès l'année 2007 pour 99 ans selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 juin 2007. L'inscription de ce droit au registre foncier sera effectué à la fin des travaux.

FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL

EXERCICE 2007

DETAIL PRODUITS ET CHARGES PAR IMMEUBLE

LIBELLE	VOLLANDES	MOUETTES	CHARMILLES	GD-BUREAU	MONTBRILLANT	TOTAL
PRODUITS						
Loyers	487'602.30	824'298.85	981'198.50	861'178.00	1'069'210.00	4'223'487.65
TOTAL DES PRODUITS	487'602.30	824'298.85	981'198.50	861'178.00	1'069'210.00	4'223'487.65
CHARGES						
Salaires concierges	29'728.45	45'087.25	94'854.10	100'189.00	125'110.35	394'969.15
Charges sociales	22'073.15	32'610.00	57'789.90	53'666.85	63'562.20	229'682.10
Services Industriels	11'620.60	19'191.50	22'196.50	18'971.65	18'756.95	90'737.20
Assurances	27'877.65	38'220.60	45'146.40	39'158.45	49'070.15	199'473.25
Honoraires de gestion et frais divers						
Charges courantes	91'299.85	135'109.35	219'966.90	211'985.95	256'499.65	914'861.70
Travaux d'entretien	211'335.15	231'977.15	249'320.55	181'011.50	108'134.25	981'778.60
Impôt immobilier complémentaire	11'816.05	18'378.40	21'848.05	19'150.40	17'663.75	88'856.65
Intérêts de financement	53'881.20	36'785.90	121'580.80	190'303.65	315'230.95	717'782.50
Droit de superficie	0.00	0.00	0.00	0.00	110'720.80	110'720.80
TOTAL DES CHARGES	368'332.25	422'250.80	612'716.30	602'451.50	808'249.40	2'814'000.25
RESULTAT NET	119'270.05	402'048.05	368'482.20	258'726.50	260'960.60	1'409'487.40

Proposition: comptes 2007 de la Fondation pour le logement social

FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL

EXERCICE 2006

DETAIL PRODUITS ET CHARGES PAR IMMEUBLE

LIBELLE	VOLLANDES	MOUETTES	CHARMILLES	GD-BUREAU	MONTBRILLANT	TOTAL
PRODUITS						
Loyers encaissés	508'421.00	827'639.00	963'003.50	868'957.55	1'057'157.00	4'225'178.05
TOTAL DES PRODUITS	508'421.00	827'639.00	963'003.50	868'957.55	1'057'157.00	4'225'178.05
CHARGES						
Salaires concierges	18'076.80	50'484.20	93'976.90	99'987.85	122'057.35	384'583.10
Charges sociales	23'110.40	37'854.95	59'825.15	53'734.50	60'315.95	234'840.95
Services industriels	11'765.80	19'060.20	21'544.00	18'842.30	18'864.90	90'077.20
Assurances	26'280.95	33'318.75	52'322.85	39'388.60	52'097.80	203'408.95
Honoraires de gestion et frais divers						
Charges courantes	79'233.95	140'718.10	227'668.90	211'953.25	253'336.00	912'910.20
Travaux d'entretien	126'037.95	112'936.05	212'747.10	226'899.90	155'898.25	834'519.25
Impôt immobilier complémentaire	11'285.45	17'854.15	20'791.30	18'941.55	17'889.90	86'762.35
Intérêts de financement	39'084.55	38'094.55	121'324.20	189'143.90	319'315.95	706'963.15
Droit de superficie	0.00	0.00	0.00	0.00	111'260.10	111'260.10
TOTAL DES CHARGES	255'641.90	309'602.85	582'531.50	646'938.60	857'700.20	2'652'415.05
RESULTAT NET	252'779.10	518'036.15	380'472.00	222'018.95	199'456.80	1'572'763.00

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des finances sont mis aux voix; ils sont acceptés sans opposition (1 abstention).

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007 (PR-605 A)¹.

Les grandes personnes aiment les chiffres. Quand vous leur parlez d'un nouvel ami, elles ne vous questionnent jamais sur l'essentiel. Elles ne vous disent jamais : « Quel est le son de sa voix ? Quels sont les jeux qu'il préfère ? Est-ce qu'il collectionne les papillons ? » Elles vous demandent : « Quel âge a-t-il ? Combien a-t-il de frères ? Combien pèse-t-il ? Combien gagne son père ? » Alors seulement elles croient le connaître.

Le Petit Prince
Antoine de St-Exupéry

Rapport général de M. Olivier Fiumelli

Le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007 a été renvoyé à la majorité du Conseil municipal à la commission des finances et aux commissions spécialisées (commissions des arts et de la culture, des travaux, des sports et de la sécurité, sociale et de la jeunesse, de l'informatique et de la communication, du logement, de l'aménagement et de l'environnement) lors de sa séance plénière du 22 avril 2008.

La commission des finances s'est réunie le 12 mars, pour la présentation, les 15 et 30 avril, les 6 et 13 mai, les 3 et 4 juin, sous la présidence de M. Jean-Marc Froidevaux, les 18 et 25 juin et le 1^{er} juillet 2008, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séances ont été prises par Mmes Paulina Castillo et Zeinab Diallo et M. Stéphane Giroud.

Procédure d'adoption des comptes et désignation du rapporteur

Lors de sa séance du 15 avril, la commission des finances décide de proposer le renvoi du rapport du Conseil administratif dans les commissions spécialisées. Celles-ci sont chargées de nommer un rapporteur, d'auditionner les Magistrats, de préaviser l'approbation ou le refus des comptes, de rédiger un rapport et de le transmettre avec ses annexes à la commission des finances dans sa version définitive en vue de son inclusion dans le rapport général. Lors de cette même séance, la commission désigne M. Olivier Fiumelli en tant que rapporteur général et rapporteur du département des finances et du département Autorités.

Les rapports des commissions spécialisées qui ont été transmis à la commission des finances se trouvent à la fin du rapport en annexe. Toutefois, les éléments les plus pertinents ont été repris dans le corps du rapport.

La commission des arts et de la culture et la commission du logement n'ont pas transmis de rapport, alors que la commission des sports et de la sécurité n'a transmis que le rapport sur la partie « sécurité ». (Voir en annexe le rapport de la commission des arts et de la culture et celui de la commission des sports et de la sécurité consacré aux sports.)

¹ «Mémorial 165^e année»: Rapport de gestion, 5018.

Compte-rendu des auditions

Le lecteur trouvera ci-dessous le compte-rendu des auditions menées par la commission des finances. L'organisation des auditions, et donc la présentation figurant dans ce rapport, a été compliquée par le fait que le Conseil administratif a décidé de présenter les comptes 2007 selon la structure administrative de la législature qui s'est achevée au 1^{er} juin 2007. Ce choix a d'ailleurs été vivement regretté par plusieurs conseillers municipaux.

Audition du Contrôle financier

Le 30 avril et le 6 mai 2008, la commission des finances a auditionné MM. André LEVRIER, directeur du Contrôle financier et Fabrice RAEMY, sous-directeur au sujet du Rapport d'activité du Contrôle financier relatif à la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

M. LEVRIER rappelle que, selon l'article premier du règlement du Contrôle financier, celui-ci ne dépend qu'administrativement du Conseil administratif. Cela signifie qu'il ne peut pas être limité, ni dirigé dans l'exercice des missions qui lui sont attribuées par la loi, les directives ou son propre règlement. De même, le Contrôle financier rédige en toute indépendance et souveraineté les commentaires, remarques, recommandations et conclusions figurant dans ses rapports. Le service dispose de 12 postes pour effectuer ses deux missions, l'audit interne et la révision externe.

Lors de ces auditions, la commission des finances a procédé à un examen complet page par page de ce rapport d'activité sur porte sur les services suivants :

- Service des assurances
- Bibliothèques et discothèques municipales
- Service de la comptabilité générale et du budget
- Direction des systèmes d'information
- Taxe professionnelle communale
- Service des pompes funèbres
- Service de l'urbanisme
- Service du génie civil
- Service de l'énergie
- Caisse municipale
- Service de l'administration centrale
- Musée d'art et d'histoire et ses filiales

Comme le président de la commission l'a rappelé, ce rapport a un caractère éminemment confidentiel, ce qui ne permet pas d'en faire un compte-rendu plus détaillé. Toutefois, suite à la question d'un commissaire, M. LEVRIER relève que les remarques du Contrôle financier ne nécessitent pas de correction des comptes 2007 publiés.

Le 1^{er} juillet 2008, la commission des finances a, à nouveau, auditionné MM. André LEVRIER, directeur du Contrôle financier et Fabrice RAEMY, sous-directeur, cette fois au sujet du Rapport de l'organe de révision relatif aux comptes annuels de la Ville arrêtés au 31 décembre 2007. Ce rapport se trouve en annexe I du présent rapport.

M. LEVRIER présente son rapport. Celui-ci indique l'objet de la révision, quelles sont les compétences respectives du Contrôle financier et du Conseil administratif et décrit ses méthodes de travail. En conclusion, selon l'appréciation du Contrôle financier, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux principes de gestion financière et de la comptabilité, définis dans le manuel de comptabilité publique ainsi qu'aux principes formels de régularité de la gestion administrative avec deux réserves portant sur :

- l'estimation de la valeur comptable nette du reliquat centimes additionnels de CHF 251 millions que le Contrôle financier ne peut certifier, faute d'avoir accès aux données de l'administration fiscale cantonale

- l'évaluation des actions nominatives de la Banque Cantonale de Genève figurant à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition alors que le Contrôle financier préférerait une valeur basée sur les fonds propres de la banque ce qui engendre une surévaluation de CHF 14 millions.

Malgré ces réserves, le Contrôle financier recommande au Conseil municipal d'approuver les comptes annuels 2007 de la Ville de Genève.

Un commissaire relève qu'une évaluation trop prudente de la provision sur le reliquat de centimes additionnels peut fausser les comptes. Quelles démarches le Contrôle financier entend-il entreprendre pour s'assurer que cette provision n'est pas significativement surévaluée par rapport au risque réel ? Le commissaire suggère aussi la possibilité pour le Contrôle financier de s'adresser à l'Inspection cantonale des finances qui elle a accès à toutes les données de l'Etat pour avoir son opinion.

M. LEVRIER indique que les 30 % résultent d'une évaluation prudente qui avait été faite, sauf erreur, en 1998. Il est toujours resté sur cette évaluation prudente. Ses services considèrent que cette provision est suffisante. En revanche, s'ils avaient un doute quant à l'insuffisance de cette provision, ils feraient du forcing pour voir les dossiers.

Le commissaire relève que cela est bien d'être prudent, mais qui si on est trop prudent, cela peut aussi fausser les comptes.

Dans une réponse écrite transmise plus tard, M. LEVRIER indique que dans la séance du 20 juin 2008 du centre de compétence des communes, M. KREBS, adjoint de direction à la direction des finances de la Ville, a informé M. HODEL, directeur de l'administration fiscale cantonale (AFC), que le Contrôle financier souhaitait prendre connaissance des méthodes de travail de l'AFC. Sur cette base, le Contrôle financier établit actuellement un document précisant de manière détaillée les informations qu'il souhaite obtenir afin que l'AFC puisse les récolter et structurer leur présentation. De cette manière, le Contrôle financier pourra évaluer d'une manière plus précise le montant de la provision qui figurera dans les comptes de l'exercice 2008.

Un commissaire demande si le Conseil administratif reçoit le même rapport, ou reçoit-il un rapport plus détaillé qui traiterait de la vérification de la qualité du système de contrôle interne ?

M. LEVRIER répond que le Conseil administratif a reçu un rapport qui s'appelle un rapport d'évaluation dans lequel sont répertoriées toutes les informations que la commission n'a pas encore reçu. Ce sont des informations qui ne nuisent pas à la lisibilité des comptes. En revanche, en ce qui concerne le système de contrôle interne, c'est dans le cadre de l'audit interne que ses services ont fait cela. En réponse à la question du même commissaire, M. LEVRIER certifie la qualité du système du contrôle interne des comptes qui ont conduit à l'établissement des comptes.

Le commissaire demande si la commission des finances va recevoir un rapport plus détaillé sur les comptes.

M. LEVRIER indique que cela n'est pas de son ressort de donner un rapport plus détaillé. Il demandera au Conseil administratif de transmettre ledit rapport à la CF. Ce rapport sortira fin août.

Un commissaire s'intéresse à la manière dont est présenté dans les comptes de la Ville la relation entre cette dernière, l'hôtel Métropole et le Restaurant du parc des Eaux-Vives (propriétés de la Ville) et la société d'exploitation Swissôtel. Il constate que la Ville doit à Swissôtel CHF 3,514 millions. Est-ce bien la Ville qui est débitrice car le Parc des Eaux-Vives n'a pas la personnalité juridique, de même que l'Hôtel Métropole ?

M. LEVRIER indique que c'est un prêt de l'Hôtel Métropole affecté au parc des Eaux-Vives d'un pour acquérir des installations, de l'équipement informatique et d'autres matériels. Dans une réponse écrite transmise plus tard, M. LEVRIER indique que le montant de CHF 3,514 millions

figurant dans le passif du bilan présenté dans le rapport de gestion du CA constitue une dette du Restaurant du parc des Eaux-Vives à l'Hôtel Métropole. Ce même montant est compris dans la ligne « débiteurs, dépôts de garantie » figurant à l'actif du bilan de l'Hôtel Métropole. Il s'agit d'un montant prêté par une entité Ville de Genève (Hôtel Métropole) à une autre entité Ville de Genève (Restaurant du parc des Eaux-Vives). En conséquence, la société Swissôtel n'intervient pas comme créancier dans cette opération.

Un commissaire se renseigne sur les dettes découlant de contrats de leasing non portées au bilan figurant dans les annexes aux comptes. Il se demande s'il s'agit de vrai leasing et non pas d'un moyen de financer des actifs de la ville sans passé devant le Conseil municipal.

M. LEVRIER remarque que l'objet de ce leasing, soit des sanitaires autonettoyants, n'appartiennent pas à la ville de Genève. Dès lors, il ne s'agit pas d'investissement devant être activés au bilan.

Un commissaire se réfère aux postes 115 (autres débiteurs), 116 (avoirs à terme fixe) et 125 (marchandises en stock) et demande les raisons de ces fluctuations pour ces trois postes.

M. LEVRIER indique que les "avoirs à terme fixe" résultent de placements qui ont été faits de la trésorerie. C'est toujours ce qu'on dit de prévisions de placements. Il faut dire que la dette n'est pas remboursable de suite : il y a des contrats qui ont été faits pour une certaine durée. La trésorerie a été placée en partie dans le point 116.

S'agissant du poste "autres débiteurs", cela résulte du délai de paiement et du nombre de facturations qui ont été faites en fin d'année et du délai de paiement. Il indique que les gens paient de moins en moins et que la ville fait énormément de petites factures. La majeure de ces petites factures émanent de la GIM et du SIS. A la ville, toutes les factures font l'objet de trois rappels (1er rappel après 30 jours, 2e rappel après 15 jours, 3e rappel après 10 jours), puis la procédure d'exécution forcée s'enclenche. Cela fonctionne très bien avec les débiteurs traités avec le SAP, mais cela fonctionne moins bien avec les débiteurs de la GIM, parce qu'il s'agit de locataires, et les moyens d'action sont beaucoup plus difficiles qu'une créance normale. Il existe aussi une multitude de petites factures auprès du SIS que les gens rechignent à payer. En ce qui concerne le point "marchandises en stock", M. LEVRIER précise qu'il y a de la marchandise pour la voirie, du matériel de fête, les uniformes pour la voirie, les produits d'entretien, le stock pour les pompes funèbres, pour le SIS. Ces stocks sont propriété de la ville et ont une valeur.

Sur question du même commissaire, s'agissant de la diminution des terrains non bâtis, M. LEVRIER explique que ce qui peut se passer lorsqu'il y en a moins c'est que la ville ne s'en ait pas dessinés mais c'est qu'ils ont été construits; de ce fait ils passent dans les terrains bâtis. S'agissant des terrains bâtis, M. LEVRIER explique que lorsqu'un immeuble est totalement amorti, on le sort des amortissements et on le sort des terrains bâtis.

En réponse à une question sur les fonds spéciaux, M. LEVRIER indique qu'une seule petite question se pose, à savoir la transformation du cash qui avait été donné en titre pour un meilleur rendement. La question du contrôle financier qui se pose est : lorsque le donateur dit qu'il donne du cash et le rendement de ce cash (ces espèces) qui servent à financer des projets culturels par exemple, est-il correct de le transformer en action, par exemple, qui sont susceptibles de perdre de la valeur ?

Un commissaire trouve cela un peu absurde de transformer du cash en titre.

M. LEVRIER remarque que cela n'est pas forcément absurde si l'on veut maximiser les chances de profit. On prend un risque avec le capital lui-même et c'est cela qui le gêne.

Un commissaire relève qu'il y a une augmentation significative des amortissements entre 2006 et 2007.

Dans une réponse écrite transmise plus tard, M. LEVRIER indique que l'augmentation de la ligne « amortissement » résulte principalement de l'amortissement intégral, sur l'exercice 2007, de 45 crédits d'études non suivis de réalisation votés entre 1989 et 2002.

Un commissaire se réfère au paragraphe indiquant que les rapports de crédits sont en dérogation avec le principe de spécialités temporelles et avec l'accord de l'Etat, l'approbation des comptes par le Conseil municipal entérine cette manière de procéder. Il demande s'il incombe au Conseil municipal de maintenir cette pratique illégale.

M. LEVRIER indique que cette pratique a tout un sens selon lui. Il serait beaucoup plus virulent si cette pratique n'avait pas un fond relativement logique. Il prend à titre d'exemple que chaque année le Musée d'art et d'histoire prévoit de s'équiper : il ne peut pas connaître à l'avance les œuvres qui sont intéressantes pour l'équipement du musée. Par contre il peut y avoir une œuvre à un moment donné très intéressante mais qui vaut un prix assez élevé. Cette provision sert au musée à acquérir des œuvres sans délibération. Il s'agit d'une seule exception à cette règle sinon il faudrait chaque fois demander un budget supplémentaire lorsqu'une acquisition en œuvre semble opportune. Cela deviendrait problématique si par exemple 1 million était budgété pour le Musée d'art et d'histoire et qu'une œuvre en cours d'année pourrait être acquise pour un prix de 4 millions. Il faudrait alors se demander une rallonge de budget pour acheter cette œuvre et cela serait problématique. Cette œuvre pourrait être disponible un jour, et l'autre jour ne le pourrait plus. On admet ainsi le cumul de plusieurs années de manière à pouvoir acheter des œuvres plus importantes. M. LEVRIER remarque que cela est peut-être une entorse aux pratiques comptables au niveau de l'acquisition, mais c'est fait de manière très limitée.

Audition du département Autorités

La commission des finances a reçu le 28 mai 2008, M. Patrice Mugny, Maire de la Ville de Genève, accompagné de ses collaborateurs, pour le département Autorités.

Un commissaire a une question concernant l'objectif 3000, relatif à la poursuite de la mise en place du service juridique (III-7). Il dit que dans la mesure où c'est un objectif qui revient systématiquement et qui n'est jamais atteint, il se demande si c'est vraiment un objectif actuel. Est-ce le principe de la décentralisation des compétences qui veut ça.

M. MORET, directeur général de l'administration, répond que c'était encore un objectif en 2007. Celui-ci a été atteint, puisque maintenant le service juridique a été mis en place et qu'il a atteint sa vitesse de croisière.

Le commissaire demande si c'est un service centralisé qui s'occupe de toutes les fonctions.

M. MORET explique que c'est un service qui donne un appui juridique à toutes les affaires juridiques qui touchent de près ou de loin le Conseil administratif. Evidemment, il ne pourra jamais remplacer l'activité de certains juristes très spécialisés qu'on peut trouver dans les départements. C'est un service juridique central qui traite les affaires et plus particulièrement, celles qui sont délicates.

Une commissaire a une question relative aux cartes CFF. Elle dit que l'année passée ils avaient demandé spécifiquement, qu'au moins dans le budget il soit précisé «achat carte CFF», «vente carte CFF». Ce n'est toujours pas le cas et son groupe le regrette, car on ne connaît pas exactement la ligne. Elle dit que de mémoire, il s'agit de la ligne 313 achat et fournitures d'autres marchandises.

M. MORET répond que c'est bien cela. Il ajoute que pour les ventes il y a maintenant une ligne spéciale qui a été faite. C'est la 435.

La commissaire réitère donc sa demande, que dans le budget et les comptes à six positions que ce soit précisé, même entre parenthèse, CFF etc. De sorte qu'on voit immédiatement les rentrées et les sorties.

M. MORET répond qu'ils transmettront la demande pour changer le libellé de ces comptes.

Un commissaire s'interroge sur le fait que le montant accordé à l'administration pour acheter des cartes n'est pas entièrement dépensé alors que la demande existe.

M. MORET dit qu'une réponse écrite sera apportée. (Elle figure en annexe III du présent rapport).

Un commissaire relève que sur une ligne 318, on constate que les frais de réception ont explosés. De 440'000 frs, au budget, ils sont passés à 730'000 frs. Il demande ce qu'il y a eu de si extraordinaire en 2007.

M. MORET répond que ce qu'il s'était passé c'est que le Conseil municipal avait coupé dans cette rubrique lors du budget. Ce sont des réceptions qui sont décidées par le Conseil administratif dans le cadre de sa politique générale et cette coupe a provoqué indirectement ce dépassement budgétaire massif.

Un commissaire a une question générale sur les relations de la Ville avec le Canton dans le cadre de la Genève internationale. Comment cela se passe avec le Canton lorsqu'il y a un événement majeur. Est-ce qu'il y a une collaboration, un partage des tâches? Est-ce qu'il y a concurrence ou complémentarité?

M. MORET considère qu'il y a plutôt complémentarité. Lorsqu'il y a de grands événements, la Confédération sollicite aussi bien la Ville que le Canton. Ils ont régulièrement des demandes de la Confédération qui sollicite la Ville dans l'organisation d'événements liés à la GE internationale. Ils travaillent en étroite collaboration avec le Service protocole de l'Etat, le département des institutions qui est chargé des affaires internationales à l'Etat et M. HENSLER, chancelier d'Etat. Il dit qu'ils se concertent dans le cadre de ces événements.

Un commissaire a une question concernant la CAP. Il est d'avis que les comptes de la CAP ont une certaine influence sur les comptes de la Ville. On a appris récemment qu'il y a un projet de loi au niveau de la Confédération visant à interdire aux institutions de droit public d'être financées selon le principe de la répartition mixte. Ce qui veut dire que les caisses qui ne sont pas couvertes à 100% devront l'être dans un certain délai. Si ce projet passe, cela veut dire que la Ville et les communes devront recapitaliser la CAP pour qu'elle soit couverte à 100%. Il demande s'il y a une réflexion au sein du CA sur ce sujet.

M. MUGNY dit qu'on sait tous aujourd'hui que les caisses de pensions, quelles soient privées ou publiques, sont confrontées à un problème majeur. D'une part la rentabilité n'est pas celle prévue dans la loi et on y arrive difficilement même s'il y a des bonnes années. D'autre part, on arrive plus à être dans le coup puisque chaque année on baisse d'un quart. La CAP est couverte à un peu près 100%, mais on est dans tout de même dans une difficulté. Car si on regarde l'avenir, on devra de toute façon procéder à des négociations extrêmement difficiles. Il faudra soit une augmentation du nombre d'années de cotisation et donc une augmentation de l'âge de la retraite. Soit, un prélèvement plus important sur les salaires ou encore une baisse des rentes. Il dit que sur le projet de loi, il s'agit d'une recapitalisation sur quarante ans. Cela leur ferait 10 millions par année. Il dit qu'il n'est pas trop inquiet pour cela. Il l'est beaucoup plus en revanche pour les négociations avec le personnel sur la manière dont on va assurer l'intendance pour les années à venir.

M. MORET ajoute que ce projet de loi prévoit une recapitalisation à 100%, mais ça devrait être à 120%. Parce qu'il faut pouvoir assurer les fluctuations. Ils ont fait des projections. Si on ne fait rien, même si on a un taux de couverture de 100%, la caisse se retrouverait, dans plus ou moins vingt-cinq ans, avec une couverture de 60%. Donc de toute manière il faut faire quelque chose. Comme l'a dit M. MUGNY, ce quelque chose c'est de changer un ou plusieurs paramètres qui ont été évoqués (l'âge de la retraite, le taux de conversion, etc.).

Le commissaire demande si dans le projet de budget 2009 il y aura déjà les premières mesures qui seront prises pour la constitution d'une provision pour recapitalisation.

M. MUGNY dit que la première des choses c'est qu'en l'état, la loi ne devrait pas passer. Mais de toute façon, ils se donnaient, au minimum dix-huit mois de travail avant de prendre des mesures. Provisionner c'est, selon lui, déjà penser que cela va se dérouler d'une certaine manière. Comme M. MAURET l'a dit, la caisse est actuellement à 100% et contrairement à ce que les gens peuvent penser, ce n'est pas suffisant. Si on démarre dans deux ans, on ne sera pas du tout en danger. En revanche, si on démarre dans cinq ans, on aura été négligeant. Il pense qu'il faudrait commencer pour le budget 2011, avec des mesures sérieuses sur les montants qu'ils commenceront à provisionner et sur et les modifications d'une manière ou d'une autre de la masse salariale.

Un commissaire demande s'ils sensibilisent le personnel à cette situation. Ce qui fait l'attractivité du statut de fonctionnaire ce sont les retraites qui peuvent être versées. Il y a également le fait qu'il n'y aura plus de possibilité de retraite avant cinquante-huit ans sauf certaines exceptions. Cependant, aucun collaborateur de la Ville ne peut s'en prévaloir puisqu'il n'y a aucun pilote d'aéronef ou de conducteur de locomotive (par exemple). Il dit que dans le cadre de leurs négociations, il est important qu'ils sensibilisent les gens pour qu'ils intériorisent cette situation.

M. MUGNY dit que ce qui est sûr c'est que qu'ils en ont fait part au court de leurs débats. Ils ont même demandé quelles mesures allaient être prises. Il dit qu'aujourd'hui il y a des gens qui, après avoir cotisé trente-cinq ans, peuvent toucher leur retraite et continuer à travailler. Il pense qu'à un moment donné il faut également savoir laisser sa place. Il faut comprendre à quoi sert la retraite à

parti de quel moment elle est versée, etc. Il dit que ce qu'ils souhaitent, c'est garder de bonnes retraites. Mais il pense que de toute façon, il faudra se poser la question de la prolongation de la durée des cotisations. Est-ce qu'elle démarre plutôt, est-ce qu'elle devra être plus longue? Actuellement, c'est soixante-deux ans pour tout le monde (sauf ceux qui ne le souhaite pas) avec la possibilité de partir à soixante voir cinquante-huit ans en préretraite. Il pense qu'il vaut mieux préserver de bonnes retraites quitte à ce qu'il n'y ait plus d'avantage à partir plus tôt (sauf pour des professions particulières ou difficiles). Il dit que ce qui est sûr c'est que tout cela se fera avec le personnel des organisations syndicales et le débat aura lieu incessamment.

M. MORET voudrait rassurer la Commission des finances. Ils ont organisé des séances d'information pour le personnel. Les informations ont été données par entre autre M. Jacques-André Schneider, expert dans ce domaine. Il dit que lui-même a récemment participé à une réunion avec le personnel au court de laquelle, ils ont réexpliqué toute cette problématique. On ne peut pas avancer dans ce projet sans une discussion avec l'ensemble du personnel de la Ville. C'est un sujet délicat pour lequel on a besoin que le maximum de gens y adhère. Le personnel est conscient des difficultés. Il pense que celui-ci a une bonne idée de la problématique.

Un commissaire dit que s'il a bien compris, ils veulent injecter 10 millions à partir de l'année 2011 pour progressivement recapitaliser la CAP.

M. MUGNY répond qu'il ne s'agit pas de la recapitaliser. Elle est actuellement capitalisée tout à fait correctement par rapport à la loi. La loi est en train de changer. Il dit que dans ce cas il ne s'agit pas de recapitalisation mais d'une capitalisation complémentaire. Il explique que les collectivités publiques ont toujours une partie de capitalisation et partie de redistribution dans les caisses de retraite actuelles. Ce que Berne souhaite à travers cette loi c'est que la partie capitalisation soit plus importante ou complète (comme les SIG).

Le commissaire demande de combien sera cette capitalisation complémentaire.

M. MUGNY il dit que lorsqu'ils ont compté les 10 millions, ils sont partis du projet fédéral actuel, de leur situation actuelle et de ce qu'ils connaissent sur la durée du rendement des bourses, des actions, etc. Si la loi fédérale est modifiée, ce sera peut-être un peu plus ou un peu moins. Il faudra attendre de voir ce qui sera voté. Il dit que ce n'est pas une situation dramatique. C'est quelque chose que la Ville peut très bien gérer.

Le commissaire demande pourquoi ce choix de l'année 2011. Pourquoi pas avant?

M. MUGNY répond que c'est lui qui a donné cette date. Il ne s'agit pas d'une décision du Conseil administratif. Il dit qu'ils ne l'ont pas mis dans le budget 2009. Ils vont finir de négocier les statuts pour cet automne et qu'on peut raisonnablement imaginer qu'il faudra une année ou une année et demie de débats avec le personnel pour trouver une solution par rapport à la CAP. C'est une date qu'il a estimée cela peut être plus tard ou plutôt.

Un commissaire a une question concernant le dépassement à la rubrique 318. L'explication parlait de mandats juridiques externes attribués par le CA. Il demande ce qu'il y a eu de particulier en 2007.

Devant la réponse incomplète fournie par M. MORET, une commissaire demande une réponse écrite détaillée. Celle-ci n'a pas été transmise à la commission à ce jour.

Audition du département des finances et du logement

La commission des finances a reçu le 13 mai 2008, Mme Sandrine SALERNO, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de ses collaborateurs.

Mme SALERNO commence par une brève introduction. L'année 2007 est particulière puisque le nouveau Conseil administratif est entré en fonction le 1^{er} juin et qu'une partie du travail du Conseil, dans son ensemble, et pour chaque magistrat, a été de repenser les organigrammes et les modes de fonctionnement. Des services et des unités sont passés d'un département à l'autre. En conséquence, les différents magistrats ont dû repenser le fonctionnement de leur département pour lui redonner une certaine cohérence.

En 2007, le département des finances et du logement a axé son action sur l'arrivée de l'unité Agenda 21, sur la réforme du service des achats (aujourd'hui Centrale municipale d'achats et d'impression). En outre, avec l'arrivée de la nouvelle directrice des RH, un gros travail a commencé sur le nouveau statut pour la fonction publique communale qui a commencé à être négocié depuis le 1^{er} janvier 2008 à travers des réunions avec les associations représentatives du personnel, la Commission du personnel et l'association des cadres de l'administration municipale. C'est un travail que le Conseil administratif aurait souhaité voir se dérouler dans un laps de temps de six mois. Malheureusement, il prend du retard vu la lourdeur des négociations et le temps qui est pris notamment pour revoir la grille salariale, le système des indemnités, etc. Elle rappelle que la préparation de ce travail avait été faite par M. TORNARE pendant deux ans, à travers un groupe de consultation qui préparait les nouveaux statuts. Les dix premiers articles avaient été négociés par le CA précédent. Le statut compte nonante articles. Il reste donc encore beaucoup de travail. Elle dit qu'ils avancent dans un bon rythme, mais ils auraient souhaité que cela aille plus vite. Ils espèrent pouvoir venir en automne avec un travail achevé sur lequel le Conseil municipal sera amené à se prononcer. Avec l'arrivée de la nouvelle DRH, le Conseil administratif va mettre en place une politique des RH beaucoup plus moderne, active et aussi plus à l'écoute des directions et des services.

S'agissant de l'unité Agenda 21, elle dit que sur les six derniers mois de l'année 2007, l'activité du département a principalement été un travail de redéfinition, de réorientation des objectifs et des stratégies et aussi de reconstitution d'une équipe.

Une commissaire interroge la magistrate sur l'objectif relatif à l'intensification des contacts avec l'administration fiscale cantonale. Son parti partage ce soumis d'améliorer les relations avec l'Etat.

Mme SALERNO dit que c'est compliqué de répondre de manière générale, parce que les divergences entre la Ville et le Canton portent sur certains sujets et pas sur d'autres. Elle relève que les relations entre son département et le département cantonal des finances ou avec le département du territoire sont excellentes. Toutefois, en raison du secret fiscal, la Ville ne peut pas obtenir toutes les données qu'elle souhaiterait. Mais elle ajoute que ce n'est pas le dossier prioritaire du DF.

M. KREBS, adjoint de direction au département des finances, ajoute que de manière générale tout se passe bien. Les points de divergence sont essentiellement le secret fiscal et les prévisions. Il dit que pour ces dernières, la difficulté c'est que l'Etat les communique qu'au mois de septembre et qu'il est réticent à communiquer ses chiffres.

Une commissaire s'interroge sur la stratégie de Mme SALERNO relative à l'encouragement à l'économie et au tourisme.

Mme SALERNO explique que cette ligne a été relativement peu utilisée par son prédécesseur, car il n'avait qu'une demi-année devant lui et il ne souhaitait pas couvrir à lui seul tous les événements comme cela a été le cas les années précédentes. Elle dit qu'à son arrivée, elle a souhaité avoir une réflexion, car pour elle, ces lignes devraient être dans l'unité Agenda 21, car il s'agit de

développement durable (un des trois piliers du développement durable c'est l'économie). Donc sur l'année 2007, elle a mis en veilleuse tous les projets qui ont été soumis au titre l'encouragement à l'économie et au tourisme.

Un commissaire demande le détail du compte 1001800 365 (subventions accordées aux institutions privées).

Mme SALERNO relève qu'il y a notamment le partenariat avec la FAC (fédération des artisans et commerçants). Chaque année la Ville de Genève organise, dans un quartier, une fête de la promotion de l'économie locale. En 2007, par exemple, c'était aux Pâquis. En 2007, il devait encore y avoir CHF 50'000 qui devaient être accordés à Genève Tourisme Bureau des congrès, pour la patinoire à la place du Rhône. Il s'agissait d'un partenariat entre la Ville et l'office du tourisme. Sur cette ligne on aussi les subventions qui sont données par la Ville de Genève au Grand prix de l'horlogerie (à hauteur de 20'000 frs).

Un commissaire demande ce qu'il en est de l'application des normes AIMP en matière d'assurances. On sait que ces assurances se règlent à l'interne de manière consensuelle. Il aimerait savoir quand est-ce qu'on passe à un mode plus évolutif.

M.SOTTOCASA, responsable du service des assurances, dit que la question est d'actualité. Il explique que jusqu'à présent, les compagnies d'assurance étaient toutes représentées par des contrats sous forme de pool. Ce genre de pool trouvait ses justificatifs sur les sommes assurées. En terme de rétention de risque, il est difficile pour une ou deux compagnies de pouvoir prendre des risques même si ceux-ci sont rapidement répartis. C'était donc la justification de ce système de pool. Une réflexion a été menée avec la Direction en collaboration avec la centrale d'achat pour passer progressivement ces contrats et les soumettre au marché public. Il y a déjà cette intention pour le contrat incendie qui expire cette année. Il ne cache pas que cette démarche peut réserver des surprises, car dans le domaine des assurances, comme dans tout domaine commercial, il y a des prix qui sont fondés, qui sont justes, qui correspondent à une réalité. Il reste dubitatif sur le fait qu'on aura peut-être des surprises au niveau de certaines offres qu'on peut qualifier de *dumping*. Il dit que bien sûr la Ville y sera peut-être gagnante, mais qu'après il faudra aussi voir comment le contrat pourra être géré.

Mme SALERNO relève qu'elle avait été interpellée par une question orale sur ce sujet et que cela montre que le Conseil administratif écoute les propositions des membres du Conseil municipal.

Un commissaire demande comment ils ont estimé la valeur des bâtisses pour l'assurance incendie.

M.SOTTOCASA explique qu'en matière d'assurance, on s'en tient, aux coûts de reconstruction à neuf, à l'identique du bâtiment. On ne tient pas compte de l'aspect spéculatif.

Un commissaire a l'impression que la Ville de Genève sous-estime systématiquement les revenus de la taxe professionnelle.

Mme SALERNO conteste, il n'y a aucune volonté de sous-estimer. Elle ajoute que toutes les estimations fiscales sont faites sur la base des indications disponibles, mais que les prévisions fiscales ne sont pas un science exacte.

Mme SCHUBERT, responsable de la taxe professionnelle, ajoute que le budget se fait sur la base des comptes N-3 et N-2. C'est pour cette raison qu'ils ont un petit temps de retard. Elle explique que pour ce budget, ils ont eu le taux du groupe 15 (les banques et les sociétés financières) qui a diminué de 0,2 pour mille. Ils ont tenu compte de cette diminution dans le budget. Les chiffres d'affaire de ce groupe ont été excellents sur ces années-là. Ils ont donc tenu compte d'une baisse du taux par rapport à cela, mais en fait elle était totalement compensée par les chiffres d'affaire du groupe. Mme SALERNO explique que c'est un groupe qui pèse lourd. Il représente quasiment 50%. Elle dit que ce groupe traverse des moments difficiles et qu'il n'est pas simple pour les

services d'évaluer cela et d'évaluer les répercutions de la crise des *subprimes* sur ce groupe. On peut imaginer qu'il y aura une baisse mais il est difficile de donner un chiffre exact.

Un commissaire demande comment se répartissent les recettes totales de la taxe sur ses trois piliers.

Mme SCHUBERT dit qu'il y a en gros 80% pour le chiffre d'affaire, un peu moins de 20% pour la part calculée sur les loyers et le restant pour les effectifs.

Un commissaire pose une question sur les taxations d'office et sur le contrôle à postériori des taxations d'offices. Il demande s'il y a un moyen de mettre en place une procédure qui soit suffisamment bon marché et qui permette d'intervenir sur les taxations d'offices. On a bien compris que c'était trop cher de vérifier. Il dit que c'est peut-être un meilleur cadeau que de se faire taxer d'office que de devoir remplir une déclaration.

Mme SCHUBERT répond que c'est déjà atténué par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi qui permet d'infliger des amendes jusqu'à 10'000 frs et pour la taxe professionnelle un barème progressif a été mis en place. Ainsi, avec la première taxe d'office, l'amende reste à 100 frs, mais elle augmente en fonction des années de retard.

Une commissaire s'intéresse à la réorganisation du service des achats. Elle souhaite en connaître le coût.

Mme SALERNO dit que oui il y a eu un coup effectif dans le sens où il y a des ressources humaines qui ont été mise sur le projet de réorganisation. Le temps que ces personnes ont passé sur ce projet a un coût. Cela vaut pour la direction du département pour lequel il y avait une supervision du directeur et de l'adjointe de direction Mme KOSTALDINOV, de Mme ALIMINI et aussi du contrôle de gestion. Parallèlement, il y a eu tout un suivi psychologique des directeurs de département par M. AEGERTER, à fin qu'ils comprennent la démarche et qu'ils se l'approprient. Là aussi, il y a eu toute une série de réunions qui ont pris du temps pour les dits directeurs.

Un commissaire demande quel est le volume d'activité de ce service les achats et ce que représente l'impression.

Mme SALERNO dit qu'il faut savoir que la plus grosse partie des achats et des impressions se fait à l'extérieur du service.

Mme ALIMINI précise que la plus grande part des activités du service aujourd'hui, ce sont les contrats de nettoyage. S'agissant de la partie impression, ils sont un centre compétent. Ils gèrent des comptes pour les autres. Avec la réorganisation de la centrale municipale des achats, ils ne gèrent plus de budget. La centrale s'occupe d'acheter et ce sont les services qui sont responsables des budgets.

La commission des finances a reçu une nouvelle fois le département des finances et du logement le 25 juin 2008. En l'absence de Mme Sandrine SALERNO, il était représenté par M. Philippe AEGERTER, directeur, Mme Biljana KOSTADINOV, adjointe de direction et M. Francesco ZAGATO, chef de section à la comptabilité générale.

Lors de cette séance, toutes les questions pertinentes pour ce rapport ont fait l'objet de réponses écrites de la part du département. Celles-ci figurent en annexe III du présent rapport.

Audition du département des constructions et de l'aménagement

La commission des finances a reçu le 18 juin 2008, M. Rémy PAGANI, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Claude-Alain MACHEREL, co-directeur.

M. PAGANI met en exergue le fait que son département a été restructuré, de manière à le rendre plus performant. Au niveau des comptes, cela paraît encore un peu bancal, mais il faut garder à l'esprit que ce sont des comptes de transition. La voirie relève désormais d'un autre département. On a fait en sorte que le service de la mobilité soit intégré au service de l'aménagement urbain pour lui donner la puissance qu'il mérite.

M. MACHEREL rappelle qu'ils ont été auditionnés par deux commissions spécialisées (Commission des Travaux et Commission de l'Aménagement) qui n'ont pas l'habitude de traiter des comptes. Il a donc préparé un document à leur intention qu'il distribue également à la Commission des finances (disponible sur IntraCM) et qu'il propose de commenter. Les comptes ont été présentés selon l'ancienne organisation de l'administration. L'idée était de préparer un document qui présenterait l'organisation comptable selon la nouvelle organisation, sans le service de la voirie (VVP) et le service LOM. C'est une manière de mettre en évidence que ce département est un département de services au service du reste de l'administration. À la page 3, on voit qu'on a un département qui présente un petit budget. Les comptes 2007 présentent 72 millions sur le total des charges brutes. Si on soustrait les imputations internes, cela représente 63 millions et si on soustrait les amortissements, on se retrouve avec un département dont les charges de fonctionnement, n'ont représenté que 42,7 millions. Quand on analyse les chiffres à 2 positions, on constate que c'est essentiellement des charges de personnel (28 millions) et des biens, services et marchandises (Service du Génie civil et le Service d'aménagement urbain et de la mobilité). Dans l'ensemble du budget, la part d'amortissement est importante, puisque le département est bénéficiaire pour l'ensemble des interventions sur le domaine public. Il relève qu'il y a, dans les comptes 2007, 6 millions de plus par rapport au budget. Cela s'explique par l'effort important consenti pour boucler l'ensemble des crédits d'engagements qui sont pour certains, ouverts depuis une vingtaine d'années. Et lorsqu'on boucle un crédit d'étude, la règle appliquée par la comptabilité générale veut que ceux-ci soient amortis dans l'année. À la page 4, on a une lecture croisée par centre financier. On a sept centres financiers dans le Dpt, dont certains sont découpés en centres de coûts qu'on retrouve dans le budget à 3 positions, voire dans le 6 positions. Un service ressort nettement du point de vue du poids financier, c'est celui du Génie civil, avec 90 postes de travail et des charges nettes supérieures à 43%. La deuxième partie de ce document, ce sont les mêmes chiffres qui sont donnés, par service. L'idée est de le mettre en corrélation avec le budget par missions et prestations. Il prend l'exemple du Service d'architecture à la page 10, le budget par nature ne dit pas grand chose, car ce sont essentiellement des charges de personnel et juste 120'000.- de biens, services et marchandises. En revanche, mettre en relation ce budget par nature avec un budget par missions et prestations où on explique ce que fait le service et combien cela coûte, c'est infiniment plus intéressant. Il distribue un deuxième document qui avait été distribué, il porte sur l'absentéisme au sein du Dpt. Aujourd'hui, la direction des RH et la DSIC ont mis à disposition de l'administration, une application informatique qui permet d'obtenir des données relatives à l'absentéisme par entité organisationnelle. On a sorti les premiers chiffres bruts. Il a fait une recherche sur les trois dernières années. Il lui a fallu quelques minutes pour constituer ce diagramme qui montre que l'absentéisme pour le département en 2007, a été de 6% (6,8% pour l'ensemble de l'administration). Ce chiffre correspond à 15 postes de travail à plein temps.

On peut obtenir les chiffres par service. On montrera chaque année dans le rapport de gestion, l'évolution de cette problématique. Cela mettra en évidence les services au sujet desquels, il faut s'interroger pour comprendre ce qui se passe. Il ne s'agit pas de culpabiliser qui que ce soit, mais comprendre et pouvoir expliquer les absences qui peuvent être liées à différents facteurs (pénibilité du travail, défaut de management...). Il a terminé sa présentation et est disposé à répondre aux questions de la CF.

Un commissaire a lu dans les commentaires, qu'ils étaient toujours en attente des frais de chauffage pour Lyon 99. Qu'en est-il?

M. MACHEREL répondra par écrit (voir en annexe III).

En réponse à la question d'une commissaire, M. MACHEREL explique qu'on a observé qu'on subissait encore, l'effet de conventions qui ont été signées il y a 20 ou 30 ans, au sujet de la manière d'assurer la maintenance et l'entretien d'un certain nombre d'éléments, ce qui dans le contexte actuel du transfert de charges de l'Etat auprès des communes, doit être sérieusement remis en question. Il donne l'exemple du réseau primaire d'assainissement. Une loi prévoit qu'il est propriété de l'Etat. Le réseau secondaire est, quant à lui, propriété des communes et celles-ci sont chargées de l'entretien. Pour des raisons qui lui échappent, il y a des éléments du réseau primaire qui sont versés dans le secondaire, parce que la Ville a accepté de les entretenir. Dès le moment où il s'agit de remplacer des tronçons qui coûtent allègrement plusieurs millions/km, on peut s'interroger sur la question. On a donc dénoncé ces conventions.

Une commissaire a une question générale concernant les investissements dans le patrimoine administratif et financier. Elle a été interpellée par le fait qu'il y a 10 millions (des 30 millions prévus) qui ont été dépensés dans le patrimoine financier. Elle aimerait connaître les écueils sur lesquels on bute pour expliquer cet écart.

M. MACHEREL dit que la limite d'investissement se fait plus en terme de valeur absolue qu'en terme de pourcentage. Le CA a décidé de mettre le curseur à hauteur de 95 millions par année sur les investissements. Dès le moment où on déduit un certain nombre d'éléments qui sont financés par l'investissement, mais qui conservent des besoins de fonctionnement de l'administration (crédit pour le mobilier, pour les véhicules...), c'est encore 10 à 12 millions de moins chaque année. Il ne reste quère plus que 80 millions. Il faut savoir qu'il y a des investissements liés à l'entretien des collecteurs. Si l'Etat subventionnait cela, on n'aurait pas besoin de venir à chaque fois devant le Conseil municipal. Il faut donc déduire encore 10 millions. De plus, quand on effectue de grands aménagements d'espaces publics, c'est une dépense de 20 millions durant 20 ans (ex: Tram). Finalement, il y a de grands paquebots usés (ex: Grand Théâtre, musées...) qui nécessitent des travaux, sans parler des souhaits de construction de bâtiments du Conseil administratif. On constate qu'il ne reste pas grand chose pour le patrimoine financier. Il faudrait faire de la place au PFI. Leur approche avec M. Meylan est plutôt de veiller, avec les 27 millions qu'il a au budget, à assurer l'entretien courant du patrimoine financier, pour éviter une dégradation plus rapide des bâtiments. Par ailleurs, ils concentrent leurs efforts au niveau du Plan financier, sur la base du rapport Stratus. On a inscrit tous les bâtiments qui sont sous ce seuil de dégradation, au programme de rénovation. On a fait de la place dans le PFI pour tous les inscrire. Il va falloir 5 à 6 ans pour que ce travail soit achevé. La prochaine priorité, ce sera la rénovation des grands ensembles qui ne sont plus aux normes. Ce sont des immeubles qui ont de très mauvais indices énergétiques et une réflexion devra être menée à leur propos. Voilà la stratégie au niveau du patrimoine financier.

M PAGANI complète en disant qu'on vote une somme de 95 millions pour les investissements et qu'il est partisan d'augmenter ce budget à au moins 100 millions. Car il sait les aléas des parcours administratifs et politiques des dossiers, qui font qu'au final, il ne reste plus beaucoup. Il faut savoir également, que les investissements de socle (cf, Tram) diminuent, mais cela va remonter avec le TCOB. On risque de dépasser les 95 millions car c'est assez fluctuant. Il faut observer ces variations sur un trend de six ans pour se faire une idée globale.

La commissaire comprend bien pourquoi on ne peut aller au-delà de 30 millions pour le patrimoine financier, mais comment explique-t-on qu'il n'y ait qu'un tiers de cette somme qui ait été dépensé?

M. MACHEREL confirme qu'il y a une différence entre la planification et la réalité des dépenses. Cela s'explique de différentes manières. On essaie de tenir compte du traitement politique des dossiers qui est long. Jusqu'à présent, lorsqu'on dépose une PR, les affaires s'arrêtent et cela reprend lorsque c'est voté, après le délai référendaire. L'indexation coûte plus cher que cela ne

coûterait de laisser continuer les études et la mise en soumission pendant les délais de traitement politique. On pourrait gagner du temps. Les procédures de marché publics sont aussi source d'allongement des délais. Cela explique en partie, la différence entre la planification et la réalité.

Un commissaire demande combien coûtent et à quoi servent *les études de datations par dendrochronologie des structures de dépendances de la Villa La Grange et de « l'Hôtel municipal »*. Il demande par ailleurs ce qu'on entend par *du matériel, des archives et de la documentation abandonnés dans les locaux de la VdeGe par l'ex-atelier Créphart*.

M. PAGANI répond que la datation des poutres de la Villa La Grange fait partie de la conservation du patrimoine puisque ces dépendances ont été construites en 1780. Quant à la deuxième question, il répond qu'il s'agit d'un artiste qui devait de l'argent à la Ville et qui s'est enfuit en laissant dans ce local une bibliothèque exceptionnelle. On essaie de la valoriser tant que faire se peut.

M. MACHEREL répond sur le coût de la datation par dendrochronologie. Cela correspond simplement au temps que va passer un collaborateur du patrimoine architectural sur cette étude. C'est un groupe qui travaille en anticipation sur les projets de rénovation de la Ville, de manière à orienter les choix en la matière.

Le commissaire juge cet exercice laborieux. Il aimerait savoir combien de temps a consacré le collaborateur à cette étude.

M. MACHEREL fournira une réponse écrite. (voir en annexe III)

Une commissaire aimerait savoir combien il reste de boucllements de crédits.

M. MACHEREL répond que le service est en train de faire un recensement de l'ensemble des crédits et il donnera une réponse à cette question qui a déjà été posée par un conseiller municipal, à la rentrée. Il affirme qu'on en a déjà bouclé quelques centaines.

M PAGANI précise qu'avant l'interpellation de ce conseiller municipal, il a donné pour consigne à tous ses services, de boucler tous les crédits. Il a également pris l'engagement de venir informer le Conseil municipal à chaque fois qu'il y aurait un dépassement de crédit.

Un commissaire pose une question sur la nature 438. Si on fait un ratio entre le Traitement du personnel et les honoraires de promotions, cela représente 1/3 de l'activité du service pour ces investissements. C'est beaucoup!

M MACHEREL s'est posé la même question que le commissaire. Le travail par missions et prestations permettra de valider le pourcentage qui est ponctionné. Ces 4% représentent-ils quelque chose par rapport à la réalité des coûts du service? Il faut également se poser la question de la manière dont la comptabilité générale applique ce pourcentage. Il a pensé naïvement, qu'ils l'appliquaient sur les dépenses réelles d'investissement (pages vertes). Ce n'est pas le cas, sitôt que le compte est ouvert, ils ponctionnent les 4% et les comptabilisent, et après, ils ne s'en occupent plus. Cela n'a pas de relation avec le travail effectif du service. Quant à lui, il souhaiterait qu'il y en ait une. Il donne un exemple. Le CM a voté un crédit pour une opération qui ne s'est jamais réalisée et la comptabilité générale a passé les coutures. D'après le coutures qu'on a dans le compte qui est ouvert, ce sont des honoraires de promotions, or il n'y a eu aucun franc dépensé sur le crédit.

Audition du département des affaires culturelles

La commission des finances a reçu le 28 mai 2008, M. Patrice Mugny, Maire de la Ville de Genève et conseiller administratif en charge du département des affaires culturelles, accompagné de ses collaborateurs.

A l'aide d'une présentation PowerPoint (disponible sur IntraCM), M. Boris DRAHUSAK, directeur du département, présente les comptes détaillés du DAC. Cette présentation très claire et complète n'amène aucune question de la part de la commission.

Un commissaire aurait voulu savoir comment les dispositifs d'incitation à participer à la vie culturelle de la cité ont pu être évalués et validés par l'usage. Comment ont-ils fait?

M. MUGNY dit qu'on a le nombre de billets vendus, le nombre de chéquiers culturel vendus, le nombre d'entrées, etc. Il dit qu'il y a, pour sa part un indicateur assez fort. Il pense que cela avance trop lentement pour le chéquier culture. On en est à 520 environ et il aurait aimé arriver à 3000 ou 4000. Ils avaient fait des sondages sur les habitudes culturelles par différents biais notamment avec le service de promotion culturelle. On voyait le taux de fréquentation. Il dit qu'on retrouve le taux de fréquentation dans les comptes de toutes les institutions qui ont des établissements culturels. Cela permet de voir si les lieux sont fréquentés ou pas. Chaque année ils accordent des autorisations aux institutions pour vendre des billets. Il explique qu'il y a un écart entre ce qui leur est alloué et le retour, car il arrive qu'ils n'aient pas tout vendu.

M. DRAHUSAK ajoute qu'on constate que depuis quatre ans, petit à petit, cette fourchette diminue. Aujourd'hui, les 800'000 frs sont quasiment dépensés.

M. MUGNY pense que dans deux ans ils viendront sûrement demander des suppléments pour arriver à assurer ces coûts de réductions pour les gens à petits revenus. Mais cela n'est pas encore nécessaire pour 2009.

Un commissaire demande s'il y avait une ligne dans les comptes ou le budget pour « 2012 Rousseau pour tous ».

M. MUGNY répond qu'il n'y en avait pas encore pour 2007 et 2008, mais qu'il y en aura une pour 2009 de 50'000 frs

Le commissaire demande comment les coûts de « Rousseau 2012 » ont été pris en charge.

M. MUGNY dit que pour le moment, la seule chose qui a été faite c'est le lancement du concours d'appel à projet. Cela a été entièrement géré par le service de la promotion culturelle. Ce sera dans les comptes 2008, car l'appel à concours a eu lieu en 2007 mais le travail a été fait en 2008. C'est en septembre qu'ils annonceront les trente-trois projets retenus (sur 123). C'est une commission internationale qui a fait le choix de ces projets. Il dit qu'il faut savoir que les budgets qui seront inscrit ne seront pas de gros montants. Pour 2009 ce ne sera que 50'000 frs. Cependant, ils reviendront avec un budget d'investissement, un crédit extraordinaire, probablement dès 2009. Ce sera pour couvrir tous les frais d'une commande d'opéra, etc. Il s'agira d'un crédit extraordinaire, car c'est de l'argent qui sera essentiellement dépensé les deux dernières années (2011-2012). Il dit qu'il faut qu'ils puissent prendre des engagements en sachant que le crédit leur est donné. Parce que s'ils commandent un opéra et qu'ils n'ont pas l'argent ils seront embêtés.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la convention de subventionnement du Grand Théâtre.

M. MUGNY répond qu'ils vont commencer. Il dit que cela fait quatre ans que le Dpt demande cette convention, mais que l'équipe précédente du GT n'a pas voulu faire ce travail. Avec l'équipe de actuelle, cela se passe très bien. Seulement, lorsqu'ils sont arrivés, la situation était tellement

difficile que les dix premiers mois, ils ont passé plus de temps à négocier avec les syndicats, regarder ce qui se passait, municipaliser quelques postes, recruter, demander ce crédit, etc. Maintenant, l'idée c'est de déclencher en septembre ou octobre le début de la conception de cette convention et normalement de la négocier en 2009.

Le même commissaire demande ce qu'il en est d'une convention de subventionnement avec le cinéma.

M. ROHRBASSER, conseiller culturel au DAC, dit qu'il a été question d'une convention avec Fonction cinéma, mais cela ne s'est pas fait. En particulier pour une raison simple, c'est qu'ils ont été pris dans un mastrum de conventions exigées par le Conseil d'Etat, le Grand Conseil et le Dpt de l'instruction publique. Avec toutes les associations et les fondations qui sont subventionnées à hauteur de plus de 200'000 frs.

Comme Fonction cinéma est en deça de ce montant, c'est reporté à une date ultérieure.

Un commissaire souhaiterait avoir des nouvelles concernant le suivi des halles de l'Île et du musée de l'horlogerie.

M. MUGNY explique que concernant les halles de l'Île, le chantier est ouvert. Il avait été retardé de plus d'une année parce que le fermier ne voulait pas partir. Il dit que pour l'horlogerie, dans le projet d'agrandissement du MAH, il est prévu que le secteur de l'horlogerie irait au MAH. Pourquoi? C'est que le coût de sécurisation du musée de l'horlogerie, qu'on estimait au départ réglé avec quelques millions, s'élève à 11 millions. Ils se sont dit que comme le MAH est sécurisé à présent, ils pourraient y déplacer l'horlogerie et éviter des frais.

Une commissaire demande une explication sur les comptes du chéquier culturel.

M. MUGNY dit qu'il n'y a malheureusement pas eu assez de gens. Ils espéraient beaucoup plus. Il dit que la carte 20 ans 20 frs a stagné trois ou quatre ans et maintenant, elle marche très bien. Il a fallu des années pour que le bouche à oreille fonctionne. Il dit que le plus étonnant c'est que ce sont des chèques gratuits. Les gens reçoivent un courrier qui les informe qu'ils y ont droit, mais ils n'y croient pas. Il dit qu'ils ne vont pas le supprimer, mais si cela ne marche pas, ils mettront un budget plus modeste. M. MUGNY indique qu'il y a une vingtaine de commune qui le font et elles sont dans la même situation. L'idée c'est de dire que si à un moment donné cela ne marche toujours pas, on admettra que c'est quelque chose qui ne fonctionne que pour un nombre de gens très limité. Mais c'est difficile d'imaginer ce qu'il va se passer. Il dit que la carte 20 ans 20 frs n'a commencé à fonctionner qu'il y a trois - quatre ans.

Un commissaire s'interroge sur la hiérarchisation des objectifs. Il dit qu'il y a souvent des objectifs qui n'ont strictement aucun intérêt pour les conseillers municipaux. Il donne l'exemple des planifications de vacances.

M. DRAHUSAK rappelle que le SAT gère toutes les salles fixes dont la Ville est propriétaire (Victoria Hall, Casino-théâtre, Alhambra, ...) plus les nomades sur les concerts de l'été, plus les employés réguliers, etc. Donc ce n'est pas aussi simple que cela de faire les planifications de vacances. Il rappelle encore qu'on est sur la manière traditionnelle de les faire. Il dit qu'ils mettent cela en rapport avec le dix où on a toutes les missions générales et le reste suit aussi.

M. MUGNY dit que ça a des conséquences aussi. Il donne l'exemple de la scène Ella Fitzgerald qui lorsqu'il pleuvait se repliait sur le Victoria Hall. Cela a une conséquence sur la manière dont ils gèrent les scènes. Tout le monde travaillait à fond durant toute l'année et lorsqu'ils avaient du personnel qui voulait rattraper des vacances, ils devaient engager du personnel surnuméraire. Il dit que cela à l'air dérisoire maintenant, mais lorsqu'ils sont arrivés il y a quatre cinq ans c'était un des gros travaux à faire pour réduire les coûts.

Un commissaire relève qu'il est indiqué que le nettoyage des salles de spectacles a été réorganisé en vue d'augmenter la qualité des prestations tout en diminuant les coûts. Il demande si c'est externalisé, si cela se fait au détriment du personnel ou pas.

M. DRAHUSAK dit qu'il y a une partie qui est externalisée et l'autre qu'ils gèrent.

M. MUGNY rappelle que le Dpt 2 est nettoyé par du personnel de l'extérieur. Il dit que cela le choque souvent, car ils sont souvent moins bien payés que les fonctionnaires de la Ville. Cependant, l'immense majorité des locaux de la Ville sont nettoyés par des entreprises privées.

Un commissaire aimerait savoir où en est la question d'un éventuel transfert de l'Etat vers les communes. Elle demande s'il y a eu des travaux préliminaires, des groupes où des séances de travail.

M. MUGNY dit que c'est complètement abandonné.

Un commissaire demande s'il y a une corrélation entre les objectifs opérationnels figurant dans les conventions d'objectifs des entités subventionnées et les objectifs politiques.

M. MUGNY répond qu'ils sont en partie corrélés. Il donne l'exemple de l'OSR. Il dit qu'il y a à la fois l'organisation de l'OSR, organisation de l'art lyrique et l'organisation de la manière dont l'art lyrique sera soutenu par l'OSR. Ceci est déjà de la politique. Lorsqu'ils font des conventions avec des lieux tel qu'Amstramgram, et qu'ils mettent certaines conditions strictes par rapport au respect de certaines normes, etc., on est quand même d'une certaine manière dans les objectifs politiques.

M. MUGNY fournira pour septembre une photographie des objectifs pour les trois prochaines années ainsi qu'un bilan du Dpt des cinq ans écoulés.

M. DRAHUSAK ajoute qu'ils devraient arriver en 2009 avec cinq ou six objectifs plus précis, des indicateurs, une cible et des indicateurs.

Un commissaire demande quels sont les objectifs de la Commission consultative du livre.

M. MUGNY dit qu'il y en a quelques uns, mais qu'il n'en reprendra qu'un ou deux. Il souhaite avant cela préciser que depuis deux ans, ils ont un stand des libraires au salon du livre qui a donné une lisibilité, aux libraires genevois, assez extraordinaire. Ce qu'ils vont faire l'année prochaine, c'est qu'ils vont demander un montant relativement important pour soutenir les catalogues. Parce que des petits éditeurs professionnels ont besoin de catalogues pour se faire connaître et c'est extrêmement cher. Ils ont également soutenu par des bourses d'écriture. La fureur de lire a été encore développée.

Un commissaire s'intéresse au financement du fonds municipal d'art contemporain.

Une réponse écrite à ce sujet figure en annexe III.

Un commissaire a une question par rapport à la nouvelle loi sur le chômage et la disparition des emplois temporaires. Elle demande comment ça va se passer pour les musées où il y avait pas mal d'emplois temporaires notamment comme gardien de musée.

La commission pose ensuite plusieurs questions en relation avec les constats du Contrôle financier, dont il n'est pas possible de rendre compte ici.

Audition du département de l'environnement urbain et de la sécurité

La commission des finances a reçu le 18 juin 2008, M. Pierre Maudet, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de ses collaborateurs.

En préambule, M. MAUDET signale que la commission va procéder à l'étude d'un département qui présente la caractéristique d'être une agrégation de comptes de services qui appartiennent à des départements différents pour les 7 derniers mois de l'année, des 5 premiers. Il y a eu parfois des problèmes d'identification des postes et ceci est particulièrement valable dans le domaine de la voirie qui regroupait anciennement le service du Génie civil et le service VVP. On a surmonté ces difficultés au niveau comptable. Son département a déjà été auditionné par trois commissions spécialisées et il pense avoir répondu à bon nombre d'interrogations. Il se montre disposé à répondre à celles de la commission des finances. Il relève aussi qu'il a transmis par mail les statistiques 2007 de son département (disponible sur IntraCM).

Un commissaire a une question sur l'évaluation des objectifs. La plupart du temps les services indiquent que les objectifs ont été atteints, ici ce n'est pas le cas. Pourquoi? La réponse est-elle politique et tend-elle à préavis d'une augmentation massive du personnel requise par la DSIC?

M MAUDET le remercie pour cette question. Il a vu, en arrivant à la tête du département, des manières très variables de formuler des objectifs et d'apprécier leur degré d'atteinte. Il a décidé sur ces objectifs 2007 pour lesquels ils n'étaient pas intervenu, de ne pas uniformiser l'approche. Il a sourit en voyant le degré d'atteinte des objectifs de la DSIC par rapport à d'autres services. Il ne peut pas exclure qu'il y ait eu une arrière pensée dans l'esprit du chef de service qui se serait dit qu'il faudrait sensibiliser et le magistrat et les conseillers municipaux à l'idée qu'ils sont débordés et que par conséquent, il ne peuvent pas atteindre tous les objectifs. Cela reflète la réalité. Il faudra à brève échéance, une augmentation de la dotation en personnel. Il faut savoir que la DSIC, en qualité de service compétent, reçoit une quantité importante de demandes, notamment de la part des départements de MM. Tornare et Mugny. Le service est obligé en permanence, de reformuler un ordre de priorités. De ce point de vue, c'est un service qui est *condamné* à ne jamais atteindre ses objectifs.

Un commissaire dit que le magistrat, pour établir ces priorités, se posera probablement la question de savoir, si c'est indispensable et urgent ou important, mais pas forcément urgent. La politique est un idéal, mais c'est très souvent l'art du possible.

M. MAUDET renvoie au premier paragraphe de la deuxième page du rapport de la CICO qui dit que le ratio collaborateurs de la DSIC/ utilisateurs de la Ville de Genève était de 1/27 en 1994, il est aujourd'hui de 1/54. On considère, à la lumière de ces comptes 2007, et de la pratique en 2008, qu'il y a vraiment des domaines (cf. sécurité), où on est sur la corde raide. Il y a des risques de dysfonctionnement. Il aura l'occasion de développer cet aspect dans le cadre de l'étude du budget 2009, puisque le CA a validé une demande d'augmentation de 12 postes. Il y a des exigences en terme d'informatique qui sont au croisement de l'urgent et de l'important.

Un commissaire une économie de +300'000.- au poste 301. Que s'est-il passé?

M MAUDET répond que cela a trait à la problématique d'embauche de personnel qualifié, évoquée précédemment par le commissaire. Le personnel de la DSIC est un personnel assez spécifique, que l'administration municipale peine à recruter et qu'elle perd. Pour le développement du logiciel SAP, on a besoin de spécialistes très pointus, et en 2007, on s'est fait débauché un spécialiste par une banque privée genevoise, pour un salaire défiant toute concurrence. Malgré les avantages que présente la fonction publique municipale, on peine à conserver le personnel. C'est spécifique au domaine informatique.

Un commissaire revient sur la ligne 318 de la page 58. Il se demande à quel programme, à quelle objectif a-t-on renoncé pour passer de 1,1 millions au budget 2007 à 163'000.- de dépenses effectives?

M. FAVRE, directeur de la DSIC, explique qu'on budgétise la totalité de ces budgets, pour les ventiler dans les services au moment de l'exécution des comptes. Pour pouvoir avoir la totalité de la charge, il faudrait agréger l'ensemble de ces charges. C'est un calcul qu'on peut faire, mais c'est un calcul compliqué.

Le rapporteur relève que très peu de question de la commission des finances ont porté sur les comptes 2007, ni même sur la gestion 2007, mais plutôt sur les intentions du département relatives aux exercices en cours ou à venir. Par ailleurs, les questions de la commission des finances ont été sensiblement identiques à celles posées par les commissions spécialisées. Dès lors, le lecteur prendra connaissance de leur rapport figurant à l'annexe II. De même, en annexe III figure des réponses écrites transmises par M. Maudet relatives à son département.

Audition du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

La commission des finances a reçu le 3 juin 2008, Mme Manuel TORNARE, maire et magistrat chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de ses collaborateurs.

Un commissaire lit que les écoles de sports (été-hiver) continuent d'enregistrer une forte augmentation de présence et il observe pourtant, page 173 des comptes, qu'on réduit le subventionnement pour ce type d'évènement. Il s'étonne de cet antagonisme.

M. VOIROL, chef du service des sports, explique qu'en page 89, on fait référence aux écoles de sports organisées par le service. Ce sont des prestations qu'on offre à la population pendant l'été. Elles ne sont pas financées par des subventions. Les diminutions de subventions mentionnées à la page 173, sont liées au nombre de membres par tranche d'âge, annoncé par les clubs. Il peut y avoir des variations d'une année à une autre.

Une commissaire voit qu'il est précisé dans les objectifs, qu'un accent est mis sur la gestion des gazons des terrains de sports. Elle aimerait savoir ce qui a été entrepris au niveau de la gestion de l'eau (arrosage et lavabos dans les installations sportives)?

M. VOIROL répond que, concernant la gestion des déchets, ils ont établi un partenariat avec SERBECO pour pouvoir doter les centres sportifs de centres de tri. Concernant l'économie d'eau, une collaboration a été mise en place avec le service de l'énergie qui devient compétent pour l'ensemble des installations des centres sportifs. On essaie de trouver des mesures d'économie d'énergie. Il en veut pour preuve le traitement des piscines par des systèmes d'ultraviolet. Parallèlement, on a entrepris une réflexion sur la gestion des patageoires dans les parcs.

La commissaire précise qu'elle se référerait plutôt aux lavabos dont les usagers laissent couler l'eau dans les centre sportifs, ainsi qu'à l'arrosage des pelouses. Quelque chose est-il prévu en matière d'économie d'énergie et d'eau?

M. VOIROL sait que le service de l'énergie est en train de mener une réflexion là-dessus, mais il ne peut pas entrer plus dans le détail.

Un commissaire lit qu'un accent a été mis sur les prestations que le service offre à la population. Lorsqu'il regarde ce qu'il en est au budget, il constate que les dépenses relatives à l'entretien réalisés par des tiers, ont littéralement explosé. Pourquoi?

M. VOIROL explique que ce sont des lignes gérées par le service des bâtiments, parfois par le service de l'énergie. On a transmis la même question qui avait été posée par la CSS à M. Meylan. Il dit toujours que son enveloppe globale est tenue, mais le décalage entre la budgétisation qui se fait en mars, et les comptes qui se font en février de l'année suivante, provoque des écarts. En réalité, en cours d'année, les choses dépendent beaucoup des opportunités, des autorisations de construire délivrées ou pas. Cela fait que des projets avancent plus vite que d'autres. Les imputations de ce service étant faites dans les lignes du service des sports, ils ont simplement repris ces montants.

Le commissaire demande si ce sont les compétents ou le service des sports qui écrit qu'un accent a été mis sur les prestations?

M. VOIROL confirme que cela émane du service des sports.

Le commissaire demande pourquoi ils écrivent cela, puisque c'est contraire à ce qu'indiquent les montants.

M. VOIROL rappelle que sur les CHF 43,7 millions dédiés au sports, 20% sont alloués au service des sports. Tout le reste est géré par les services compétents. Les années précédentes, l'accent a été mis sur l'entretien des installations sportives. En 2007, de gros travaux devaient être entrepris par les services compétents, le service des sports a, lui, décidé de fournir un effort aussi sur les prestations tout public (sport actif, développement de nouvelles écoles...).

Un commissaire a une question relative au Traitements du personnel (nature 301). Dans les comptes détaillés, on voit que sur ces 2,3 millions, il y a plus d'un million, lié au salaire du personnel temporaire. Il y a eu un gros dépassement. De quoi s'agit-il?

M. VOIROL va essayer de se substituer au service compétent pour donner une réponse. Il y a environ 15 à 20 personnes qui sont employées sous forme temporaire. Il donne l'exemple des gardiens de bains des piscines avec bassin extérieur en été, des postes de surveillants à la patinoire en hiver. Ceci correspond à la masse prévisible. En 2007, il y a eu un certain nombre d'absences de longue durée qui ont appelé des remplacements sous contrat temporaire. Cela expliquerait la différence.

Un commissaire a une question transversale sur la piste de ski de la Treille. Il a constaté que tous les frais concernant cette manifestation n'étaient pas comptabilisés dans les comptes (dépenses pour transport de neige, tracteurs, machines racleuses...) Il demande si il est prévu pour 2008, de demander au contrôle de gestion de faire une transcription plus complète, pour savoir plus précisément combien coûte et combien rapporte cette piste de ski?

M. VOIROL répond que le trax (transport, essence...) par exemple, a été complètement pris en charge par les 4 vallées. Le reste du matériel a été prêté par la Voirie (ex: raclement de la glace).

Le commissaire estime que cela doit apparaître en coût complet dans les comptes.

M. KANAAN, directeur du département, explique que le temps de travail effectif, n'a pas été pris en compte dans les comptes, mais ce n'est pas grand chose, car la majorité était assumée par des techniciens des 4 vallées et des apprenti-moniteurs de l'école suisse de ski.

M. TORNARE se souvient qu'il avait annoncé un bénéfice de 8'000.- et qu'au final on a obtenu 17'000.-

Un commissaire pose plusieurs questions sur les fonds spéciaux ainsi que sur le Sport-Toto dont il demande le détail. Une réponse écrite sera envoyée (elle figure en annexe III).

Un commissaire constate que l'Association genevoise de tennis de table est subventionnée à hauteur de CHF 42'630.-. Si ses renseignements sont exacts, différents clubs emploient ces subventions pour payer des joueurs afin de gagner des matchs pour changer de catégorie. Sont-ils au courant de ce type de pratiques?

M. VOIROL dit que ce qui est encore plus choquant, c'est que ce sont des subventions pour les camps, les stages et les écoles.

Le commissaire ajoute que parfois, des clubs qui n'ont même pas des joueurs qui apprennent à jouer, sont subventionnés.

M. VOIROL précise que dans l'exemple qui a été pris, le département subventionne l'association cantonale faitière qui elle, répartit l'argent selon ses critères. Il serait bon de s'y intéresser de plus près. M. TORNARE dit qu'il vont enquêter.

Un commissaire souhaite qu'on clarifie l'Allocation pour faciliter l'accès gratuit aux manifestations.

M. VOIROL prend l'exemple du Beachvolley sur la place du Rhône. La Ville incite, par u complément de subvention, l'organisateur à offrir la gratuité aux jeunes.

Un commissaire s'est amusé à compter le montant total des crédits votés pour le sport, cela correspond à 43'700'000.-. On a 2'120'000.- dépensés dans l'année. Concernant le social, il a, à peu près, la même proportion de 5% de crédits dépensés. À la page 209, on voit 0.00 de dépenses nettes pour les centres sportifs en 2007, à l'exception de la patinoire des Vernets! Pourquoi? Il pose cette question, car la commission des finances se préoccupe de la gestion des investissements. On voit qu'entre le PFI et le vote que l'on fait, il y a un décalage qui est assez incompréhensible. Il prend l'exemple d'un crédit d'entretien qui a été voté le 21 mars 2007 et qui n'a pas été dépensé. Les travaux d'entretien ne sont pas votés pour être dépensés dans 8 ans.

M. KANAAN dit que l'explication classique qui est donnée par le service des bâtiments est que ce retard est dû au fait que le service sait quand la demande part au Conseil municipal, mais ne sait pas quand elle revient. De plus, les projets se chevauchent, ils sont sur plusieurs chantiers quand le vote est confirmé et le démarrage des soumissions est souvent retardé jusqu'à six mois. Il n'est donc pas rare d'observer un décalage d' une année pour des crédits de ce type.

M. TORNARE posera la question et répondra avec précision par écrit. (note du rédacteur : aucune réponse écrite n'a encore été transmise à la commission sur ce point).

Un commissaire a de la peine à comprendre qu'on ait fait de telles erreurs sur le plan des amortissements dans ce service. Il a compris que c'est passé de la Direction des affaires sociales à la Délégation à la jeunesse, mais cela n'explique pas de telles erreurs d'imputation.

M. KANAAN explique que lorsque le budget a été élaboré, le projet Rue de Lyon 99 était encore un projet global du département et encore mal défini en terme d'affectation. Quand les comptes ont été faits, l'amortissement a été transféré à la Délégation à la jeunesse.

Une commissaire demande à quel département est rattaché l'observatoire des incivilités.

M. KANAAN dit que jusqu'en 2007, ce projet était en phase pilote au sein du Dpt 5 (service des écoles, SEVE, Délégation à la jeunesse,...). Ensuite, le CA a validé, en décembre 2007, son extension à d'autres services de l'administration (police municipale, Voirie Ville propre, GIM...) avec une base de donnée commune, Lotus. Pour l'instant, c'est limité aux quartiers des Eaux-Vives et des Pâquis.

La commissaire demande qui coordonne ce projet.

M. KANAAN répond que c'est une collaboratrice de la direction qui le coordonnait dans sa phase expérimentale. Ensuite, le travail d'analyse et de synthèse ont été confiés aux UAC qui sont des collaborateurs qui ont une bonne connaissance du terrain.

La commissaire demande s'il y aura une information à ce sujet.

M. TORNARE fera une communication à ce propos.

La commissaire lit que les UAC se sont appuyées sur des études qualitatives et quantitatives. Ce sont des études à l'interne?

M. KANAAN explique que ce sont des études socio-démographiques approfondies sur la réalité des quartiers qui ont été réalisées sous le mandat de Service social. L'Université a également participé à ces recherches.

Un commissaire voit apparaître dans le détail, CHF 17'000.- d'achat de mobilier. Il demande si c'est le nouveau mobilier de bureau que M. TORNARE a tant médiatisé.

M. TORNARE précise que lorsqu'il a été élu au Conseil administratif, il avait un 10m2 à la rue de l'Athénée. À l'époque, il a commandé un bureau à un jeune designer et il l'a obtenu pour 2000.- (prix de faveur). Il n'avait pas même la place pour une table de conférence. Ensuite, il est passé à

un 20m2 à la rue de l'Hôtel de Ville. Il a un bureau qui est à peu près la copie conforme de celui de M. Maudet ou M. Pagani. Le Conseil administratif lui a octroyé CHF 20'000.- pour aménager cet espace, il a refusé la climatisation et CHF 17'000.- (chaises, rideaux, table de conférence...) ont suffi.

Une commissaire demande quel est le degré de satisfaction au sujet de la sectorisation.

Mme DE TASSIGNY, déléguée à la petite enfance, dit que la plupart des gens en sont très contents. Cela a nécessité de nouvelles compétences managériales. La plupart des responsables n'ont pas montré de résistance face à un cadre plus précis de rationalisation et ils ont su s'adapter. De plus, le comité d'interface continuent de se réunir régulièrement et le processus décisionnel est plus efficace. Il a fallu affiner le concept, mettre des outils en place, mais maintenant, elle pense qu'ils sont parvenus à une bonne vitesse de croisière.

Un commissaire a une question sur l'évaluation des objectifs. Il est écrit « Création d'environ 100 nouvelles places d'accueil ». Cela représente combien d'années de planification?

Mme DE TASSIGNY juge que la question est complexe. On est dans une situation où il y a beaucoup de demandes insatisfaites. On doit avoir une vision prospective de la problématique. La durée des projets est variable (4 à 6 ans) et la population n'attend pas. On essaie de se créer des opportunités plus rapides. Par exemple, une direction de secteur a proposé d'augmenter de 14 places son contingent, par l'acquisition d'une arcade appartenant à la Ville dans le quartier des Grottes. Un privé propose un projet clé en main (pas besoin de crédit d'investissement) qui ouvrirait 100 places supplémentaires et où la Ville ne paierait que le loyer. Il faut dire que cette année, on a été en plus petite vitesse de croisière car le magistrat avait reçu des consignes de ralentissement. Mais au vu de la pression de la population, on remet l'accent sur la création de nouvelles places de crèches.

M. TORNARE rappelle qu'à son arrivée, on était à 34% de la demande satisfaite, en 2007 on est arrivé à 64% (on a observé un léger fléchissement cette année, 62%). Il souligne qu'on construit et on agrandit relativement vite dans le Dpt 5. Il confirme que lors de sa 2ème législature, on lui avait demandé de ralentir un peu, car les perspectives financières n'étaient pas très bonnes. Cela dit on remet le turbo. Dernièrement, il a reçu un courrier de la directrice de la crèche des Moreillons qui pourrait s'agrandir. La crèche clé en main qu'a évoqué Mme DE TASSIGNY se situerait aux Eaux-Vives. Il y a plusieurs autres projets en cours. En tous cas, il est bien décidé à profiter de toutes les bonnes opportunités qui s'offriront à lui, pour aboutir à terme; à l'objectif de 100% des demandes satisfaites.

Une commissaire a une question portant sur le projet d'installation des directions d'établissement dans les écoles enfantines et primaires, faisant suite à la réorganisation de l'enseignement primaire voulue par le DIP. Le Parti socialiste a eu l'occasion d'entendre M. Beer à ce sujet expliquant que cela aurait nécessairement un impact sur les communes. Elle demande si la Ville a besoin de procéder à un certain nombre de transformations des locaux.

M. TORNARE dit qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu de locaux à trouver. En revanche, alors que le magistrat cantonal avait déclaré devant tous les conseillers administratifs et maires concernés que cela ne coûterait pas un sou aux communes, Mme IRMINGER lui a montré dernièrement, une facture de 60'000.- pour des déménagements et de 60'000.- pour le mobilier. Ça grince des dents au niveau des communes.

Un commissaire voit qu'il y a une subvention de CHF 230'000.- qui est allouée aux budgets participatifs. Il demande quels actions concrètes ont été menées en 2007 dans ce domaine? Ce projet est-il satisfaisant?

M. TORNARE dit qu'il est très satisfait de ce projet pilote. C'est le retour heureux de Porto Alegre. Il a mis en place, avec l'accord de ses collègues de l'époque, ce budget participatif dans les écoles. Cela permet d'améliorer le cadre de vie dans une école et c'est aussi un prétexte de lien social (les décisions sont prises par tous les partenaires de la collectivité).

Il ajoute que lors d'une visite de la municipalité de Zurich, il y a trois ans, ils ont trouvé l'idée tellement bonne, qu'il l'ont adoptée.

Mme IRMINGER, directrice du service des écoles, dit qu'il s'agit d'une enveloppe qui est répartie entre 6 ou 7 écoles, cela dépend de l'importance de l'école et des projets. Cela permet à un groupe constitué d'enseignants, du personnel para-scolaire, des parents d'élèves et des enfants, d'établir un diagnostic de l'école et, sur cette base, de choisir un projet adapté. Il doit être réalisable pendant l'année scolaire. Elle donne ensuite des exemples de réalisation.

Un commissaire observe un dépassement de CHF 124'000 sur un ligne de subvention.

Mme IRMINGER explique qu'il s'agit de la participation financière de la Ville de Genève au financement du GIAP. Le problème, est que chaque année, au moment de l'élaboration du budget, ils n'ont pas encore la précision budgétaire. On essaie malgré tout de faire au plus juste.

M. TORNARE ajoute qu'il y a une loi de 1992 sur le para-scolaire qui a été mise en application en 94'. Un co-financement commune-Etat de 50% chacun, y était inscrit jusqu'à l'année passée. Le Conseil d'Etat, au nom du transfert de charges, a décidé d'attribuer 90% du financement du para-scolaire aux communes à partir de 2009. La somme sera assez faramineuse pour la Ville de Genève (1'150'000.- de plus). Le Conseil d'Etat a aussi voulu conserver les compétences sur le GIAP, M. TORNARE en tant que président du GIAP a répondu au chef du DIP, qu'il était exclu de recevoir des ordres du Conseil d'Etat au vu de la répartition du financement.

Un commissaire qualifie de formidable l'initiative du Pédibus. On dit toujours qu'elle ne coûte rien, or il observe ici un montant de 25'000.- qui lui est alloué. À quoi est-il employé?

M. TORNARE précise que la presse dit que cela ne coûte rien, parce que cette initiative repose sur du bénévolat, mais en réalité, la Ville offre un appui logistique. Mme IRMINGER confirme qu'il y a une subvention, parce que Pédibus est coordonné par le GAPP. Cette somme est employée pour le matériel et pour le travail de la coordinatrice qui met sur pied le réseau (tracé, permanence...), mais la part du bénévolat est extrêmement importante puisque les parents d'élèves assurent la plupart du travail. Sans l'appui logistique, le Pédibus ne pourrait pas exister.

En annexe III, figure des réponses écrites du département relative à d'autres questions posées lors de cette séance.

Par ailleurs, d'autres questions posées à M. Tornare et à ses collaborateurs n'ayant qu'un rapport assez lointain avec les comptes 2007, elles ne sont pas retranscrites ici.

La discussion de la commission, séance du 1^{er} juillet 2008

Un commissaire **PDC** indique que son groupe n'a pas approuvé le budget 2007 pour des raisons politiques qu'il ne va pas développer ici. Sur les comptes, son groupe va pour le moment s'abstenir, il réfléchira pendant l'été sur l'attitude définitive à adopter.

Le commissaire **Radical** regrette que les arrêtés qui leur sont soumis par le Conseil administratif ne porte que sur l'approbation des comptes annuels et non pas sur la gestion du Conseil administratif, alors qu'il y a bien un rapport de gestion. Il souhaite que les arrêtés soient modifiés en conséquence lors des comptes 2008. Il relève aussi que la manière dont la partie sur les objectifs est construite ne permet pas encore de mesurer réellement si le Conseil administratif a rempli pleinement tous ces engagements. Toutefois, le groupe Radical votera ces arrêtés puisque les comptes ont été reconnus conforme à la loi et aux règles en vigueur par le Contrôle financier.

Un commissaire **Libéral** constate que le budget des charges a été tenu par rapport aux comptes 2007, qui sont dans l'ensemble conformes aux charges qui figurent au budget 2007, et salue l'effort accompli par le Conseil administratif.

S'agissant de la gestion par les objectifs, son groupe rejoint pleinement les observations du groupe Radical, il remarque que cela n'a pas de sens de dire qu'un objectif a été suraccompli si l'on ne nous dit pas avec quel coût il a été suraccompli. De la même manière si l'objectif n'a pas été accompli ou était abandonné, on ne nous dit pas quelles économies ont été faites. A cet égard, il relève qu'il n'est pas dit non plus en quoi les fonds qui ont été budgétés pour cette action ont été

utilisés à un autre objectif. Il cite en exemple, la dernière séance du Conseil municipal avec le bouclage de crédit sur l'information dans les quartiers en conséquence du voyage du Conseil administratif à Porto Alegre. Il relève que dans l'examen du budget de l'administration, ce document est que de nature à tromper et à bernier la commission sur l'activité de l'administration, ce d'autant que l'utilité n'est jamais décrite.

Sur ce, son groupe approuvera les comptes de la ville.

Une commissaire d'**AGT**, au nom de son groupe, précise que sur le plan technique les comptes correspondent au budget 2007. Elle est ailleurs étonnée que l'on ne parle pas du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007 puisqu'il est mentionné à l'ordre du jour. Elle indique qu'on ne parle pas forcément des chiffres mais on parle des objectifs, de l'accomplissement des objectifs. Pour sa part, il lui semble qu'il faudrait que les objectifs au budget soient clairs afin qu'ils puissent être clairs aux comptes et quantifiables pour que la Commission puisse avoir une évaluation correcte aux comptes.

Une commissaire **Socialiste** indique que son groupe va voter les comptes. Elle relève que son groupe est ravi que les comptes présentent un tel boni en 2007. Par ailleurs, elle regrette que certains objectifs reviennent chaque année, alors qu'ils devraient être considéré comme acquis. Il y a là une certaine répétition.

Une commissaire **Verte** indique son groupe votera les comptes 2007 parce qu'il n'y a pas de raison de ne pas les voter.

Cependant, elle relève que cette année la lecture était beaucoup plus compliquée parce qu'on était à cheval sur deux législatures.

Elle indique avoir un certain nombre de remarques par rapport à des détails que son groupe formulera lors de l'approbation des comptes en séance plénière.

Un commissaire de l'**UDC** au nom de son groupe regrette également qu'il n'y ait pas un vrai rapport de gestion sur lequel la Commission puisse prononcer. Pour lui, les comptes pourraient être approuvés mais la gestion ne peut être que refusée. En conséquence son groupe s'abstiendra.

Le vote

Projet d'arrêté I :

OUI : 2 AGT, 3 Verts, 2 Socialistes, 1 Radical, 2 Libéraux

NON : -

Abstention : 2 PDC, 2 UDC

Projet d'arrêté II :

OUI : 2 AGT, 3 Verts, 2 Socialistes, 1 Radical, 2 Libéraux

NON : -

Abstention : 2 PDC, 2 UDC

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007 ;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de CHF 78'610'245.18 pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), e) et f), et 75, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007 ;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. - Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2007 est approuvé pour les montants suivants :

charges	CHF	1'104'320'392.97
sous déduction des imputations internes de	CHF	<u>74'919'789.42</u>
soit un total de charges nettes de	CHF	1'029'400'603.55
revenus	CHF	1'207'510'483.09
sous déduction des imputations internes de	CHF	<u>74'919'789.42</u>
soit un total de revenus nets de	CHF	1'132'590'693.67
excédent de revenus	CHF	<u>103'190'090.12</u>

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Article 2 - Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2007 est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif

dépenses	CHF	67'980'757.38
recettes (prélèvements sur préfinancement inclus)	CHF	<u>3'039'663.59</u>
investissements nets	CHF	64'941'093.79

b) patrimoine financier

dépenses	CHF	9'460'113.52
recettes (prélèvements sur préfinancement inclus)	CHF	<u>469'670.169</u>
investissements nets	CHF	8'963'443.36

c) total		
dépenses	CHF	77'440'870.90
recettes (prélèvements sur préfinancement inclus)	CHF	<u>3'536'333.75</u>
investissements nets	CHF	<u>73'904'537.15</u>

Article 3 - Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif		
investissements nets	CHF	<u>64'941'093.79</u>
amortissements	CHF	69'305'410'39
amortissements complémentaires	CHF	0.00
excédent de revenus de fonctionnement	CHF	<u>103'190'090.12</u>
autofinancement	CHF	172'495'500.51
excédent de financement	CHF	<u>107'554'406.72</u>
b) patrimoine financier		
investissements nets	CHF	8'963'443.36
amortissements (autofinancement)	CHF	2'975'721.09
insuffisance de financement	CHF	<u>5'987'722.27</u>
c) total		
investissements nets	CHF	<u>73'904'537.15</u>
amortissements	CHF	72'281'131.48
amortissements complémentaires	CHF	0.00
excédent de revenus de fonctionnement	CHF	<u>103'190'090.12</u>
autofinancement	CHF	175'471'221.60
excédent de financement	CHF	<u>101'566'684.45</u>

Article 4 - Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit CHF 103'190'090.12 est approuvée ; elle correspond à l'excédent de revenus de fonctionnement.

Article 5 - Bilan

Le bilan au 31 décembre 2007 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'653'232'520.68 dans la composition suivante :

Actif

Patrimoine financier (natures 10 à 13) (après déduction de CHF 149'827'462.13, provisions pour pertes du débiteurs, nature 24)	CHF	1'647'886'765.37
Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (après déduction de CHF 120'00.--, provisions pour pertes prêt, nature 24)	CHF	<u>1'005'345'755.31</u>
Total de l'actif	CHF	<u>2'653'232'520.68</u>

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2008 (après-midi)
Comptes rendus 2007

1431

Passif

Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	96'065'410.48
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	1'840'000'000.00
Engagements envers des entités particulières (nature 23)		38'136'570.84
Provisions (nature 24)		113'823'051.62
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)		12'293'433.47
Fortune nette (nature 29)		<u>552'914'054.27</u>
Total du passif l'actif	CHF	<u>2'653'232'520.68</u>

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2007 à CHF 16'795'691.--.

Annexe I**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION**

à l'attention du Conseil administratif et du Conseil municipal de la

VILLE DE GENEVE

En notre qualité d'organe de révision selon l'article 73 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et de l'article 56 de son règlement d'application du 31 octobre 1984, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, compte d'investissement et annexe) de la Ville de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil administratif alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les directives émises par le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, les dispositions légales et les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages.

En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux principes de gestion financière et de la comptabilité, définis dans le manuel de comptabilité publique ainsi qu'aux principes formels de régularité de la gestion administrative, avec les réserves suivantes :

(groupe N° 112)

Centimes additionnels	Fr.	359'750'283.82
- Provision pour pertes sur reliquat (30%)	Fr.	108'000'000.00
Valeur comptable nette du reliquat centimes additionnels	Fr.	251'750'283.82

Le décompte annuel relatif aux centimes additionnels présentant un reliquat en faveur de la Ville de Genève de Fr. 359'750'283.82 au 31 décembre 2007, est fourni par l'Etat de Genève sous forme d'un tableau récapitulatif. Ce document très succinct n'indique pas l'information relative au détail de la facturation des impôts, l'ancienneté et la solvabilité des contribuables. A ce jour et pour des raisons de secret fiscal, aucune information supplémentaire ne peut être obtenue auprès de l'Etat de Genève. En conséquence, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la valeur de ces créances au 31 décembre 2007.

(groupe N° 154)

Actions nominatives Banque cantonale de Genève Fr. 149'458'494.00

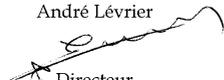
En ce qui concerne l'évaluation des actions nominatives de la Banque Cantonale de Genève figurant à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif pour une valeur d'acquisition de Fr. 149'458'494.00, nous l'avons comparée d'une part à la valeur des fonds propres selon les comptes annuels 2007 de la banque et d'autre part à leur valeur boursière indicative au 31 décembre 2007 et au 30 avril 2008.

1) Comparaison avec la valeur des fonds propres de la banque :	Fr.
- part proportionnelle des actions nominatives aux fonds propres de la banque :	134'760'365.07
- valeur comptable des actions nominatives	149'458'494.00
	<hr/>
Surévaluation des actions nominatives d'après les fonds propres	- 14'698'128.93
2) Comparaison avec la valeur boursière indicative au 31 décembre 2006 :	
- valeur boursière indicative	170'342'946.00
- valeur comptable des actions nominatives :	149'458'494.00
	<hr/>
Sous-évaluation des actions nominatives d'après le cours boursier indicatif du 31 décembre 2007	20'884'452.00
3) Comparaison avec la valeur boursière indicative au 30 avril 2008 :	
- valeur boursière indicative	156'449'727.00
- valeur comptable des actions nominatives :	149'458'494.00
	<hr/>
Sous-évaluation des actions nominatives d'après le cours boursier indicatif du 30 avril 2008	6'991'233.00

Les actions nominatives de la banque n'étant cessibles qu'à d'autres administrations publiques, nous considérons que l'évaluation sur la base de la valeur boursière n'est pas pertinente et qu'il y a lieu de retenir l'évaluation de ces titres en fonction des fonds propres de la banque. Compte tenu de ce qui précède, nous considérons que cette position est surévalué de Fr. 14'698'128.93. Nous relevons toutefois que la valeur des fonds propres de la banque augmente chaque année et qu'en conséquence, la réserve formulée ci-dessus devrait disparaître dans les années à venir.

Malgré les réserves mentionnées ci-dessus, nous recommandons au Conseil municipal d'approuver les comptes annuels 2007 de la Ville de Genève, présentant un excédent de revenus de fonctionnement de Fr. 103'190'090.12 et une fortune nette au 31 décembre 2007 de Fr. 552'914'054.27.

André Lévrier



Directeur
Responsable de la révision

Fabrice Kaemy



Sous-directeur

Annexes : - Comptes annuels résumés arrêtés au 31 décembre 2007 se composant de :

- Bilan comparé (annexe 1)
- Compte de fonctionnement par nature comparé (annexes 2)
- Compte administratif comparé (annexe 3)
- Annexes au bilan (annexes 4)
- Tableau relatif aux fonds spéciaux (annexe 5)

Genève, le 13 mai 2008

Annexe II

Rapport des commissions spécialisées

Rapport de la commission informatique et communication chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007

Rapport de Mme Hélène Ecuyer.

La commission de l'informatique et de la communication (CICO) s'est réunie le 5 mai 2008, sous la présidence de Mme Martine Sumi, pour l'étudier. Les notes de séance ont été prises par Mme Julie de Dardel, que la rapporteuse remercie pour l'excellente qualité de son travail.

Séance du 5 mai 2008

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), et de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

En préambule, M. Maudet rappelle que la procédure d'examen par les commissions spécialisées des comptes est nouvelle et propose d'étudier les passages des documents concernant la DSIC.

Une première remarque, émanant de la présidente, concerne le changement des noms des départements et des services, notamment de la DSI (Direction des systèmes d'information) en DSIC (Direction des systèmes d'information et de communication), ainsi que le passage de ce service du département des finances au département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS). La lecture des documents est parfois confuse. Elle relève également que le nombre de projets a augmenté de manière importante.

M. Maudet regrette cette situation en expliquant qu'elle découle du choix de garder, dans certains cas, les appellations des plans comptables du budget 2007. Le travail de la DSIC ne dépend pas seulement du nombre de projets, mais aussi de leur taille, et certains objectifs n'ont pu être atteints par manque de ressources humaines. Il ajoute que la DSIC a particulièrement souffert du gel de personnel et qu'il a fallu faire des arbitrages. Le Conseil administratif devrait présenter un crédit pour l'engagement de personnel supplémentaire avant la fin de l'année. Une demande formelle d'une douzaine de nouveaux postes sera faite pour le budget 2009, dont il présentera le cahier des charges à la commission de l'informatique et de la communication. L'un des objectifs principaux de cette augmentation est la sécurité.

M. Favre explique que l'augmentation de postes est liée au nombre de collaborateurs de la Ville utilisant l'informatique. Les services du social ainsi que ceux dépendant de l'ancien département des sports et de la sécurité avaient un certain retard dans ce domaine. Il y a aujourd'hui 3000 postes pour 4000 collaborateurs et l'augmentation annuelle est de 100 à 150 postes.

M. Maudet ajoute que les employés de la Voirie – Ville propre sont équipés de machines à écrire et, même si le travail quotidien ne nécessite pas l'utilisation d'ordinateurs, il est important que chaque dépôt en bénéficie pour que le personnel puisse, entre autres, défendre ses droits et communiquer avec les autres services.

La présidente demande des précisions sur le ratio collaborateurs/employés et tient à souligner l'efficacité de la Hotline pour le Conseil municipal et la disponibilité du personnel de la DSIC. M.

Favre explique que le ratio collaborateurs de la DSIC/utilisateurs de la Ville de Genève était de 1 pour 27 en 1994, il est aujourd'hui de 1 pour 54.

Les différences enregistrées entre le budget et les comptes s'expliquent par le fait que la DSIC est un service compétent est que, si au budget les montants se retrouvent sous la DSIC, aux comptes, ils sont ventilés dans les services bénéficiaires.

Conclusions

N'ayant plus de remarques à faire concernant les comptes et après une brève discussion sur la procédure à suivre pour l'adoption de ces comptes, la commission vote la conclusion suivante: «La commission de l'informatique et de la communication prend acte du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes ainsi que des comptes budgétaires et financiers 2007 sur la DSIC, et recommande leur approbation à la commission des finances.»

Cette conclusion est acceptée par 8 oui (1 AGT, 2 S, 2 Ve, 1 DC, 2 UDC) et 3 abstentions (1 R, 2 L).

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007

Rapport de Mme Diana Duarte Rizzolio.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie le 27 mai 2008, sous la présidence de Mme Alexandra Rys, pour étudier le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier.

La commission a entendu M. Rémy Pagani, Mme Isabelle Charollais et M. Claude-Alain Macherel.

En préambule, la rapporteuse rappelle que la commission de l'aménagement et de l'environnement a eu à étudier plusieurs projets urgents et que les ordres du jour de la commission sont fixés avec plusieurs semaines d'avance. Ce n'est finalement qu'à la fin mai que la présidente a pu mettre à l'étude le rapport de gestion à l'appui des comptes 2007.

Audition du département des constructions et de l'aménagement

Mme Charollais et M. Macherel distribuent deux documents qui ont déjà été distribués à la commission des travaux (1. Département des constructions et de l'aménagement – comptes 2007, 2. Statistiques des absences non planifiées). Ces documents ne sont pas joints au présent rapport, car la rapporteuse suppose que ceux-ci seront également distribués aux commissaires aux finances ou qu'ils auront été joints au rapport de la commission des travaux.

Le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007 ayant été élaboré en suivant l'ancienne répartition des départements (avant l'entrée en fonction du nouveau Conseil administratif), le département des constructions et de l'aménagement a élaboré les deux documents distribués afin d'avoir une vision qui corresponde à la nouvelle organisation du département.

M. Macherel déclare que la première partie du document sur les comptes est présentée à deux positions et que le total des charges de fonctionnement du département est de 42,8 millions de francs, un chiffre en nette diminution. Il signale que ce sont, pour 29 millions, des charges de personnel (30) qui sont un point important, en raison du fait que le service concerné sert d'autres services (architecture, énergie, etc.). Il précise que le montant correspond à 230 postes. Il ajoute que les biens et marchandises (31) s'élèvent à moins de 13 millions.

M. Macherel explique ensuite que les amortissements (33) sont en décalage entre les comptes 2006 et le budget 2007, un décalage de 6 millions qui s'explique par le travail opéré avec Mme Charollais pour clôturer des crédits d'études vieux de vingt ans. Il rappelle qu'un bouclement de crédit est amorti dans l'année.

Le Service du génie civil (2602) représente près de la moitié des charges du département en raison de la nature de son travail. Ce document permet d'avoir une vision globale de l'architecture comptable du département. Il est en outre possible de rentrer dans le détail des services au besoin.

Le second document concerne l'absentéisme et indique que le taux d'absence non planifié à la Ville de Genève est de 7%. Le département des constructions et de l'aménagement est légèrement en-dessous de ce chiffre. M. Macherel précise que le but de cette statistique n'est pas de culpabiliser les gens, mais bien de comprendre les raisons de cet absentéisme. Les 6% des 230 postes représentent quelque 15 postes à plein temps. M. Macherel pense qu'il serait en l'occurrence judicieux de pouvoir récupérer 1 ou 2%.

Une commissaire demande pourquoi les amortissements (33) indiqués en page 3 sont jugés négativement. M. Macherel répond que l'image de l'investissement se retrouve dans ce poste. Il ajoute qu'il est important que les amortissements soient importants, mais qu'il n'en demeure pas moins qu'ils représentent une charge. Il signale ensuite que les subventions sont un peu plus élevées que prévu initialement, comme le démontre le poste 36.

Un commissaire demande ensuite si l'étude sur l'absentéisme est une décision du département ou de l'ensemble des départements. M. Macherel répond avoir accès aux chiffres depuis deux mois, alors qu'il les demande à la Direction des ressources humaines depuis deux ans. Il ajoute que chaque département a maintenant accès à ces chiffres.

Le commissaire demande s'il sera possible d'avoir les conclusions inhérentes à ces chiffres. M. Macherel acquiesce.

Le commissaire remarque que les charges de personnel, s'élevant à près de 12%, sont élevées. M. Macherel répond qu'il y a eu des transferts suite à l'entrée en fonction du nouveau Conseil administratif et que plusieurs collaborateurs sont passés d'un département à l'autre. Il mentionne qu'il y a en outre plusieurs postes vacants.

La présidente se demande ensuite si ces postes vacants doivent être repourvus. M. Macherel répond que les nouveaux magistrats étaient attendus afin de connaître la politique à mener en la matière. Le recrutement est en cours pour les ingénieurs civils. Mme Charollais précise alors qu'il est difficile de trouver du personnel qualifié, car l'offre dans le privé est importante; peu de personnes ont répondu aux offres.

Un commissaire demande si les postes qui ne sont plus nécessaires restent au sein du département. M. Macherel acquiesce.

Une commissaire se demande si la maternité est incluse dans les absences maladie. M. Macherel répond par la négative.

La commissaire demande ensuite pourquoi les dépassements sont si importants pour le Service de l'aménagement et le Service d'architecture. M. Macherel répond que ce sont les effets de l'amortissement et un ralentissement des investissements. Les honoraires de promotions ont ralenti.

Une commissaire demande ensuite pourquoi le Service d'architecture enregistre une diminution de 15%. M. Macherel répond que la page 10 donne le détail. Il précise qu'il y a effectivement 438 000 francs de charges en moins. Il rappelle que ce service fonctionne par le travail que fournissent les gens pour mener à bien les études. Il signale encore qu'une personne est venue remplir un poste à partir du mois de mars, un poste qui était vacant au cours de l'année précédente.

Un commissaire évoque ensuite la page 207 des comptes 2007 et demande s'il s'agit des dépenses de 2007. M. Macherel répond qu'il s'agit de l'étude et de la réalisation de la première étape, laquelle se monte à 21 millions. Il précise qu'il n'y a pas encore d'amortissement, puisque ce n'est pas encore terminé. Le commissaire demande ce qu'il en est des 69 000 francs. M. Macherel répond que ce sont les factures payées en 2007.

Une commissaire intervient et déclare que les comptes 2007 sont basés sur l'ancienne répartition des départements. Elle ajoute que ces chiffres ont donc été extraits et elle se demande ce que ces comptes valent véritablement. Elle précise, par ailleurs, apprécier le travail de présentation qui a été fait. M. Macherel répond que le service Voirie – Ville propre est un poids lourd dans les comptes. Il ajoute qu'il a fallu présenter au nouveau magistrat des chiffres correspondant à la nouvelle organisation.

La commissaire remarque que cela signifie donc que la commission de l'aménagement et de l'environnement doit se déterminer sur la partie des comptes correspondant à la nouvelle organisation. M. Macherel répond qu'il faudrait auditionner M. Maudet pour avoir un écho de la seconde partie, comme l'a fait la commission des travaux. M. Pagani déclare qu'il a bien fallu se livrer à cet exercice afin de répondre à la nouvelle organisation. Il ajoute qu'il faudrait effectivement entendre M. Maudet pour l'autre partie de l'année.

Un commissaire rappelle que la commission est plutôt sensible à la question de l'aménagement qu'à l'aspect voire, il ne voit donc pas l'utilité d'auditionner M. Maudet.

Discussion

Une commissaire libérale demande si la commission va procéder à une étude page par page du rapport. La commission renonce à étudier le document page par page.

Une commissaire libérale se déclare impressionnée par l'étude de ces comptes. Elle rappelle, en effet, que la commission des finances ne procède à aucune analyse et qu'elle compte sur les commissions spécialisées pour ce faire. Elle est donc surprise par cette manière de faire et elle ne croit pas que cela corresponde aux attentes de la commission des finances. Elle signale, par ailleurs, ne pas partager l'idée de la commission des finances de renvoyer ces études dans les commissions spécialisées.

Une commissaire socialiste mentionne que la commission des travaux a mené le même exercice que la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Une commissaire des Verts rappelle alors que l'idée était que les commissions spécialisées étudient les comptes en regard des budgets qu'elles ont elles-mêmes adoptés.

Un commissaire socialiste mentionne qu'il n'avait pas imaginé que cette étude serait similaire à l'analyse du budget, raison pour laquelle il ne s'est pas préparé outre mesure. Il ajoute qu'il aurait peut-être fallu parler de cette question plus avant au sein du bureau du Conseil municipal. Il pense qu'il sera nécessaire de se reposer la question l'année prochaine.

Une commissaire libérale signale alors ne pas jeter la pierre à la commission des finances et elle rappelle, en outre, que la commission de l'aménagement et de l'environnement ne traite pas des budgets.

La présidente pense que tout le monde a raison. Elle ajoute que la présentation était excellente, mais elle mentionne ne pas avoir personnellement les outils nécessaires pour se prononcer sur ces comptes.

Une commissaire des Verts se demande pourquoi la commission devait étudier ces comptes si elle ne traite pas du budget. La présidente répond que c'est une bonne question.

Une commissaire libérale remarque que la commission peut simplement prendre acte de ces comptes, comme l'a fait la commission des sports.

Une commissaire socialiste se demande s'il ne faudrait pas se réunir conjointement avec la commission des finances lors d'un prochain exercice pour être plus efficaces. La présidente répond que ce type de séance est toujours très difficile à organiser.

Un commissaire socialiste déclare alors partager l'opinion de la commissaire libérale. Il ajoute qu'il serait judicieux d'indiquer cette position au bureau du Conseil municipal et de faire en sorte que ce dernier détermine les documents nécessaires pour une étude de comptes. Il suggère alors d'envoyer un extrait du procès-verbal au bureau.

Une commissaire des Verts pense que la commission des finances n'a effectivement pas été très claire avec la démarche.

La présidente déclare alors qu'elle s'abstiendra.

Un commissaire d'A gauche toute! mentionne ne pas avoir beaucoup étudié ce sujet. Il ajoute que son groupe prend acte de ces comptes sans avoir plus d'avis sur la question.

Le groupe libéral estime que ces comptes ne devraient pas être renvoyés dans une commission qui n'est pas une commission budgétaire. La commissaire libérale ajoute regretter de ne pas pouvoir aller plus loin et de faire de la figuration. Elle déclare qu'il est également difficile de se prononcer sur des chiffres qui ne correspondent pas à l'organisation du département. Elle précise, en outre, qu'il est difficile d'étudier des documents aussi complexes, distribués en cours de séance. Elle termine en mentionnant que son groupe ne se prononcera donc pas.

Une commissaire des Verts déclare partager cette opinion. Elle ajoute être également surprise de constater que les écarts inscrits dans les comptes soient systématiquement considérés positivement.

Le groupe radical souscrit à ces opinions. La commissaire évoque également le flou artistique qui a prévalu à cette situation. Elle ajoute ne pas être outillée pour avoir un œil critique sur ces documents, raison pour laquelle elle ne prendra pas position.

L'Union démocratique du centre s'abstiendra.

Le groupe socialiste déclare prendre acte de ces documents. Il salue en outre le travail et la décision du département de finaliser quelques vieux projets, ce qui permettra plus de clarté.

Votes de la commission

Prennent acte des comptes: 1 AGT, 2 S, 3 Ve.

Ne se prononcent pas: 2 DC, 1 R, 2 L, 1 UDC.

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007

Rapport de M. Eric Rossiaud.

La commission des travaux s'est réunie les 14 et 28 mai 2008, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, pour l'étude de cette proposition. Les notes de séance ont été prises par Mme Julie de Dardel, procès-verbaliste, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Préambule

Le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes est d'ordinaire traité par la seule commission des finances. Cette année, il a été décidé de renvoyer ce rapport aux commissions spécialisées afin qu'elles étudient les parties de ce rapport qui concernent leurs sphères d'activité.

Il est à noter que ce rapport de gestion du Conseil administratif est relatif à une année à cheval sur deux législatures. Le nouveau Conseil administratif, entré en fonction en juin 2007, a partiellement modifié la répartition des services au sein des départements. Pour couvrir l'ensemble de son champ d'activité, la commission des travaux a donc souhaité entendre les deux magistrats en charge des services en lien avec la commission des travaux sous la précédente législature, suivant en cela la présentation des comptes proposée par le Conseil administratif pour l'année 2007.

Séance du 14 mai 2008

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Boris Woëllé, chef de la Voirie – Ville propre, M. Francis Demierre, chef du Service logistique et manifestations, M. Yves Nopper, directeur du département

M. Maudet présente le rapport de gestion pour les deux services qui étaient auparavant intégrés dans la Division de la voirie et qui ont été transférés à son département en juin 2007, à savoir le Service logistique et manifestations et Voirie – Ville propre. Le département des finances a proposé au Conseil administratif de garder, pour la présentation des comptes 2007, l'organisation ancienne du point de vue des finances. Il rappelle que la Voirie - Ville propre est le plus grand service de la Ville en nombre d'employés. Les parties du rapport concernant la commission des travaux sont les pages III-53 et III-58.

M. Maudet indique qu'une évaluation de la réorganisation des départements a eu lieu en décembre 2007. Il rappelle que ces deux services n'ont pas subi de refonte; seules les frontières des départements ont été modifiées. Les Services logistique et manifestations et Voirie – Ville propre déploient l'essentiel de leurs activités à la rue François-Dussaud. Il indique, en outre, que le service de M. Demierre est dit «compétent». Il signale que les choses étaient un peu plus compliquées pour le transfert de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) vers son département. Néanmoins, dans les deux cas, l'évaluation est positive et il s'agit d'une affaire close.

En référence à la tarification des prestations pour les manifestations, page 53, un commissaire demande quelles sont les conséquences de la hausse des tarifs pour les bénéficiaires.

M. Maudet précise qu'il s'agit d'une légère hausse, mais que les gens ne vont certainement pas ailleurs, car les tarifs restent très préférentiels. Il rappelle que les prix sont fixés en fonction de la nature du bénéficiaire: associations, à but lucratif ou non, sociétés, etc. Le rabais est calculé en fonction de ces facteurs. Il remarque que l'application de la nouvelle tarification n'a pas encore

démarré. Cette tarification n'avait pas changé depuis 1991. M. Demierre ajoute qu'il s'agissait avant tout de s'adapter au coût de la vie, notamment pour le prix des transports. Le service s'est également renseigné auprès des privés pour connaître les prix du marché. M. Maudet spécifie que la tarification se situe dans la fourchette basse des prix du marché.

Concernant les méthodes de transport et de stockage du matériel de fête, un commissaire constate que l'objectif n'a pas été atteint et demande si l'on va réellement conserver les dépôts pour le matériel de fête dans ce quartier en plein développement (Praille-Acacias-Vernets). Ne pourrait-on pas le stocker en dehors de la ville?

M. Maudet remarque que l'étude mentionnée n'a pas été réalisée, par défaut de moyens humains et de logiciels. Les ressources ont été octroyées à des objectifs plus prioritaires. Au sujet de la délocalisation des bâtiments de la Voirie, la Ville est effectivement en train de se poser des questions. Certaines activités pourraient clairement être décentralisées. Il souligne, néanmoins, que la centralité de ces dépôts a aussi sa rationalité, par exemple pour la tournée de levée des ordures. Il précise que beaucoup de choses vont changer avec le nouveau plan directeur communal, qui est un enjeu très important. Il rappelle que la Ville a un intérêt certain dans cette zone, puisqu'elle possède l'ensemble du périmètre de la Voirie, de la patinoire, de la piscine et le parking. Il mentionne enfin que les bâtiments de la Voirie sont un gouffre en matière d'énergie, d'autres locaux pourraient être plus adaptés.

A la demande d'informations d'une commissaire sur le poste d'encadrement à l'atelier de mécanique, M. Demierre répond qu'il s'agit de la création d'un poste de chef d'équipe, dont la tâche a une forte connotation environnementale.

La même commissaire demande quelle est, dans le groupe 2000, la nature de l'équipement pour la sécurité du personnel. M. Demierre indique qu'il s'agit d'équipements vestimentaires, pour répondre aux normes européennes en matière de sécurité.

A la question de savoir pour quelle raison la maintenance des abribus a été transférée au Service du génie civil, M. Demierre répond que la mission d'entretien du mobilier urbain appartient à ce service.

Pour finir, la commissaire demande si le service de M. Demierre entend engager des stagiaires ou des apprentis.

M. Maudet souligne que le dossier des apprentis lui tient particulièrement à cœur, ainsi qu'au Conseil administratif dans son ensemble. Actuellement, dans son département, seuls quatre apprentis sont engagés, tous à la DSIC. Dès la rentrée 2008, tous les services de son département joueront le jeu et engageront des apprentis. A la direction du département, c'est un apprenti venant du Service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI) qui devrait être engagé. Dans le Service logistique et manifestations, il n'était pas facile de trouver un poste, malgré les ateliers, car les exigences en matière d'encadrement sont élevées. M. Demierre indique que son service n'a toujours pas l'autorisation de former des apprentis dans ses ateliers. Seuls des stages de formation pourront avoir lieu pour l'instant, mais des efforts restent à faire en matière d'accueil. M. Woelflé précise que Mme Cifali, responsable des apprentis à la Ville de Genève, a réussi à importer de Suisse alémanique un certificat d'agent technique qui pourra être utilisé à la Voirie.

Une commissaire revient sur la question de la tarification. Elle prend l'exemple de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville qui organise chaque année un bal. Les revenus de cette fête permettent à l'association de vivre toute l'année. Considère-t-on cela comme une manifestation à but lucratif? Une telle association va-t-elle cesser de bénéficier du rabais de la Ville?

M. Maudet déclare que la nature du bénéficiaire, mais aussi la nature de la manifestation, entrent en considération pour le rabais. En ce qui concerne le matériel, les associations bénéficient en général d'un rabais de 80 à 100%. On s'est néanmoins aperçu que, lorsque le matériel est mis

gratuitement à disposition, les bénéficiaires ont tendance à le rendre en moins bon état. M. Demierre précise que, dans le cas d'espèce, l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville bénéficie bien du rabais de 80%.

M. Maudet indique qu'il fera parvenir à la commission la nouvelle tarification.

La même commissaire relève que le moindre petit événement nécessite de remplir une énorme quantité de paperasse.

M. Maudet signale que différents services sont souvent impliqués dans ces manifestations, ce qui explique la multiplicité des formulaires. Il remarque que la Ville pourrait être plus orientée «clients» et créer un comptoir unique avec un formulaire simplifié. Il est conscient que le système actuel n'est pas très satisfaisant.

Un commissaire constate un triplement du budget «personnel intérimaire», à la cellule 2502000 308.

M. Nopper explique que ce montant est principalement dû à l'engagement d'un cuisinier à la cafétéria pour l'année 2007, en attendant la mise en place d'une autre organisation (achat des repas à une entreprise livrant la cafétéria). M. Demierre ajoute que l'on voit le même cas de figure pour le matériel de fête. Durant les mois d'été, on a engagé un chef d'équipe en intérimaire, en repoussant l'engagement de la prochaine personne fixe. M. Maudet souligne également le fait que les nécessités en matière de W.-C. publics, d'entretien de la rade, etc., augmentent chaque année. En 2007, on a vraiment explosé le compteur des manifestations, dont le nombre a été exceptionnel. Cela a forcément un coût.

Un commissaire mentionne la cellule 2502020 313, dont l'explication se trouve en page 85 du rapport. Pourquoi cette bordure en granit n'était-elle pas dans les crédits d'investissement?

M. Maudet explique qu'il s'agissait d'une ancienne pratique de l'administration en matière de dépenses d'entretien, qui a été bannie dans son département.

Le même commissaire souhaite encore avoir des renseignements sur les coûts de déneigement.

M. Maudet relève qu'ils figurent aux comptes. M. Woelflé explique que, normalement, on ne voulait pas inscrire au budget des sommes impossibles à évaluer à l'avance. La méthode est de retenir un montant minimal et de s'adapter ensuite. Il est aussi possible de jouer sur les réserves de sel des années précédentes.

Une commissaire remarque que l'un des objectifs de Voirie – Ville propre est de réduire la masse des déchets à l'incinération et elle se demande s'il existe un indicateur chiffré à ce sujet.

M. Maudet constate qu'il est, dans ce domaine, sur la ligne de son prédécesseur. Deux objectifs sont prioritaires. Le premier est de réduire le volume global des déchets, ce qui est très difficile en raison de la surconsommation et de la multiplication actuelle des emballages. Ce travail doit avant tout être fait avec les entreprises. Le second est d'encourager le tri des déchets. La Ville paie des sommes importantes aux Cheneviers pour l'incinération de ses déchets et a tout intérêt à augmenter la part des déchets valorisés (verre, papier, etc.). Des actions sont faites dans les quartiers, auprès des régies, par le biais de bennes de récupération visibles ou de publicité sur les camions de récupération. On arrive, aujourd'hui, à un résultat d'environ 43% de déchets valorisés pour 57% de déchets incinérés. Il souligne que, pour les ménages privés, on arrive actuellement à un seuil assez difficile à franchir. Pour les commerces et les entreprises, en revanche, des efforts restent à faire, notamment en ce qui concerne le papier. Il faut rappeler que la Ville le récupère gratuitement. Des progrès notables ont déjà été effectués en 2007, comme en attestent les statistiques par types de déchets, par tonnage et par francs qui sont disponibles (cf. annexe: Statistiques sur les déchets).

La même commissaire demande si des démarches auprès des commerces visant à éliminer la fourniture de sacs plastique sont en cours.

M. Maudet relève qu'il s'agit d'une question passionnante. Actuellement, l'élaboration d'un code de conduite avec les entreprises (chaînes de restauration rapide, boulangeries, kiosques, etc.) est en cours et devrait être achevée en septembre, date à laquelle cet événement pourra être rendu public. On essaie, actuellement, de convaincre la Migros de supprimer les sacs plastique aux caisses, mais l'idée est de convaincre les commerçants et non de les contraindre, comme cela a été fait dans d'autres cantons. En France, il n'y a plus un sac plastique, tout le monde a suivi Leclerc et cela fonctionne très bien.

Une commissaire remarque que, contrairement aux habitants qui commencent à bien intégrer le système, les commerces ne sont pas au fait du calendrier des levées des déchets.

M. Maudet souligne, en effet, qu'en ce qui concerne la population l'information est bien passée. Cinq cents concierges ont été réunis à la salle Pitoëff pour recevoir des explications sur le calendrier. Il admet que des problèmes subsistent avec les commerces, mais des solutions tendent à être trouvées. Par exemple, dans les Rues-Basses, la chaussée est encombrée de papier et de carton dès le mardi soir, bien que les commerçants soient censés attendre le mercredi matin. S'il pleut, le papier et le carton sont altérés et perdent de leur valeur. Il annonce qu'une expérience pilote va être lancée pour relever le papier le mardi à 19 h pour les commerces, toujours gratuitement, mais à condition que ceux-ci jouent le jeu de séparer le carton et le papier, qui ont une valeur différente à la revente. Si cela fonctionne, cette tournée supplémentaire devrait être financée par la revente du papier et du carton.

Une commissaire déclare que des progrès se font attendre en matière de compost. Elle demande également comment répondre au problème des poubelles de rue colonisées par les corneilles.

M. Maudet indique, tout d'abord, qu'un modèle satisfaisant de poubelle a été trouvé. Trois fois moins cher que le prototype prévu par son prédécesseur, ce modèle est d'une contenance bien supérieure aux poubelles grillagées actuelles, qui ne répondent plus aux besoins engendrés par l'augmentation globale des déchets. En ce qui concerne la matière organique, il relève que toutes les régies ne jouent pas le jeu et qu'un travail de concertation doit être repris. Il s'agit d'un objectif, bien qu'il ne soit pas prioritaire.

Un commissaire fait référence à la cellule 2502010 314, page 75, «Entretien des immeubles par des tiers», et demande pourquoi on constate un dépassement de 100 000 francs.

M. Maudet répond qu'il s'agit de comptes compétents. Ce montant a été imputé sur cette ligne mais il provient du Service des bâtiments. Au budget, la somme est attribuée au service compétent, puis elle est ventilée aux comptes.

Le même commissaire constate que c'est la réponse qui est toujours donnée et que cela ne permet pas d'obtenir des explications satisfaisantes.

M. Maudet souligne que c'est toujours comme cela pour les services compétents. Il répète que la ventilation est faite aux comptes. Il est possible à la commission de demander la comptabilité des services compétents comme complément.

Ce commissaire poursuit en mentionnant la cellule 2701000 318, «Honoraires et prestations de service», qui atteste d'un dépassement de 41 000 francs. L'explication donnée en page 86 fait référence à une décision du Conseil administratif, de mai 2007, octroyant des moyens supplémentaires à la Voirie pour les Fêtes de Genève.

M. Maudet à également du mal à s'expliquer cette décision de l'ancien Conseil administratif, consistant à faire un cadeau supplémentaire aux Fêtes de Genève.

A la demande d'explications sur la cellule 434, M. Maudet répond qu'il s'agissait, de tête, de 17 000 francs pour Alinghi. M. Nopper rappelle que l'événement Alinghi a eu lieu le lendemain de la Lake Parade. Un accord de prestation engageant le Service des espaces verts et de l'environnement et la Voirie avait été conclu. Des frais d'installation complémentaires sont apparus suite au concert sur la pelouse et à la pluie. En revanche, le matériel déjà en place pour la Lake Parade n'a pas été facturé.

Pour finir, ce commissaire constate que l'administration a tendance à sous-évaluer les recettes et à surévaluer les dépenses, de manière à présenter de bons résultats aux comptes. Il en veut pour preuve l'existence d'un montant de 349 000 francs non prévu à la cellule 2701010 313. Alors que, à la cellule 435, il s'agit cette fois de recettes non prévues.

M. Maudet répond que ce genre de mécanismes a été corrigé en 2008. La revalorisation des métaux ou du papier avait été sous-évaluée dans le budget, car elle n'était pas prévue. Il rappelle que, pour la première fois, le papier est passé d'un poste de dépense à un poste de profit pour la Ville. M. Woelflé déclare que, pour la cellule 435, ce montant s'explique par la taxe sur la récupération des emballages en verre. M. Demierre confirme que le papier a été largement revalorisé sur le marché international. Ce scénario n'était pas prévu.

Séance du 28 mai 2008

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de Mme Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs du département, et de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments

M. Pagani rappelle que ce rapport concerne une période à cheval sur deux législatures. Son département n'est plus chargé de la Voirie depuis juin 2007. Il y a donc des décalages dans les intitulés.

M. Macherel a apporté des documents sur les comptes selon l'organisation actuelle du département, en complément au rapport reçu par les conseillers municipaux.

Un commissaire demande des explications sur la cellule 2001000 318, «Honoraires et prestations de service», à la page 67.

Le président propose de commenter en premier lieu le document supplémentaire.

M. Macherel indique qu'il s'agit des comptes 2007 du département, avec une vision de l'organisation telle qu'elle existe aujourd'hui. Il s'agit d'un département de services, puisque l'essentiel du budget de 70 millions de francs est consacré aux charges de personnel, le poste «Biens, services et marchandises» étant beaucoup moins important. On constate un dépassement assez important dans les amortissements (6 millions de francs), qui découle de la volonté de boucler un certain nombre de crédits d'étude, en application de la loi sur l'administration des communes. Il souligne, en page 4, que le Service du génie civil représente à lui seul 40% des charges nettes. Il remarque que le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité est en charge de la gestion des crédits d'étude; c'est pour cette raison que le dépassement lui est imputé. En ce qui concerne le Service d'architecture, en page 10, on constate une diminution des recettes pour le groupe 43, «Honoraires de promotion». Cela s'explique par le ralentissement de l'activité du service pour les investissements. Le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité est mentionné en page 13. Pour ce service, le groupe 31 «Biens, services et marchandises», est plus important.

Il déclare qu'un document annexe donne des statistiques sur les absences non planifiées. Ces informations étaient attendues depuis longtemps de la part de la Direction des ressources humaines. Sur une durée de trois ans, le département est systématiquement en dessous de la moyenne de la Ville (6% pour une moyenne de 7%). Il souligne qu'il ne s'agit pas d'une chasse aux sorcières, mais d'un outil pour comprendre les mécanismes de l'absentéisme. Y a-t-il une

majorité d'ouvriers parmi les absents, en lien avec la pénibilité du travail? S'agit-il d'absences de longue durée ou plutôt d'absentes courtes et répétées?

Le président remercie M. Macherel pour ses explications. Il constate que la Ville est sur la même ligne que l'Etat en ce qui concerne la gestion des absences et la volonté de sensibiliser le personnel sur cette question.

Un commissaire constate que les accidents professionnels ont augmenté de 0,2 à 0,7%. Il souligne que cela est inquiétant. Il demande s'il existe un service de sécurité contrôlant les chantiers.

M. Macherel explique qu'il faut séparer la question des chantiers gérés par des privés, où la responsabilité de la sécurité incombe à l'entrepreneur, et la question des ouvriers employés par la Ville. Par exemple, des employés du Service du génie civil sont chargés de tracer les lignes sur les routes. Ils travaillent donc sur la route et avec des produits chimiques. Pour la sécurité de ces employés, les services travaillent avec les spécialistes de la cellule sécurité de la Direction des ressources humaines. Dans des cas particuliers, d'autres spécialistes sont mandatés. Une grande attention est portée à ces questions de sécurité. Il ne peut pas expliquer à quoi est due cette augmentation de 0,2 à 0,7%, mais il rappelle que le but est de faire parler ces chiffres au travers d'études.

M. Pagani déclare qu'il est très attentif à cette problématique. Comme son prédécesseur, il met l'accent sur la récolte de données et prend du temps pour être à l'écoute du personnel travaillant sur les chantiers. Les situations qu'il a pu identifier jusqu'à présent concernent principalement les horaires de nuit et les produits toxiques.

Un commissaire mentionne la page III-52. Il remarque que la question relative au développement des concepts énergétiques est un objectif seulement partiellement atteint.

M. Macherel explique que Mme Cerda suit une sorte de plan directeur en matière de politique énergétique. Cela fonctionne parfois très bien, comme à Sécheron, mais dans certains cas c'est plus difficile ou en suspens, comme aux Vernets. L'objectif n'est donc pas totalement atteint.

Un commissaire remarque que les postes «communication» et «publicité» prennent l'ascenseur. Il demande qui est tenu d'informer la population en cas d'intervention des Services industriels de Genève (SIG). Qui paie pour cette communication?

M. Macherel répond que la Ville ne fait pas de communication pour des tiers, elle ne fait que donner son autorisation. C'est donc les SIG qui sont tenus d'informer.

Le même commissaire demande des informations sur la cellule 2001000 309 à la page 67.

M. Macherel répond que cela correspond à des cours de formation. Il s'agit à nouveau d'un service compétent, la Direction des ressources humaines, dont les dépenses ont été ventilées.

Le commissaire continue et demande ce qu'il en est des montants non dépensés aux cellules 313, 314, 315 et 317 et déclare que le travail des commissions est réellement rendu difficile par ces questions de ventilation sur les comptes.

M. Macherel est d'avis qu'il faut auditionner les services compétents au sujet des crédits ventilés. Il s'agit ici de la Direction des systèmes d'information et de communication, il n'est pas possible au département des constructions et de l'aménagement d'apporter des explications pour ces montants.

M. Macherel indique que, sur la cellule 318, l'explication vient de son département. Par le passé, la direction avait une enveloppe pour financer des études. La nouvelle direction a mis fin à cette pratique. Il a été décidé de déposer désormais une fois par année une proposition d'étude

importante, pour engendrer une meilleure dynamique. S'il est nécessaire de faire une petite étude sur la présence d'amiante dans un bâtiment par exemple, l'enveloppe existe toujours, mais pour des projets de moindre envergure.

A la question de savoir où se retrouvent, dans les comptes, les dépenses engagées pour un projet qui a été abandonné en cours de route, M. Macherel répond que, si un crédit d'investissement est voté et engagé, on le retrouve dans les amortissements. Il précise que les honoraires de promotion ne sont pas des études; il s'agit du financement de l'investissement.

Un commissaire pose une question relative au Service d'incendie et de secours, dont il est fait mention à la cellule 4003000 314, «Entretien des immeubles par des tiers», page 129. Il lui semble que le Service des bâtiments aurait dû revenir devant le Conseil municipal avec un crédit d'investissement pour ce montant de l'ordre de 100 000 francs.

M. Meylan explique que l'on considère que la pose d'une dalle est de l'entretien et non de l'investissement. M. Macherel rappelle que, selon la loi sur l'administration des communes, les investissements de moins de 100 000 francs peuvent être financés par le budget et que l'entretien, même supérieur à 100 000 francs, peut être financé par le budget dans la limite des moyens du service.

Un commissaire est d'avis qu'il s'agit aussi d'un choix politique. Pour un montant de 400 000 francs par exemple, le Conseil municipal devrait être consulté. Il demande pourquoi on ne considère pas dès lors la rénovation des immeubles comme de l'entretien.

M. Meylan évoque le cas de l'ascenseur rénové, qui est un bon exemple. Rénover un ascenseur ne change pas substantiellement le niveau de confort d'un immeuble: c'est de l'entretien. En revanche, mettre un ascenseur dans un immeuble est un grand changement: c'est de l'investissement. Mais il faut garder une certaine souplesse d'évaluation au service, sans quoi l'administration serait perpétuellement devant le Conseil municipal pour le moindre crépi, ce qui noierait le système.

Le commissaire insiste: ce montant n'était pas budgété. Le crédit pour les camions a été amené au Conseil municipal sans mention du coût de l'installation de la dalle. Il y a eu un problème.

M. Pagani déclare que, contrairement à ce qui a parfois été dit, le patrimoine de la Ville est bien entretenu. Pour les camions et la dalle, la Ville n'a fait que suivre une nécessité. Il a été demandé à la Ville de refaire cette dalle, on ne peut pas en faire le reproche au département.

Un autre commissaire trouve que l'exemple de la dalle est assez choquant. Pourquoi, dans ce cas, ne pas considérer le changement des portes de la caserne comme de l'entretien. Il lui semble que cette évaluation est arbitraire.

M. Meylan souligne qu'il y a toujours des cas limite entre entretien et investissement. Il s'agit ensuite d'une question de dogme. Pour les portes, il fallait entièrement changer le système. Il reste convaincu que ces choix étaient corrects.

M. Pagani relève que ses services sont de bonne foi. Le kiosque de Plainpalais a d'abord été présenté comme un crédit d'entretien, puis la commission des finances a estimé qu'il s'agissait d'un investissement, dans la mesure où l'on créait une plus-value. Une proposition va donc être présentée pour le kiosque.

Discussion de la commission

Un commissaire socialiste se félicite que les commissions spécialisées puissent regarder les comptes, mais regrette que seule la commission des finances soit autorisée à saisir le Contrôle financier. Pour les prochaines années, il recommande que cette possibilité soit accordée aussi aux autres commissions du Conseil municipal, à défaut de quoi l'exercice de révision des comptes lui paraîtrait nul.

Le même commissaire s'étonne du dépassement de 850 000 francs constaté au Service d'incendie et de secours (SIS) et n'est pas satisfait des réponses qu'il a obtenues. Il rappelle que le Conseil municipal a voté l'achat de nouvelles portes et de nouveaux véhicules pour le SIS. Malheureusement, la dalle du SIS n'était pas assez solide pour supporter le poids de ces véhicules, ce qui a provoqué des dégâts que le Service des bâtiments a réparé en arguant que les coûts engendrés ressortissaient au budget d'entretien et non du crédit d'investissement. Il souhaiterait fort que la commission des finances se penche sur ce point et que le Contrôle financier soit saisi. Il demande que sa remarque figure au rapport.

Une commissaire des Verts explique que sa formation se contentera de prendre acte des comptes. Elle aussi regrette que les commissions spécialisées examinent les comptes sans pouvoir saisir qui que ce soit. Elle reconnaît certes que l'exercice de l'examen des comptes est intéressant, mais souhaite que les compétences des commissions spécialisées soient davantage clarifiées.

Pour A gauche toute!, une commissaire trouve que l'exercice de l'examen des comptes par les commissions spécialisées est parfaitement inutile. Pour le groupe, cette tâche devrait, à l'avenir, être attribuée à la seule commission des finances, éventuellement en présence des présidents des commissions spécialisées. A gauche toute! prend acte des comptes, même si le groupe estime qu'il faudrait augmenter le budget des investissements. Pour 2009, A gauche toute! proposera une augmentation du budget des investissements à 100 millions de francs. Par ailleurs, le groupe tient à exprimer sa satisfaction devant l'engagement pris par M. Maudet d'engager des apprentis.

Au nom de l'Union démocratique du centre, un commissaire déclare que sa formation prendra acte des comptes pour la seule raison qu'ils sont justes sur le plan comptable. Il tient à dire, cependant, que ces comptes résultent d'un budget que l'Union démocratique du centre n'a pas voté.

Pour le Parti libéral, un commissaire observe que l'examen des comptes n'a pas apporté les informations qu'on pouvait attendre. La commission devrait pouvoir observer si les crédits votés sont bouclés, si les montants ont été suffisants ou s'ils étaient trop élevés. Malheureusement, ces informations sont actuellement invérifiables. L'examen des comptes reste cependant un exercice utile.

Un commissaire des Verts dit être satisfait des statistiques envoyées par les services de M. Maudet le 19 mai dernier. Il estime maintenant disposer d'un tableau de bord permettant de donner, dans le cadre du budget, des objectifs clairs aux politiques et à l'administration en matière de gestion des déchets.

Un commissaire radical demande si l'aboutissement de ce débat est de voter sur les comptes. N'ayant pas pu étudier les dossiers dans leur détail, il annonce qu'il s'abstiendrait en cas de vote.

Au nom du Parti démocrate-chrétien, le président annonce qu'il prendra acte des comptes. Il estime que l'examen des comptes est à l'image de l'examen du plan financier d'investissement. Il s'agit d'une procédure supplémentaire que le Conseil municipal s'est lui-même imposée, sans que son utilité soit avérée. Cela engendre du travail supplémentaire, des séances en plus et des frais de jetons de présence, alors que les commissions ont déjà tant de travail à faire. Il doute de l'efficacité de l'exercice de l'examen de ce point dans les commissions spécialisées.

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2008 (après-midi)
Comptes rendus 2007

1449

Au nom du Parti socialiste, un commissaire indique qu'il prend acte des comptes. Du côté de sa formation, l'exercice est considéré comme utile et intelligent. Il souhaite que l'expérience soit renouvelée tout en clarifiant les compétences des commissions.

Le président demande aux membres de la commission des travaux s'ils souhaitent voter sur les comptes ou s'ils préfèrent en prendre acte.

L'unanimité des commissaires décident de prendre acte des comptes.

La commission des travaux prend acte des comptes 2007 à l'unanimité.

**Rapport de la commission des Sport et de la Sécurité chargée
d'examiner le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes
2007****Rapport de M. Alexandre Chevalier.**

La commission des sports et de la sécurité, sous la présidence de Mme Nathalie Fontanet, a étudié le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007 pour la partie consacrée à la sécurité lors de ses séances des 8 et 15 mai 2008.

Le rapporteur remercie chaleureusement Mme Gisèle Spescha, pour l'excellent travail effectué lors de la prise des notes de séance.

Note du rapporteur

Ce rapport concerne uniquement la partie du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007 consacré à la sécurité. Un autre rapport sera rendu concernant le département de M. Manuel Tornare et les aspects liés au sport.

Séance du 8 mai 2008

La présidente rappelle que la commission des finances a décidé, à la majorité, de renvoyer les comptes dans les commissions spécialisées. Elle ne cache pas qu'elle estime que la commission des finances se débarrasse ainsi d'une tâche ennuyeuse. Pour sa part, la présidente voulait étudier les objectifs budgétaires et a interpellé les magistrats en ce sens.

Elle rappelle, en effet, que le travail d'une commission spécialisée est de se pencher sur les objectifs des magistrats, qui ne comportent pas de chiffres. Or, il ne va falloir étudier que ce qui concerne les chiffres. Il y a donc une contradiction. La commission n'est pas équipée pour cela, vu qu'elle ne siège qu'une fois par semaine, alors que la commission des finances, elle, siège deux fois.

Dans une courte discussion, la commission approuve dans son ensemble les propos de la présidente.

Audition de M. Pierre Maudet ainsi que de ses collaborateurs, MM. Yves Nopper, Raymond Wicky, Antonio Pizzoferrato, Eric Clerc et Mme Valentina Pamingle

Le magistrat précise d'emblée que le mode de présentation des comptes 2007 est le même que celui du budget 2007, qui a été voté en décembre 2006.

Il était effectivement souhaitable qu'il y ait les mêmes dicastères. Il rappelle que lui-même a repris les affaires en cours pour les sept derniers mois de l'exercice 2007. Il parle donc aussi au nom de ses prédécesseurs.

Page III-91

Concernant les nouveaux tarifs du Service d'incendie et de secours (SIS) pour les transports en ambulance, un commissaire se demande si la mesure a déjà été appliquée.

M. Maudet répond que, à la fin de 2006, il a été décidé, contre l'avis du magistrat de l'époque, d'améliorer les recettes. Il faut savoir que les privés facturaient aux assurances environ 670 francs. A son arrivée, le nouveau magistrat a demandé un point de situation: le SIS en était toujours à 350 francs. Il a donc entrepris les démarches pour augmenter les tarifs à 500 francs. Pour cela, il a dû consulter tous les assureurs. Ainsi, ce nouveau tarif a pu être introduit en septembre dernier. Il y a eu une seconde négociation, qui visait à harmoniser les tarifs. C'est aux comptes 2008 que l'on devrait avoir une augmentation.

Le même commissaire aimerait savoir à combien s'élève le tarif unique.

M. Maudet fait savoir qu'il est double, car ce n'est pas le même s'il s'agit d'un tiers payant ou d'un tiers garant. Pour certaines factures, il est très difficile de faire rentrer la somme. Finalement, on arrive à un régime négocié en fonction du choix de l'assurance: 680 francs si c'est un tiers payant ou 718 francs si c'est un tiers garant. C'est la convention sur laquelle la Ville a abouti. De ce fait, comme dit plus haut, les recettes pour 2008 vont augmenter.

Un commissaire revient sur l'histoire des travaux effectués sur une dalle au SIS et demande où il est possible de retrouver le montant correspondant.

Le magistrat répond qu'il faut demander au service compétent, à savoir le Service des bâtiments.

Le commissaire fait remarquer qu'il n'y a eu aucune demande de crédit d'investissement pour ces travaux.

M. Wicky explique que, lorsque des fissures ont été constatées dans la dalle, un rapport technique a été adressé au Service des bâtiments, car il y avait des risques que des camions se retrouvent à l'étage au-dessous, ce qui aurait été fort ennuyeux. Le dossier a ensuite été traité par le Service des bâtiments.

M. Maudet précise que cette affaire est antérieure à son arrivée. Il ajoute que la loi sur l'administration des communes prévoit qu'en cas d'urgence avérée, même s'il s'agit d'une somme importante, on peut, par le biais de l'article 32, appliquer la clause d'urgence et décider d'entreprendre des travaux importants. Les services demandent au Service des bâtiments de faire les évaluations. Une réponse plus complète sera fournie par écrit.

Le commissaire aimerait tout de même savoir où retrouver cela dans les comptes, dans quelle rubrique.

Le magistrat affirme qu'il répondra par écrit. Ces travaux se sont poursuivis jusqu'au début de 2008. Il ne sait pas précisément si la facture est imputée une fois que tous les travaux sont exécutés. Quoi qu'il en soit, le gros des travaux n'est pas terminé.

Un autre commissaire constate que les mesures de «controlling» interne ont permis une augmentation des recettes de 250 000 francs. Qu'en est-il?

M. Wicky dit qu'il faut revenir à la genèse. Avec l'appui du Conseil municipal, il a été possible d'augmenter les effectifs du SIS. De nouvelles personnes ont ainsi pu être engagées. Il y a maintenant trois personnes qui s'occupent de la comptabilité: Mme Pamingle, plus deux autres personnes. On a pu récupérer ces 250 000 francs.

Page III-92

Un commissaire a entendu parler de travaux qui auraient été réalisés en fin d'année 2007 et début de cette année, sauf erreur pour le Service d'assistance et de protection de la population (SAPP), aux Pâquis. S'agit-il du SAPP ou des agents de ville? Il aimerait savoir ce qu'il en est. Il croit savoir que ce sont des travaux exécutés dans des locaux de l'administration, aux Pâquis.

M. Maudet répond que, à sa connaissance, aux Pâquis, il y a, à la rue Rothschild, le SAPP et, ailleurs dans le quartier, le poste des agents de sécurité municipaux (ASM). Il n'a cependant pas connaissance de travaux. A la rue Amat, il y a le local des pompiers volontaires. Là, des travaux ont été effectués pour la mise aux normes des sanitaires, à savoir un secteur hommes et un secteur femmes. Ces travaux ont été exécutés en mars ou avril. La caserne des pompiers volontaires est un grand hangar. Dans ce cas, il s'agit en fait d'un crédit d'entretien.

M. Wicky ajoute que la décision avait été prise de faire ces travaux en fonction des besoins. C'était encore du temps de M. Bernard Court. Des travaux définitifs ont été faits.

Concernant la mission de contrôle de formation, une commissaire demande s'il y a suffisamment de monde.

M. Clerc répond que cette tâche a été transférée au SAPP. Il s'agit de réunir les services de l'administration et de les former à l'évacuation. Cela nécessite toute une série de séances de travail. C'est donc un travail global au niveau de la Ville.

Page III-93

Au sujet de la réalisation des objectifs, un commissaire fait savoir qu'un des objectifs le turlupine, à savoir celui relatif à la culture. La collaboration prévue n'a pas eu lieu, est-ce juste?

M. Clerc fait savoir que le concept de protection des biens culturels est complexe, car il nécessite un système d'alerte. Il faut aussi des équipes de sécurité, des dossiers par site, et une liste des objets à sauvegarder. Il faut mettre en œuvre le projet, le conduire. En fait, ce ne sera jamais résolu par le SAPP. C'est un vaste débat qui a lieu et qui sera développé, espère-t-il, ces prochaines années.

Un autre commissaire a constaté que beaucoup de prestations sont accordées à l'extérieur de la ville. Cela l'étonne, vu la somme de travail à accomplir sur le territoire de la Ville. Y aura-t-il aujourd'hui la possibilité d'augmenter la synergie de travail sur la ville?

Le magistrat affirme que la réponse est politique. Pour lui, c'est clairement oui. Il a maintenant décidé de changer la pratique. Les miliciens qui suivent des cours, ce n'est pas du temporaire à bon marché. Il n'y a effectivement pas de raison de travailler pour les communes, même limitrophes.

Page III-94

Cellule 2000. 3e rubrique

Un commissaire demande en quoi s'est faite la collaboration avec les milieux concernés.

M. Maudet répond qu'il y a eu des collaborations de deux natures, d'abord au 1er semestre, puis au 2e semestre. Au 1er semestre, c'étaient des actions de sensibilisation par rapport à l'éclairage des vélos, une réflexion sur des points noirs et sur l'utilisation des pistes cyclables par des scooters. C'est ce qui a été développé. Au 2e semestre, le magistrat a souhaité poursuivre et intensifier la collaboration avec Pro Vélo (anciennement Aspïc) et obtenir son appui pour faire passer des messages. Pro Vélo a constitué un plan efficace, en indiquant les places squattées par des scooters, les endroits dangereux, etc. La Ville essaie actuellement de mettre sur pied des campagnes de sensibilisation, mais aussi des campagnes de répression. Par exemple, au Jardin anglais, on procède à une sensibilisation ou parfois à une verbalisation des cyclistes qui traversent à toute allure le parc. En effet, pendant les deux mois d'été, l'allure doit être impérativement modérée, car il y a beaucoup de promeneurs et de touristes. Les agents ont stoppé plus de 900

cyclistes qui roulaient trop vite dans le parc. Une cinquantaine d'entre eux étaient récalcitrants. Il n'y a pas eu énormément d'amendes. Certains cyclistes ne comprennent pas qu'on puisse leur faire une remarque, avec un argument politique.

La Ville a obtenu un engagement de la part de Pro Vélo, qui se concrétise en 2008. Il s'agit d'intensifier les actions lumières, les actions passages dans les parcs, car il y a eu des plaintes, provenant notamment de personnes âgées, concernant les cyclistes traversant les parcs. Le parc des Bastions est, en fait, le seul de la ville où les cyclistes sont autorisés à rouler. Dans d'autres parcs, c'est une tolérance. La Ville n'a pas envie de mettre des quantités d'ASM pour surveiller. Par ailleurs, des gens se plaignent que, lorsqu'ils se promènent au bord du lac, par exemple au parc Mon-Repos, des cyclistes actionnent leur sonnette. Il faudra donc régler ces problèmes en partenariat avec Pro Vélo.

Le même commissaire constate que l'objectif concernant les deux-roues à moteur est à moitié rempli. Il souhaite avoir une explication.

Le magistrat a estimé que l'objectif n'était pas totalement atteint, car il y a encore du travail à faire à ce sujet.

Le même commissaire demande ce qu'on entend par «établir un programme mensuel d'actions, ainsi qu'un rapport d'activités».

M. Pizzoferrato explique que les rapports d'activités sont soit globaux, soit concentrés sur les amendes infligées.

Parmi les actions à mener mensuellement, il y a aussi le stationnement des deux-roues. Le service est intervenu, notamment à la place des Bergues, à la rue de la Monnaie. Le demi-cercle veut dire que tout n'est pas parfait.

Un autre commissaire aimerait connaître le bilan concernant l'action des agents de civilité.

M. Maudet fait savoir qu'il l'a annoncé publiquement au mois de mars. Les agents de civilité ont été lancés à la fin 2006. Cela s'intégrait très bien dans ce qui se pratiquait sous l'ancienne loi sur le chômage.

Cela consistait à accueillir des chômeurs en fin de droit, à leur confier la tâche d'une présence de la Ville, afin de rappeler la population à ses devoirs de respect, notamment concernant les détritres, les déjections canines, etc.

Le magistrat pensait que l'objectif ne serait pas atteint, car l'intérêt pour l'Etat et l'Office cantonal de l'emploi (OCE) était moyen, mais il est revenu sur l'efficacité. Pour l'opération «Rade propre», notamment les déjections canines, cela a produit un effet intéressant. Les gens pouvaient ainsi voir que la Ville était présente. Sur la plaine de Plainpalais – qui est considérée comme le «cacadrome municipal» – cela a été très efficace.

Dans la campagne «Rade propre», pas moins de 2000 mégots ont été récupérés. Des cendriers ont ensuite été posés. En ciblant ces agents, la Ville est arrivée à de bons résultats. Ce n'était pas souhaitable de lâcher tout simplement ces agents de civilité dans la ville. L'expérience va être poursuivie, à la faveur du transfert des ASM, sous forme de brigade d'environnement urbain, avec une dimension de prévention. Le bilan est globalement positif.

Comptes budgétaires et financiers 2007

Concernant l'assurance maladie et accidents, un commissaire est surpris de constater les écarts sur chaque poste.

M. Maudet affirme tout d'abord que le Conseil administratif n'a pas bien compris pourquoi les commissions spécialisées devaient traiter les comptes à proprement parler. Il explique ensuite qu'il s'agit d'imputations faites en termes de charges de personnel au moment de l'établissement du budget. Elles sont ensuite ventilées dans les rubriques en question. Il déclare que le Conseil administratif n'a jamais souhaité que les comptes soient étudiés dans les commissions spécialisées.

Page 129 – cellule 4003

Un commissaire souhaite avoir des explications sur la cellule 4003000, groupe 314.

M. Maudet répondra par écrit (voir annexes au rapport).

Page 130 – groupe 436 – Dédommagements de tiers

Un commissaire aimerait savoir de quoi il s'agit, vu que c'est un dépassement de recettes.

M. Maudet dit que c'est un secteur très intéressant. C'est la part de la Confédération, du Canton, des communes. Il y a aussi – ce qui est difficile à budgétiser – les facturations pour interventions (dans les ascenseurs, pour les alarmes automatiques, la pollution, etc.).

M. Wicky ajoute que, dans le montant de l'amélioration, il y a eu tout un travail pour bien facturer. Cela correspond à toute une série de factures qui sont adressées, ainsi que d'autres, notamment les interventions ambulances, etc., de sorte que le montant des recettes n'est pas lié à des subventions publiques, mais à des prestations facturées, aussi liées à des bases contractuelles. La Ville a des contrats avec les entreprises de sécurité.

Le magistrat explique qu'une part importante est due au remboursement de pertes de salaire. En 2007, il y a eu passablement de cas, plus ou moins sérieux. C'est ce qui explique une si grande différence. Il s'agit donc de l'assurance perte de gain.

Groupe 334 – Pertes sur débiteurs

Un commissaire aimerait savoir à quoi cela correspond.

M. Maudet répond qu'il faut intégrer ces montants dans les comptes.

Mme Pamingle explique que, dans ce poste, il n'y a pas que des pertes réelles, mais aussi une provision pour les débiteurs douteux, c'est-à-dire toute facturation inférieure à trois mois. Une partie correspond aux vraies pertes et l'autre représente les pertes éventuelles, mais pas encore certaines.

Le même commissaire demande s'il y a 100 000 francs de vraies pertes et 50 000 francs que l'on peut espérer encore récupérer.

Mme Pamingle répond par l'affirmative. Dans les pertes sur débiteurs, ce sont surtout les transports ambulanciers. Si, par la suite, ces transports pourront être facturés à l'assurance, cette perte pourra diminuer. Au centre-ville, on n'est pas à Cologny, où la plupart des gens sont aisés. Il y a aussi beaucoup de touristes, de frontaliers. Il y a environ 15% de pertes liées à cette problématique par rapport aux ambulances.

Page 131 – groupe 365

Un commissaire aimerait une explication sur les subventions accordées aux institutions privées.

M. Maudet répond que cela se trouve dans les pages jaunes.

Cellule 4003520 – total des revenus

Un commissaire constate, aux comptes 2006, un montant de pratiquement 1 180 000 francs. Ce montant est moins élevé en 2007, malgré ce que le magistrat a dit sur l'introduction des nouveaux tarifs. Comment cela se fait-il?

M. Wicky explique qu'il y a chaque année une fluctuation sur la problématique des débiteurs douteux. Il rappelle que le tarif à 500 francs a été introduit en septembre 2007. Avant cela, le tarif était à 350 francs. Certains assureurs ont refusé le nouveau tarif. Santé Suisse a accepté que le SIS présente cette modification, mais en précisant que certains assureurs ne seraient pas d'accord d'entrer en matière.

Page 133

Cellule 4007000 – groupe 334

Un commissaire constate qu'il y a 3,14 millions de francs au lieu de 1,5 million prévu au budget. Quand il y a du retard dans le paiement, est-ce l'Etat qui encaisse?

M. Pizzoferrato explique que cela concerne le recouvrement des amendes d'ordre. Après trente jours, les amendes d'ordre non payées sont transférées au Service des contraventions de l'Etat, qui les transforme en contraventions, moyennant un émolument supplémentaire. Parfois, ça marche, parfois pas. Environ 65% des amendes infligées par les services de la Ville sont récupérés avant de partir à l'Etat. Sur les 35% restants, la Ville en récupère à peu près la moitié.

M. Maudet ajoute que le chiffre est actuellement plus proche de 40%. L'Etat rétrocède, pour autant qu'il le récupère, le montant de l'amende. Il faut savoir pourtant que ce service de l'Etat dysfonctionne. Il y a un problème d'effectif de gestion des amendes. Le sentiment du magistrat est que la Ville ne récupère pas autant qu'elle devrait.

Groupe 365 – Subventions accordées

Est-ce que cela correspond à la gratuité du domaine public?

M. Maudet répond que c'est exactement cela.

Page 134

Un commissaire constate que, pour les amendes, la cible était juste. Il aimerait une ventilation du montant par catégorie.

La réponse va effectivement être donnée par la suite par le Conseil administratif, à l'appui d'un document qui sera fourni. Ce dernier permet de voir l'évolution. Par rapport à la cible, elle est atteinte, même s'il n'y a pas d'objectif donné. D'une année à l'autre, on baisse les recettes d'environ un million. Il y a deux types d'amendes. Celles mises par les ASM et celles mises par les AM. Les 80% des amendes sont mises par les AM et 20% par les ASM. Cependant, en termes de produit, c'est le contraire, car les amendes mises par les ASM sont d'un montant plus élevé. C'est

heureux de constater que les amendes baissent. Il y a eu des pics à plus de 22 ou 23 millions, à l'époque où il y avait encore la gabegie des stationnements.

Un autre commissaire fait remarquer que le taux d'absentéisme des AM est élevé. Y a-t-il un lien entre la baisse des amendes et l'absentéisme?

M. Maudet répond que l'unité AM dans le Service de la sécurité et de l'espace publics connaît un taux supérieur à la moyenne, voire très supérieur, pour ce qui est des absences non planifiées. La nature du travail effectué par les AM est difficile. C'est un métier uniquement ciblé en fonction de leur formation, il s'agit de la répression du temps de stationnement. Cela provoque des cas assez nombreux (12%) d'absences non planifiées, ce qui est énorme. C'est un taux assez stable. La diminution des amendes est générale. Elle est due à un meilleur respect des règles liées aux zones bleues. Il y a un pic au début, lorsque de nouvelles règles sont établies, puis une décade importante s'amorce, laquelle est suivie d'une stabilisation.

Pages 158 et 174

Aucune question posée.

Subventions relatives à des prestations en nature

Page 192 – Agents de ville et domaine public, total

Un commissaire constate un gros écart entre les comptes et le budget.

M. Maudet dit qu'il avait lui-même beaucoup de peine à se l'expliquer, à l'époque. Il s'agissait d'une générosité non assumée au moment du budget. Il a fait un serrage, de sorte qu'il y a eu une diminution des gratuités. Il faut dire que c'était une générosité à géométrie très variable. Il y avait une sous-évaluation chronique et très importante des gratuités sur l'empiètement du domaine public (un écart de 1,2 million de francs pour les manifestations).

C'est un point qui est en train d'être corrigé. Il était effectivement difficile à comprendre qu'il y ait gratuité pour certains et le prix complet pour d'autres.

Une discussion a lieu concernant les agents de ville et le domaine public.

Un commissaire demande pourquoi avoir fait des directives et non pas un règlement. Les termes choisis créent l'inquiétude dans les milieux concernés. En effet, quelqu'un qui cherchait sa catégorie en regardant les directives ne la voyait pas.

Le magistrat répond que c'est par unité de forme. Quand il y a un règlement cantonal, la Ville fixe seulement le rabais à appliquer. On ne fait pas de règlement sur un règlement. Lorsqu'il s'agit de tarification, le magistrat applique des directives. Pour ce qui est de l'application des critères, M. Maudet a d'abord voulu se mettre dans la peau du magistrat précédent et ne pas tout de suite décider de corriger cela. Il y a 700 manifestations en ville de Genève par année, et elles sont de nature très différente. En fin d'année, un projet de critères a été proposé au Conseil administratif, sur une phase pilote de trois mois. Il faudra voir comment il serait possible de les appliquer. Cela a fait l'objet d'une communication. Jusqu'à maintenant, une seule manifestation s'est plainte, à savoir le Festival de la brocante, qui a lieu en septembre ou octobre. Beaucoup de questions ont été posées de la part des uns et des autres, ce qui a permis d'expliquer la manière de voir les choses.

Le même commissaire demande ce qui se passe lorsqu'un parti fait sa promotion.

M. Maudet répond que, pour les partis, c'est très simple. Ils sont exonérés de l'émolument et de la taxe d'occupation du domaine public, c'est la loi. Un parti politique n'est donc pas taxé. S'il y a

commercialisation du domaine public, par exemple si un parti politique voulait vendre des saucisses, il exploiterait le domaine public. Il faut alors voir s'il y a une dimension commerciale. Il est important de tenir compte de la nature de la manifestation. C'est un bouquet de situations, qui, résumé dans la grille produite (une page A/4), est très simple.

Pages vertes

Pages 202, chiffre 7, 203, 205, chiffre 7, 206, 210, 219

M. Maudet parle alors des gratuités sur le domaine public. La logique de ces directives (qui sont doubles) est d'éviter une trop grande marge de manoeuvre du magistrat, car c'est une source d'ennuis assez puissante.

Comment justifier que tel tarif soit appliqué à l'un et tel tarif à l'autre? Le but de la Ville est de pratiquer l'égalité de traitement et la transparence. La liste indiquant qui a obtenu un rabais, et quel rabais, a été difficile à obtenir.

Il est possible de justifier d'avoir fait payer le plein tarif pour quelque chose de commercial et d'avoir accordé un rabais pour des activités à soutenir.

Il faudrait peut-être prévoir de consacrer une séance de la commission à toute cette question, afin que le magistrat puisse montrer aussi quels sont les objectifs atteints. Pour les Fêtes de Genève 2008, par exemple, on veut 60% du tonnage complet de récupération des déchets. Si l'objectif est atteint, il y aura un rabais, sinon il n'y en aura pas. Les Fêtes de Genève doivent à la Ville 800 000 francs pour l'empiètement du domaine public. Il y aura 40 000 francs de réduction si le comité d'organisation fait lui-même nettoyer les lieux, sinon il devra payer les frais. Il sera possible de mesurer le résultat après une année.

Une commissaire demande s'il y a un comparatif avec les années précédentes.

M. Maudet répond que son objectif est de dire qu'il faut essayer de s'améliorer chaque année. La comparaison pourra donc se faire dans les années à venir. En appliquant le principe du pollueur payeur, on arrivera à réaliser cet objectif.

Un autre commissaire demande au magistrat s'il a des comparaisons avec d'autres villes, Zurich par exemple.

M. Maudet répond que la Ville a introduit le bench marking, la comparaison avec les autres communes. Comment traite-t-on un cirque d'une ville à l'autre? A Genève, le Cirque Knie n'était pas taxé en fonction de l'occupation du sol, mais par rapport à son chiffre d'affaires. La Ville a maintenant introduit une distinction possible entre deux types d'utilisation. Elle est probablement la première à le faire, elle innove. Le domaine public est un bien qui a une valeur. On a le droit de répercuter sur ce type de taxe les nuisances, mais c'est innovant.

Une commissaire aimerait savoir s'il y a eu des réactions par rapport au Cirque Knie.

M. Maudet dit qu'il y a en effet eu des réactions. La plupart des organisateurs de manifestations ont été rassurés, car ils voient qu'ils vont être taxés au même niveau. Par exemple, pour l'Euro 2008, la «fan zone» aurait 100% de la taxation, soit une facture de 1,6 million. On a appliqué les critères. Il y a environ 60% de rabais et une négociation très importante sur les fameux 5% restants. Les 5% de 1,6 million, c'est ce qu'il faudra payer s'il n'y a pas de tri dans la manifestation. On a appliqué cette logique, et Frédéric Hohl a joué le jeu.

Une discussion a lieu au sein de la commission pour juger l'exercice effectué avec le magistrat. Pour un grand nombre de commissaires, les réponses apportées par le magistrat sont intéressantes.

Séance du 15 mai 2008

La commission discute le fait de savoir si elle doit voter les comptes ou si cette responsabilité est du ressort de la commission des finances.

Un commissaire du groupe des Verts estime que c'est préférable qu'une seule commission vote.

Un commissaire du groupe socialiste aurait voulu avoir des réponses aux questions qu'il a posées avant de pouvoir éventuellement voter.

La présidente propose que chacun des groupes s'exprime sur les comptes.

Le groupe des Verts prend acte des comptes et se félicite de cette nouvelle procédure.

L'Union démocratique du centre prend acte des comptes.

Le groupe socialiste ne prend pas acte des comptes. En effet, il a posé une question concernant la dalle au SIS. Il y a un problème. A son avis, il faudrait que la commission saisisse le Contrôle financier. Il fait savoir qu'il a reposé la même question la veille à la commission des travaux. Un crédit a été voté pour une nouvelle porte, de même que pour de nouveaux véhicules. Cependant, le SIS n'a pas tenu compte du fait que la dalle n'était pas assez solide. Il y a eu pour 850 000 francs de travaux, sans que rien ne se dise. Il aimerait avoir des éclaircissements.

A gauche toute! considère que c'est en ordre. Des questions ont pu être posées, et des réponses ont été données.

Le groupe démocrate-chrétien prend acte des comptes, avec une petite réserve dans l'attente d'une réponse claire concernant la dalle.

Le groupe radical prend acte des comptes présentés.

Le groupe libéral prend acte des comptes. Il n'est cependant pas persuadé que cela vaille la peine de renvoyer les comptes aux commissions spécialisées, puis à la commission des finances. Cependant, si cela se refait chaque année, une habitude se créera peut-être. Pour l'instant, les libéraux ne sont pas convaincus de la procédure mise en place.

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007.

Rapport de Mme Sandrine Burger.

Le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007 a été renvoyé à la commission des finances et aux commissions spécialisées lors de la séance plénière du Conseil municipal du 22 avril 2008. La commission sociale et de la jeunesse s'est réunie le 22 mai 2008, sous la présidence de M. Simon Brandt. Les notes de séance ont été prises par Mme Jacqueline Meyer, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 22 mai 2008

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné par Mmes Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance, Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, Isabelle Roch-Pentucci, administratrice, et Dominique Moret El-Gharbi, adjointe administrative du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), ainsi que MM. Sami Kanaan, directeur adjoint du département, Claudio Deuel, délégué à la jeunesse, Luc-Eric Revilliod, chef de service par intérim du SEVE, Jean-Claude Schaulin, chef de service au Service des pompes funèbres et cimetières, et Pierre Hausheer, administrateur du Service social

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007

Bien que ne désirant pas s'étendre particulièrement sur les objectifs, M. Tornare a dû répondre à de multiples questions à ce propos.

Un des commissaires a notamment voulu obtenir des précisions sur la situation dans les quartiers. M. Tornare a expliqué que lui et d'autres magistrats ont régulièrement été au contact de la population lors de rencontres publiques afin de sonder les besoins. A ces occasions, ils ont ainsi pu constater que les demandes étaient très différentes selon les quartiers.

Le même commissaire affine sa pensée en demandant ce qu'il en est de la mise en place d'observatoires de civilité. M. Kanaan explique que le Conseil administratif a validé l'expérimentation de tels observatoires jusqu'à la fin de 2008 dans deux quartiers: les Eaux-Vives et les Pâquis. Le but étant de coordonner les informations récoltées par les personnes qui travaillent sur le terrain afin de mieux les exploiter.

A la question sur l'amiante dans les écoles, M. Tornare explique que c'est un sujet qui l'a préoccupé dès son entrée en fonction. Mme Irminger précise que, en 2006-2007, 26 bâtiments ont été analysés (3 nécessitent de gros travaux qui auront lieu cet été) et qu'une seconde série de 20 bâtiments a été lancée.

Concernant le manque de personnel relevé par un commissaire dans le domaine des crèches, Mme de Tassigny explique que le département a entrepris des démarches auprès du Département de l'instruction publique pour qu'il y ait, notamment, un doublement de la formation et une accélération de la validation des acquis. Les premiers effets de cette demande commencent à se sentir, et d'ici à deux ans, la situation devrait être plus saine.

Toujours concernant les crèches, un commissaire soulève la question du nombre de places disponibles. M. Tornare rappelle que le Conseil administratif lui avait demandé de freiner le nombre d'ouvertures de crèches, ce qui se ressent maintenant au niveau des chiffres. Il rappelle également qu'une motion sur les mamans de jour est en suspens et qu'il faudra, à terme, faire des choix politiques pour savoir quel(s) mode(s) de garde la Ville compte privilégier.

Finalement, un commissaire voudrait en savoir un peu plus sur les unités d'action communautaire (UAC) et leur action. M. Tornare concède que, au départ, celles-ci peinaient à trouver leurs marques. Mais, peu à peu, leur action a pris de l'ampleur et s'ancre maintenant dans les quartiers. M. Hausheer précise que l'action des UAC a fait l'objet d'une évaluation dont les résultats vont prochainement être publiés.

Comptes budgétaires et financiers 2007

Avant toute chose, plusieurs commissaires ont tenu à souligner qu'ils ont apprécié ce travail et le fait de trouver pratiquement toutes les réponses à leurs questions dans les explications à la fin du chapitre.

Page 141 – poste 311

Un commissaire s'étonne que rien n'ait été budgétisé.

M. Kanaan explique que c'est le genre de poste que l'on ne peut pas budgétiser, car ce sont des factures qui viennent en fin d'année.

Page 142

Un commissaire s'étonne de la baisse importante des recettes de la petite enfance.

Mme de Tassigny précise que ces revenus peuvent difficilement être prévus à l'avance, car ils dépendent de la capacité financière des parents qui est variable chaque année.

A ce propos, M. Tornare évoque la sortie prochaine (26 juin 2008) d'un document établi par la délégation et qui a analysé les besoins et l'offre de la petite enfance, quartier par quartier.

Page 142 – poste 314

Un commissaire ne comprend pas la différence entre le budget et les comptes.

La question est relayée au service compétent.

Page 142 – poste 391

Un commissaire désire savoir si la différence est due à des locaux non prévus à la location.

M. Kanaan pense qu'il doit s'agir d'une surface supplémentaire pour une crèche. Une réponse écrite plus précise suivra.

Page 144 – poste 314

Un commissaire s'étonne de la grande différence avec le budget.

Selon Mme Irminger, cela s'explique notamment par le nettoyage des préaux qui n'avait pas été mis à un niveau suffisant.

Page 145 – poste 436

Un commissaire s'étonne à nouveau de la grande différence entre le budget et les comptes.

Cette rubrique concernant le remboursement des assurances pour pertes de gain, elle peut difficilement être budgétisée.

Page 147 – poste 435

Un commissaire relève une subite et nette baisse de recettes.

M. Schaulin explique que cela est dû à une modification du mode de facturation des annonces chez Publicitas.

Page 149 – poste 361

Un commissaire s'étonne de l'augmentation de la masse salariale des animateurs.

M. Deuel explique que cela est essentiellement dû à l'ouverture de deux nouveaux lieux (le Chalet et un terrain d'aventure) qui ont nécessité du personnel. A relever aussi que cette ligne a toujours été supérieure au budget depuis quatre ans.

Vote

Le président met aux voix la recommandation à la commission des finances d'accepter les comptes 2007 du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. Elle est acceptée par 9 oui (1 R, 3 S, 3 Ve, 2 AGT) et 6 abstentions (2 DC, 2 L, 2 UDC).

Annexe III

1. Réponses écrites de M. Moret relatives au département Autorités
2. Réponses écrites du département des finances et du logement
3. Réponses écrites du département des constructions et de l'aménagement
4. Réponses écrites du département des affaires culturelles
5. Réponses écrites de l'environnement urbain et de la sécurité
6. Réponses écrites du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports adressées à la commission des finances

CONSEIL ADMINISTRATIF
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Annexe 1



Note à l'attention de :
Monsieur Christian Zaugg
Président de la Commission des Finances

Genève, le 7 juillet 2008

Comptes 2007 département des « Autorités » - Réponses aux questions de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Nous vous prions de trouver ci-dessous les réponses aux questions concernant les comptes gérés par l'Administration centrale, posées par la Commission des finances au département des « Autorités » lors de l'audition du 4 juin dernier.

1) Impression du Mémorial

Les charges d'impression du Mémorial figurent au titre de la rubrique 310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité du centre de coût A002000 – Administration centrale.

Suite à la cessation d'activité de l'imprimerie à laquelle il était fait appel, l'impression du Mémorial a été confiée à une nouvelle imprimerie. La préparation des documents en vue de l'impression, pour le Mémorial ainsi que pour les tirés à part, tout comme l'impression de ces derniers sont en revanche désormais effectuées à l'interne.

L'impression du Mémorial durant l'année 2007 a coûté Frs 172'020.72. La charge pour les opérations effectuées à l'interne a par ailleurs été évaluée à Frs 85'000.- par an.

La rubrique 318 n'a quant à elle pas été touchée par ces modifications de fonctionnement.

2) Déduction des indemnités reçues dans le cadre d'affaires juridiques

Les indemnités allouées à la Ville de Genève viendront en compensation des charges encourues lorsque les décisions de justice seront pleinement exécutées.

3) Cartes journalières CFF

En 2007, l'Arcade municipale d'information a proposé à la vente :

- du 1^{er} janvier au 30 juin 2007 – 20 cartes CFF/jour

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2008 (après-midi)

Comptes rendus 2007

- du 1^{er} juillet au 31 décembre 2007 – 30 cartes CFF/jour.

Toutes les cartes disponibles en 2007 ont été vendues, sauf une en septembre.

Depuis le 1^{er} juillet 2008, 35 cartes sont proposées.

Les ressources disponibles actuellement ne permettent toutefois pas d'assumer une plus grande charge, compte tenu du temps nécessaire pour renseigner les usagers, effectuer la vente et gérer l'opération.

C'est pourquoi différentes mesures sont à l'étude, telles que l'engagement de personnel supplémentaire, l'amélioration des outils de gestion, la mise à disposition d'informations détaillées au moyen d'un répondeur automatique ainsi que sur Internet, l'achat en ligne... pour à la fois développer cette prestation et en faciliter l'accès.

Par ailleurs, dès 2009, des lignes spécifiques pour les charges et produits liés aux cartes CFF seront ouvertes dans le plan comptable de la Ville.

4) Droits de carburant

En vertu de l'article 20 de la Loi sur les routes du 28 avril 1967, une subvention est due à la Ville de Genève par le Canton pour l'entretien de ses voies publiques. Son montant, calculé année après année par l'Etat, varie entre CHF 13 millions et 20 millions par année.

Ce montant est comptabilisé en revenus de fonctionnement. Le Canton verse effectivement à la Ville une somme de CHF 500'000.- à 1 million. La différence, correspondant à la subvention impayée, est entièrement provisionnée.

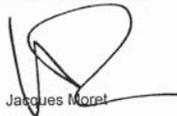
Le budget, pour sa part, ne mentionne que l'estimation de la somme qui est effectivement payée à la Ville, afin de ne pas influencer le budget de fonctionnement.

5) Subventions et allocations diverses et imprévues

Le Contrôle financier a été chargé de vérifier la bonne utilisation de la subvention versée au journal « Le Courrier ». Nous ne manquerons pas de vous faire parvenir une réponse écrite dès qu'elle sera en notre possession.

En ce qui concerne les différents services de la Ville, nous vous prions de trouver, ci-joint, copie des courriers du 1^{er} juin 2007 et du 4 juillet 2007, adressés au Conseil Municipal, énumérant tous les départements et services de l'Administration municipale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.



Jacques Moret

seances 21.06.07 + 04.07.07
CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Cabussat
Mme Gonzalez
Dossier cas

PALAIS EYVARD
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983
CH-1211 GENEVE 3
T + 41(0)22 418 29 00
F + 41(0)22 418 29 01
www.ville-ge.ch



VILLE DE
GENÈVE

Conseil municipal de la Ville de Genève

Genève, le 4 juillet 2007

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

En complément à notre lettre du 1^{er} juin 2007 et suite à la réorganisation des départements de la Ville de Genève, le Conseil administratif a décidé de donner une dénomination nouvelle à certains services dont l'appellation ne correspond plus à leurs objectifs et missions, à savoir :

- **Service logistique et manifestations**,
au lieu de Service logistique et technique,
- **Direction des systèmes d'information et de communication**
au lieu de la Direction des systèmes d'information,
- **Service de la sécurité et de l'espace publics**,
au lieu de Service des agents de ville et du domaine public,
- **Service de l'aménagement urbain et de la mobilité**,
au lieu de Service d'aménagement urbain.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général :

Jacques Muret

Le Maire :

Patrice Mugny

séance CA 01.06.07 **CONSEIL ADMINISTRATIF**

1. Mugny
Tornare
1e Salerno
1. Pagani
Maudet
Drahusak
1e Koelliker
1. Aegerter
Lassaue
1e Charollais
1. Macherel
Nopper
V I L L E D E
G E N È V E
1e Cabussat
1e Gonzalez
1. ssier

PALAIS EYNARD
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983
CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01
www.ville-ge.ch



Conseil municipal de la Ville de
Genève
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
1211 Genève 3

Genève, le 1^{er} juin 2007

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Au cours de sa séance de ce jour, le Conseil administratif a procédé à l'élection de son bureau qui, du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2008, sera le suivant :

Maire : Monsieur Patrice Mugny
Vice-président : Monsieur Manuel Tornare

Par ailleurs, le Conseil a ainsi attribué les départements et déterminé la répartition des services de l'Administration municipale :

Département 1 : Département des finances et du logement
Titulaire : Mme Sandrine Salerno
Suppléant : M. Pierre Maudet
Direction du département
Comptabilité générale et budget
Contrôle de gestion
Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève (CAP)
Gérance immobilière municipale
Service des achats
Service des ressources humaines
Taxe professionnelle et communale

Département 2 : Département des constructions et de l'aménagement

Titulaire : M. Rémy Pagani
Suppléant : M. Patrice Mugny
Direction du département
Service d'urbanisme
Service d'architecture
Service des bâtiments
Service de l'énergie
Service d'aménagement urbain
Service du génie civil

Département 3 : Département de la culture

Titulaire : M. Patrice Mugny
Suppléant : M. Manuel Tornare
Direction du département
Domaine art et culture
Service de la promotion culturelle
Service administratif et technique
Service aux artistes et acteurs culturels
Domaine des musées
Conservatoire et jardin botaniques
Musées d'art et d'histoire
Musée d'ethnographie
Muséum d'histoire naturelle
Domaine des bibliothèques
Bibliothèques et discothèques municipales
Bibliothèque de Genève

Département 4 : Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Titulaire : M. Pierre Maudet
Suppléant : M. Rémy Pagani
Direction du département
Service d'incendie et de secours
Service d'assistance et de protection de la population
Service de la sécurité municipale (anciennement Service des agents de ville et du domaine public)
Service Voirie ville propre
Service logistique et technique
Direction des systèmes d'information

Département 5 : Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

Titulaire : M. Manuel Tornare
Suppléante : Mme Sandrine Salerno
Direction du département
Service social
Service des écoles et institutions pour l'enfance
Délégation à la petite enfance
Délégation à la jeunesse
Service des pompes funèbres et cimetières
Service des sports
Service des espaces verts et de l'environnement

Département des Autorités :

Direction générale de l'Administration municipale
Administration centrale
Service des relations extérieures
Service juridique
Office de l'état civil
Contrôle financier

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieur les Conseillers municipaux,
l'assurance de notre considération distinguée.

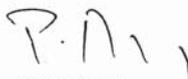
AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général :



Jacques Moret

Le Maire :



Patrice Mugny

CONSEIL ADMINISTRATIF

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE



VILLE DE
GENÈVE

Mme Frédérique Perler-Isaaz
Conseillère municipale

Genève, le 24 juillet 2008

Cartes journalières CFF

Madame le Conseillère municipale, chère Madame,

J'ai le plaisir de vous communiquer quelques informations relatives aux cartes journalières CFF proposées aux habitants de la Ville de Genève.

Entre le 1er juillet 2007 et le 30 juin 2008, l'ensemble des trente abonnements offerts par la Ville a trouvé preneur, à l'exception de trois cartes pour les mois de septembre 2007, janvier et février 2008.

Au vu du succès rencontré par les cartes journalières auprès de la population, j'ai décidé l'an dernier de proposer à la vente, du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, 35 cartes par jour, sans modification de prix, alors que le coût de l'abonnement a été augmenté par les CFF de CHF 1'275.-

Afin de répondre aux souhaits du Conseil municipal et à la demande croissante de la population, le Conseil administratif a récemment décidé, sur ma demande, de proposer à la vente 42 cartes CFF par jour à partir du 1^{er} juillet 2009 et d'augmenter leur prix de CHF 1.- afin de compenser - très partiellement - leur augmentation.

Afin de délivrer cette prestation supplémentaire, il envisage également de renforcer l'équipe d'accueil à l'arcade municipale et d'inscrire au projet de budget 2009 une augmentation d'un demi-poste sur la ligne budgétaire «temporaires» de l'Administration centrale (ACE), unité Information et communication, en vue de l'engagement d'une hôtesse d'accueil à mi-temps, dans l'attente de la mise en place d'un système de commande et de paiement par Internet, que je compte mettre en place en 2009.

En effet la DSIC et l'ACE ont été chargées parallèlement de mener les études nécessaires pour que les usagers puissent être renseignés en temps réel sur cette prestation - et plus particulièrement sur le nombre de cartes CFF disponibles pour un jour donné - via un répondeur téléphonique automatique ainsi que les pages Internet de la Ville ; la possibilité d'installer un système de commande et paiement des cartes CFF par Internet sera également introduit à moyen terme.

En restant naturellement à votre disposition pour toute autre question à ce sujet, je vous prie de croire, Madame la Conseillère municipale, chère Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jacques Moret

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT
DIRECTION

Annexe 2

V I L L E D E
G E N È V EMonsieur
Christian Zaugg
Président de la Commission des finances

Genève, le 30 juin 2008

t **Comptes budgétaires et financiers 2007**
Audition du 25 juin 2008

irecteur

Monsieur le Président, cher Monsieur,

Suite à l'audition citée en référence, j'ai l'avantage de vous remettre, en annexe, les réponses aux questions posées.

18 22 53

e.aegerter@ville-ge.ch

Veuillez agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Philippe Aegerter

Annexes mentionnées

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2007

Département : Département des finances et du logement

Page: 53

Rubrique : Immeubles locatifs PF

Question :

Quelle est la part des revenus des immeubles du patrimoine financier qui concerne les locataires ne bénéficiant pas d'aide personnalisée (AP) ?

Réponse :

Les revenus des immeubles du patrimoine financier se composent comme suit :

Loyers libres	5'722'126.00
Loyers bruts locataires avec AP	24'993'330.15
Loyers locataires sans AP	24'884'849.00
Loyers commerciaux	16'624'336.50
Loyers parkings	6'555'111.10
Gratuités*	5'638'013.00
Total	84'417'765.85

*Toutes les mises à disposition de locaux du Patrimoine Financier à l'attention des associations ou fondations culturelles, sportives ou associatives.

Ces mises à disposition font l'objet d'une convention avec le Département concerné et le « loyer » est prix en charge par ledit Département.

La contrepartie de ces CHF 5'638'013 figure dans les pages 183 à 199 des comptes budgétaires et financiers 2007.

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2007**

Département : Département des finances et du logement
Page: 184
Rubrique : Subventions relatives à des prestations en nature

Question :

Donner des explications détaillées pour toutes les occupations illicites, ainsi que respectivement les charges effectives.

Réponse :

Lissignol 1-3 : 1 x arcade : pas de bail, squattée, sans eau chaude, ni chauffage et électricité à charge de l'occupant

Lissignol 10 : plus d'occupation illicite depuis le 31 juillet 2007. Auparavant un appartement sans eau chaude, ni chauffage et électricité à charge de l'occupant

Rousseau 14 : 1 x logement sans bail, squatté, sans eau chaude, ni chauffage et électricité à charge de l'occupant

Verseuse 8 (Villa) : pas de bail – occupant : le Collectif des Habitants Diligents (2 couples) – aucune charge pour la Ville.

Grottes 8 et 10 : immeubles partiellement squattés (6 logements et un dépôt) – occupants inconnus - pas de chauffage - électricité à charge des occupants (tableau électrique posé par les SIG).

Industrie 8 - 11 - 12 : Immeubles partiellement squattés (7 logements) – occupants inconnus - pas de chauffage - électricité à charge des occupants (tableau électrique posé par les SIG).

- Industrie 7 -9 :** Un appartement squatté - occupant inconnu - pas de chauffage - électricité à charge de l'occupant (tableau électrique posé par les SIG).
- Cité-Corderie 10 :** Un appartement squatté - occupant inconnu - pas de chauffage - électricité à charge de l'occupant (tableau électrique posé par les SIG).
- Lausanne 23 b :** 3pces - 3^{ème} - logement vétuste sans confort (ni chauffage ni eau chaude, ni salle de bains) --> squatter --> il n'y a aucun frais de chauffage ni d'eau chaude, quant à l'électricité, la consommation est gérée par les SIG
- Route de Chêne 41B :** jardin d'enfants Gan Chalom. Ces occupants ont refusés de partir lors de l'achat de la villa par la VG. Toutes les charges sont payées par eux. Pas de bail. Une procédure juridique est en cours. Un procès-verbal valant jugement d'évacuation sera signé devant la CCMBL en septembre, ils devront partir 6 mois après le vote du crédit de rénovation.
- Faubourg/
Terreaux-du-Temple 6-8 :** Seul un appartement faisait l'objet d'un squat, occupé par trois personnes et évacué en date du 15 novembre 2007. Charges payées par la Ville de Genève.

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF A
L'APPUI DES COMPTES 2007**

Département : Département des finances et du logement

Page: III - 26

Rubrique : 1000 – Gestion et entretien des immeubles

Question :

Pourquoi l'objectif concernant la vérification de la fiabilité des analyses de rendement des immeubles n'a pas été atteint ?

Réponse :

La Direction voulait que les gérants vérifient et examinent tous les comptes d'exploitation de leur portefeuille respectif qui devait aboutir à une analyse de rendement en y intégrant les investissements et la valeur des immeubles.

En raison des difficultés à obtenir suffisamment de renseignements sur la valeur des immeubles, cet objectif n'est plus devenu prioritaire par rapport à d'autres tâches, estimées plus urgente par la nouvelle Direction.

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2007

Département : Département des finances et du logement

Page: 54

Rubrique : Droits de superficie

Question :

Donner la liste des droits de superficie.

Réponse :

- Voir annexe.

Liste des Droits de Superficie au 30 juin 2008

coopérative d'Habitation Genève (Ernest-Pictet 31-33)	av. Ernest-Pictet 31-33	4960, fo 34, Petit-Saconnex	4977
Coopérative Armée du Salut Œuvre Sociale	Ch. Barde 6	2713, fo 34, Vernier	2882
coopérative Les Chênes-Verts	Ch. de la Clairière 11	1736-1737, fo 19, Eaux-Vives	2861
E. -Uni 3	rue de l'Université 3	4371, fo 17, Cité	7727
associative Renouveau de Saint-Jean	voies CFF-GE-La Plaine	DDP 4493, Petit-Saconnex	1945 à 4954
associative Emphytehome 13	rue des Gares 25	7108, fo 69, Cité	7119
associative La Rencontre	rue des Gares 27	7107, fo 69, Cité	7118
emphytehome-Rencontre-Rue des Gares	rue des Gares 25,27,29	7106, 7109, fo 69, Cité	7117
Coopérative d'Habitation Coprolo-Poterie	rue de Lyon 50/Poterie 1	4340, fo 31, Pt-Saconnex	4981
g SI de l'Hôtel du Rhône	rue Terreaux du Temple	5070-5076-6657, Cité	7024
ace Genève SA	quai du Mont-Blanc 19	6936, fo 51, Cité	3811
g de la Place de Cornavin SA	place de Cornavin	3900 fo 62/7360, fo 39, Cité	3901
com Immeubles S.A.	plaine de Plainpalais	578, fo 32, Plainpalais	2734
g St-Jean	av. des Tilleuls	a, m n, o / 3589, 3590/DDP	4527
tion pour la constr.et l'expl. des parcs de	promenade St-Antoine	7122, Cité	7731
g du Seujet SA	quai du Seujet	4024-fo 37-Pt.Sac./6888, fo 37	4904/3848
g Villereuse SA	rue de Villereuse 3-5-7	906-2340-2787, fo 27, Eaux-Vives	2726
g Plaine de Plainpalais SA	bd G.-Favon 46	578, fo 32, Plainpalais	2966
tion de Prévoyance de la Métallurgie du Bâtiment -	rue du Cercle 2-8	7063, fo 71, Cité	7065
tion des terrains industriels - FTI	Zone Industrielle le Lignon	diverses parcelles	***
associative de construction et d'habitation Lyon-Jura	rue de Lyon 5-7	7116, fo 75, Cité	7120
coopérative d'Habitation Genève (Franchises)	rue des Franchises 30-52	3911, fo 53, Pt.-Saconnex	4036
n-Huiles SA & BP	route de Vernier 133 ¹	3674, fo 35, Vernier + 2896,	3104
tion des Exercices de l'Arquebuse et Navigation	rue du Tir 1, Ibis, 3, 4	3269, fo 4, Plainpalais	3271
coopérative d'Habitation Les Ailes	rue du Fort-Barreau 23	1851-3552, fo 72, Cité	7021
coopérative Migros Genève	rue du Vieux-Collège	7800, fo 11, Cité	7801
e Granit -	quai du Cheval-Blanc 3a	2529, fo 57, Plainpalais et 15	2532/2886
coopérative d'Habitation Cooplog - Clos Pestalozzi	rue Pestalozzi 29	5023, fo 56, Petit-Saconnex	5040
aud & Cie	square Bartholoni	6875, fo 34, Cité	7091
tion de Valorisation des actifs de la BCG	rte Bois-des-Frères 81	2568-4070, fo 35, Vernier	2880
tion Industrielle La Gravière	chemin de la Gravière 2	3323, fo 91, Plainpalais	3327
itzerland	route de Vernier 137	4225, fo 35, Vernier	2874
Coopérative Armée du Salut Œuvre Sociale	rue Industrie 15	7738, fo 72, Cité	7749
tion de la Ville de Genève pour le logement social	rue Montbrillant 76 à 82	4282, 81, Petit-Saconnex	4310
Habitation Le Bois Gentil-	rue de la Servette 30A-32	7051,2179,2180,7054,7066,fo	7078
tion HBM JEAN DUTOIT	av. Soret 30-32	4875, fo 30, Pt-Saconnex	4887
e Cantonale de Genève	Quai de l'Île 17	7047, fo 36, Cité	7019
art René	route de Vernier 135	4224, fo 35, Vernier	2877
opérative d'Habitation 15-15 bis des Gares	rue des Gares 15-15 bis	7689, fo 69, Cité	7702
s Coopérative Cigue (Montbrillant)	rue de Montbrillant 16-18	7689, fo 69, Cité	7703-7704
s des Entrepreneurs	rue de Malatrex 14	5732, fo 45, Cité	7001
opérative d'Habitation Le Perron	rue Albert-Richard 4	7710, fo 80, Cité	7720
tion du Centre Universitaire Protestant II -CUP II	bd de la Tour 1	731, fo 36, Plainpalais	3351
	rue du Cercle 5	7073, fo 71, Cité	7103
E. - Senger 2	rue Hugo-De-Senger 2-4	873, fo 44, Plainpalais	2862
Coopérative Armée du Salut Œuvre Sociale	rue de l'Industrie 14	580, fo 71, Cité	7701
opérative Cooplog-rue Goetz-Monin	bd du Pont-d'Arve 4	3750, fo 36, Plainpalais	3357
tion Caritas Cité-Joie	ch. du Champ-Baron 1-3	4327, fo 66, Pt-Saconnex	4508
associative de construction et d'habitation Lyon-Délices	rue de Délices 33	7705, fo 83, Cité	7728
ical Champel Malombré	avenue de Champel 6	2513, fo 39, Plainpalais	2514
colias Bonueret	bd Carl-Vogl 44-46	2542, fo 25, Plainpalais	2543
tion commerciale	sentier des Faïsses	2309, fo 40, Petit-Saconnex	servitude
tion des Habitants de l'îlot 13	rue de Montbrillant 14	7689, fo 69, Cité	7729
eration Suisse 1/2	(Etat 1/2)Parking Wilson	quai Wilson 51	7730

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2008 (après-midi)
Comptes rendus 2007

1477

Liste des Droits de Superficie au 30 juin 2008

ACTI (ETAT) 1/2	(Conféd. 1/2) Parking	quai Wilson 51	7746, fo 55, Cité	7748
Confédération Suisse (Palais Wilson)		quai Wilson 51	7746, fo 55, Cité	7747
Ed de l'Hôtel du Rhône -Hôtel		quai T. Turrettini 3-5	6658, fo 49, Cité	3581
Engst & Pfister AG		rte Bois-des-Frères 52	2698, fo 35, Vernier	2595
Entille Jean-Claude		ch. de la Muraille 10	2531, fo 34, Vernier	2563
Erardin SA, en liquidation		ch. des Carpières 2	2454-2582, fo 34, Vernier	2495
Facatest Giannino Scampa SA		ch. Barde 5	2490, fo 35, Vernier	2505
Faiveu Immobiles Suisse SA		ch. du Château-Bloch 10	2492-2688, fo 35, Vernier	2596
Ferger Robert en cours de modif. DMB SA		ch. des Carpières 8	2458, fo 34, Vernier	2499
Ferex Claude		ch. des Carpières 9	2532, fo 34, Vernier	2556
Feschwaper SA		Ch. Barde 4	2446, fo 35, Vernier	2670
Flore Pierino & SPRING Heinrich		ch. Barde 2	3223-3221, fo 35, Vernier	3225
Frey SA Genève		ch. du Château-Bloch 23	2699, fo 34, Vernier	2700
Fragmann Pierre		ch. des Carpières 6bis	2583, fo 34, Vernier	2609
Fragarage KREUTZER SA		ch. de la Muraille 4	2577, fo 34, Vernier	2578
Fugler Holding SA		ch. Barde 15	2453, fo 34, Vernier	2494
FMB SA		ch. de la Muraille 12	2530, fo 34, Vernier	2647
Global Crossing Geneva SA		ch. du Bois-des-Frères 48	2445, fo 35, Vernier	2533
Gaury Robert		ch. des Carpières 5	2507, fo 34, Vernier	2520
Gallo & Fils SA		ch. des Carpières 10	2459, fo 34, Vernier	2496
Geylan Eric SA		ch. des Carpières 6	2584, fo 34, Vernier	2610
Gefago André & Patrick		ch. Barde 7	2491, fo 35, Vernier	2555
Gerroud Daniel		rte Bois-des-Frères 48bis	3222-3224, fo 35 Vernier	3226
Grocasa SA		ch. du Château-Bloch 15	2487, fo 34, Vernier	2498
Grosset Georges		ch. de la Muraille 8	2523, fo 34, Vernier	2526
Grocasa SA		ch. des Carpières 3	2576, fo 34, Vernier	2497
GMB SA		rte Bois-des-Frères	2518, fo 35, Vernier	bail
Global Crossing Geneva SA		rte du Bois-des-Frères	2646, fo 35, Vernier	2533

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2007**

Département : Département des finances et du logement

Page: 183

Rubrique : Subventions relatives à des prestations en nature
Comptes Ville de Genève propriétaire

Question :

Pourquoi le Palais Wilson est au bénéfice de trois gratuités ?

Réponse :

Il s'agit en fait de deux gratuités réparties sur trois bénéficiaires, à savoir :

- droit de superficie **sur** la parcelle (DDP 7747), pour le Palais Wilson, en faveur de la Confédération de CHF 387'780 ;
- droit de superficie **sous** la parcelle (DDP 7748), pour le parking, en faveur de la Confédération et de l'Etat répartis pour ½ chacun, soit CHF 115'495 x 2 = CHF 230'990.

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2007

Département : Département des finances et du logement
Page: 183
Rubrique : Subventions relatives à des prestations en nature
Comptes Ville de Genève propriétaire

Question :

Quelle est l'échéance du contrat de droit de superficie de l'Hôtel du Rhône ?

Réponse :

Le contrat du droit de superficie de l'Hôtel du Rhône échoit le 27 septembre 2040.

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2007**

Département : Département des finances et du logement

Page: 54

Rubrique : Amortissements ordinaires du PA – Droits de superficie

Question :

Donner une explication détaillée concernant le montant de CHF 112'648.24

Réponse :

a.	Paine de Plainpalais – PR 250A - vote du 13.01.1998 - amortissement 2007	CHF 27'926.54
b.	Copropriété Savoises 9 - PR 385 - vote du 02.12.1999 - amortissement 2007	CHF 34'285.72
c.	Rue des Savoises 11-15-17 - PR 55AB - vote du 13.09.2000 - amortissement 2007	CHF 50'435.98
	Total	CHF 112'648.24

Ces droits de superficie étant enregistrés dans le patrimoine administratif et conformément au « Plan comptable des communes genevoises » sous les rubriques « 140 terrains non bâtis » pour la Plaine de Plainpalais et « 143 Terrains bâtis » pour les Copropriétés Savoises 9 et Savoises 11-15-17, ils doivent être amortis comme tout patrimoine administratif.

Il est à noter que ces amortissements ont été votés et figurent dans les pages vertes du « Budget 2007 aux pages suivantes :

page 173 a. Plaine de Plainpalais CHF 27'927
page 177 b. Copropriété Savoises 9 CHF 34'286
page 172 c. Rue des Savoises 11-15-17 CHF 51'000

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2007

Département : Département des finances et du logement

Page: 54

Rubrique : Amortissements ordinaires du PA

Question :

Quelle est la politique de la Ville de Genève en matière d'amortissements des terrains et des droits de superficie (RALAC) ?

Réponse :

En préambule, la Ville de Genève applique l'article 34 « Amortissement » du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RALAC) ainsi que le « Plan comptable des communes genevoises » qui indiquent, respectivement pour RALAC sous son paragraphe 6 lettre a) :

« L'amortissement des investissements portés à l'actif du bilan doit être effectué dans les délais suivants :

- 50 ans, soit 2% par an pour les réalisations majeures, telles que les parcs publics **à l'exception des terrains de réserve**, les cimetières et les ouvrages d'art et assimilés **y compris** la valeur du terrain
- quant au plan comptable des communes genevoises, en page 15 rubrique « 12 Placements », il mentionne : « Placements du patrimoine financier ». Le groupe « 123 Immeubles » page 16 du même plan comptable fait mention des terrains de réserve et des terrains à bâtir.

Ainsi, les terrains relevant du Patrimoine Financier de la Ville ne sont pas amortis contrairement à ceux du Patrimoine Administratif (dès qu'ils « supportent » une construction).

Il en va de même des droits de superficie.

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2007**

Département : Département des finances et du logement
Page: 236
Rubrique : Annexe aux états financiers au 31 décembre 2007

Question :

Pourquoi avoir contracter un leasing pour des sanitaires autonettoyants ?

Réponse :

Conformément à la décision du Conseil administratif du 2 juin 2004, Monsieur Christian Ferrazino, Conseiller administratif de la Ville de Genève, en charge du Département de l'aménagement des constructions et de la voirie, a signé un contrat de leasing financier avec UBS Leasing SA, Renens, pour la fourniture de 5 AUTOSYS-UNITES, sanitaires autonettoyantes type asl-03. Ces 5 sanitaires sont actuellement installés aux endroits suivants :

1. Avenue du Mail
2. Sentier promenade du Solitaire
3. Place des Nations
4. Parc des Acacias
5. Parc Bertrand

Le solde dû pour ce leasing figure en annexe aux comptes 2007 de la Ville de Genève, page 236 chiffre 5 point 3 pour la somme de CHF 675'363.15. Il prendra fin en 2014.

Pour les détails de cette question, merci de vous référer au Département des constructions et de l'aménagement.

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2007

Département : Département des finances et du logement

Page:

Rubrique :

Question :

Donner une explication sur le fonds culturel de Genève (Secsa) et pourquoi il ne figure pas en pied de bilan.

Réponse :

Le Fonds culturel de Genève est un compte ouvert auprès de la Banque Pictet, géré conjointement par le Conseiller d'Etat chargé du DIP et le Conseiller administratif chargé du DAC, avec signature collective à deux.

Les demandes de soutien doivent être adressées aux deux magistrats. Ceux-ci se concertent et, lorsque la demande est acceptée, ils adressent une lettre d'attribution signée par eux deux au bénéficiaire.

Ce compte n'apparaît pas dans les comptes de la Ville de Genève, ni dans son annexe, car il figure déjà dans les comptes hors bilan de l'Etat.

Le solde de ce compte auprès de la Banque Pictet s'élevait au 31 mai 2008 à CHF 824'636.

Ce compte n'est plus alimenté depuis la fermeture du Casino et il s'éteindra lorsque le solde disponible aura été entièrement distribué.

DIRECTION

V I L L E D E
G E N È V EMonsieur
Jean-Marc Froidevaux
Président
Commission des finances

Genève, le 31 octobre 2007

Standard & Pools – Notation 2007 de la Ville de Genève

Monsieur le Président,

L'agence de notation Standard & Pools a publié son rapport concernant la note AA-/stable attribuée à la Ville de Genève pour 2007. Vous trouverez en annexe le communiqué de presse y relatif.

Pour rappel, l'évaluation de la santé financière de la Ville de Genève par l'agence Standard & Pools poursuit deux objectifs, soit :

- profiter des meilleures conditions d'emprunt ;
- permettre aux prêteurs potentiels d'évaluer rapidement les qualités financières de la Ville de Genève.

La notation se décline de AAA à C. Pour ce faire, deux analystes procèdent à un audit qui donne lieu à un rapport. Ce dernier est transmis à un comité de notation qui l'analyse et si nécessaire, modifie la note.

Depuis 1999, année de la première notation, la Ville de Genève bénéficie de la note AA-, assortie d'une perspective stable.

Je demeure volontiers à votre disposition pour de plus amples informations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.



Sandrine Salerno

Annexe mentionnée

Copie Conseil administratif, MM. Moret, Lévrier.



Communiqué de presse

S&P confirme la note "AA-/stable" de la Ville de Genève

PARIS, le 24 octobre 2007 - Standard & Poor's confirme la note de référence à long terme "AA-" attribuée à la Ville de Genève et à ses émissions obligataires. La perspective est stable.

La note reflète la richesse et la diversification de l'économie genevoise, de bonnes performances financières ainsi qu'une volonté accrue de l'exécutif de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de stabiliser l'endettement.

La note tient également compte de la volatilité des recettes fiscales, fortement corrélées à la conjoncture économique, des transferts de compétences du Canton qui pèsent sur les dépenses de fonctionnement, ainsi que de l'endettement élevé de la Ville au regard des comparaisons nationales et internationales.

La Ville de Genève affiche de bonnes performances financières en 2006. Malgré un transfert imprévu de dépenses en provenance du Canton (A/Stable/-), la Ville a amélioré son ratio d'épargne brute avant amortissement (mais incluant les provisions) de 6,9 % en 2005 à 12,9 % en 2006. Ces résultats témoignent principalement du contrôle rigoureux qu'exerce la Ville sur ses dépenses de fonctionnement et des recettes fiscales plus soutenues que prévues, notamment l'impôt sur les sociétés dont il faut cependant souligner la volatilité.

Une épargne courante accrue couplée d'un volume d'investissements moindre ont permis à la Ville de dégager une capacité d'autofinancement couvrant l'intégralité de son programme d'investissements en 2006, et donc de contenir son recours à l'endettement.

On devrait néanmoins noter un tassement de ces résultats au cours des deux prochaines années, sous l'effet conjoint de deux facteurs exogènes. D'une part, les villes auront à participer au financement du nouveau système de péréquation intercantonale qui se traduit pour le Canton par un transfert de charges estimé à 107 millions de francs suisses. Dans le cadre d'un accord transitoire, les communes ont pris en charge un montant annuel d'environ 60 millions de francs suisses pour les exercices 2008 et 2009. L'effet de cette prise en charge pour la Ville de Genève représente 24 millions de francs suisses (soit 2,5 % de ses dépenses de fonctionnement) et intervient après que le Canton a transféré unilatéralement 19 millions de francs suisses de nouvelles dépenses à Genève au cours de l'année 2006. D'autre part, en 2007, un changement de la méthode d'estimation des créances fiscales encore non recouvrées a entraîné une augmentation importante du volume de ces créances, justifiant un remboursement de 78 millions de francs suisses au Canton, soit environ 8 % des dépenses de fonctionnement de la Ville.

Néanmoins, le nouvel exécutif, élu en 2007, s'est fermement engagé à contrôler les dépenses et à absorber les coûts nouvellement transférés en redéfinissant les missions prioritaires de la ville, rationalisant les dépenses, et limitant ses investissements annuels à 90 millions de francs suisses contre 100 millions jusqu'à présent. En conséquence, selon nos estimations, la marge brute devrait atteindre 7-8 % des recettes de fonctionnement et le déficit après investissements 2 % des recettes totales en 2008-2009.

Grâce aux bons résultats enregistrés par la Ville, la dette s'est stabilisée en valeurs absolues et représente 155 % des recettes de fonctionnement au 31 décembre 2006. Sur la base de prévisions prudentes, elle devrait s'accroître à 180 % en 2007, du fait du remboursement du trop plein de recettes fiscales perçues au Canton, et se stabiliser au cours des trois prochaines années. En incluant le portion non financée des engagements de retraite de la Ville, la dette totale consolidée de Genève

devrait atteindre 191 % des recettes totales à fin 2007, ce qui est élevé en comparaison des standards internationaux.

La Ville de Genève est la capitale du Canton de Genève. Avec plus de 185 893 habitants en 2006, soit environ 42 % de la population du Canton, c'est la deuxième ville de Suisse après Zurich. A l'avenir, Genève devrait continuer à bénéficier de la diversification de son économie, soutenue par la présence de sociétés multinationales et d'organisations internationales ainsi que par sa position dominante dans le secteur de la banque privée. Grâce à la création de nombreux emplois et à une attractivité résidentielle renouvelée, la Ville ne devrait que marginalement subir les conséquences des soubresauts actuels du secteur financier.

Perspective stable

La perspective stable reflète la capacité de la Ville à absorber les surcoûts transférés par le Canton, grâce à la poursuite d'une politique consistant à maîtriser la croissance de ses dépenses de fonctionnement et limiter son programme d'investissements en vue de contenir son ratio d'endettement en deçà de 185 % à l'horizon 2009. Bien qu'élevé, ce niveau reste compatible avec la note actuelle de la Ville.

Si la Ville de Genève continuait d'améliorer ses performances financières et réduisait sensiblement son encours de dette, la note pourrait être revue à la hausse. En revanche, si la Ville voyait son épargne brute se détériorer et si son encours de dette augmentait au-delà des prévisions, la note pourrait être revue à la baisse.

Contact presse :

Valérie Barata, Paris + 33 (0)1 44 20 67 08
valerie_barata@standardandpoors.com

Contacts analytiques :

Bertrand de Dianous, Paris +33 (0)1 44 20 73 71
bertrand_dedianous@standardandpoors.com
Valérie Montmaur, Paris + 33 (0)1 44 20 73 75
valerie_montmaur@standardandpoors.com

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

Annexe 3



NOTE à

Monsieur Christian ZAUGG
Président de la commission des finances
Conseil municipal
Palais Eynard

Genève, le 23 juin 2008

Objet

Comptes 2007

Monsieur le président,

Je fais suite à la séance de la commission des finances du 18 juin dernier et vous communique les réponses aux différentes questions restées en suspens à l'issue de l'audition de notre département concernant les comptes 2007.

1. Question de M. Pattaroni
Frais de chauffage – Lyon 99 (p. 29, comptes budgétaires et financiers)

Le chauffage de ce bâtiment est assuré par une conduite en provenance de la chaufferie centrale de quartier, gérée par la SPG. A l'heure du bouclage des comptes 2007, celle-ci n'avait toujours pas transmis de décompte, malgré plusieurs relances de la part du service de l'énergie. La dernière date du 2 avril 2008, à la suite de laquelle la SPG nous avait promis un décompte pour fin avril, qui n'a finalement pas été transmis. Un nouveau délai a été communiqué par la SPG pour fin juillet.

Ni les frais de chauffage ni une estimation de ces derniers n'ont été communiqués à ce jour, par conséquent aucune écriture n'a pu être passée.

2. Question de M. Fiumelli
A quoi correspond le montant de fr. 12'000.- inscrit par la CGE dans la cellule 200100, rubrique 469030, sous libellé « Legs » ?

Il s'agit d'une participation du Fonds Zell aux frais d'exploitation de la ligne 32 TPG. La décision relative à cette participation est consécutive à une demande des usagers du quartier de la Jonction concernant une extension du service le dimanche. La charge globale de cette prestation étant inscrite sous rubrique 364 du service d'aménagement urbain et de la mobilité, cette écriture sera transférée dans les comptes de ce dernier dès l'exercice 2008.

3. Question de M. Froidevaux

Quel est le coût des études de dendrochronologie des structures des dépendances de la Villa La Grange et de l'Hôtel municipal 4 rue de l'Hôtel-de-Ville réalisées par l'unité de conservation du patrimoine architectural ? (p.III-39, rapport de gestion)

La dendrochronologie est une technique de datation de pièces de bois par l'analyse de la variation dimensionnelle des cernes annuelles. Elle est actuellement très performante car les laboratoires spécialisés disposent de bases de données très riches qui permettent de situer la date d'abattage d'un arbre, même très ancien, à quelques mois près. Cette méthode est utilisée par les archéologues, les historiens de l'architecture et par les conservateurs du patrimoine. En effet, la plupart des bâtiments anciens sont difficiles à documenter car les plans les concernant ont disparus.

Ainsi, à partir de l'analyse de carottages effectués dans les pièces maîtresses du solivage, de la charpente ou des limons d'escaliers, des repères de dates peuvent être fixés, permettant ainsi de structurer les investigations dans les archives.

Le mandat d'analyse de la Villa LaGrange a été confié au Laboratoire Romand de Dendrochronologie, à Moudon. Il s'est élevé à fr. 5'002, 05.

Le mandat d'analyse du bâtiment Hôtel-de-Ville 4 a été confié au même laboratoire. Il s'est élevé à fr. 1'982,10.

4. Question de M. Deshusses

Le conseil municipal sera-t-il saisi d'un rapport de la part de la FVGLS (Fondation de la Ville de Genève pour le logement social), et quelles sont les dispositions prévues pour la libération des différentes parts de financement suite au vote favorable de la PR-377 ?

L'article 2 de l'arrêté voté par le Conseil municipal dans sa séance du 15.02.2006 précise que le Conseil administratif est autorisé à engager le montant de 20 millions de francs prévu dans la proposition de crédit PR-377 uniquement par tranches successives et au fur et à mesure des besoins de la Fondation.

L'article 3 prévoit que chaque année la Fondation communique un rapport écrit au Conseil administratif et au Conseil municipal relatif à l'usage de ces fonds. Il précise également que la libération de chaque nouvelle tranche est conditionnée à l'approbation par le Conseil municipal d'un rapport du contrôle financier de la Ville de Genève ou d'un organe mandaté.

Les rapports annuels de la Fondation sont distribués :

- aux Conseillères municipales et Conseillers municipaux, par courrier électronique ;
- au Président du Conseil municipal, à la Conseillère administrative et aux Conseillers administratifs, par courrier postal.

Le rapport 2007 devrait être approuvé par le Conseil le 2 juillet prochain, puis transmis ensuite au CA et au CM selon le principe susmentionné.

5. Question de M. Fiumelli

Pour quelle raison la subvention de fr. 5'000.- accordée à European Suisse est-elle inscrite sous rubrique 366 « Personnes physiques » (comptes budgétaires et financiers, p.165)

La question est parfaitement fondée. Il s'agit d'une erreur d'imputation. European Suisse ayant le statut d'association, l'écriture aurait dû être passée sous rubrique 365 du plan comptable.

6. Question de M. Fiumelli

Référence « Comptes budgétaires et financiers 2007 »

Bilans résumés comparés aux 31.12.2007 et 2006, page 227

A quoi correspond la somme de fr- 229'880.07 inscrite sous position 145, libellé « Forêts » ?

A quoi correspond la somme de fr. 2'500'000.- inscrite sous position 170, libellé « Divers crédits d'investissement » ?

Le montant de fr. 229'880.07 correspond au solde de la PR 6A - voté le 10.10.2000 - Patrimoine arborisé de la Ville de Genève.

Le SEVE (service des espaces verts et de l'environnement) et le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit.

Le montant de fr. 2'500'000.- correspond à la PR 448A votée le 01.10.2001 - Logement coopératif.

L'unité Opérations foncières rattachée à la direction des constructions et de l'aménagement en est le gestionnaire.

Restant à la disposition de votre commission pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer, je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Rémy Pagani

Annexe 4

Commission des finances – Comptes 2007**Réponses du Département de la culture (DC) aux questions posées lors de l'audition du 4 juin 2008**

SAT

p. III-65 :

« Le nettoyage des salles de spectacle a été réorganisé en vue d'augmenter la qualité des prestations, tout en diminuant leurs coûts ».

Explication : Le nettoyage des salles de spectacle est entièrement assuré par des entreprises privées. En 2007, les mandats ont été uniformisés. Un appel d'offres a été réalisé, ce qui a conduit les entreprises à baisser leurs coûts.

SPC

Chéquier culture :

3'438 chèques ont été distribués en 2007(3'762 en 2006) auprès de 573 bénéficiaires (627 en 2006) pour 1'232 chèques effectivement utilisés (923 en 2006) dans un réseau de 59 organisateurs (41 en 2006).

Carte 20 ans / 20 francs :

1'511 cartes 20 ans/20 francs ont été vendues en 2007 (681 en 2006, 912 en 2005).

Au total 6'461 cartes ont été vendues depuis 2001.

4'771 billets 20 ans/20 francs ont été vendus en 2007 (3'798 en 2006, 3'394 en 2005) auprès de 67 organisateurs (61 en 2006).

CJB

Mellon Foundation : voir documents ci-joint.

p. III-71 :

« Les objectifs liés au projet Flore des lichens de Suisse et à la mise à disposition d'information sur les arbres isolés n'ont pu être atteints à cause de l'augmentation significative de la demande de visibilité à travers Internet ».

Explication :

La mise à disposition des résultats scientifiques, valorisation nécessaire du patrimoine que nous conservons, passaient jusqu'à maintenant essentiellement par la publication d'articles scientifiques ou de vulgarisation. Or, on assiste depuis le développement fulgurant d'Internet à une utilisation intensive de ce moyen de partage des connaissances. Non seulement les articles sont de plus en plus diffusés sur Internet, mais aussi les projets de recherche eux-mêmes doivent apparaître avec leur niveau de développement. Enfin, le partage des connaissances en cours d'élaboration, ou de thésaurus, rendent cet outil très performant. C'est une voie que les CJB doivent prendre, par exemple en mettant à disposition les scannes de planches d'herbier, diminuant ainsi les risques d'envois par la poste d'échantillons demandés en prêt. Les CJB mettent aussi à disposition la liste des espèces poussant dans tout le continent africain. Cette base de donnée de référence est utilisée par les scientifiques du monde entier travaillant sur ce continent, et citée comme telle. Les données sur la cartographie floristique du canton de Genève sont aussi disponibles à travers

ce moyen de communication et de connaissance. Le problème vient du fait que les CJB ont plus de projets à mettre en valeur que de forces de développements informatiques de type Internet disponibles en interne ou à la DSIC. La Flore des lichens de Suisse est l'un de ces projets, construit autour d'Internet dans un esprit collaboratif avec d'autres spécialistes suisses, qui a dû passer son tour dans la programmation interne. Ce projet est prioritaire à ce titre en 2008. L'inventaire des arbres isolés du canton, dans sa phase de rendu et non d'acquisition des données qui s'est poursuivie normalement en 2007, est un second exemple.

FMAC

Liste des approvisionnements du compte bilan en 2007 : voir document ci-joint.

Justificatif de bilan 2007 - ANNEXE 2
Fnac 2007 - Liste des attributions (1% des crédits sur les constructions, rénovations, restaurations)

Attributions (1%)		
PR-445, vote du CM le 17.01.2006	Transformation brasserie aile sud Halles de l'île (arrêté I)	16'700.00
PR-431, vote du CM le 17.01.2007	Rénovation de salle Ami Lullin, BPU	17'700.00
PR-494, vote du CM le 17.01.2007	Construction d'une vélostation, place Montbrillant 13	13'300.00
PR-479, vote du CM le 26.02.2007	Rénovation immeuble rue des Gares 19	28'900.00
PR-466, vote du CM le 26.02.2007	Rénovation de l'Orangerie du parc Mon Repos	6'360.00
PR-508, vote du CM le 20.03.2007	Réfection toitures de 8 groupes scolaires	27'529.00
PR-511, vote du CM le 21.03.2007	Rénovation dépendances La Grange (vestiaires et toilettes), arrêté I	35'539.00
PR-466, vote du CM le 25.06.2007	Transf. locaux commerciaux en logements, rue Perron 10	9'730.00
PR-536, vote du CM le 20.02.2007	Réhabilitation des installations de ventilation du Musée Rath	47'812.00
PR-533, vote du CM le 12.09.2007	Travaux plâtrerie intérieure Vernets (arrêté I)	95'312.00
PR-519, vote du CM le 12.09.2007	Rénovation immeuble Terrassière 5bis	19'700.00
Total attributions		318'602.00

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN
ET DE LA SÉCURITÉ

Annexe 5

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



VILLE DE
GENÈVE

Monsieur Christian Zaugg
Président
Commission des finances

Genève, le 20 juin 2008

Monsieur le Président,

Le Conseiller administratif
Pierre Maudet
pierre.maudet@ville-ge.ch

Lors de la séance de la commission des finances du 18 juin, consacrée à l'examen des comptes 2007, une question a été posée concernant un compte compétent DRH.

Aux comptes du service de Voirie Ville propre, cellule 2701020, compte 305540 « C-SRH Cotisation assurance accidents non professionnels » apparaît une charge de CHF 397'549.58 alors qu'aucune somme n'est inscrite au budget.

Renseignements pris auprès de la DRH, il s'avère que lors de l'établissement du budget, les charges estimées relatives aux accidents professionnels et non professionnels sont comptabilisées sur le compte 305530.

Lors du paiement des charges durant l'exercice, la DRH les comptabilise de manière séparée : les accidents professionnels sur le compte 305530 et les accidents non professionnels sur le compte 305540. Le dépassement du compte 305540 est compensé par le compte 305530.

Je profite de la présente pour vous remettre le tableau de la ventilation des amendes d'ordre 2007 (AM et ASM), réclamé par votre commission.

En espérant avoir ainsi répondu à votre question, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Maudet

Annexe mentionnée

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN
ET DE LA SÉCURITÉ
LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



Note à

Madame
Nathalie Fontanet
Présidente de la commission des sports
et de la sécurité

Genève, le 21 mai 2008

Réponses à la séance de la commission des sports et de la sécurité du 8 mai 2008, relative à l'examen des comptes 2007

Madame la Présidente,

Le Conseiller administratif
Pierre Maudet
pierre.maudet@ville-ge.ch

Au cours de la séance du 8 mai dernier de la commission des sports et de la sécurité consacrée à l'examen des comptes 2007, deux questions ont été posées dont je vous livre ci-dessous les réponses.

1. Service d'incendie et de secours

Question :

Dans quelle rubrique sont comptabilisés les frais de réfection de la dalle de la caserne ?

Réponse :

Les travaux de réfection de la dalle de la caserne de la rue des Bains ont été réalisés par le service des bâtiments dans le cadre de travaux d'entretien. La somme y relative de CHF 174'337.- est incluse dans la somme de CHF 673'903.76, comptabilisée au compte 4003000.314200, intitulé « C-BAT Entretien bâtiments administratifs ».

Cette même question ayant été posée lors de l'audition du service des bâtiments par la commission des travaux, une réponse circonstanciée figure au PV de la séance du 14 mai 2008.

2. Service de la sécurité et de l'espace publics

Question :

Peut-on obtenir la ventilation de la production des amendes d'ordre des AM et ASM pour l'année 2007 ?

Réponse :

Le tableau détaillé est joint en annexe.

Souhaitant avoir ainsi répondu aux interrogations de la commission, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Maudet

Annexe mentionnée

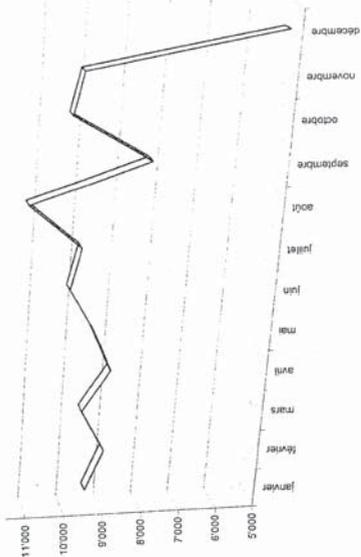
Edition du 09.05.2008

PRODUCTION DES ZONES BLEUES 2007

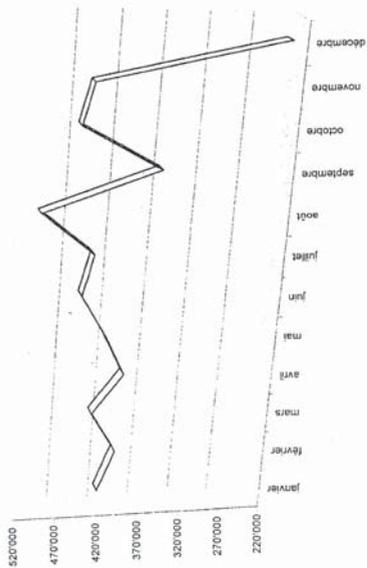
Service de la sécurité et de l'espace publics

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAUX
Recette	417 720	399 120	430 460	395 440	420 700	451 360	440 140	504 080	368 500	463 740	452 360	231 680	4 975 300
Nombre	9 430	9 017	9 644	8 974	9 491	10 140	9 913	11 288	8 314	10 332	10 117	5 187	111 837

Nombre



Recette



Annexe G

Département de la cohésion sociale

Commission des finances du 3 juin 2008 Questions relatives aux comptes 2007 **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Service des sports :

Sport-Toto

fournir liste des projets financés par le Sport-Toto en 2007

page 238

Pourquoi il n'est pas géré en "Fonds spécial"

Voir annexe intitulée

Evolution de la réserve du Sport-Toto en 2007 et liste des projets soutenus

Cette réserve n'est pas gérée comme un "Fonds Spécial", car sont considérés comme "Fonds spéciaux" les sommes provenant d'une donation, legs ou autres en faveur de la Ville.

Cellule 4002020 / compte 334040 :

explication pour les pertes sur débiteurs non budgétés

Chaque année, la comptabilité générale procède à un ajustement de la provision pour perte sur débiteurs sans forcément la mettre au budget.

En ce qui concerne 2007, cette provision a diminué de CHF 17'200.-.

Il s'agit de provisions essentiellement liées à des retards de paiements des anciens tenanciers des restaurants de la piscine de Varembe ainsi que du Bout-du-Monde.

Pompes Funèbres

page 207

Cimetière de Saint-Georges – PR530A
Pourquoi les dépenses cumulées à fin 2007 sont supérieures à celles engagées en 2007, alors qu'il s'agit d'un crédit voté la même année

La dépense nette de Fr. 9'507,92 au 31.12.2007 résulte d'un crédit voté en 2002. Le service des bâtiments, compétent en la matière, peut fournir le détail de cette prestation.

Service Social

page 178

Détails des attributions
"Diverses actions sociales en 2007"

Voir annexe

page 196

Subventions en nature
Identités des associations

"Association civique intempestive "

Cette association "Action civique intempestive" bénéficie, selon la réponse du CA du 13 septembre 2006 à la QE-225, d'un "contrat de confiance" avec la Ville de

"Emissions TV et Radio"

page 196

Fonds Zell

Explications sur les chiffres des opérations 2007, notamment sur les investissements de près de Fr. 3'960'000 et les engagements de plus de Fr. 1'800'000.- qui en résultent et ce que représentent ces différentes colonnes.

Genève, pour gérer les appartements de l'immeuble 1-3 rue Lissignol, dans l'attente d'une rénovation.

C'est la Direction des finances qui a imposé au SSVG d'imputer ces subventions en nature sur son budget. L'immeuble Lissignol est un ancien squat et le SSVG n'a jamais eu de lien avec cette association.

C'est une association qui occupe des personnes à la retraite, intéressées à réparer des anciens postes de radio et de TV afin de les mettre à disposition d'usagers et de musées.

Le montant des investissements de la ligne ligne 52 "Zell" de Fr. 3'959'181,90 représente la somme des placements de titres acquis durant l'année 2007.

Dans la colonne "Détails des engagements nets au 31.12.07- Titres", sur la même ligne 52, on trouve Fr. 20'154'181,90 qui représente la totalité des placements de titres répertoriés en 2007, soit le montant des titres de 2006 (Fr. 16'195'000, figurant au rapport 2006, p.244) additionné du chiffre des placements réalisés en 2007, c'est-à-dire Fr. 3'959'181,90.

Le montant de Fr. 1'807'369,23, qui se trouve dans la colonne "Engagements nets" du Fonds, toujours à la ligne 52 "Zell", représente la différence entre le montant de Fr. 23'161'551,13 (engagements bruts total net 2007), celui de Fr. 1'200'000 ("Immeubles, terrains") et le dernier de Fr. 20'154'181,90 ("Titres").

Cet engagement net est en fait la somme disponible du Fonds Zell auprès de la Ville de Genève ou, ce qui revient au même, la somme due par la Ville au Fonds Zell.

Pour plus d'explications, il faudrait s'adresser à la direction du Département des finances et du logement.

Annexes mentionnées.

Distribution :

Madame Loredana GONZALEZ-DE CIOCCHIS pour le Conseil municipal
Monsieur Jean-Marc FROIDEVAUX

EVOLUTION DE LA RESERVE DU SPORT-TOTO EN 2007

SITUATION AU 31 DECEMBRE 2007

DEBIT	TOTAL DEBIT	CREDIT
-------	-------------	--------

FOURNISSEURS

Dépenses (cpté 40022399.311130)

Bidime patinoire (sur liste 2006)	4975.42	HG COMMERCIALE
Semences	8'124.64 *	WOLF AG
1 filet pare-balles, Richemont	4'319.05 *	SOEMAT SA
2 lignes de natation 50 m. Vernets	2'755.00 *	AQUAFUN
2 vélos SportsArt Vernets	6'455.45 *	SHARK FITNESS
1 portable HP Compaq, 1 quickcam Logitech	1'490.00 *	CYBER NETWORK
1 vélo SportsArt, Varembeé	3'254.65 *	SHARK FITNESS
Semences	6'013.45 *	FENACO
1 filet rink hockey QdARVE	2'377.95 *	JACQUET SA
1 planche de plongeon Maxiflex	7'780.00 *	AQUATECHNIQUES
1 tableau de chronométrage basket, BdM	38'413.20 *	SWISS TIMING
1 tapis Technogym Spazio Forma	5'986.75 *	FIMEX
1 paire buts de water-polo et filets	6'769.70 *	AQUAFUN
Patins in-line pour patinoire synthétique	19'577.94 *	BLUE DREAM SA
Gazon en rouleau	19'844.10 *	CERCLE AGRICULT.
1 ensemble access. buts de hockey LNA	1'572.05 *	WUTHRICH SPORT
1 perceuse pour buts de hockey	223.00 *	MIGROS
2 jeux de traçage lignes hockey	737.30 *	ZUKO
20 barrières vaubans bleues, BDM	3'615.01 *	HUSPO
Bourrelets de protection, filet, fer protection, Patinoire	889.85 *	WUTHRICH SPORT
Cannes de hockey	887.15 *	WUTHRICH SPORT
4 buts rabattables, stadès	10'354.80 *	JACQUET SA
1 ensemble peinture à glace pr traçage	1'354.47 *	LEHMANN
Séparation de piste mousse, patinoire	12'992.70 *	SIGLE
Ensemble de panneaux polycarbonate et forex blanc	12'000.00 *	SIGLE
Déambulateurs pédagogiques, patinoire	1'250.00 *	APART
Racks à patins chauffants & désinfectants	26'912.06 *	SERFI SA

VILLE DE GENEVE

	DEBIT	TOTAL DEBIT	CREDIT	FOURNISSEURS
Report	211'165.69			
Poteaux ventouse ludiques, patinoire	800.95 *			BLUE DREAM SA
Filets brise-vue BDF	2101.65 *			JACQUET SA
TVA, taxes sur Racks à patins chauffants & désinfectants	2149.15 *			SOMATRA SA
Patins	6088.59 *			SIGLE
Cannes, casques, lacets, patinoire	1610.45 *			WUTHRICH SPORT
Diamants meules aiguillage patinoire	839.30 *			WUTHRICH SPORT
Matériel d'afûtage patinoire	809.85 *			OCHSNER HOCKEY
Meules patinoire	403.34 *			BENICO
Matériel athlétisme BDM	4901.02 *			A VOS MARQUES
Goupilles rink patinoire	501.40 *			WURTH AG
Câble, treuils rink patinoire	1735.49 *			MEILI SA
Diamants patinoire	128.05 *			WUTHRICH SPORT
Tonwand shooter-tutor, lacets, patinoire	389.90 *			WUTHRICH SPORT
Dalles géantes, chariot	7820.35 *			REALSPORT
Plaques de plexi, patinoire	215.20 *			POLYPLAST
Scotch foot Indoors	1'895.90 *			WURTH AG
Total dépensé		243'556.28		
Attribution reçue le 22 octobre 2007			350'000.00	

LS, 17.01.08 Sportfoto2007.xls

Domaine	BENEFICIAIRES	ENGAGEMENTS
âgé-e-s		SFr. 40'500.00
	VIVRE AVEC LE 3E AGE	SFr. 1'500.00
	THEATRE DE L'OURS	SFr. 3'000.00
	SALON DES AINES	SFr. 0.00
	LECTURE ET COMPAGNIE	SFr. 2'000.00
	LABISCOU COMPAGNIE	SFr. 15'000.00
	GYMNASTIQUE SENIORS	SFr. 8'000.00
	FEDERATION CANTONALE DU COSTUME GENEVOIS	SFr. 1'000.00
	CONSEIL DES ANCIENS	SFr. 5'000.00
	AVIVO	SFr. 5'000.00
Chômage		SFr. 7'000.00
	EX CHOM	SFr. 5'000.00
	ADC	SFr. 2'000.00
Cohésion sociale-éducation-vie de quartier		SFr. 35'000.00
	UICG	SFr. 10'000.00
	LA TERRASSE DU TROC	SFr. 15'000.00
	ESPACE ROUSSEAU	SFr. 10'000.00
Femmes-Famille		SFr. 14'000.00
	SPAF	SFr. 9'000.00
	MARCHE MONDIALE DES FEMMES	SFr. 5'000.00
Handicap physique et mental		SFr. 28'500.00
	T - INTERACTIONS	SFr. 15'000.00
	MIMERIC	SFr. 1'000.00
	L'EXPERIENCE	SFr. 7'500.00
	ATB	SFr. 3'000.00
Immigration-coopération-droits de l'homme		SFr. 13'500.00
	CEFOC	SFr. 5'000.00
	ASSOCIATION CITOYENS D'ICI ET D'AILLEURS	SFr. 1'000.00
	AAAP	SFr. 7'500.00
Insertion-exclusion-solidarité		SFr. 162'466.00
	TRAJETS	SFr. 33'545.00
	THUNE DU CŒUR	SFr. 2'000.00
	SECOURS SUISSE D'HIVER	SFr. 1'000.00
	OK FORET	SFr. 6'000.00
	LE CARE	SFr. 5'000.00
	LE BATEAU GENEVE	SFr. 4'000.00
	LA COMEDIE	SFr. 15'000.00
	LA CARTE BLANCHE	SFr. 15'000.00
	IPT	SFr. 25'000.00
	FONDATION PHILIAS	SFr. 5'000.00
	FINDAS	SFr. 2'421.00
	CSP	SFr. 5'000.00
	COMMUNAUTE D'EMMAUS	SFr. 14'000.00
	COLIS DU CŒUR	SFr. 4'000.00
	CARREFOUR RUE	SFr. 4'000.00
	CADETS DE GENEVE	SFr. 1'000.00
	ATELIER D'ART	SFr. 8'000.00
	ASSOC. LIRE & ECRIRE	SFr. 10'000.00
	ASSOC. DIFFERENTS ET VOISINS	SFr. 1'500.00
	APRES	SFr. 1'000.00
Jeunesse		SFr. 65'520.00
	SOLIDARITE ORPHELINS DU LIBAN	SFr. 10'000.00
	PAROISSE SAINT-FRANÇOIS DE SALES	SFr. 2'000.00
	LES SCEURS DE ST PAUL DE CHARTRES	SFr. 10'000.00
	LE KIOSQUE DES ENFANTS	SFr. 2'000.00
	GIAP	SFr. 1'520.00
	FERME FORAINE	SFr. 5'000.00
	EPI	SFr. 5'000.00
	ACTION INNOCENCE	SFr. 30'000.00
Prévention/promotion de la Santé/dépendances		SFr. 5'000.00
	ASSOC. SAVOIR DU PATIENT	SFr. 5'000.00
Autre		SFr. 24'967.00
	SPA	SFr. 2'500.00
	SOCIETE GENEVOISE D'HORTICULTURE	SFr. 8'000.00
	SEVE	SFr. 1'200.00
	LUNIC SA	SFr. 9'567.00
	IMAGISME	SFr. 2'000.00
	COMMISSION ARBRES DE NOEL	SFr. 500.00
	AMICALES DES POMPES FUNEBRES	SFr. 1'200.00
Total		SFr. 394'453.00

**Rapport de la commission des Arts et de la Culture chargée d'examiner
le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007****Rapport de Mme Christiane OLIVIER**

La commission des Beaux-Arts s'est réunie le 5 juin 2008 sous la présidence de Mme Vera Figurek pour l'étude de ce rapport. Les notes de séances ont été prises par Mme J. Meyer.

Note de la chargée du rapport

Jusqu'en 2006, tous les rapports à l'appui des comptes étaient traités uniquement par la commission des finances. En 2008, il a été décidé, pour la première fois, que les comptes seraient renvoyés dans les différentes commissions spécialisées.

Si la commission des arts et de la culture a salué le bien-fondé de cette démarche, dû à des ordres du jour très chargés ainsi que des disponibilités du magistrat et de ses services, l'examen des comptes n'a pu se tenir que le 5 juin 2008 lors d'une séance normale (sans relevée).

Il en résulte plusieurs faits : la séance par la commission spécialisée a eu lieu le lendemain de l'examen par la commission des finances (il est donc possible que des questions identiques ont pu être soulevées dans ces deux commissions) d'autre part, vu l'heure de clôture (20H30) de la séance du 5 juin, une partie des questions a été ultérieurement envoyée au département par écrit.

De plus, une partie des commissaires ayant quitté la séance à 19h30, la commission n'a pas pris position sur les comptes 2007.

Séance du 5 juin 2008

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, accompagné de Mme Martine Koelliker, co-directrice, M. Boris Drahusak, co-directeur, M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel et M. Gianni Dose, conseiller scientifique.

La présidente souhaite la bienvenue au magistrat et à ses collaborateurs.

M. DRAHUSAK fait une présentation des comptes sur powerpoint et rappelle que plusieurs documents concernant des précisions se rapportant au rapport de gestion et comptes 2007 ont été remis aux commissaires.

NB

Ces documents ayant été également remis aux membres de la commission des finances, il n'a pas été jugé utile de tous les inclure en annexe du présent rapport.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2007 DU DEPARTEMENT

Les comptes 2007 du département des affaires culturelles se présentent comme suit :

	Comptes 2007	Budget 2007	Ecart	Comptes 2006
Charges	221'324'768.12	215'960'924	5'363'844.22	209'452'886.59
Revenus	17'053'842.43	15'371'881	1'681'961.43	16'784'015.99

On s'aperçoit ainsi que le dépassement de charges de Frs. 5'363'844.22 est en partie compensé par une augmentation des revenus de Frs. 1'681'961.43.

Il ressort un écart de 5,3 Mo entre le budget et les comptes. Il est ramené à 3,7 Mo avec les 1,6 Mo de recettes supplémentaires.

Les comptes du département se décomposent de la manière suivante : 3,7 Mo sont gérés par les services compétents, et 1,7 Mo sur les natures comptables que le département gère directement.

Au regard du crédit supplémentaire de 2,5 Mo voté pour le Grand Théâtre, le département a un non-dépensé d'environ 900'000 francs.

Ensuite, M. DRAHUSAK commente les documents annexes envoyés aux commissaires qui justifient les dépassements en fonction des différents centres de coût (*voir annexe*).

Une commissaire relève que c'est la première fois que la CARTS examine les comptes et qu'elle risque de poser des questions qui pourraient être résolues par les comptes à 6 positions, *Il serait nécessaire que ce document soit mis à la disposition de la commission lors des examens futurs.*

A la lecture des documents remis par M. Drahusak elle constate, que la cellule chômage est imputée au département 3. Elle pensait que cette cellule relevait du département 1.

M. MUGNY explique qu'auparavant l'engagement de chômeurs passaient sur le fonds chômage, maintenant les dépenses y relatives sont imputées au département mais l'argent est pris sur les 2,9 Mo votés; Il ne s'agit pas d'un véritable dépassement de budget, mais d'une passation de ligne

A une commissaire, qui s'interroge concernant le groupe 314 – Grand Théâtre (travaux d'urgence pour un montant de Frs. 1'145'023.56), si ces travaux doivent être imputés au compte de fonctionnement plutôt qu'aux investissements, il lui est répondu que les dépenses de ces travaux ont été prises sur les montants dépenses de ces travaux ont été prises sur les montants attribués au département 2 s'agissant de travaux d'entretien.

Un commissaire constate que le crédit de 2,5 Mo pour le Grand Théâtre est imputé en 2007; or il s'agit d'un complément pour la saison 2007-2008.

Mme KOELLIKER explique que ceci répond aux lois comptables car ce montant a été voté en 2007; or le budget est toujours dépensé sur l'année suivante, surtout dans le domaine culturel, mais il faut l'imputer sur l'année où il a été voté.

M. MUGNY ajoute qu'un million supplémentaire a été voté pour la saison 2008-09; les 2,5 Mo ont été versés à la fondation; les effets de ce montant se verront dans les comptes de la fondation.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF A L'APPUI DES COMPTES***p. III-61 – Direction des affaires culturelles – Assistance et conseil à la présidence du département***

A une question concernant le projet de rénovation et agrandissement du MAH, (projet Nouvel) M. Mugny confirme qu'une fondation privée s'est créée qui a fait une promesse de don de 40 Mo. Un point sur la situation sera donné par la fondation à fin juin. A relever cependant qu'une demande de classement du bâtiment a été sollicitée.

Le magistrat saisit l'occasion pour faire le point sur la situation actuelle globale concernant le MAH (travaux, personnel, fonctionnement etc).

S'ensuit un long exposé de la part du magistrat répondant à toutes les interrogations des commissaires. Cependant, cet exposé n'ayant aucune implication et ne faisant aucune référence soit au rapport de gestion soit aux comptes 2007, il n'a pas été jugé utile à la chargée du rapport de le transposer ici.

p. III – 62

Une commissaire demande pourquoi la méthode prévue pour lutter contre l'absentéisme n'a pas fonctionné.

M. DRAHUSAK répond qu'un système pour le suivi des absences non planifiées a été mis en place depuis janvier 2007. Or il existe un protocole à l'hôpital cantonal, simple et qui fonctionne bien. Il espère que dès le 1er janvier 2009 ce même protocole pourra être appliqué sur l'ensemble du département, car c'est un indicateur qui a du sens.

La commissaire aimerait savoir si des précisions statistiques par rapport aux femmes seront faites.

M. DRAHUSAK ne sait pas si l'instrument permet d'isoler les genres.

Une autre commissaire croit savoir qu'une proposition de demande de crédit est actuellement à l'étude de la commission des finances pour cet instrument.

A la question d'une commissaire qui souhaiterait avoir des précisions sur les actions concrètes entreprises concernant l'intégration des sans-papiers, des handicapés et l'accès internet

M. MUGNY répond que plusieurs actions ont été menées ou sont en cours de réalisation :

- un crédit de 3 Mo a été voté pour adapter, sur 3 ans, les 52 bâtiments mis en évidence pour être aménagés aux fins des personnes avec difficultés; les travaux commenceront en novembre.
- un gros travail a été fait pour l'intégration des sans-papiers durant sa présidence. Il aimerait créer une certification cantonale de capacité car ces personnes peuvent faire des études.
- un travail a été engagé avec le département de M. Maudet sur le WiFi, à la BPU, autour de la rade et d'autres sites pour, qu'à terme, il y ait un réseau ouvert où les personnes pourraient circuler dans le monde de l'informatique.

Il ajoute que pour les handicapés, une cartographie de tous les obstacles existants a été dressée et une nouvelle demande de crédit va être présentée au CM. Il souhaiterait créer un fonds avec de l'argent public et privé à cet effet.

Un commissaire désire des informations sur le devenir du musée de l'horlogerie, du lieu et de la ligne budgétaire y relative.

M. MUGNY explique que pour sécuriser ce bâtiment, il faudrait consacrer 11 Mo. Au vu de cette somme, il a été décidé d'attendre le projet Nouvel ; si ce dernier n'était pas retenu, le bâtiment serait conservé pour le MAH, mais pas pour l'horlogerie.

M. DRAHUSAK explique que l'on peut avoir un musée fermé, qui travaille ; il faut travailler sur les collections (inventaire, travail scientifique et préparation d'expositions).

Un commissaire demande si en cas de disparition du musée de l'horlogerie son budget viendrait en plus de celui du MAH ? La réponse est affirmative.

Un commissaire aimerait savoir de quelles conventions il s'agit quand on dit que certaines n'ont pas été signées et si elles le seront en 2008.

M. ROHRBASSER répond que la convention avec la Fondation pour l'écrit est acquise sous réserve d'une modification. La signature est prévue avant la fin juillet. Le Grand Conseil a exigé (LIAF) que tout subventionnement de l'Etat supérieur à Frs. 200'000.- fasse l'objet d'une convention. Le Département des affaires culturelles a accepté la demande du DIP de traiter les subventions concernées en priorité, afin d'éviter le risque que les subventions de l'Etat pour 2009 soient remises en cause. A la question de savoir si la convention avec la Bâtie avance, la réponse est affirmative.

Un commissaire souhaite revenir sur la question de l'absentéisme et demande pourquoi la demande de crédit est bloquée aux finances et citant le nom d'une société désire savoir si c'est bien celle-ci qui a été mandatée ? M. MUGNY ne peut pas répondre.

Un commissaire demande pourquoi le test de l'octroi d'une enveloppe financière de deux ans au MHN n'a pas été réalisé. M. Mugny répond que la LAC interdit l'octroi d'enveloppes sur plusieurs années.

Page III – 63 – Relations extérieures

Un commissaire aimerait avoir des détails sur "Genève capitale européenne". En allant à Bordeaux, des conseillers municipaux ont appris que cette ville était candidate. Qu'en est-il de l'accord passé ?

M. DRAHUSAK explique que l'Union Européenne désigne chaque année deux pays qui peuvent voir une de leur ville nommée capitale européenne de la culture. En 2013 ce sera la France et la Slovaquie. Genève a tout de suite entamé des démarches avec Lyon qui était candidate. Un partenariat a été signé, disant que Genève soutenait cette candidature.

Concernant le Projet culturel d'agglomération franco-valdo-genevoise, un commissaire aimerait avoir connaissance du projet qui a été envoyé à Berne.

Mme KOELLIKER explique que 3 fiches ont été établies, qui pourront être remises aux commissaires (voir annexes)

A la question d'une commissaire qui demande s'il y a de nouveaux résultats à propos de la concertation culturelle, M. MUGNY peut dire que la participation est intéressante mais qu'il manque de l'argent.

p. III – 64 – Service administratif et technique

Un commissaire félicite le magistrat pour l'initiative d'un nouveau point de vente sur la rive droite, donnant ainsi un accès facilité aux habitants de cette rive.

Concernant la décentralisation de la gestion des salles, elle demande quel est le nombre de régisseurs ?

M. MUGNY indique que le département 1 dispose de 4 salles (Victoria, Petit Casino, Alhambra et Pitoeff) où il y a un responsable pour chacune d'elle, avec des techniciens et huissiers sous sa responsabilité.

Un commissaire trouve intéressant le projet qui valorise les fonctionnaires et les différents métiers. Comment cela se passe-t-il concrètement ?

M. MUGNY explique qu'il y a des échanges entre les collaborateurs pour mieux comprendre les contraintes liées aux fonctions.

M. DRAHUSAK va essayer d'intensifier ce programme l'année prochaine.

Une commissaire a entendu des plaintes au sujet de la sécurité dans les ateliers de décors et de peinture. Est-ce qu'il existe des mesures spécifiques pour ce type de locaux ?

Mme KOELLIKER explique que les ateliers de peinture Stoessel sont loués pour moitié par la Comédie et pour l'autre par la Ville, mais ne sont pas exploités par la Ville. Ce sont des peintres indépendants qui sont mandatés par les théâtres pour peindre les décors construits par les Ateliers de décors de théâtre de la Ville. Un problème de chauffage vient d'être résolu, par l'installation d'un chauffage radiant sur les places de travail.

Une commissaire salue cette initiative qui va permettre un meilleur confort pour les personnes ainsi qu'une économie substantielle. Concernant le nettoyage des salles de spectacles, elle demande s'il est confié à l'interne ou à l'externe ?

Mme KOELLIKER donnera une réponse écrite.

p. III – 67 – Promotion culturelle

Une commissaire demande pour quelle raison le projet de communication a été abandonné. Il lui est répondu que de fait, ce système était déjà en place.

Une commissaire s'interroge sur le succès du chèque culturel car la somme attribuée à cet effet n'a pas été dépensée.

M. MUGNY conçoit qu'il est effectivement surprenant de faire ce constat. Il explique que pour les cartes 20ans/20 francs il a fallu attendre un certain temps avant qu'elles soient sollicitées avec le succès que l'on connaît, et que, peut-être, il faudra également un certain temps pour que le public s'approprie le chèque culturel, qui en outre, a été réclamé par d'autres communes.

Un commissaire demande s'il ne faudrait pas dire aux assistants sociaux de proposer la solution du chèque culturel à leur clientèle ?

Une commissaire renchérit et a compris que le chèque culturel s'adresse aux personnes qui sont au bénéfice du subsidé maladie et pas forcément à des gens à l'assistance publique. Elle pense qu'il serait utile de diffuser cette information aux personnes concernées par le biais des assistants sociaux.

M. MUGNY fait remarquer que les montants consacrés à la réduction des coûts des spectacles s'amenuisent et qu'il faudra augmenter ce budget d'ici quelques années.

Un commissaire suggère que ces questions liées à la culture devraient apparaître dans la brochure qui s'adresse aux personnes nouvellement arrivées à Genève.

Un commissaire demande à qui s'adresse le cinéma des aînés ? M. MUGNY précise que la ville achète des spectacles qui sont destinés à des associations telle que l'AVIVO.

M. ROHRBASSER complète et précise que ce système concerne des spectacles. Les séances du Cinéma pour aînés sont organisées le lundi, à l'Auditoire Ardit, en collaboration avec le Centre d'animation cinématographique. Il y a de 15 à 20 séances par année. Les aînés y viennent librement, achetant leur billet directement sur place.

Un commissaire remercie le magistrat pour le jardin des Ouches : enfin on fait quelque chose pour les enfants. M. MUGNY est heureux d'entendre dire que l'on fait de l'art contemporain qui est apprécié.

p. III - 68 - Service aux artistes et acteurs culturels

Un commissaire soulève une question d'actualité concernant le CIC.

Là aussi, cette discussion n'ayant aucune implication ni sur le rapport de gestion ni sur les comptes 2007, il n'y avait pas lieu de la reporter ici.

Concernant la limitation de durée des mandats des directeurs d'institutions culturelles, le magistrat informe que les négociations sont en cours afin que cette disposition soit prise en compte. Il n'est pas possible de pouvoir mettre en place cette mesure avec les associations mais les discussions sont engagées avec les fondations ou institutions conventionnées. Lors du renouvellement de conventions, celles-ci ne seront pas signées si ce mandat n'est pas respecté.

p. III - 69 - Service aux artistes et acteurs culturels

Un commissaire voit qu'on parle de revaloriser les moyens financiers d'associations culturelles. Quelle en est la signification ?

Réponse : une augmentation de subvention à certaines associations qui ont eu lieu l'année dernière. Une liste sera transmise (*voir annexes*)

p. III - 78 - Museum d'histoire naturelle

Un commissaire a découvert, avec plaisir, les projets internationaux faits par différentes institutions. Elle se demande comment valoriser cette richesse du fait que les commissaires ici ne les connaissent même pas ?

M. MUGNY réplique que ceci est très difficile. Au Museum, la part de la recherche est plus importante que celle présentée au public par les expositions.

M. ROHRBASSER propose qu'une visite du bâtiment scientifique du Museum soit organisée pour les commissaires.

Un commissaire se demande si un agrandissement du bâtiment est prévu ?

M. MUGNY répond qu'il y avait un projet d'agrandissement, et qu'il est prêt à envisager cette proposition, mais compte tenu des difficultés, il pense que sa réalisation n'aboutira pas avant plusieurs années.

p. III - 79 - Bibliothèques et discothèques municipales

Un commissaire aimerait avoir plus de détails sur l'engagement de jeunes, encadrés par la délégation à la jeunesse.

M. DRAHUSAK indique que deux jeunes du quartier ont été recrutés par l'entremise de la Boîte à boulot, à qui l'on a confié certaines responsabilités en ce qui concerne l'accueil. Ils ont effectué 160h de travail sur deux mois et tout a très bien fonctionné. Il n'y a eu aucune plainte ni incident durant l'été.

Le même commissaire demande si les bornes d'informations sont des projets en cours.

M. DRAHUSEK informe que ce projet a été momentanément bloqué car le crédit inscrit au PIQ nécessite un arbitrage. Il s'agissait d'évaluer les demandes et coordonner sur l'ensemble du département.

Compte tenu de certaines difficultés rencontrées, une commissaire demande s'il est prévu de donner des cours de gestion de stress au personnel en contact avec le public, il lui est répondu que cela se fait déjà.

Arrivés au terme de l'examen de ce document, (19h30) plusieurs commissaires ayant d'autres obligations, quittent la séance.

COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS

p. 89

300100 – Direction des affaires culturelles

A une remarque d'un commissaire qui constate que le compte 310 est en général en-dessous de ce qui était prévu dans le budget et demande s'il s'agit d'une décision politique allant dans ce sens M. MUGNY confirme qu'il y a la volonté de réduire ce centre de coût et de regrouper les imprimés.

Groupe 311- mobilier, machines véhicules et matériel

Une commissaire s'interroge sur le financement de la statue d'Ousman Sow. A la lecture de documents fournis, elle constate qu'une partie du financement a été pris sur le fonds de la Secsa. Elle s'interroge pour quelle raison n'avoir pas tout pris sur ce fonds ?

M. MUGNY explique que ce fonds étant gérés conjointement par le DIP et son département, chacun a participé à raison de 50%. D'autre part, seule la moitié des coûts a été imputée su 2007, le solde le sera dans les comptes 2008.

Cette commissaire sait que le fonds SECSA s'élevait à approx. 1 Mo. Elle demande combien ; il reste jour ? Une réponse écrite parviendra. (*voir annexes*)

p. 92

3101200 – Ateliers de décors de théâtre

groupe 312 – Eau, énergie, combustible

Une commissaire tient à saluer l'économie réalisée sur ce groupe grâce aux travaux effectués sur le chauffage.

groupe 318 – Honoraires et prestations de service

Cette même commissaire souligne la forte augmentation (269.4%) de ce groupe. Il lui est répondu que cela est dû à l'engagement d'une équipe de surveillance suite à des vols survenus dans les locaux.

p. 94

3106000 – Administration du service SAAC

groupe 314 - entretien des immeubles

Une commissaire remarque une forte augmentation (+Frs. 156'926.98 – 52.6%). Elle demande si cela est dû à l'entretien d'un plus grand nombre d'immeubles ou à une sous-estimation lors de l'établissement du budget ?

Mme KOELLIKER explique que ce sont les services des bâtiments qui sont chargés des travaux et il y a toujours des imprévus.

groupe 365 - Subventions

Un commissaire demande pourquoi toutes les subventions n'ont pas été distribuées ?

M. ROHRBASSER précise qu'il ne s'agit pas d'un non-dépensé, ni d'un gain imprévu, mais de la dissolution du solde d'une provision inscrite (SECSA) pour régler un contentieux avec le Grand Casino.

3106130 – Fête de la musique

groupe 301 – traitements du personnel

Une commissaire remarque qu'un poste supplémentaire émerge à ce groupe.

Réponse : il s'agit d'une dépassement pour l'engagement d'une personne temporaire

p. 95

3106610 Fonds municipal d'art contemporain

groupe 365 – subventions accordées – institutions privées

Un commissaire voit là le phénomène inverse au précédent, à savoir un supplément de subventions (+ Frs. 240'188.75). M. DOSE explique que cela concerne la villa Dutoit qui doit être mise dans les comptes.

Une commissaire demande sur quel groupe se situe les fonds financés par le 1% prélevés sur les investissements ? Il lui est répondu qu'ils se trouvent inscrits au bilan.

Groupe 316 – loyers, fermages et redevance d'utilisation

Une commissaire demande à quoi se rapporte le loyer comptabilisé ? Il s'agit des locaux du Port-Franc.

p. 96

3110000 – Grand Théâtre de Genève

groupe 300 – Autorités et commissions

Une commissaire demande en quoi consiste cette somme de Frs. 74'000.- ?

Mme KOELLIKER répond qu'il s'agit des jetons de présence du Conseil de Fondation.

M. MUGNY ajoute que le nouveau Conseil a adopté une autre formule pour les jetons de présence, soit un forfait.

La commissaire trouve que quelle que soit la formule (jetons de présence ou forfait) ceci ne devrait pas être inscrit et émarginer au fonctionnement de la Ville, s'agissant de la gestion de la fondation du Grand Théâtre. Ces sommes doivent être prises sur la subvention.

groupe 301 – Traitements du personnel

Un commissaire ne retrouve pas les 6 postes passés du personnel fondation au personnel Ville de Genève.

Mme KOELLIKER informe que comme cela s'est concrétisé au 1er janvier 2008, on trouvera cette augmentation dans les comptes 2008.

p. 97 – 3201000 – Conservatoire et jardin botanique*groupe 316 – loyers fermage*

Un commissaire relève une forte augmentation de ce groupe (+152%).

Une réponse écrite sera fournie.

groupe 436 – dédommagements de tiers

Forte augmentation due à des remboursements d'assurance-accidents.

p. 100 – 3202020 – Cabinet des Estampes*groupe 301- Traitement du personnel*

Un commissaire demande s'il y a du personnel supplémentaire au cabinet des Estampes ?

Groupe 318 – Honoraires et prestations de service

Un commissaire, selon les explications données, a compris qu'une exposition programmée au MAH a finalement eu lieu au Cabinet des Estampes si elle voit l'augmentation sur ce groupe, elle ne voit pas la diminution correspondante sur le groupe 318 du MAH.

M. DRAHUSEK indique que cette exposition se fera l'année prochaine et qu'avec le nouveau système comptable on peut identifier le projet. Il qu'il y a une économie de fr. 700'000.-, mais les précisions seront données par écrit (voir annexes).

p. 108- Dir. Bibliothèques et discothèques municipales*groupe 437*

Un commissaire voit qu'il y a des amendes qui sont budgétisées et s'en étonne.

Mme KOELLIKER pense que les bibliothèques font une estimation à l'avance des infractions (livres rendus avec retard).

p. 167- Subventions*Fonds général musique*

Un commissaire demande à quoi cela correspond ?

Réponse : sur le global, le fonds voté n'a pas été dépensé. En fonction des projets, on va donner des sommes à titre individuel.

p. 168 - Subventions*Fonds général cinéma*

Un commissaire voit apparaître une diminution sur ce fonds.

Réponse : pour la manifestation cinéma, la totalité a été dépensée; il n'a été attribué que Frs. 20'000.- La différence de Frs. 60'000.- se retrouve sous "Cinéma tout écran".

Une commissaire souhaiterait avoir la liste détaillée des fonds généraux.
Il est relevé que tout est listé dans le document du rapport de gestion.

p. 169 – Subventions

groupe 366 - personnes physiques

Un commissaire demande où se trouvent les fonds généraux sortis du groupe 365 ?

M. DRAHUSEK indique que la règle, c'est d'imputer correctement, soit :

- groupe 365 = donnés à des associations
- groupe 366 = subventions à des personnes physiques

On ne peut pas savoir à l'avance combien de projets il y aura.

p. 268 – Personnel occupé par l'administration municipale

Une commissaire remarque que globalement il y a une forte augmentation de plus de 2 Mo sur le personnel temporaire.

M. DRAHUSEK relève que lorsqu'il y a un poste de fonctionnaire qui se libère, le temps de recruter la personne laisse un disponible budgétaire pas utilisé qui permet d'engager du personnel temporaire. Avec le 301, ça se balance.

La commissaire ne voit pas la correspondance ni de diminution de la somme sur le poste du personnel fixe.

Effectivement, ne possédant pas les comptes à 6 positions cela n'apparaît pas, mais la contre-valeur se retrouve dans le sous-groupe 301180. Un tableau sera envoyé (voir annexes). ?

Compte tenu de l'heure (20h30) une relevée n'ayant pas été prévue, la commission décide de lever la séance et que les questions en suspens sur les comptes seront transmises par écrit au département.

Questions transmises ultérieurement par écrit.

p. 100 - 3202030 – Centre d'icnographie

groupe 312 - Eau, énergie, combustibles

A quoi est due cette forte diminution (-87%) : budget sur-estimé ou reporté sur une autre ligne ?

Réponse du département : C'est un groupe géré par les compétents, en l'occurrence le Service de l'énergie. La différence importante (Frs. 15'931.20) est liée à la fois à un budget sur-estimé (les variations sur les comptes peuvent être importantes d'année en année) et à des économies effectuées puisque sur le 312060, il n'y a aucune dépense chargée. - Cette diminution est due aux frais de chauffage : le budget initialement prévu s'élevait à Frs. 14'725.- . Au 30 juin, des frais (Frs. 11'643,80.- , mention débit GIM locataires) ont été débités sur ce compte. Ce montant a été retiré le 31 décembre 2007 (mention location GIM liaison). Voir avec le service compétent.

groupe 318 - Honoraires et prestations de service

Pourquoi cette écart : budget de Frs. 58'296 – et comptes de Frs. 85'881.- ?

Réponse du département : Ce dépassement s'explique par les frais de surveillance (ouvertures-fermetures des locaux) et interventions de police. Ces montants n'avaient été budgétés par le Service des bâtiments.

p. 102 – cellule 3202050 – Musée de l'Ariana
groupe 318 – Honoraires et prestations de service

A quoi est due cette augmentation ?

Réponse du département : Ce dépassement s'explique par les frais de surveillance (ouvertures-fermetures des locaux). Ces montants n'avaient été budgétés par le Service des bâtiments.

p. 103 – cellule 3202070 – Musée de l'horlogerie
groupe 436 – Dédommagement de tiers

Il est fait état d'un prélèvement sur le compte bilan (préfinancement de tiers vol MSH) – Peut-on savoir à combien s'élèvera le remboursement total des tiers (assurances et quand il sera comptabilisé ?

Réponse du département : Les soldes du remboursement des assurances s'élèvent à Frs. 25'373,04.- pour le premier vol, à Frs. 3'884'137,56.- pour le second vol. Restent encore Frs. 120'000.- de la donation Chopard. Ces montants seront utilisés au printemps et à l'automne ces prochaines années au moment des ventes et en fonction des opportunités. Par ailleurs, si des pièces volées sont retrouvées, les montants doivent être restitués aux assurances.

p. 106 – cellule 3204010 Musée d'histoire des sciences
groupe 318 – Honoraires et prestations de service

Il est expliqué qu'une partie du dépassement (Frs. 173'626) est compensé partiellement par les disponibles des groupes 310, 311 313 et 316 (montant approx. de Frs. 34'741). Outre le fait que si l'explication se justifie quant aux chiffres elle pose la question de fond de compenser un groupe par d'autres qui ne sont absolument pas de même nature. Compte tenu de cela, il reste encore une augmentation de Frs. 140'000.- sur ce poste- à quoi est-elle due?

Réponse du département Le dépassement est de Frs. 135'232.--. Il s'explique par un dépassement budgétaire sur le 318260 car il a fallu « acheter » une exposition « Electricité, qu'y a-t-il derrière la prise ? » et le 318223 C (autres prestations de sécurité) où aucun budget n'a été prévu (dépassement Frs. 47'274.--). Sur le 311, nous avons un non-dépensé de Frs. 47'711.09 qui correspond à une non-réalisation de l'expo par nos propres services. Sur la totalité du 31, le dépassement sur les groupes non-compétents atteint Frs. 11'000.-

p. 107 – cellule 3301000 – Div. Bibliothèques et discothèques municipales
p. 106 – cellule 3204010 – Musée d'histoire des sciences
groupe 434 – Autres redevances d'utilisation et prestations de service

A quoi est due cette diminution ? S'agit-il d'une baisse de fréquentation ?

Réponse du département : La diminution est liée à une baisse de location des documents audiovisuels. Nous avons testé entre temps le fait de permettre aux usagers d'emprunter plus de documents en une seule fois. Nous communiquerons ultérieurement les résultats sur une période probante.

Commission des arts et de la culture – Comptes 2007
Réponses du Département de la culture (DC) aux questions posées lors de
l'audition du 5 juin 2008

DIR

Fiches culturelles du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois : voir documents ci-joints.

SAT

p. III-65 :

« Le nettoyage des salles de spectacle a été réorganisé en vue d'augmenter la qualité des prestations, tout en diminuant leurs coûts ».

Explication : Le nettoyage des salles de spectacle est entièrement assuré par des entreprises privées. En 2007, les mandats ont été uniformisés. Un appel d'offres a été réalisé, ce qui a conduit les entreprises à baisser leurs coûts.

SAAC

Associations et fondations dont la subvention a augmenté en 2007 :

	<u>2006</u>	<u>2007</u>
Théâtre du Loup	400'000	500'000
Théâtre de l'Usine	95'000	150'000
Fonction : cinéma	200'000	250'000
Kultura	0	50'000
Festival de musiques baroques	0	30'000
Contrechamps	680'000	730'000
ASMV	90'000	140'000
AGMJ	40'000	60'000
Ateliers d'ethnomusicologie	466'000	536'000
Post Tenebras Rock	250'000	300'000

Fonds culturel de Genève, montant disponible sur le compte Pictet avec liste des dernières attributions : voir document ci-joint.

SAT

Ateliers de décors de théâtre, rubrique 318 : 28'446 francs de dépassement.

Explication : Ce dépassement est dû à la mise sous surveillance des ateliers de décors par Securitas suite à un cambriolage intervenu durant le printemps 2007. Dès lors, un montant non budgété de 30'638,95 francs a été imputé par le service compétent (Bâtiments).

CJB

Rubrique 316 : 22'110 francs de dépassement.

Explication : Afin de mener à bien le projet d'exposition REAGIR développé dans le cadre de la manifestation *Tout peut arriver*, et pour permettre de financer une partie de l'infrastructure assurant l'ampleur nécessaire à cette exposition (notamment l'installation de tentes), la Direction du DC a autorisé les CJB à aller en dépassement de rubrique sur le compte 316160 (location de tentes), en procédant à la compensation correspondante sur le compte 314010 (entretien zones de verdure, parc).

MAH

Cabinet des estampes, rubrique 301 : 79'963 francs de dépassement.

Explication : Le dépassement est dû à l'augmentation des taux d'activités et aux engagements en personnel temporaire pour l'exposition "Labyrinthe" :

- augmentation du taux d'activité de trois collaborateurs : 69'400.00
- deux collaborateurs temporaires : 99'591.05
- deux mandats : 1'292.20

soit un total de Frs 170'283.25, charges sociales comprises, sachant qu'il y avait un reliquat du poste vacant de conservateur pour environ Frs 58'000.-.

Personnel

p. 268, explication du dépassement : voir document ci-joint.

Ce document présente les natures comptables 301 180 (salaires fonctionnaires fixes) et 301 190 (salaires personnel temporaire). Il apparaît que le DC rend environ 136'000 francs sur l'ensemble de l'exercice et que, dans la plupart des cas, le dépassement sur le 301 190 est compensé par un non-dépensé sur le 310 180.

Le dépassement sur le 310 180 au FMAC correspond au transfert d'un demi-poste de collaboratrice administrative provenant du Grand Théâtre. Pour les autres centres de coûts, les explications ont été données lors de l'audition du 5 juin (Fête de la musique, Musée d'ethnographie, Bibliothèques municipales et Bibliothèque de Genève).

1. Assurances

318 170 :

120'352.48 francs payés par le service des assurances, en sa qualité de service compétent, pour des **expositions temporaires**. Du fait qu'il s'agit de manifestations ponctuelles et dont on ne connaît pas toujours à l'avance les valeurs des objets exposés, ces primes sont par définition aléatoires et ne peuvent par conséquent être budgétées. Des lors et comme chaque année, ces primes ont été passées sur le centre de coût du service des assurances puis ventilées au bouclage de l'exercice 2007 dans les centres de coût des entités concernées.

2. DRH

Le dépassement de 760'946.14 francs s'explique principalement par :

- l'engagement de personnel temporaire aux BMU pour l'évolution du système d'information (RFID). Ce dépassement est compensé par l'ouverture d'un crédit de 920'000 francs (PR 538).
- l'engagement de personnel temporaire à la BGE pour la rétroconversion.

In fine, ces dépassements sont compensés à l'intérieur du Département par d'autres recettes et du non-dépensé.

3. DSIC

En tant que compétent, la DSIC doit respecter les budgets qui lui sont attribués globalement, c'est-à-dire à l'échelle de toute l'administration, et non par service. Elle a toujours respecté cet engagement (au niveau des groupes de comptes à 3 positions).

Faute de connaître par avance les demandes et la consommation des services, la DSIC budgétise une grande partie des comptes "C-DSI" sur son propre centre de coût. En revanche, lors de l'exécution budgétaire, la DSIC impute les services concernés. Plus précisément, lors de l'exécution budgétaire, les comptes des services sont imputés en fonction de leur consommation propre (par exemple, les achats consécutifs aux demandes DEMAP, les contrats existants, y compris RERO, etc.) et de clefs de répartition pour ce qui est de leur utilisation des infrastructures et des systèmes communs (par exemple, SAP, les serveurs de fichiers, la messagerie, etc.). Les clefs de répartition correspondent au ratio du nombre de licences de chaque service.

En d'autres termes:

- Le budget des comptes 301032, 311030, 311041, 314xxx, 316031 et 316042 des services est à 0; pour chacune de ces rubriques, la DSIC dispose de l'ensemble du budget;
- Au bouclage des comptes dans les services (à l'exception de la DSIC), ces comptes se retrouveront donc en dépassement;
- A contrario, comme expliqué au premier point, au niveau global "Ville de Genève" les budgets de ces comptes sont respectés.

Bien entendu, ces dépassements correspondent à des demandes et à la consommation des services du DC. Cela montre également que ceux-ci ont des projets !

4. Bâtiments

Les dépassements s'expliquent principalement par :

- la réfection des faux plafonds du MHN ;
- le début du chantier de la corniche du MAH ;
- la réfection du système de chauffage du MHN qui chauffe également Malagnou 17 et 19 ;
- les travaux santé et sécurité réalisés au GTG après l'audit.

5. Energie

Le Département réalise des économies !

6. SAT

301380 Heures complémentaires

Les contrats de notre personnel de salle prévoient un taux d'activité fixe de 10%. Les heures complémentaires sont toutes les heures effectuées dépassant ce seuil. Nous avons par ailleurs abaissé ce seuil en 2004 pour éviter de devoir payer des heures pas encore effectuées dont le cumul générerait des soldes négatifs de plusieurs centaines d'heures par employé régulier. Ce système d'heures complémentaires est donc indispensable pour maîtriser administrativement les fluctuations importantes d'activité dans le domaine du spectacle en libérant la Ville de la rigidité imposée par des salaires fixes.

301400 Salaires réguliers

Sur plusieurs années, on constate que la somme budgétée pour les salaires réguliers ne couvre pas l'activité générée par les organisateurs tiers qui sont invités et utilisent les salles de spectacle. En revanche, sur l'ensemble du Département, les charges des salaires réguliers s'équilibrent. Il a été décidé d'attendre encore les comptes 2008 pour reventiler les sommes de la rubrique 301 400 sur l'ensemble du Département.

Section scènes culturelles

Sur la provision de 260'000 francs concernant le litige avec M. Sand sur la Revue, seuls 32'840 francs ont été dépensés.

Dépassement de 255'828 francs sur la rubrique 390 :

La différence est due aux intérêts répartis. En effet lors de l'établissement du budget 2007, nous prenons le solde à amortir au 01.01.2006 des différents crédits. Lors du bouclage des comptes 2007, nous avons pris le solde à amortir au 01.01.2007.

La plus grosse différence (276'787.-) provient du crédit concernant le Victoria-Hall. Sur ce crédit, le solde à amortir au 01.01.2006 était de 610'270,04 alors que ce même solde était de 6'678'178,21 au 01.01.2007, ce qui explique la différence.

7. SPC

Pour les 142'436 francs du 310, il s'agit d'un non-dépensé de 45'874.13 sur la ligne "impression" et de 95'330.78 qui viennent principalement d'une quasi non-utilisation en 2007 du droit que nous avons à l'affichage SGA en Suisse (100'000 francs que nous devons provisionner).

Pour la rubrique 434, le budget de 90'000 francs ne prenait en compte que les billets et non les ventes de cartes 20 ans/20 francs et celles des Chéquiers culture aux communes.

14. BMU

La rubrique 301 *Traitement du personnel* a un dépassement de CHF 670'098.53. En examinant la rubrique à 6 positions 301190 *Salaires personnel temporaire*, nous remarquons que ce dépassement est dû à la réalisation du projet *Evolution du système d'information des bibliothèques municipales - étape RFID (Radio Frequency Identification)*. Le dépassement de cette rubrique est de CHF 868'130.15 pour un montant budgété de CHF 122'220.-. Ce dépassement comprend :

1. d'une part les salaires versés en 2007 aux collaborateurs temporaires engagés pour la réalisation du projet RFID (CHF 320'538.-) et d'autre part les salaires provisionnés pour 2008 qui seront versés à ces mêmes collaborateurs temporaires (CHF 440'763.-) pour la suite de la réalisation du projet RFID, soit un montant total de CHF 761'301.-
2. d'autre part les salaires versés
 - pour des collaborateurs temporaires engagés pour remplacement suite à des postes vacants dans le cadre de démissions
 - pour des collaborateurs temporaires engagés pour remplacement de congés maternités et de maladies dans le cadre de dépassements de crédit accordés par la direction du département de la culture (autorisation de dépassements pour un total de CHF 42'600.-), ce qui donne un montant total de CHF 106'829.15. Ce montant est équilibré par le surplus de la rubrique 301180 *Salaires de fonctionnaires*, surplus de CHF 212'809.03

La rubrique 304 *Caisse de pension et de prévoyance* a un dépassement de CHF 324'398.69. Ce dépassement est dû aux parts sociales payées en 2007 et provisionnées pour 2008 en relation avec les salaires des collaborateurs engagés dans le cadre du projet *Evolution du système d'information des bibliothèques municipales - étape RFID*.

La PR 408 *Proposition du Conseil administratif du 13 avril 2005 en vue de l'ouverture de plusieurs crédits pour un montant total de 3'269'000 francs destinés à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales* a été votée par le Conseil municipal le 8 novembre 2005. Elle comprenait les rubriques suivantes : Fournitures et prestations en matière de système d'information et de communication, Aménagement des banques de prêt, Fournitures du prêt, Personnel temporaire.

Le Service de surveillance des communes avait alors estimé que le crédit concernant le personnel temporaire devait être imputé au budget de fonctionnement 2005, et non 2006. Cependant l'ensemble du projet a été retardé par des problèmes techniques ce qui a nécessité la rédaction d'une nouvelle proposition du Conseil administratif au Conseil municipal. Cette nouvelle proposition, PR 538 *Proposition du Conseil administratif du 31 janvier 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 920'000 francs destinés au personnel temporaire affecté à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales*, a été votée en mars 2007 par le Conseil municipal.

Le vote du Conseil municipal du montant destiné au personnel temporaire a permis de débiter la réalisation de l'étape RFID du projet *Evolution du système d'information des bibliothèques municipales*. Ce projet est une étape clé dans la mise à niveau des bibliothèques municipales. Il permet d'équiper l'ensemble des documents du libre-accès en étiquettes d'identification par fréquence radio ainsi que de confectionner les nouvelles cartes d'emprunteurs fonctionnant selon le même principe technique.

La réalisation de ce projet a débuté de manière échelonnée d'une part par l'engagement pour le 1er juin, le 1er juillet et le 1er août 2007 sur 12 mois de 20 employés de bibliothèques temporaires au taux d'activité de 50 % , d'autre part par l'augmentation temporaire pour 12 mois du taux d'activité d'une collaboratrice fixe employée de bibliothèque à 50 % dès le 1er juillet 2007.

L'étape RFID du projet *Evolution des bibliothèques municipales* s'achèvera au 31 juillet 2008 avec la fin des derniers contrats.

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2008 (après-midi)
Comptes rendus 2007

1521

Département de la culture

Comptes DRH

Ville de Genève

Z_55C	COMPETENT SRH	Comptes 2007	Budget 2007	Ecart cumulé
3	Culture	73'267'273.15	73'403'024.53	135'751.38
30	Direction de la culture	1'402'641.75	1'386'058.87	16'582.88-
3001	Direction de la culture	1'402'641.75	1'386'058.87	16'582.88-
30010000	Direction culture	1'402'641.75	1'386'058.87	16'582.88-
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	1'247'459.55	1'366'058.87	118'599.32
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	155'182.20	20'000.00	1'35'182.20-
31	Domaine art et culture	17'491'676.45	18'232'692.40	741'015.95
3101	Art et culture SAT	5'173'874.50	5'573'052.86	399'178.36
3101000	Art et culture admin. SAT	1'324'783.40	1'432'681.71	107'898.31
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	1'293'853.95	1'372'681.71	78'827.76
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	30'929.45	60'000.00	29'070.55
31011000	Scènes culturelles	3'175'355.65	3'423'966.64	248'610.99
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	3'021'449.90	3'253'966.64	232'516.74
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	153'905.75	170'000.00	16'094.25
31012000	Ateliers de décors de théâtre	673'735.45	716'404.51	42'669.06
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	656'466.05	686'404.51	29'938.46
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	17'269.40	30'000.00	12'730.60
3105	Promotion culturelle	772'287.10	775'011.11	2'724.01
3105000	Promotion culturelle	772'287.10	775'011.11	2'724.01
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	765'089.90	760'011.11	5'078.79-
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	7'197.20	15'000.00	7'802.80
3106	Art&culture admin. SAAC	1'701'425.70	1'614'454.64	86'971.06-
3106000	Administration du service SAAC	840'825.90	864'985.48	24'159.58
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	827'652.90	855'985.48	28'332.58
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	13'173.00	9'000.00	4'173.00-
3106130	Fête de la musique	422'334.50	358'213.95	64'120.55-
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	193'100.10	187'213.95	5'886.15-
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	229'234.40	171'000.00	58'234.40-
3106610	Fonds municipal d'arts contemporain	438'265.30	391'255.21	47'010.09-
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	399'888.25	336'255.21	63'633.04-
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	38'377.05	55'000.00	16'622.95
3110	Grand-Théâtre	9'844'089.15	10'270'173.79	426'084.64
3110000	Grand-Théâtre	9'844'089.15	10'270'173.79	426'084.64
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	9'647'617.25	10'270'173.79	622'556.54
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	196'471.90		196'471.90-
32	Domaine des musées	37'108'402.60	37'460'447.59	352'044.99
3201	Conservatoire et jardin botaniques	8'996'777.30	8'889'393.84	107'383.46-
3201000	Conservatoire et jardin botaniques	8'996'777.30	8'889'393.84	107'383.46-
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	8'561'571.60	8'657'393.84	95'822.24
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	435'205.70	232'000.00	203'205.70-
3202	Musée d'art et d'histoire	14'788'382.65	15'106'073.08	317'690.43
3202000	Dir. du Musée d'art et d'histoire	11'098'616.55	11'326'337.61	227'721.06
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	10'672'265.15	11'271'337.61	599'072.46
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	426'351.40	55'000.00	371'351.40-
3202010	Bibliothèque d'art et d'archéologie	1'516'592.35	1'618'115.72	101'523.37
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	1'483'344.85	1'592'115.72	108'770.87
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	33'247.50	26'000.00	7'247.50-
3202020	Cabinet des estampes	584'894.80	499'495.00	85'399.80
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	497'481.40	499'495.00	2'013.60
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	87'413.40		87'413.40-
3202030	Centre d'iconographie	488'789.00	497'247.67	8'458.67
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	488'789.00	497'247.67	8'458.67
3202040	Maison Tavel	289'321.75	358'075.86	68'754.11

Département de la culture

Comptes DRH

Ville de Genève

Z_55C	COMPETENT SRH	Comptes 2007	Budget 2007	Ecarts cumulé
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	289'321.75	358'075.86	68'754.11
3202050	Musée de l'Ariana	485'862.15	412'211.82	73'650.33-
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	410'434.20	412'211.82	1'777.62
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	75'427.95		75'427.95-
3202070	Musée de l'horlogerie	324'306.05	394'589.40	70'283.35
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	324'306.05	394'589.40	70'283.35
3203	Musée d'ethnographie	3'776'582.95	3'706'627.62	69'955.33-
3203000	Musée d'ethnographie	3'776'582.95	3'706'627.62	69'955.33-
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	3'168'803.10	3'506'627.62	337'824.52
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	607'779.85	200'000.00	407'779.85-
3204	Muséum d'histoire naturelle	9'546'659.70	9'758'353.05	211'693.35
3204000	Muséum d'histoire naturelle	8'912'550.30	9'115'069.27	202'518.97
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	8'668'040.75	8'905'069.27	237'028.52
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	244'509.55	210'000.00	34'509.55-
3204010	Musée d'histoire des sciences	634'109.40	643'283.78	9'174.38
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	634'109.40	643'283.78	9'174.38
33	Domaine des bibliothèques	17'264'552.35	16'323'825.67	940'726.68-
3301	Dir. bibliothèques et discothèque	10'436'089.15	9'780'768.03	655'321.12-
3301000	Dir. bibliothèques et discothèque	10'436'089.15	9'780'768.03	655'321.12-
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	9'445'739.00	9'658'548.03	212'809.03
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	990'350.15	122'220.00	868'130.15-
3302	Bibliothèque publique et universitaire	6'828'463.20	6'543'057.64	285'405.56-
3302000	Bibliothèque de Genève	6'138'698.05	5'872'019.27	266'678.78-
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	5'720'748.45	5'790'019.27	69'270.82
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	417'949.60	82'000.00	335'949.60-
3302010	Musée Voltaire	316'075.50	322'707.04	6'631.54
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	282'431.50	298'707.04	16'275.54
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	33'644.00	24'000.00	9'644.00-
3302020	Bibliothèque musicale	373'689.65	348'331.33	25'358.32-
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	351'803.20	346'331.33	5'471.87-
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	21'886.45	2'000.00	19'886.45-

Ville de Genève

Département de la Culture
DIR-DC : CR07 - Balance des différentes opérations

	CR07	BU07	Ecart	Cumul	Commentaires
Décompte O.Sow					
311210 Achats d'oeuvres d'art et collections	238'933.35		-238'933.35 E	-238'933.35	=> Commande CA : sculpture en bronze
365000 Subventions accordées institutions privé	419'920.55	706'140	286'219.45 E	47'286.10	=> Economie sur les subventions ponctuelles
469090 Subventions par des tiers (SECSA)	-99'500.00		99'500.00 E	146'786.10	=> Financement SECSA
Charges	3'900'282.30	3'534'114	-366'168.30		
310 Fourniture de bureau	71'738.12	98'093	26'354.88 E	26'354.88	=> Meilleure gestion des imprimés s/projets
318 Honoraires et prestations de service	361'298.71	260'150	-101'148.71 E	-74'793.83	=> Projet trans. BGE & Gaza
365500 C-CGE Subv. acc. institut. privé-gratuité	309'391.40		-309'391.40 E	-384'185.23	=> Salaires chômeurs API
Compensation autres comptes			180'16.93	-366'168.30	
Revenus	206'912.85	75'000	131'912.85		
3001 Direction de la culture	87'000.00	60'000	27'000.00 E		=> Revenus Ariana
427150 Loyers PA	505.85	15'000	-14'494.15		
434 Autres redevances d'utilisation & prest.serv.	19'907.00		19'907.00		=> Rbt perte sal. acc./mob.
436 Dédommagement de tiers	99'500.00		99'500.00 E		=> Financement SECSA
469090 Subventions par des tiers (SECSA)					
Résultat global	3'693'369.45	3'459'114	-234'255.45		=> Dépassement global essentiellement dû à la gratuité

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois**Culture**

Fortement marquée par le rayonnement international de Genève, l'évolution particulière de ce bassin de vie a fait de l'agglomération un véritable « carrefour humain », lieu de croisement d'une population cosmopolite, rassemblant, au sein d'un même espace francophone, près de 120 nationalités différentes. Ces éléments spécifiques se retrouvent dans la vitalité du tissu associatif, des acteurs culturels et sociaux-culturels, dans la diversité et la richesse des échanges et pratiques culturelles. Ils contribuent ainsi à la construction quotidienne de l'agglomération franco-valdo-genevoise, dépassant les frontières et les limites administratives.

A l'échelle de l'agglomération, la politique de coopération culturelle vise donc plusieurs objectifs, eux-mêmes déclinés en stratégies de mise en œuvre et en actions.

Objectifs

Construire une stratégie commune de développement culturel pour :

- Promouvoir la culture comme vecteur d'identité partagée et de rayonnement.
- Promouvoir l'offre et l'accès à la culture pour l'ensemble des habitants.
- Aboutir à une politique culturelle coordonnée sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Stratégies

- Mettre en réseau l'offre culturelle, promouvoir sa richesse et sa diversité
- Engager une réflexion sur l'avenir des équipements culturels structurants, existants et futurs, de l'agglomération franco-valdo-genevoise.
- Initier un événement fédérateur d'agglomération : donner une dimension et un intérêt d'agglomération au projet d'envergure internationale, initié par la Ville de Genève, « 2012 Rousseau pour tous

Actions

- Créer un Atlas Culturel Transfrontalier (n°90)
- Engager une réflexion sur l'avenir des équipements culturels structurants, existants et futurs, de l'agglomération franco-valdo-genevoise (n°91)
- Événement fédérateur d'agglomération : « 2012 Rousseau pour tous » (n°92)

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois



Atlas culturel transfrontalier		90 toute l'agglomération
Projets clés	Site internet, promotion du site	
Coûts	Coût et financement à déterminer	

Nature de l'action	Nature de l'action
Objectifs	<p>Développer, mettre en place et assurer la pérennité d'un « atlas » recensant l'ensemble des infrastructures, des institutions et des principaux acteurs culturels de l'agglomération.</p> <p>Dans sa version complète, l'atlas aura la forme d'un site internet permettant une recherche (navigation) par position géographique (sur carte), par thème, par types d'utilisateurs.</p> <p>Il répertoriera, les pratiques professionnelles et leurs publics, les projets pour amateurs, les diverses instances de formation, les centres d'information et de billetteries. Il précisera les adresses et les moyens d'accès, les mesures prises en faveur de certaines catégories de la population (jeunes, personnes âgées, handicapés).</p> <p>Des informations écrites et iconographiques, ainsi que des liens directs sur les sites internet respectifs et les agendas culturels, compléteront les indications de base.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en évidence la richesse et la diversité d'une offre culturelle de l'agglomération – pour la population résidente, pour les hôtes provisoires (notamment les touristes), pour les artistes et acteurs culturels, pour les décideurs politiques. ▪ En obtenir une vision exhaustive, afin notamment de faciliter le choix d'implantation de nouveaux équipements éventuels, de coordonner les budgets publics de soutien aux institutions et aux indépendants, de limiter les doublons, les cumuls d'événements entrant en concurrence aux mêmes dates, etc. ▪ Faciliter la mise en réseaux des institutions et des projets ponctuels oeuvrant dans des domaines complémentaires.
Porteurs de l'action	Groupe de travail « Pratiques culturelles », représentants les services culturels des communes, communautés de communes, cantons et départements
Modalité de mise en œuvre et méthodologie	Modalité de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un sous-groupe de travail spécifique pour élaboration d'un cahier des charges précisant les critères des informations à rassembler et le plan général du site ▪ Validation par les instances supérieures du projet d'agglomération ▪ Collecte des informations par les services culturels des entités concernées ▪ Elaboration du site et mise en ligne restreinte ▪ Validation
Calendrier	Calendrier <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2007 : validation par les autorités compétentes ; ▪ 2007-2008 : Collecte des informations, élaboration de l'architecture du site et de sa charte graphique ▪ 2008-2009 : Mise en ligne du site ; promotion du site
Coût et Financement	Financement Intégré aux budgets annuels ordinaires des collectivités publiques concernées. Demeure à déterminer le financement de la construction du site si elle n'est prise en charge

Projet d'agglomération franco-valdo-genevoises



	par l'un des partenaires, ainsi que celui d'un poste à temps partiel pour assurer la mise à jours de l'Atlas
Modalités d'évaluation	Le groupe de travail "pratiques culturelles" établira une liste de critères d'évaluation et déterminera une méthode et un calendrier pour évaluer, à périodes à définir, la pertinence de l'Atlas, la validation de sa mise à jour, voire l'introduction de nouveaux critères de navigation.

Atlas Culturel Transfrontalier					N°90	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	k€				
Définition du contenu	nd			2007- 2008	nd	CRFG, Groupe de Travail
Collecte des données, élaboration de l'architecture et de sa charte graphique	17,7	30		2007- 2008	nd	CRFG, Groupe de Travail
Mise en ligne du site, promotion du site	11,7	20		2008-2009	nd	CRFG, Groupe de Travail

Remarques	
------------------	--

Projet d'agglomération franco-valdo-genevoises



Réflexion sur l'avenir des équipements culturels structurants de l'agglomération franco-valdo-genevoise		91
Projets clés		
Coûts	<p>Financement de cette action par les ressources internes à chaque membre (participation du personnel au groupe de travail).</p> <p>Financement de l'étude sur les besoins du territoire en matière d'équipements structurants : à déterminer.</p>	toute l'agglomération

<p>Diagnostic et constat</p> <p>Nature de l'action</p> <p>Objectifs</p> <p>Méthodologie</p>	<p>Diagnostic et constat</p> <p>Le territoire franco-valdo-genevois constitue un territoire riche :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ historiquement (de par son patrimoine, sa multiculturalité) avec une aptitude à se renouveler par le biais d'une création contemporaine foisonnante, ▪ en terme de structures et acteurs culturels avec un souhait de développer le travail partenarial, ▪ d'une volonté politique marquée d'encourager le travail en réseau sur l'ensemble du territoire. <p>Néanmoins, ce territoire souffre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'une insuffisance d'équipements dans certains domaines (danse, locaux de répétition ...), ▪ d'une forte concentration de structures en zone urbaine (Ville et partiellement Canton de Genève), d'un manque dans d'autres territoires (Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, certaines communes genevoises), ▪ de difficultés à trouver des lieux d'implantation pertinents pour des équipements structurants, ▪ d'absence de portage conjoint de projets rayonnants. <p>Nature de l'action</p> <p>Réfléchir à l'avenir des équipements culturels structurants, existants et futurs, de l'agglomération franco-valdo-genevoise.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser les échanges culturels transfrontaliers, ▪ Aboutir à une meilleure adéquation entre les besoins et les projets, ▪ Définir des projets structurants à une échelle pertinente, celle de l'agglomération franco-valdo-genevoise, en synergie transversale avec le groupe urbanisation-mobilité du projet d'agglomération, ▪ Donner plus de poids à des projets structurants auprès des habitants du territoire, des institutionnels extérieurs (DRAC, Confédération ...) et auprès des partenaires privés (sponsors, mécènes) par un soutien de l'ensemble des membres de l'agglomération, ▪ Mettre en oeuvre un accompagnement performant des porteurs de projets aboutissant à des conventions pluri-partenariales. <p>Méthodologie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un état des lieux des équipements structurants existants dans l'agglomération franco-valdo-genevoise est indispensable (atlas transfrontalier – action culture n°1). ▪ Parallèlement, nécessité d'identifier l'ensemble des besoins en équipements structurants (création ou développement de structures existantes). Possibilité de mettre en oeuvre une
---	---

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

	<p>étude.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A partir de ces éléments, proposition auprès de la Commission Culture de projets d'équipements structurants à soutenir, formulation de propositions de lieux d'implantation et accompagnement des projets. ▪ Réflexion transversale avec l'approche spatiale du projet d'agglomération franco-valdo-genevois. ▪ Collaboration avec le groupe de concertation culturelle (Etat et communes genevoises).
Porteurs de l'action	Groupe de travail « Pratiques Culturelles » associant les représentants des Cantons, des communes, intercommunalité, et des équipements structurants existants ou en projets du périmètre du projet d'agglomération.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage de l'action lié au lancement de l'atlas transfrontalier (participation à la rédaction du cahier des charges) : 2007-2008, ▪ Analyse sur les besoins du territoire en matière d'équipements structurants : 2008-2009, ▪ Formulation de propositions et accompagnement des projets d'équipements structurants : 2009-2011.
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un diagnostic précisant les besoins du territoire en matière d'équipements structurants, ▪ Fréquence de réunion du groupe de travail, ▪ Aboutissement des projets soutenus par le groupe de travail.

Réflexion sur l'avenir des équipements culturels structurants de l'agglomération franco-valdo-genevoise					N°91	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Analyse des besoins	nd		1	2008-2009	A définir Collectivités partenaires	CRFG- Groupes de Travail sur les Pratiques Culturelles – Projet d'agglomération
Formulation de propositions	nd		1	2009-2011	A définir Collectivités partenaires	CRFG- Groupes de Travail sur les Pratiques Culturelles – Projet d'agglomération

Remarques	
------------------	--

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois



« Événement fédérateur d'agglomération : 2012 Rousseau pour tous »		92 toute l'agglomération
Projets clés	Événement, Etude Itinéraire Rousseau	
Coûts	76, 4 KCHF 120 KE Financement à déterminer	

Nature de l'action	Nature de l'action
Objectifs	Donner une dimension et un intérêt d'agglomération à un projet culturel afin de fédérer les acteurs et le public franco-valdo-genevois.
Résultats attendus	Saisir l'opportunité du projet d'envergure internationale, régional et local prévu en 2012 et initié par la Ville de Genève en collaboration avec de nombreux partenaires pour commémorer le tricentenaire de la naissance de Rousseau. Cette commémoration souhaite rassembler la population autour de la personne de Rousseau et des domaines qu'il a traités (musique, arts du spectacle, patrimoine culturel, arts plastiques et visuels, littérature, livre, traduction, philosophie, pédagogie). Les projets appelés à contribuer à cette mise en valeur de Rousseau et des Lumières peuvent prendre la forme d'expositions, de publications, d'opéra, de conférences, d'animations, de banquets républicains, de films, de colloques, de concours, de conférences, de jeux, de lectures, de promenades, de pièces de théâtre, de visites, de cycle de cinéma, de fête populaire. Objectifs <ul style="list-style-type: none"> ▪ Donner une véritable dimension culturelle à l'agglomération en mettant en cohérence et en amplifiant des événements déjà existants ou prévus. ▪ Mettre en synergie des acteurs et des moyens (humains et financiers). ▪ Approfondir les coopérations en matière culturelle et artistique. Résultats attendus <ul style="list-style-type: none"> ▪ La participation d'un certain nombre de communes du projet d'agglomération en 2012 au projet 2012 Rousseau pour tous en organisant des événements et l'intégration de ces événements au programme des festivités, voire l'édition d'un programme spécifique des événements proposés dans ce territoire par les collectivités publiques pour célébrer Rousseau. ▪ Avant 2012, l'organisation de projets culturels en partenariats par certaines communes, voire la reprise et l'adaptation par les communes intéressées de projets culturels qui se dérouleront à Genève à partir de fin 2007 (exposition, conférences, lectures, etc...) ▪ La réalisation dans le cadre du projet de Métropolisation d'un itinéraire Rousseau intégrant les trois ères géographiques (sillon alpin, région urbaine de Lyon et territoire du projet d'agglomération).
Porteurs de l'action	Porteurs de l'action Le CRFG, commission Culture, éducation et sports, les communes et les structures de l'agglomération organisatrices et porteurs (es) d'événements, en étroite relation avec comité d'organisation et les commissions Evénements et Relations Internationales de Rousseau 2012. L'instruction des projets transfrontaliers sera effectuée par les groupes de travail thématiques concernés du CRFG, après avis de la commission Evénements Rousseau 2012.
Méthodologie et calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ appel public à projets destinés à se dérouler à Genève lancé début avril 2007, ▪ projets à remettre d'ici au 31 mars 2008, résultats dès le 15 septembre 2008 ▪ présentation du projet de la Ville de Genève par les chefs de projet au cours de la séance du 22 novembre 2007 de la commission éducation, culture et sports du CRFG en lien avec la

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

	<p>CES du CRFG/CdL,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 séances de présentation du projet de la Ville de Genève par les chefs de projet en octobre 2008 aux communes et structures organisatrices ou porteuses d'événements au sein de l'agglomération et des entités du CRFG afin de les inviter à participer à cette commémoration et à établir des projets en partenariats sur le territoire de l'agglomération. ▪ possibilité d'établir des partenariats jusqu'à fin 2010 ▪ 2011 finalisation du programme, puis édition ▪ 2012 événements à l'échelle du territoire de l'agglomération
Coûts et Financements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les chefs de projet Rousseau 2012 assurent la communication initiale du projet (appel à projets transfrontaliers, préparation de l'évènement 2007-2008). ▪ Chaque évènement devra être financé par son (ses) porteur(s). ▪ Une réflexion sera engagée au sein de la commission Culture, éducation et sport sur la pertinence que les entités membres du CRFG effectuent sur leurs budgets respectifs une réserve financière destinée au soutien des projets transfrontaliers retenus dans le cadre de Rousseau 2012.
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commission Culture, éducation et sports du CRFG. ▪ Groupe de travail « pratiques culturelles ». ▪ Commissions de la structure du projet
Partenaires associés à l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grand nombre de partenaires déjà sollicités à l'échelle internationale, régionale et locale par la Ville de Genève : institutions culturelles du Département des affaires culturelles de la Ville de Genève, Grand Théâtre de Genève, Département de l'instruction publique du Canton de Genève, Université de Genève, Genève Tourisme, Drac Rhône-Alpes, Ville d'Annemasse, Organisation internationale de la Francophonie, Unesco, Villes et communes dans lesquelles Rousseau a vécu (Paris, Venise, Montmorency, Neuchâtel, Môtiers-Travers, Lausanne, Chambéry, Annecy, etc.) Société Jean-Jacques Rousseau, Fondation de l'Espace Rousseau, Comité européen Jean-Jacques Rousseau. ▪ Cf site internet : www.rousseau2012.ch. ▪ Le groupe de travail Enseignement primaire et secondaire du CRFG/CdL pourra également être associé dans le but de mobiliser les écoles au travers de cet évènement.

Evènement fédérateur d'agglomération « 2012 Rousseau pour tous »						N°92
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	KE				
Fonds spécial	58,8	100'	3	2008-2012	A définir Collectivités partenaires	CRFG- Groupe de Travail sur Pratiques Culturelles
1 ^{er} projet d'étude pour la réalisation d'un itinéraire Rousseau	17,6	30	1	2008-2009	A définir Collectivités partenaires	CRFG- Groupe de Travail sur les Pratiques Culturelles
TOTAL	76,4	130				
Remarques						

Rapport de la Commission des Sports et de la Sécurité chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007

Rapport de M. Christophe Buemi

La Commission des Sports et de la Sécurité, sous la présidence de Mme Nathalie Fontanet, a étudié le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007 pour la partie consacrée aux sports lors des séances du 15 mai 2008.

Le rapporteur remercie chaleureusement Mme Gisèle Specha, pour l'excellent travail effectué lors de la prise de note de la séance.

Note du rapporteur

Ce rapport concerne uniquement la partie du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007 consacré aux sports. Un autre rapport sera rendu concernant le département de M. Pierre Maudet et les aspects liés à la sécurité.

Audition de M. Manuel Tornare et de ses collaborateurs, MM. Sami Kanaan et Philippe Voirol

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007

M. Tornare et ses collaborateurs sont là pour répondre aux questions. Il rappelle toutefois que 2007 était encore l'année de son prédécesseur, jusqu'à fin mai. Si quelqu'un demande les comptes de la Treille, (Skiville 2007), il les a apportés. Il y a encore un meilleur bénéfice que prévu.

Page III-88

Un commissaire (PDC) aimerait avoir quelques explications en ce qui concerne les sports urbains.

M. Voirol explique que les sports urbains ont été développés en collaboration avec M. Deuel, de la Délégation à la jeunesse, et dans le cadre d'Asphaltissimo. Avant que le Service des sports ne rejoigne le département de M. Tornare, il y avait déjà une collaboration, mais pas aussi intense que maintenant. Le Service des sports a hérité un certain nombre de modules, de petites dimensions, qu'il met ponctuellement à la disposition de ceux qui en ont besoin.

M. Tornare ajoute qu'il a présenté au CA il y a trois semaines un plan jeunesse. Pour l'instant, ce plan est à l'étude, et comme il concerne plus particulièrement les départements de Mme Salerno et M. Mugny, ces derniers ont jusqu'à octobre pour l'étudier. Ce plan sera ensuite soumis au CM. Les autres magistrats sont également appelés à faire des commentaires ou des remarques.

Un commissaire (AGT) constate que l'objectif est partiellement atteint (Evaluation des objectifs - 2000 - sports et sécurité).

Il estime que le magistrat est assez sévère avec lui-même, car c'était une année assez riche.

M. Tornare rappelle que jusqu'à fin mai, concernant, par exemple, la patinoire, les relations entre le Servette HC et la Ville n'étaient pas très bonnes. C'est pour cette raison que pour 2007, l'objectif est partiellement atteint.

Un commissaire (RAD) demande au magistrat quelle a été son impulsion sur ces objectifs (commentaires sur la réalisation des objectifs 2007).

M. Tornare dit qu'il répondra par écrit, mais relève que cela se retrouve dans les documents concernant le Forum des sports de janvier dernier. Il veut bien répondre, mais il préfère donner un tableau pour montrer ce qui a changé. Pour les subventions 2008, ce sont des décisions de son prédécesseur. Celles de 2009 porteront l'empreinte du nouveau magistrat.

Un commissaire (RAD) aimerait savoir quels sont les objectifs qui ont été modifiés suite à l'arrivée du nouveau magistrat.

M. Tornare répond qu'il y a la patinoire, par exemple. Par ailleurs, il a essayé d'accentuer les subventions de tout ce qui est formation. Il subventionne davantage UGS et Servette FC.

M. Kanaan ajoute que, sur le plan des activités, l'accent a été mis par rapport aux enfants et par rapport aux aînés.

M. Tornare rappelle qu'il y a eu quelques tensions entre le département de M. Hediger et le sien concernant Asphaltissimo. Le fait de vouloir organiser quelque chose en faveur des aînés, des handicapés, etc., constitue les grands axes de la politique du département actuel. Il renvoie au document qui marque les grands objectifs. Dans le 3e PFI (plan financier d'investissement 2008-2019), il essaie d'avancer des réalisations dans le temps, car il estime que les sports ont été un petit peu négligés, notamment par rapport à certaines rénovations d'installations.

M. Kanaan fait remarquer que certains objectifs ont pu faire baisser la priorité d'autres objectifs. Il y a aussi des dossiers stratégiques. Une autre chose à signaler: la politique de la chaise vide, contre laquelle il faut agir.

Page III-89

Un commissaire (SOC) constate que l'objectif est largement atteint. Pour sa part, il pense qu'il y a encore du travail à faire, qu'il faut encore développer, augmenter la capacité, car beaucoup de gens ne trouvent pas de place (Evaluation des objectifs – 2000 - objectif 4).

M. Voirol affirme que le Service des sports se doit de toujours faire plus, et c'est ce qu'il essaie. Par exemple, il y a actuellement 35 disciplines pour l'été, pour les jeunes jusqu'à 18 ans. Pas moins de 3'500 jeunes fréquentent les écoles de sport de la Ville, en été. C'est déjà une bonne offre par rapport à la population. Un objectif a été fixé il y a un an et demi concernant la population active. Une offre a été faite pour le *nordic walking*. Le succès va au-delà de ce qui avait été prévu. C'est un créneau qui doit aussi être développé.

M. Tornare fait savoir qu'il reviendra prochainement devant le CM concernant sport et études, car le Conseil d'Etat a décidé de libérer une somme de 250'000 francs pour les départements de MM. Beer et Muller, afin de procéder à une étude. M. Tornare a dit à M. Beer que la Ville devrait être associée à cette étude. Il l'a d'ailleurs dit lors du Forum des sports, qui a eu lieu au mois de janvier.

Un commissaire (V) souhaite avoir plus d'information concernant les objectifs 1 et 2, à savoir ce qui concerne la création de l'école de sport et ce qui a été développé dans le domaine des sports urbains.

M. Voirol rappelle que la Ville a des écoles de sport saisonnières. Il faudrait toutefois qu'il ait tout au long de l'année une école gérée par du personnel sous contrat régulier, ce qui permettrait de maîtriser de A à Z. Cela a été fait pour deux sports: l'escalade et le tennis. Le Service des sports peut être totalement maître, car il ne dépend pas d'une association, mais dispose de moniteurs employés de manière régulière. Cela se déroule donc tout au long de l'année. Le tennis touche davantage de personnes que l'escalade. Il y a actuellement entre 50 et 100 personnes pour le tennis, légèrement moins pour l'escalade.

Une commissaire (V) demande une précision sur sport et études. Elle aimerait savoir s'il s'agit bien de l'aménagement des horaires scolaires, afin de permettre l'accès à des sports de haut niveau pour les élèves des classes dites sportives.

M. Tornare répond par l'affirmative et précise que cela concerne les sports de haut niveau et de bon niveau. L'idée est de mettre les installations sportives à disposition. Il y a beaucoup de choses à faire aux Evaux (en tant que membre du conseil d'administration des Evaux, le magistrat est bien placé pour l'affirmer). Il est sorti d'une discussion qu'il a eue l'autre jour avec une mère d'élève de haut niveau sportif qu'il y a lieu d'améliorer les choses. La Ville peut donc faire mieux.

Un commissaire (SOC) aimerait connaître la politique du magistrat face aux grands événements sportifs internationaux.

M. Tornare fait savoir qu'il a été approché par des gens du Tour de France, afin que ce dernier passe prochainement à Genève. Cependant, pour l'instant, le Tour de France n'a pas une très bonne réputation. En effet, il y a eu ces dernières années tellement de polémiques concernant le dopage et les abus de stupéfiants que le magistrat ne sait pas si ce serait une bonne chose. Il est toutefois prêt à revoir sa position, à la demande de certains conseillers municipaux. Il faut dire qu'il y a d'autres manifestations possibles.

M. Voirol rejoint M. Tornare pour ce qui est du Tour de France. A noter qu'aujourd'hui, pour obtenir une manifestation importante, il faut payer des prix astronomiques. L'an passé, par exemple, pour les championnats de volleyball, qui se sont déroulés à Gstaad, le coût pour avoir la manifestation a été d'un million de dollars. Un certain nombre de contacts ont été pris, mais pas concernant des sports très médiatisés. Le Service des sports a notamment été approché pour refaire une manifestation sur le badminton. Ce serait d'ailleurs possible. Il y a aussi eu une demande concernant l'escrime. Il faut toutefois souligner que Genève est en concurrence avec Lausanne, qui a l'avantage d'avoir le Comité International Olympique (CIO). En termes de contacts, cela facilite grandement les choses.

M. Tornare relève qu'il a été dit qu'il fallait beaucoup d'enthousiasme, car c'est très cher.

M. Voirol est allé fouiller dans les archives. Il a retrouvé ce que la Ville a payé lors du dernier passage du Tour

de France ici à Genève, en 1993: 300'000 francs. Aujourd'hui ce montant serait plus proche de 500'000 francs.

M. Kanaan explique qu'à Lausanne ce genre de chose est traité comme n'importe quel secteur économique. A Genève, ce sont plutôt les congrès qui ont la préférence. Faut-il vraiment se mettre en compétition pour obtenir une manifestation sportive importante? C'est un choix stratégique à faire, car l'organisation ne se fait plus à la bonne franquette. Pour ce qui est des gros sports très médiatisés, cela peut valoir la peine, mais il faut alors que ce soit très professionnalisé.

Le commissaire (SOC) relève qu'il n'y a pas du dopage que dans le Tour de France. Il y en a aussi dans le Tour de Romandie. C'est vrai que le Tour de France coûte cher, mais pour ce qui est de l'impact sur la population, il est incomparable. En effet, absolument tout le monde peut aller le voir. Cela vaudrait donc la peine de songer à le faire venir une nouvelle fois à Genève.

Un commissaire (V) fait remarquer que d'énormes efforts ont été fait dans le domaine du cyclisme, et cela doit être reconnu. A noter que le Tour de France fait plus d'efforts que l'UCI. Il fait aussi remarqué que le stade du Bois-de-la-Bâtie n'est pas certifié TTT.

M. Voirol fait savoir que le nouveau terrain synthétique est certifié 2e ligue, même interrégionale. Il répond aux critères de la FIFA une étoile. Est-ce que TTT correspond à trois étoiles FIFA? Il ne le sait pas.

M. Tornare affirme que le Service des sports va vérifier et répondra ultérieurement.

Une commissaire (AGT) aimerait savoir si un emplacement a été trouvé pour la deuxième patinoire de quartier en matière synthétique, sur la rive gauche.

M. Tornare répond qu'elle sera installée au Pré-l'Evêque, à l'endroit où se trouvait la poste. Il faudra toutefois sécuriser les abords.

Un commissaire (SOC), note qu'un rapprochement a été fait par le département de M. Tornare avec le Servette FC (sport et études). Il demande au magistrat s'il va continuer à faire rapprocher d'autres clubs. Dans l'affirmative, est-ce que ce sera pour tous les sports?

M. Tornare affirme que ces rapprochements pourront être constatés dans les subventions prévues au budget 2009. Pour le hippisme, par exemple, vouloir subventionner des clubs qui sont dans des communes qui ont les moyens, ce n'est pas une bonne chose. Des encouragements et des aides sont prévus, mais sans mention exacte du club. En fait, chacun doit passer à la caisse.

Page III-90

Une commissaire (PDC) souhaiterait avoir quelques détails sur la gestion du service concernant le personnel des piscines.

M. Tornare explique qu'il y a eu des problèmes par rapport à la polyvalence. Le magistrat a tenu le même raisonnement que pour les jardiniers, où il s'est dit que ce n'était pas vraiment la meilleure chose de les faire travailler de nombreuses années dans le même parc, en accomplissant invariablement le même travail. Il a pensé que ce serait plus motivant de changer de lieu de temps à autre. Cependant, certains gardiens de bain ont eu des réactions très négatives face à cette solution.

M. Voirol précise que les gardiens de bain ou les gardiens d'installations sportives sont engagés comme tels, sans précision du lieu. Pourtant, le Service des sports a été confronté à des refus de changer de lieu. La volonté est qu'à terme, c'est-à-dire d'ici trois ou quatre ans, chaque gardien de bain connaisse parfaitement les deux piscines, afin qu'ils soient complémentaires. Des rocadés d'une année sont effectuées: une année à Varembe, puis une année aux Vernets. Cette procédure commence à rentrer dans les moeurs. A Varembe, les gardiens de bain géraient également la caisse. Le système de polyvalence a aussi été appliqué aux caissiers.

M. Tornare relève que dans le domaine de la petite enfance, lorsqu'une sectorisation a été mise sur pied avec Mme de Tassigny, c'était le même principe.

Un commissaire (V) demande si cela concerne uniquement les bains ou tous les centres sportifs.

M. Tornare répond que cela concerne le tout. Du point de vue de la gestion, c'est plus intelligent.

M. Voirol ajoute que chaque centre sportif a ses particularités, d'où l'intérêt de connaître les différents centres.

M. Tornare souligne que c'est plus motivant, plus enthousiasmant pour les employés.

Le commissaire (V) estime que la valorisation de la mobilité n'est pas forcément la bonne formule.

Un commissaire (V) aimerait une explication sur l'enquête de satisfaction (Soutien et encouragement au sport).

M. Voirol explique que l'objectif de base était de finaliser l'enquête de satisfaction en 2007, puis de mettre en place des mesures. Un cahier des charges a été élaboré. Si cette enquête de satisfaction se faisait maintenant, elle tomberait en pleine période de football. Il faut trouver la période où ça va le mieux pour la faire. Finalement, elle devrait être terminée cette année, si possible avant juin, de manière à pouvoir tirer les enseignements.

M. Tornare fait remarquer que, concernant les horaires de piscine, c'est un grand succès. Il a décidé de faire la même chose à Varembeé, car cela correspond à une très grande demande, aussi de la part des internationaux.

Comptes budgétaires et financiers 2007

Page 123, cellule 4001000

Un commissaire (SOC) demande pourquoi il y a une diminution par rapport au budget (groupe 331).
M. Kanaan répond que ce n'est pas ses services qui gèrent l'imputation. Il devra donc demander à M. Nopper.

Page 124, cellule 4002010

Un commissaire (V) souhaite avoir une explication sur l'augmentation du groupe 309, où il y a un dépassement de 36'000 francs.

M. Voirol explique que c'est le Service des ressources humaines qui est compétent pour cette ligne et qui a donc mis ce montant.

Le commissaire (V) demande si c'est la même chose pour le groupe 311.

M. Voirol répond que, dans ce cas, c'est la DSI qui est compétente.

Page 125, cellule 4002020 et 4002030

Un commissaire (V) constate une augmentation de 55'000 francs (groupe 310). Qu'en est-il?

M. Voirol répond que ce sont deux comptes. Le premier correspond aux frais d'impression, avec un dépassement de 20'000 francs. Le deuxième correspond aux frais publicitaires. Il a été demandé de faire un effort sur les comptes 31, ce qui fait que le premier compte a été diminué à 120'000 francs et le deuxième à 100'000 francs. En 2007, il y a eu beaucoup de manifestations qui ont demandé beaucoup de publicité, d'où un léger dépassement.

M. Kanaan ajoute que ce sont des lignes où on voit les dépenses. Les recettes se retrouvent ailleurs, dans les 400. Ce n'est pas toujours facile de voir le lien.

Le commissaire (V) n'a pas compris l'explication, à la page 125, concernant le groupe 380.

M. Voirol dit qu'il répondra par écrit, car c'est un commentaire qui a été fait par la comptabilité. Il attend lui-même une réponse écrite de la part de M. Mariaux. Le Sport-Toto donne un montant fixe chaque année. C'est le seul compte qui permette de capitaliser d'année en année. Il y a donc possibilité de provisionner.

Un commissaire (AGT) demande à quoi correspondent les 144 francs dans le groupe 309.

M. Voirol répond que c'est un fonds «décès», qui est géré par le Service des ressources humaines.

Un commissaire (V) constate que les ventes ont doublé (groupe 435). De quelles ventes s'agit-il?

M. Voirol répond que ce sont des ventes de toutes sortes. Dans les piscines, des maillots de bain, des lunettes pour nager sont en vente. Les charges sont inscrites sur un compte.

Le commissaire (V) demande si quelque chose de spécial a été mis en vente, ce qui expliquerait que le montant entre le budget et les comptes a doublé.

M. Voirol répond qu'il n'y a rien eu de spécial.

Un commissaire (V) demande si c'est une compétence du Service des ressources humaines (cellule 4002030, groupe 301).

M. Voirol répond par l'affirmative.

Un commissaire (UDC) demande une explication sur l'augmentation du groupe 313.

M. Voirol explique que les produits de nettoyage standard notamment ont subi une forte augmentation.

Page 126, cellules 4002040 et 4002050

Un commissaire (V) demande si c'est une compétence du Service des ressources humaines (groupes 305).

M. Voirol répond par l'affirmative.

Un commissaire (V) constate qu'il y a 30'000 francs de recettes (cellule 4002050, groupe 436). Qu'en est-il?

M. Voirol répond que c'est une compétence du Service des ressources humaines.

Page 127, cellule 4002060

Un commissaire (SOC) demande si cette baisse provient notamment de la gestion du parking (groupe 427).
M. Voirol répond par l'affirmative et explique qu'il a été décidé de baisser le nombre d'abonnements de tierces personnes, c'est-à-dire de personnes qui ne fréquentent pas le centre (venant de la TSR, de l'Université et autres) (surtout et autres, ajoute M. Tornare). Ce nombre a été diminué radicalement, afin d'avoir plus de places pour celles et ceux qui pratiquent un sport. Il y a aujourd'hui 25 abonnements liés à un accord avec Rolex, qui, de son côté, met à disposition son parking sous-terrain lorsqu'il y a des manifestations à la patinoire.

Un commissaire (PDC) demande si les employés des Vernets bénéficient d'un abonnement.
M. Voirol répond que c'est le même principe que n'importe quel employé de la Ville. Ce n'est pas gratuit.

Un commissaire (V) constate qu'il y a plus de 365'000 francs d'écart (groupe 314). Qu'en est-il?
M. Voirol répond que c'est de la compétence du Service des bâtiments.

Un commissaire (SOC) affirme que ce dépassement aurait dû être inscrit au budget.
M. Voirol explique que le chiffre inscrit au budget est déterminé par le Service des bâtiments. Ce n'est pas le Service des sports qui budgétise.
Le commissaire (SOC) aimerait avoir le détail de ce qui a été dépensé.
M. Tornare affirme que la demande sera transmise au Service des bâtiments.
M. Kanaan ajoute que la budgétisation se fait selon des critères que le département n'arrive pas à maîtriser. Le Service des bâtiments ventile les sommes, et le département négocie les opportunités année après année.

Page 128, cellule 4002070

Un commissaire (V) demande à quoi sont dus ces 87'000 francs d'écart (groupe 314).
M. Kanaan répond que c'est la même chose que pour la question précédente. C'est de la compétence du Service des bâtiments. Il s'agit bien des Vernets.
Le commissaire (V) fait remarquer qu'au Bois-de-la-Bâtie, il avait été demandé qu'il y ait du terrain synthétique, car cela coûte moins cher. Où voit-on apparaître ce poste?
M. Voirol affirme qu'il n'y a pas d'impact sur les comptes 2007. Il donnera le détail par écrit.

Page 129, cellule 4002090

Un commissaire (V) aimerait savoir quand le CM aura la réponse à la motion votée en novembre concernant la piste de ski – Skiville 2007.
M. Tornare croit savoir que la motion a été refusée, mais il va vérifier.
Le commissaire (V) demande si, dans les comptes, il n'y avait que des frais directs ou aussi des frais indirects.
M. Tornare, en réponse, remet le bilan financier de Skiville 2007 – qui sera joint aux notes de séance.
M. Voirol ajoute que comme la manifestation avait lieu en semaine, le personnel était de toute façon au travail. Il signale que pour un événement de quatre jours, les chiffres sont moins élevés que ceux de la Fête de la musique.

Un commissaire (SOC) demande si l'expérience de Skiville va être renouvelée cette année.
M. Tornare répond par l'affirmative, mais précise que ce ne sera pas à La Treille, car trop de manifestations s'y déroulaient en même temps et c'était gênant pour la Compagnie 1602. La réflexion porte sur un autre lieu.
Le commissaire (SOC) aimerait savoir si l'occupation du domaine public a été facturée.
M. Voirol répond que M. Maudet a facturé 22'175 francs. Ce montant figure donc dans les comptes.
Le commissaire (SOC) constate que les 22'175 francs figurent à la fois dans les dépenses et les recettes. Qu'en est-il?
M. Voirol répond qu'il est obligé de les faire figurer des deux côtés, car une facture a été établie par le Département de l'environnement urbain et de la sécurité.
Le commissaire (SOC) relève qu'il a reçu les critères de M. Maudet en février ou mars de cette année. Or, la manifestation a eu lieu en décembre 2007. Est-ce rétroactif?
M. Voirol dit que les critères ont effectivement été modifiés cette année, mais la facturation du domaine public, elle, a toujours existé.
M. Tornare est d'avis que La Treille est un lieu intéressant. C'est la raison pour laquelle il a demandé d'étudier une possibilité pour la pétanque (sur la partie plate, bien sûr!!!).

Pages jaunes: détail des subventions non comprises les prestations en nature: pages 170 à 174

Un commissaire (SOC) souhaite avoir une explication sur toutes les lignes où aucune subvention n'a été versée.

Un commissaire (V) aimerait passer en revue toutes ces lignes-là.

M. Voirol commence donc par le Badminton Club de Genève. Il explique que pour obtenir une subvention, il faut présenter certains documents, ce qui n'a pas été fait dans les temps. Il n'a donc pas été possible de verser une subvention.

La Pagaie Genève: il y a eu dissolution.

Association des Portugais de Genève a retiré son équipe de football.

Concernant, le Rink-Hockey, il y a une erreur d'imputation (voir page 173).

Le Rugby Club de Genève et l'Association genevoise des clubs de ski ont touché 10'000 francs. C'est une erreur comptable; chacun a reçu la bonne subvention.

Sholl Team: il y a eu dissolution

Association Genevoise de Basketball Amateur: les deux tournois n'ont pas eu lieu: - 7'000 francs.

Cross national - Club Hygiénique de Plainpalais - n'a pas eu lieu.

Pédale des Eaux-Vives, le Tour du Canton n'a pas eu lieu.

Le prologue du Tour de Romandie n'a pas eu lieu, en raison de la Fête du 1er mai.

Le Tour du lac n'a pas eu lieu.

Hockey sur gazon: - 3'500 francs, car il y a eu une diminution du nombre de jeunes.

Un commissaire (SOC) aimerait le détail des diverses subventions extraordinaires.

M. Voirol remet un document de deux pages concernant les bénéficiaires de subventions extraordinaires 2007. Ce document sera joint aux notes de séance.

Une commissaire (PDC) demande au magistrat s'il a l'intention, pour l'année qui vient, de continuer à subventionner les Bains des Pâquis pour un montant 420'000 francs.

M. Tornare répond que c'est en discussion. Il a un rendez-vous prévu avec l'association.

La commissaire (SOC) demande ce qui justifierait de continuer à subventionner à un tel montant une association qui fait des bénéfices déclarés.

M. Tornare affirme qu'il a demandé un rapport. C'est également Mme Salerno qui s'occupe du contrôle des fermages. Il répondra donc ultérieurement. Il dit être un grand défenseur des Bains des Pâquis (et ajoute qu'il était en faveur du référendum, à l'époque).

Un commissaire (SOC) aimerait avoir les comptes des Bains des Pâquis, les comptes différenciés.

M. Tornare va les demander à Mme Salerno.

Le commissaire (SOC) est d'avis qu'il faut absolument vérifier si des tickets sont délivrés, lors de l'achat de consommations, car ça ne semble toujours pas être le cas. Si ça continue, il va écrire à Berne, parce qu'il estime que cette situation ne peut pas perdurer.

M. Tornare répète qu'il va bientôt discuter avec l'association, puis reviendra devant le CM. Pour sa part, il continue à dire qu'à l'époque, les Bains des Pâquis étaient mal gérés. Avec l'association, ça va mieux.

Un commissaire (RAD) demande si c'est possible de savoir où sont domiciliées les associations indiquées sur la liste.

M. Tornare répond que c'est tout à fait possible.

Pages chamois: Subventions relatives à des prestations en nature: Pages 190 à 192: aucune question posée.

Pages vertes: pages 202 chiffre 5, 203, 205 chiffre 5, 206, 209, 210, 214, 219

Un commissaire aimerait savoir, concernant les travaux de la patinoire, si des appels d'offres, etc. ont déjà été lancés (page 206).

M. Tornare répond que les travaux ont déjà commencé.

M. Voirol ajoute que les travaux, qui en sont à leur première phase, ne sont pas visibles de l'extérieur.

Le commissaire (SOC) demande si les travaux vont durer sur deux ou trois saisons.

M. Tornare n'a pas encore reçu la réponse de M. Pagani. Ce dernier a affirmé récemment qu'il donnerait les réponses et qu'une bonne solution serait peut-être trouvée.

Un commissaire (RAD) aimerait savoir, concernant les Bains des Pâquis, comment interpréter la colonne des amortissements au 31.12.2007 (page 219).

Il lui est répondu que c'est le cumul des amortissements.

M. Tornare dit qu'il donnera une réponse écrite.

Un commissaire (AGT) fait remarquer que 178 postes ont été budgétisés et qu'il y en a concrètement 172 (page 269). Qu'en est-il?

M. Voïrol explique qu'il peut y avoir au 31 décembre un effectif à 172, car des personnes parties à la retraite ou qui ont démissionné n'ont pas encore été remplacées.

Une commissaire (PDC) demande à **M. Tornare** s'il a des nouvelles au sujet de la buvette de la patinoire, qui est toujours fermée.

M. Tornare répond que deux entreprises sont en concurrence. Cette affaire est gérée par Mme Salerno.

M. Voïrol ajoute qu'une réunion aura lieu demain.

M. Tornare affirme que c'est également un dossier pourri qu'il a dû reprendre. Cependant, tous les fermages sont maintenant gérés par une seule personne.

Un commissaire (RAD) aimerait savoir ce qu'a donné l'enquête de satisfaction.

M. Tornare explique qu'il a revu et corrigé l'organigramme, ainsi que le cahier des charges des uns et des autres. Il y aura une personne chargée de la promotion du sport. De plus, un nouveau logo fera son apparition au mois de juin (car l'actuel fait très «années 70»).

Prise de position des partis sans vote :

Le PDC rejoint tout à fait le parti libéral. Cette opération est clairement une perte de temps, et ce n'est pas à la commission de faire ce travail, même si par ailleurs la commission apporte des questions intéressantes. Le PDC prend acte des comptes.

Les Verts pensent que l'examen du budget est un acte important, l'examen des comptes en est un autre. Beaucoup de questions ont été posées sur la politique sportive, et elles ne l'auraient pas été à la commission des finances. Toute cette opération arme la commission pour le budget qui va venir cet automne. Néanmoins, il est vrai que la commission aurait dû recevoir le classeur à six positions. Il faut le noter pour une autre année. Les Verts prennent actes des comptes.

Le parti radical prend acte de ces comptes. Il y a eu passablement de questions posées, et les réponses ont été intéressantes. En revanche, il se dit déçu par rapport à ce qui a été fait par le nouveau magistrat. La rigueur évoquée par AGT, c'est la continuité, et on ne voit pas où le nouveau magistrat a marqué son territoire.

L'UDC va dans le même sens que les avis exprimés par la droite. N'ayant pas obtenu le classeur à six positions, il n'est pas convaincu des deux dernières séances sur cette étude des comptes. Il ne peut que prendre acte des comptes.

Les socialistes sont d'avis que l'exercice est utile et intéressant. Il pensent qu'il faut continuer sur cette voie, mais avec tout le matériel nécessaire. En ce qui concerne le sport et la sécurité, par exemple, la commission a pu poser des questions intéressantes. Cela a aussi permis aux magistrats de donner quelques pistes sur leurs objectifs futurs. Les socialistes soulignent la bonne gestion du département et ils prennent acte des comptes.

A gauche toute en observant les chiffres, relève l'extrême rigueur de ce département. Son parti est satisfait de cette gestion et approuve les comptes. Elle pense que c'est effectivement dommage que le classeur à six positions n'ait pas été remis à la commission, au moins un exemplaire pour l'ensemble. Le groupe AGT tient toutefois à dire que la commission fait ici un meilleur travail pour les objectifs que la commission des finances, vu qu'elle a davantage de compétences pour poser des questions. Le rapport va donc parvenir à la commission des finances, qui, à son tour, va faire un certain nombre de choses.

Le parti libéral prend acte des comptes. Il n'est cependant pas persuadée que cela vaille la peine de renvoyer les comptes aux commissions spécialisées, puis à la commission des finances. Cependant, si cela se refait chaque année, une habitude se créera peut-être. Pour l'instant, il n'est pas convaincu de la procédure mise en place.

La présidente (Lib) pense que c'est effectivement intéressant. Ce sera certainement encore plus intéressant si l'opération se poursuit, car il y aura probablement plus de temps pour auditionner les magistrats et pour étudier les documents. Cette année, tout est venu à la dernière minute. Si c'est décidé que l'étude des comptes doit se faire dans les commissions spécialisées, il faut absolument que celles-ci reçoivent l'ensemble des documents nécessaires. Elle explique une nouvelle fois les mails qu'elle a envoyés aux magistrats et l'absence de réponse.

Le président. Mesdames et Messieurs, vous avez reçu aujourd’hui le rapport de la commission des arts et de la culture et celui de la commission des sports et de la sécurité. (*Voir pp. 1504 et 1531 du Mémorial.*) Ces rapports qui arrivent après le rapport général ne nous permettent pas de travailler dans les meilleures conditions... Au budget, je souhaiterais que tous les rapports des commissions spécialisées soient envoyés dans les temps à la commission des finances, afin que celle-ci puisse les insérer dans le rapport général.

M. Christian Zaugg, président de la commission des finances (AGT). Je tenais ici à remercier mon prédécesseur, Jean-Marc Froidevaux, pour tout le travail qu’il a effectué en tant que président de la commission des finances et lui adresser l’expression de ma reconnaissance, car il a eu à cœur de me passer le bâton de relais dans les meilleures conditions possibles. Bel esprit républicain! Nous avons, à titre d’exemple, tenu conjointement quelques séances au Palais Eynard, afin de préparer cette transition et conclure l’examen des comptes 2007 avant les vacances, ce qui n’a pas été une sinécure.

Je veux remercier ici également, tout d’abord, le rapporteur général, M. Olivier Fiumelli, pour la qualité de son rapport, l’ensemble du Conseil administratif pour sa disponibilité, mais aussi un certain nombre de cadres de notre administration – parmi lesquel-le-s M^{mes} Marie-Christine Cabussat, Loredana de Ciocchis pour leur soutien logistique, ainsi que M^{me} Biljana Kostadinov et MM. Jacques Moret, Philippe Aegerter, Aimé Mariaux, Philippe Krebs, Francesco Zagato, André Lévrier, Fabrice Raemy – pour l’appui particulier qu’ils ou qu’elles ont apporté à la commission des finances en livrant des réponses claires et complètes aux nombreuses questions posées par les conseillères et les conseillers municipaux.

Ces comptes ayant été, comme vous le savez, votés par la commission des finances avec quelques abstentions, je vous recommande donc de conclure sur ce point en acceptant les projets d’arrêtés relatifs aux comptes 2007 qui vous sont soumis ce soir.

M. Olivier Fiumelli, rapporteur général (R). Je me joins aux remerciements du président de la commission des finances, à l’exception de ceux qu’il m’a adressés... En effet, je tiens à m’excuser, car à la page 23 j’ai omis d’effacer le nom d’une conseillère municipale. Je prie donc cette dernière de bien vouloir m’excuser. (*Corrigé au Mémorial.*)

Par ailleurs, comme l’a dit le président de la commission des finances, nous avons eu certaines difficultés dans le cadre des auditions et de l’élaboration du

rapport. Ces difficultés tenaient principalement au fait que nous avons travaillé sur des documents présentant les comptes selon l'ancienne organisation administrative. Il est dommage que l'administration n'ait pas pu faire autrement, car cette présentation a compliqué notre tâche et celle des commissions spécialisées. D'autre part, pour les comptes 2008, il faudra revoir le processus: est-il vraiment nécessaire d'envoyer les comptes dans les commissions spécialisées? Cela a fait perdre beaucoup de temps aux commissaires, mais surtout à l'administration, qui a dû bien souvent répondre deux fois aux mêmes questions. Il faudra donc améliorer le processus pour les comptes 2008.

Pour la partie politique, Monsieur le président, je reprendrai plus tard la parole.

M^{me} Hélène Ecuyer, sous-rapporteuse (AGT). A la commission de l'informatique et de la communication, nous étions un peu sceptiques s'agissant de l'étude des comptes. En effet, nous avons plutôt l'habitude d'étudier les plans informatiques quadriennaux ou le budget. Les comptes étaient une nouveauté et personne n'était vraiment convaincu du bien-fondé d'une telle étude. Pourtant, nous avons quand même pu apprendre, en écoutant le magistrat M. Maudet, que si certains objectifs n'avaient pas été atteints, c'était surtout parce qu'il y avait un manque cruel de personnel à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC). Les projets sont là, mais il n'y a personne pour les réaliser. Nous verrons donc au budget, puisque du personnel supplémentaire est prévu, si les objectifs 2009 pourront être atteints.

M^{me} Christiane Olivier, sous-rapporteuse (S). En complément de mon rapport de la commission des arts et de la culture, je souhaiterais apporter quelques commentaires. Permettez-moi d'abord de m'exprimer, comme d'autres l'ont fait, concernant la procédure mise en place pour la première fois, à savoir l'étude des comptes par les commissions spécialisées. Pour notre part, cette manière de faire nous convient tout à fait, car elle procède de la logique même. En effet, chaque commission votant son budget, il est normal qu'elle puisse examiner les comptes y relatifs et, de cette façon, constater les résultats obtenus et examiner plus en détail que ne pourrait le faire la commission des finances si, d'une part, les objectifs ont été atteints et si, d'autre part, les comptes correspondent au budget voté. Pour notre part, nous souhaitons donc que cette procédure soit renouvelée.

Cependant, comme pour toute procédure mise en place pour la première fois, certains points d'organisation devront être précisés pour l'année prochaine. En effet, il faudra se déterminer sur la finalité de cette opération et recevoir des consi-

gnes précises. Est-ce que les commissions, après avoir examiné les comptes, doivent les faire voter afin de donner indication à la commission des finances? Doivent-elles simplement en prendre acte? Il serait également souhaitable, comme vous l'avez souligné, Monsieur le président, de laisser un temps suffisant aux commissions pour examiner les comptes et rendre leur rapport à la commission des finances, sinon je ne vois pas à quoi servirait cet exercice. De plus, cela évitera – ce qui est pire encore et comme cela a été le cas pour la commission des arts et de la culture – d'auditionner le magistrat le lendemain de son audition par la commission des finances. Cela pour la forme, mais je suis sûre que tant le bureau que le président de la commission des finances tiendront compte de ces quelques remarques.

Concernant la commission des arts et de la culture, je commencerai par souligner le nombre et l'excellente qualité des documents remis à la commission par les services de M. Mugny. En effet, avant la séance agendée, nous avons reçu plusieurs pages d'explications apportant une analyse globale et une synthèse du compte de fonctionnement du département, ce qui a grandement simplifié le travail de la commission. Comme vous aurez pu le constater à la lecture du rapport, ce travail a été fait de façon approfondie et complète, tant en ce qui concerne l'examen des objectifs que celui des comptes eux-mêmes. Je tiens là aussi à relever la qualité et la clarté des réponses apportées par le magistrat et ses collaborateurs lors de leur audition.

Pour en venir aux comptes proprement dits, je ne tiens pas à noyer ce Conseil sous les chiffres, vous les avez dans mon rapport, mais je ferai un bref résumé. Vous avez pu voir que les comptes du département de la culture accusent un dépassement de quelque 5 millions de francs, qui sont en partie compensés par des recettes supplémentaires. A préciser également que dans ces 5 millions a été comptabilisé le crédit supplémentaire de 2,5 millions voté par ce Conseil et accordé au Grand Théâtre. De plus, considérant que les services compétents – SRH, DSI, Bâtiments et Energie – gèrent pour plus de 3,7 millions, on peut sans autre affirmer, et c'est là le but de mon explication, que le compte de fonctionnement directement géré par le département des affaires culturelles donne un résultat positif par rapport au budget alloué. Et nous ne pouvons qu'en féliciter le magistrat et ses services. Les lignes ont été maîtrisées, il n'y a pas de dépassement notable et l'on a même pu observer certaines diminutions. C'est ainsi que l'on peut constater une forte baisse sur les postes 310 – fournitures de bureau, imprimés – et je fais cette remarque car on sait que lorsque le Conseil municipal a des coupes à faire, c'est ce poste qui est souvent le plus visé; or, là, le département l'a fait.

Après ces compliments, il me revient quand même de faire une petite remarque. Vous savez que quelquefois le diable se cache dans les détails et, à ce sujet, un point a semblé un peu discutable. Je vous rassure, il ne va pas remettre en

cause ni l'équilibre des comptes ni le préavis que mon groupe va donner à l'acceptation de ces comptes. Cela concerne le poste du Grand Théâtre. Il nous paraît que, sous la cellule «Autorités et commissions», la somme allouée aux jetons de présence des membres du conseil de fondation ne devrait pas concerner le compte de fonctionnement du département, mais devrait être incluse dans la subvention, plus qu'importante, accordée à cette fondation. Nous n'allons pas modifier les comptes en conséquence, mais nous demandons que cette remarque soit prise en considération à l'avenir et nous y veillerons.

Concernant l'ensemble des subventions aux institutions privées justement, celles-ci accusent un dépassement de 2 millions, mais tenant compte, comme je l'ai dit précédemment, du crédit supplémentaire de 2,5 millions alloué au Grand Théâtre, au final elles montrent un non-dépensé. Là aussi, on peut relever la bonne maîtrise dans la gestion de ces subventions.

Enfin, vous avez pu constater, au vu de différentes circonstances indiquées dans mon rapport et sur lesquelles je ne reviendrai pas, que la commission des arts et de la culture ne s'est pas prononcée sur ces comptes. Je laisserai donc aux différents groupes le soin de s'exprimer. Pour notre part, groupe socialiste, nous accepterons les comptes du département des affaires culturelles et je tiens ici à remercier et à féliciter tant le magistrat que ses services pour la bonne gestion du département.

Premier débat

M. Jacques Hämmerli (UDC). Les comptes 2007 reflètent la gestion de la Ville de Genève par sa majorité Alternative. Pour les cinq premiers mois de l'année, ils sont de la responsabilité de l'ancien exécutif, qui fut l'un des pires Conseils administratifs et dont trois membres ont choisi de ne plus se soumettre au suffrage universel – j'ajouterai: sage décision de leur part!

En juin 2007, on a découvert que deux de ces conseillers administratifs avaient délibérément passé outre aux décisions du Conseil municipal exprimées, on ne peut plus clairement, à trois reprises. La Cour des comptes, dans son rapport du 11 mars 2008, a constaté que l'ancien Conseil administratif n'avait pas respecté la loi sur l'administration des communes ni son règlement. Méprisant délibérément cet avis et se prévalant de la décision du Conseil d'Etat quant à la rectification des comptes 2005, suite à l'affaire de la rue du Stand 25, la conseillère administrative responsable des finances et du logement a réfuté les constats et recommandations de la Cour des comptes. Cet état d'esprit n'est pas de nature à nous rassurer sur la réelle volonté de notre exécutif de remédier aux manquements avérés et constatés par la Cour des comptes.

Rappelons que le budget 2007 avait été adopté sans l'approbation de l'Union démocratique du centre. C'est pourquoi, constatant, de plus, des manquements de certains anciens conseillers administratifs, plus empressés à diffamer d'anciens conseillers municipaux ayant alors quitté cette assemblée, notre groupe s'abstiendra lors de la décharge au Conseil administratif. Cette abstention n'est nullement une remise en cause des opérations comptables, mais s'inscrit dans le droit fil de notre désapprobation du budget 2007.

La question qui doit être maintenant posée est: le Conseil administratif de gauche gère-t-il si bien la Ville? Quant à nous, l'Union démocratique du centre, notre réponse est négative. Un seul exemple suffira à l'illustrer. En 2007, la Ville de Genève a perdu le siège central d'un des plus gros établissements financiers privés de la place pour une commune moins gourmande fiscalement que la Ville de Genève. Qu'a donc fait le Conseil administratif pour retenir ce contribuable? L'Union démocratique du centre dénonce une telle irresponsabilité, car ce que cet établissement financier et ses nombreux collaborateurs acquittaient au titre de l'impôt communal et de la taxe professionnelle devra être pris en charge par d'autres. On ne saurait trop le rappeler.

L'Union démocratique du centre, qui désapprouve la gestion du Conseil administratif, s'abstiendra donc sur ces comptes en soulignant que, pour elle, ces discussions sont vaines, car tout ce que peut déclarer l'Union démocratique du centre est comme la pluie sur la toile cirée de l'indifférence de l'Alternative et de l'Entente!

M. Olivier Fiumelli (R). Quant à nous, les radicaux, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous regrettons, premièrement, la faible qualité des comptes qui nous sont transmis par le Conseil administratif. Cette faible qualité est due, comme je l'ai relevé tout à l'heure, aux modifications de l'organisation administrative, mais aussi au fait que la Ville ne souhaite pas améliorer sa comptabilité, ne souhaite pas s'inspirer de ce qui se fait en matière d'évolution de normes comptables. Je ne reviendrai pas sur la motion M-713 que nous avons déposée à ce sujet, mais nous espérons qu'à l'avenir les comptes de la Ville seront plus transparents grâce au soutien franc et massif qui sera apporté à notre motion, comme c'est le cas en commission des finances actuellement.

Deuxièmement, nous relevons que le travail de la commission des finances a été quelque peu ralenti, voire retardé, du fait que le Contrôle financier de la Ville – seul organe professionnel habilité à contrôler les comptes, contrairement à notre commission de milice et d'amateurs – n'a pu rendre son rapport que le 13 mai 2008. Nous l'avons regretté. Evidemment, si nous avions eu ce rapport et surtout la possibilité de poser des questions à ce service beaucoup plus tôt, notre travail eût été sans doute meilleur.

D'aucuns pourraient penser que le retard pris par le Contrôle financier de la Ville est dû à une forme de mobbing dont ce service a fait l'objet de la part du Conseil administratif; certains l'ont affirmé et la commission des finances a pu auditionner le Conseil administratif et le Contrôle financier sur ce sujet précis. Pour ma part, je n'irai pas jusqu'à dire que le Conseil administratif a exercé du mobbing, mais nous avons relevé certains éléments troublants, notamment le manque d'engagement de la part du Conseil administratif sur ce sujet.

Troisièmement, nous relevons la faible qualité de la partie prestations, objectifs et indicateurs du rapport de gestion à l'appui des comptes. Evidemment, nous nous félicitons que chaque année ce document s'améliore, mais nous souhaitons que le rythme des améliorations s'accélère, afin que nous puissions disposer de vrais budgets et comptes par prestations, avec de vrais objectifs et indicateurs, lors des exercices 2009, voire 2010. Actuellement, la plupart des objectifs n'ont pas de réels indicateurs, il nous est donc difficile de juger de leur pertinence. D'autre part, ces objectifs sont trop souvent purement opérationnels, de sorte qu'il est difficile d'en voir la pertinence politique.

Par ailleurs, je relèverai encore un point, c'est la discussion fort intéressante que nous avons eue avec notre maire, M. Mugny, sur la problématique de la caisse de pension (CAP). En parcourant les comptes de la Ville, on ne trouve aucun lien avec la caisse de pension, si ce n'est des informations sur l'administration de celle-ci. Or nous pensons que la situation de la caisse aura un impact très important sur les comptes de la Ville, peut-être pas aujourd'hui, mais à l'avenir. Comme M. Mugny l'a très bien souligné, la situation est inquiétante et pourrait l'être encore plus dans le futur.

En ce moment, la couverture de la caisse est de 92%. Cela signifie qu'elle ne serait pas capable de tenir ses engagements s'il arrivait une catastrophe. Or, aujourd'hui, nous savons que les valeurs boursières ont perdu une grande partie de leur valeur et que les investissements de la CAP sur les marchés financiers, notamment en actions suisses et étrangères, sont supérieurs à 1 milliard. C'est dire que la situation financière de la caisse ne va pas s'améliorer de sitôt, ce d'autant plus qu'une loi fédérale devrait imposer progressivement la couverture à 100% de toutes les caisses de pension. A terme, la Ville de Genève devra donc recapitaliser la CAP. Il s'agira de prendre cet argent quelque part, c'est-à-dire dans le budget de fonctionnement de la Ville, voire dans les poches de ses employés ou de ses rentiers.

Tout cela pour dire que la situation de la Ville, même si nous avons fait 100 millions de bénéfice en 2007 – rappelons que ce bénéfice est dû uniquement aux belles performances de l'économie genevoise lors des exercices 2005, 2006 et 2007 – est quand même relativement inquiétante. Nous, les radicaux, nous inquiétons de la manière dont le Conseil administratif entend gérer non seulement

la dette, mais aussi le compte de fonctionnement et les investissements. Nous souhaitons qu'à l'avenir le Conseil administratif nous donne plus d'informations relatives à la caisse de pension.

Je conclus en disant que oui, les comptes ont été présentés conformément à la loi et qu'ils sont justes. Le Contrôle financier de la Ville indique que ces comptes peuvent être approuvés. Par conséquent et tout en regrettant que les arrêtés ne fassent malheureusement aucune référence à la gestion du Conseil administratif, nous recommandons – mais il s'agit d'un tout petit oui – l'approbation des comptes 2007.

M. Mathias Buschbeck (Ve). S'agissant des comptes, ce n'est pas tant leur approbation qui fait débat – il est clair que les comptes seront approuvés aujourd'hui – que le processus d'approbation, qui a vu cette année les comptes être envoyés dans toutes les commissions spécialisées. Comme l'a dit la préopinante socialiste, nous espérons que cette pratique va continuer. Il nous semble logique que ceux qui ont approuvé le budget 2007, durant l'automne 2006 et en décembre 2006, examinent si l'argent a bien été utilisé comme prévu. Pour faire cela, les commissions spécialisées sont les plus outillées. Voilà pour la première nouveauté dans ces comptes 2007.

Un autre élément remarquable, c'est que l'exercice 2007 était à cheval sur deux législatures et que les départements ont été passablement modifiés, ce qui a rendu un peu plus difficile la lecture des comptes. Néanmoins, nous avons trouvé que, globalement, les comptes ont été bien tenus. Comme le préopinant radical, nous souhaitons que les outils pour évaluer si les missions et les objectifs ont été atteints soient un peu affinés. Nous savons que ce travail est en cours.

Enfin, ma dernière remarque concerne la dette qui, même si elle a fortement reculé l'année passée, reste élevée. Nous continuons à payer environ 60 millions de francs d'intérêts aux banques chaque année, soit l'équivalent du coût de 600 places de travail! J'espère que ceux qui prévoient des baisses d'impôts ou des augmentations de charges pour le prochain budget sauront s'en souvenir. Cela étant dit, les Verts approuveront les comptes 2007.

M. Robert Pattaroni (DC). D'abord, je relèverai un point qui revient régulièrement dans ce Conseil municipal et qui a été souligné tout à l'heure par le représentant de l'Union démocratique du centre, à savoir le déménagement d'une grande entreprise sur une autre commune. J'ai passé de nombreuses années à m'occuper de l'économie genevoise et je voudrais encore une fois dire ceci. Ce qui compte pour Genève, ce n'est pas que la commune X puisse garder ses entreprises ou que la commune Y en accueille moins, l'une étant plus riche et l'autre

moins. Ce qui compte, en ces périodes de crise mondiale, c'est que le canton dans son ensemble offre les meilleures conditions à toutes les entreprises, et tant mieux si une grande société florissante trouve un lieu plus adéquat dans une autre commune. D'ailleurs, Mesdames et Messieurs, vous avez vu que les résultats 2007 pour notre commune ont quand même été très positifs. Arrêtons donc avec cet esprit de clocher!

Nous nous apprêtons à renouveler la Constitution et, à cette occasion, on parlera du canton dans son ensemble. On parlera peut-être de diminuer le nombre de communes, on parlera certainement de collaboration à l'échelon intercantonal, voire régional avec le pays voisin. Ce qui compte, c'est que les entreprises arrivent à Genève; qu'elles s'installent à Satigny, Versoix ou Meinier, c'est tant mieux pour l'ensemble du canton. Ensuite, reste à régler le problème de la répartition. En ce moment, la péréquation, pour le dire avec des mots simples, est très égoïste. Des communes très riches, qui n'ont pas beaucoup d'entreprises mais qui ont, heureusement pour elles, des contribuables très aisés, reçoivent beaucoup alors qu'elles n'ont pas beaucoup de charges. Cela n'est pas normal en termes d'équité, de justice sociale. Il faut faire en sorte que, demain, les revenus de l'ensemble des contribuables du canton, entreprises et particuliers, soient mieux répartis.

En l'occurrence, je le répète, ne nous plaignons pas toujours du fait que la Ville a perdu une entreprise. Cela aurait été grave si notre canton avait perdu telle ou telle activité. Mais qu'une entreprise prospère le devienne encore plus en quittant notre commune n'est pas très grave, puisque, grâce à la péréquation, l'ensemble de la population de Genève en bénéficie, non seulement sous l'angle des recettes fiscales, mais aussi sous l'angle de l'emploi.

Pour ce qui est du renvoi des comptes aux commissions spécialisées, il a apparemment donné satisfaction. Au sein du Parti démocrate-chrétien, nous en avons parlé et nous pensons qu'il vaudrait la peine, l'année prochaine, de voir si l'organisation des discussions doit être la même que cette année. Sinon, sur le principe, nous avons trouvé que c'était intéressant.

J'en viens à un point particulier qui est celui du Contrôle financier. Pour le moment – demain interviendra aussi la Cour des comptes – le Contrôle financier s'assure que les règles en vigueur en Ville de Genève, qu'elles découlent des dispositions fédérales, cantonales ou municipales, sont bien appliquées. Forcément, il y a toujours des cas où elles n'ont pas été appliquées aussi bien qu'il eût fallu. Heureusement, cette année, il n'y a rien eu de grave, si ce n'est dans le département des constructions et de l'aménagement, actuellement géré par M. Pagani, dans lequel le Contrôle financier a fait une vingtaine de remarques assez importantes. Nous en avons parlé en commission, le magistrat a pris note et ce n'est donc pas à lui que je m'adresse ce soir. Je veux juste faire valoir notre point de

vue, ce d'autant que nous avons constaté, avec tous les autres partis, qu'il y a eu, dans ce domaine particulier des constructions, des difficultés à évaluer les budgets. En l'occurrence, il faut vraiment faire en sorte que les différentes unités de ce département puissent fonctionner normalement, car les dysfonctionnements peuvent faire craindre que les budgets ne soient pas aussi bien étudiés qu'il le faudrait.

Cela dit, Monsieur le président, vous vous souvenez que notre parti n'avait pas voté le budget 2007. Nous estimions que, de manière générale, le Conseil administratif avait tendance – une tendance naturelle – à toujours aller au-delà de ce qui est nécessaire. Comme je l'ai dit mardi passé lors de la prise en considération du budget 2009, on devrait toujours partir de l'indexation des comptes de l'année précédente pour ensuite justifier, si besoin est, d'éventuelles augmentations, mais en veillant qu'il y ait compensation, restriction, diminution... La situation générale est certes bonne et nous espérons qu'elle le restera. Qui sait, la Suisse ne connaîtra peut-être pas les mêmes conséquences de la crise que d'autres pays. Mais le fait est que nous sommes entrés dans une ère d'incertitude: aujourd'hui, c'est une crise boursière; hier, c'était une crise de l'alimentation; demain, ce sera peut-être une crise liée à l'énergie, aux tensions qui peuvent croître, puisque certains pays s'amuse à en créer plutôt que de travailler à une paix mondiale. Nous sommes donc obligés de rester sur nos gardes. Et, de toute façon, quand nous faisons un boni, il n'est pas perdu, puisqu'il est utilisé en particulier pour diminuer la dette.

En conclusion, Monsieur le président, vous conviendrez qu'il est dans la logique des choses que nous nous abstenions sur ces comptes, dès lors que nous n'avions pas voté le budget, notamment pour les raisons que je viens de rappeler.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Mesdames et Messieurs, faut-il considérer ces comptes 2007 comme bons? Pour nous, malgré le boni, ce ne sont pas de bons comptes. En y regardant de plus près, on constate que le boni est principalement dû à un excédent de recettes fiscales, donc à une sous-évaluation des recettes. Bien sûr, je le sais, les estimations ne dépendent pas de la Ville, mais de l'Etat, mais le fait est que chaque année il y a un excédent de recettes fiscales.

Le boni est aussi dû à un manque d'investissements. Nous sommes un peu lents en la matière. Non seulement la Ville ne construit pas de logements, n'en rénove pas, ne fait rien de nouveau, mais surtout elle ne donne pas de travail aux entreprises pour leur permettre de subsister.

Lors du vote du budget au mois de décembre 2007, nous n'avions que peu de marge de manœuvre. Nous avons dû nous battre pour obtenir quelques miet-

tes pour les fonctionnaires, pour un meilleur soutien à la culture alternative, pour aider les personnes âgées en maintenant les prestations sociales et, aujourd'hui, nous constatons que la Ville enregistre un boni de plus de 100 millions...

Par ailleurs, il conviendrait d'avoir des objectifs un peu plus réalistes pour que la Ville puisse les atteindre. Certains objectifs sont un peu trop ambitieux et le manque de personnel ne permet pas de les atteindre. De même, les procédures pour les constructions, pour les crédits d'investissements, devraient être simplifiées. Leur longueur ne permet pas de réaliser tout ce qui était prévu. Nous espérons que le Conseil administratif, dans sa nouvelle composition, fera tout son possible pour que ces objectifs soient plus réalistes, clairs, quantifiables et que, lors de l'étude des comptes 2008, nous puissions comparer les comptes au budget et que la différence soit moins importante. Car 103 millions, cela aurait pu profiter à beaucoup de monde: aux fonctionnaires, aux personnes en difficultés financières, à quelques associations qui, sans une aide de la Ville, risquent de disparaître.

En conclusion, malgré ces bémols, nous voterons les comptes en espérant qu'ils seront meilleurs l'année prochaine.

M. Jean-Louis Fazio (S). Je regrette que M. Maudet ne soit pas encore là, puisque ma question s'adressait à lui ainsi qu'à M. Pagani. Cette question concerne le Service d'incendie et de secours (SIS); je l'avais posée en commission des travaux et en commission des sports et de la sécurité, et j'aimerais recevoir une réponse claire de la part du Conseil administratif.

Il y a deux ou trois ans – donc avant l'arrivée de M. Pagani au Conseil administratif – la commission des sports et de la sécurité a été saisie d'une demande de crédit de 2 à 3 millions de francs pour l'achat de nouveaux camions. Dans le même laps de temps, M. Ferrazino a présenté une demande de crédit de 1 million et quelque pour le renouvellement des portes de la caserne du Vieux-Billard. Le Conseil municipal a voté ces deux crédits à l'unanimité et les travaux ont été exécutés.

Or quelle n'a pas été ma surprise lorsque j'ai appris que ces travaux avaient été faits, mais qu'il y avait eu un dépassement de 700 000 francs lié à la réfection de la dalle. En effet, on s'est aperçu que les camions étaient trop lourds et qu'il fallait d'urgence renforcer la dalle. Ce sont donc les explications que nous avons reçues en commission.

Or, il y a quelques semaines, j'ai entendu, de la part de fonctionnaires de la Ville, une autre version, qui m'a été confirmée par Gérard Deshusses, puisque l'information avait été donnée en son temps en commission des finances. Il existe, paraît-il, un rapport au sein de l'administration municipale qui indiquait au Service des bâtiments et au SIS que, si on achetait de nouveaux camions, il fallait refaire la dalle.

Ce soir, Madame la conseillère administrative et Messieurs les conseillers administratifs, je dénonce une manière de travailler. Je me trompe peut-être, mais j'ai l'impression que l'information ne passe pas et qu'en commission, quelquefois, on ne nous dit pas toute la vérité. Comme nous sommes à la veille de l'examen du budget 2009, j'aimerais avoir une réponse claire du Conseil administratif. En effet, je ne veux pas avoir des doutes quand j'interrogerai les fonctionnaires sur le budget 2009, dans les domaines de la sécurité et des travaux. J'aimerais avoir affaire à des personnes en qui j'ai confiance.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur Fazio, vous avez posé une question à laquelle vous avez répondu de manière circonstanciée... J'ai constaté comme vous qu'effectivement nous ne pouvions pas acheter ces camions sans renforcer la dalle du garage des pompiers, cela pour des raisons de sécurité.

En fait, la seule question en suspens est de savoir s'il existait un rapport préalable concernant le renforcement de cette dalle. En l'état, je n'ai aucune information, mais je me renseignerai. Que ce soit une rumeur ou un élément fondé, j'entends bien vous répondre de manière précise.

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs, pour les libéraux, l'examen des comptes n'est pas qu'une affaire comptable. C'est aussi l'occasion de faire un bilan politique et c'est à cet exercice que je vais me livrer. Vous m'excuserez de prendre un peu de temps, car l'année 2007 mérite qu'on s'y arrête.

2007 était une année électorale et qui dit année électorale dit budget un peu électoraliste, mais il s'est révélé assez raisonnable, et c'est probablement ce qui a sauvé les comptes 2007. Il y a des points extrêmement positifs dans ce bilan et, d'abord, le respect du *personal stop*, qui avait été décidé au budget et qui a été respecté par le Conseil administratif et par l'administration. De même, plusieurs personnes ici ont relevé la diminution de la dette. Si les charges sont supérieures au budget 2007, c'est en raison du transfert de charges imposé par l'Etat, d'un peu plus de 20 millions, qu'il a fallu prendre en compte. En revanche, par rapport à l'année 2006, les charges 2007 sont inférieures, ce qui montre que l'administration a fait bon usage de notre argent et a essayé d'être économe partout où elle le pouvait. Voilà pour les points positifs.

Maintenant, nous avons aussi quelques réserves. Il faut dire que les bons résultats 2007 sont dus avant tout à la bonne santé de l'économie à Genève, dans tous les secteurs à l'exception de la construction – mais vous savez comme moi pourquoi la construction est bloquée... En l'occurrence, les libéraux disent un grand merci aux entreprises genevoises qui nous ont permis un tel résultat.

Une autre de nos réserves a trait aux investissements dans le patrimoine financier. Les rénovations lourdes concernant les immeubles de la Gérance immobilière municipale n'ont représenté que 10 millions de francs environ, alors que 26 millions étaient inscrits au budget. Le Conseil municipal avait accordé cet argent au Conseil administratif, mais celui-ci n'en a pas fait usage, comme on aurait pu le souhaiter.

Toujours au bilan des constructions, nous relevons, d'une part, que la mise sur le marché d'appartements pendant l'année 2007 est restée au point mort. D'autre part, ce qui nous navre particulièrement, c'est que neuf immeubles étaient squattés en totalité ou partiellement au cours de l'année 2007. Cela signifie naturellement des revenus en moins pour la Ville et des charges en plus.

Je voudrais encore faire part de quelques réflexions qui me sont venues à la lecture du rapport de la commission des finances. Premièrement, on apprend que la négociation des statuts de la fonction publique est en bonne voie, puisque M. Tornare, en deux ans, a réussi à négocier dix articles avec le syndicat de la fonction publique. Comme les statuts de la fonction publique comptent environ 90 articles, on peut espérer un accord en 2024! Cela en réjouira peut-être certains, mais quant à nous, cela nous laisse perplexes...

Ma deuxième observation concerne toujours la fonction publique, et là nous sommes bien plus que perplexes! Je veux parler du bonus au personnel voté à la hâte à la fin de l'année dernière: 1000 francs par fonctionnaire à cause des bons résultats de la Ville de Genève! Les libéraux ne sont pas opposés à la pratique des bonus, à la motivation des employés, lorsque les résultats sont bons. Mais, ici, ce bonus a été décidé sur la base de rentrées fiscales extraordinaires et inattendues, et non sur la base d'objectifs clairement affichés et atteints. Si bonus il doit y avoir, nous souhaitons qu'il dépende d'objectifs clairs liés aux dépenses et non aux résultats de l'année, et que les dépenses soient comparées de comptes à comptes, et non pas de comptes à budget. Car il est un peu facile de présenter des budgets surévalués pour pouvoir les respecter à la fin de l'année.

En conclusion, pour les libéraux, ces comptes sont formellement justes, on ne peut le nier; le budget a globalement été tenu et la dette a été réduite. Forts de ces éléments, nous pensons que, si nous n'acceptons pas ces comptes-ci, nous ne pourrons jamais en accepter d'autres... C'est pourquoi les libéraux voteront les comptes 2007 en signe d'encouragement.

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur Barbey, je voudrais, sans m'énervier, apporter une rectification. Dans les années 1990 – je ne siégeais pas à l'exécutif – le Conseil administratif de l'époque avait demandé à un magistrat libéral – qui est resté en place douze ans, jusqu'à l'année dernière – et à un magistrat de

l'Alliance de gauche – qui est resté vingt ans au pouvoir – de préparer des documents pour pouvoir négocier une révision des statuts du personnel. En cinq ans, ce travail n'a rien donné!

Lors de la dernière législature, au moment où Patrice Mugny est arrivé, le Conseil administratif m'a demandé de faire le même travail. J'ai proposé de créer une commission consultative d'une quinzaine de personnes, présidée par une ancienne haute fonctionnaire de qualité, Fabienne Sturm, et cette commission a travaillé pendant deux ans et demi. Elle a fini son travail et nous avons maintenant la chance d'avoir des documents, trois livres très épais, à partir desquels nous avons commencé à négocier avec les représentants du personnel et les syndicats. En six mois, nous avons adopté, c'est vrai, dix articles, sur environ quatre-vingt-dix, et nous nous attelons à la suite de la tâche.

Tout cela pour dire que, grâce à M^{me} Sturm, qui était une excellente présidente, grâce à tous les membres, de gauche, du centre ou de droite, de la commission consultative, grâce aux partenaires sociaux, nous avons pu faire le travail demandé dès les années 1990. Je pense que c'est là un grand succès pour l'exécutif, le délibératif et surtout le personnel de la Ville de Genève!

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). Le groupe socialiste acceptera évidemment ces comptes. La quasi-totalité des groupes ont souligné la bonne gestion du Conseil administratif, ou plutôt des Conseils administratifs de l'Alternative, puisque ces comptes 2007 concernent à la fois l'ancien et l'actuel Conseil administratif. Nous sommes très satisfaits que cette bonne gestion ait été relevée, y compris par les partis de l'Entente.

Nous aimerions insister sur un point que le préopinant démocrate-chrétien a analysé avec justesse, à savoir la péréquation financière. Nous sommes tout à fait d'accord pour dire que les entreprises qui s'implantent dans le canton profitent à l'ensemble de la collectivité et nous sommes heureux de l'avoir entendu ce soir, car ce discours-là n'est pas courant au Grand Conseil. Le Parti socialiste a défendu une péréquation financière différente, axée sur la solidarité entre les communes riches et pauvres, ainsi qu'une meilleure répartition des activités sur le territoire cantonal, y compris sur le territoire transfrontalier. Nous sommes donc heureux d'entendre ce soir un démocrate-chrétien être d'accord avec le Parti socialiste. Nous espérons qu'il saura relayer ses propos auprès de son parti au niveau cantonal, sachant que la juste péréquation financière n'est malheureusement pas soutenue par la majorité de droite du Grand Conseil.

Il est un autre point sur lequel nous rejoignons notamment le préopinant libéral, c'est l'importance de voir réalisés les investissements prévus dans le patrimoine financier. En 2007, les investissements effectivement réalisés représentent moins de la moitié de la somme que nous avons votée. C'est donc l'occasion,

pour le Parti socialiste, de rappeler qu'il convient de mettre tous les efforts sur la rénovation de notre patrimoine financier, lequel permet d'offrir des logements économiques à notre population.

Concernant les accords conclus par le Conseil administratif avec les fonctionnaires de l'administration municipale, nous relèverons que le Grand Conseil – à majorité de droite, inutile de le rappeler! – a lui aussi consenti, au vu des bons résultats au niveau cantonal, des compensations aux fonctionnaires du Canton, en leur versant, avec effet rétroactif, une compensation liée à la cherté de la vie. Donc, finalement, négocier et redistribuer lorsque c'est possible, c'est une façon de reconnaître la qualité du travail de celles et ceux qui font fonctionner l'administration municipale. En ce sens, le Parti socialiste ne peut qu'être satisfait des négociations menées par le Conseil administratif.

Je finirai en disant un mot sur le travail dans les commissions spécialisées. J'ai pu lire plusieurs fois, dans le rapport général, que certains commissaires s'étaient demandé pourquoi il leur fallait examiner les comptes, qu'ils s'étaient interrogés sur le bien-fondé de leur travail. Pour le Parti socialiste, il est important que l'ensemble des commissions spécialisées se saisissent des comptes, car cela leur permet de voir l'adéquation avec le budget. Ce travail dans les commissions spécialisées n'est de loin pas inutile: c'est un travail de responsabilité qu'en tant qu'élus nous devons assumer.

Le Parti socialiste acceptera donc les comptes 2007, en remerciant le Conseil administratif et tout particulièrement la magistrate en charge des finances pour le travail effectué.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord rebondir sur les propos du rapporteur, M. Fiumelli, qui annonçait un oui radical, du fait que les comptes 2007 étaient justes et en conformité avec la loi. Je remercie le représentant du Parti radical, parce qu'un tel aveu sincère, on ne l'entend pas toujours dans ce Conseil municipal. Je ne parle pas en particulier de votre parti, Monsieur Fiumelli, mais il est vrai que, parfois, des propos peu élogieux et peu amènes ont été tenus sur la façon dont la Ville rendait ses comptes. Ce soir, j'entends que les comptes 2007 sont non seulement justes, mais également en conformité avec la loi, et c'est déjà un bon premier pas!

Ensuite, je souhaiterais tout particulièrement revenir sur l'excédent de financement d'un peu plus de 100 millions, soit 101,6 millions très exactement. En plus d'être justes et en conformité avec la loi, les comptes sont donc bons. Mesdames et Messieurs, à droite comme à gauche, vous insistez régulièrement sur le poids de la dette et sur la nécessité de la rembourser. Or, avec des comptes présentant un excédent de financement de plus de 100 millions, le remboursement

théorique de la dette atteint ce montant-là. De plus, vous savez, qu'en 2008 la Ville de Genève remboursera, non pas théoriquement mais réellement, 140 millions. C'est là également une bonne nouvelle. L'exécutif à majorité Alternative est capable d'avoir une gestion des deniers publics conforme avec la loi. Il est capable d'avoir des objectifs politiques qui soient au service du plus grand nombre et des plus vulnérables de la cité, mais également d'avoir un regard attentif sur les finances de la Ville et, s'agissant de l'exercice 2008, de procéder à un remboursement important de 140 millions – cela fait très longtemps que la Ville n'a pas remboursé autant en une année.

Certes, Monsieur Barbey, on doit ce remboursement à la bonne santé de l'économie, aux entreprises, et j'ai envie d'ajouter qu'on le doit à celles et à ceux qui paient leurs impôts rubis sur l'ongle. Qu'on soit de gauche ou de droite, je pense qu'on peut effectivement les remercier, puisque c'est grâce aux recettes fiscales que nous pourrions rembourser une partie de la dette et diminuer, vous l'avez dit, Monsieur Buschbeck, le poids des intérêts de la dette, qui atteint plus de 60 millions par an.

Par ailleurs, j'ai entendu les doléances des uns et des autres sur le manque d'objectifs mesurables et chiffrables que vous pourriez suivre d'année en année. Je pense que la critique est juste. Vous avez vu, au projet de budget 2009, que le Conseil administratif a essayé de remodeler entièrement le catalogue des missions et prestations, avec des objectifs qui sont mieux quantifiables et qui faciliteront donc le suivi de la part des commissaires et du Conseil municipal. Cela dit, même au regard de la copie budgétaire 2009, je pense qu'on peut encore mieux faire. C'est en tout cas la volonté du Conseil administratif. Cela va nous prendre du temps, car c'est un processus itératif, pour lequel vos remarques critiques vont nous aider. Sachez que vos doléances, justifiées s'agissant des comptes 2007, ont été entendues et que nous avons essayé d'y travailler dès le projet de budget 2009. Sans être parfait, je pense que c'est un premier pas qui va dans la bonne direction.

Ensuite, s'agissant de la caisse de pension de la Ville, la CAP, nous sommes un des employeurs – pour à peu près 50% – avec les SIG, employeur principal, et quelques autres communes. Effectivement, M. Fiumelli l'a souligné, différentes questions se posent, liées notamment à la motion du libéral Beck qui sera traitée aux Chambres fédérales en octobre et qui demande un financement à 100% des caisses publiques. Vous avez peut-être vu que le débat a commencé à propos de la caisse de la Confédération Publica. On verra le sort que les Chambres réserveront à la motion Beck, ainsi que la réponse du Conseil fédéral à ce sujet. Aujourd'hui, la CAP n'a pas de problèmes, mais elle fera face à un enjeu fondamental, à savoir que c'est une caisse dite mature et que, s'il faut la capitaliser à 100%, cela nécessitera un effort important des différents partenaires. Ce sont des discussions que le Conseil administratif a entamées au printemps déjà. En tant qu'employeur,

nous devons nous positionner à la fin octobre, délai attendu par le comité de gestion de la CAP. Je viendrai volontiers en commission des finances, sur invitation de son président M. Zaugg, pour présenter aux commissaires, ainsi qu'à celles et ceux qui seraient intéressés, les projections financières faites à ce jour et les positions qui commencent à émerger. Pour l'instant, hormis le conseil d'administration des SIG, aucun partenaire ne s'est positionné sur l'avenir de la CAP, et la motion Beck est toujours en traitement aux Chambres fédérales. Comme M. Fiumelli l'a relevé, c'est un enjeu important, sur lequel nous reviendrons volontiers en commission, voire en séance plénière.

J'en viens au dernier point, qui a fait l'objet d'une saga malheureuse entre la commission des finances et le Conseil administratif. Je veux parler du mobbing, puisque c'est le terme qui a été utilisé, que le Conseil administratif aurait prétendument exercé sur le Contrôle financier. Mesdames et Messieurs, il n'en est rien! Le Conseil administratif a souhaité que le Contrôle financier soit logé à l'extérieur du département des finances et du logement. En effet, alors que le règlement instaure une totale indépendance dudit contrôle par rapport au pouvoir exécutif, on pouvait avoir le sentiment que le Contrôle financier, parce qu'il logeait dans mon département, était un service du DFL. Le fait d'être dans des locaux du département, et qui plus est à l'étroit, pouvait prêter le flanc à la critique. D'ailleurs, on l'a vu lors des premiers audits de la part de la Cour des comptes. De même, la question de savoir si le Contrôle financier faisait partie du département ou non n'était souvent pas claire pour les journalistes.

Le Conseil administratif a donc souhaité favoriser l'autonomie complète et la liberté d'action de ce service spécifique, que votre commission des finances peut saisir. Des locaux de très grande qualité lui ont été proposés à la Coulouvrenière, où il n'y a vraiment aucune promiscuité avec mes services. De plus, l'une des demandes du Contrôle financier, à laquelle le Conseil administratif a immédiatement souscrit, était de garder un bureau, avec des ordinateurs, au 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, qui abrite le Service de la comptabilité générale et du budget, ainsi qu'une partie des pièces comptables. En l'occurrence, sachez que nous lui avons laissé non seulement un bureau, mais le plus grand bureau que nous avons à disposition. Je ne pense donc pas qu'on puisse parler de mobbing. Au contraire, le Conseil administratif a souhaité donner plus d'autonomie, y compris sur le plan de la visibilité et du symbole, au Contrôle financier, dont le travail est effectivement important. Il contrôle les comptes, ce qui lui prend passablement de temps, mais également l'activité de toute l'administration et du pouvoir politique. On l'a vu dans le dossier du 25, rue du Stand: le Contrôle financier a fait un beau travail, sur demande, il faut le préciser, de la commission des finances.

Voilà les différents points que j'avais envie de souligner. Je remercie celles et ceux qui accepteront ces comptes 2007, permettant au Département du territoire de s'en saisir à son tour.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté I est accepté sans opposition (abstention des groupes démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (abstention des groupes démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 78 610 245,18 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2007 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
charges	1 104 320 392,97
sous déduction des imputations internes de	<u>74 919 789,42</u>
soit un total de charges nettes de	1 029 400 603,55
revenus	1 207 510 483,09
sous déduction des imputations internes de	<u>74 919 789,42</u>
soit un total de revenus nets de	1 132 590 693,67
excédent de revenus	103 190 090,12

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2007 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	67 980 757,38
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>3 039 663,59</u>
investissements nets	64 941 093,79
b) patrimoine financier	
dépenses	9 460 113,52
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>496 670,16</u>
investissements nets	8 963 443,36
c) total	
dépenses	77 440 870,90
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>3 536 333,75</u>
investissements nets	73 904 537,15

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
investissements nets	64 941 093,79
amortissements	69 305 410,39
amortissements complémentaires	+0,00
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+103 190 090,12</u>
autofinancement	172 495 500,51
excédent de financement	<u>107 554 406,72</u>

b) patrimoine financier		
investissements nets		8 963 443,36
amortissements (autofinancement)		<u>2 975 721,09</u>
insuffisance de financement		5 987 722,27
c) total		
investissements nets		73 904 537,15
amortissements	+72 281 131,48	
amortissements complémentaires		+0,00
excédent de revenus de fonctionnement	+103 190 090,12	
autofinancement		<u>175 471 221,60</u>
excédent de financement		101 566 684,45

Art. 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 103 190 090,12 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2007 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 653 232 520,68 francs dans la composition suivante:

<i>Actif</i>		Fr.
Patrimoine financier (natures 10 à 13) (après déduction de 149 827 462,13 francs, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)		1 647 886 765,37
Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (après déduction de 120 000 francs, provision perte sur prêt, nature 24)		<u>1 005 345 755,31</u>
Total de l'actif		2 653 232 520,68
<i>Passif</i>		
Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)		96 065 410,48
Dettes à court, moyen et long terme (natures 21 et 22)		1 840 000 000,00
Engagements envers des entités particulières (nature 23)		38 136 570,84
Provisions (nature 24)		113 823 051,62
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)		12 293 433,47
Fortune nette (nature 29)		<u>552 914 054,27</u>
Total du passif		2 653 232 520,68

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2007 à 16 795 691 francs.

Le président. Pour les comptes, un troisième débat est obligatoire: il aura lieu à 20 h 30.

6. Motion du 21 janvier 2008 de M^{mes} Martine Sumi, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Andrienne Souter, Nicole Valiquer Grecuccio et M. Christophe Buemi: «Pour l'exemption de toute taxe d'utilisation du domaine public lors de démarches d'expression citoyenne et/ou des associations à but non lucratif» (M-770)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que toutes les gratuités d'utilisation accrue du domaine public ont été supprimées;
- que, par exemple, les organisateurs de la commémoration de la fusillade du 9 novembre 1932 sur la plaine de Plainpalais se sont vu facturer un émolument de 600 francs;
- que, bien qu'une requête en gratuité puisse être adressée, c'est le magistrat responsable du Service des agent-e-s de ville et du domaine public qui détermine seul d'une modification ou pas du montant facturé;
- que, actuellement, remplir une requête officielle d'utilisation du domaine public, soit respecter la légalité, est sanctionné d'un émolument décourageant les entités à but non lucratif et l'expression citoyenne,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif, lors de demandes d'utilisation du domaine public, à faire la distinction entre les démarches d'expression citoyenne à but non lucratif et celles à but lucratif, et à exempter les premières de toute taxe afin de ne pas entraver la liberté d'expression et de manifester.

M^{me} Martine Sumi (S). Il est nécessaire de replacer le dépôt de cette motion dans son contexte chronologique. En effet, elle a été déposée le 21 janvier 2008, après que le monde syndical se fut inquiété du montant facturé de 600 francs pour la commémoration dite de «La Pierre», le 9 novembre. D'autres exemples de tarifs élevés avaient, à cette même période, été portés à notre connaissance, par exemple pour le bal de l'Escalade du vieil Arsenal. Tout cela est venu renfor-

¹ «Mémorial 165^e année»: Annoncée, 3997.

Motion: taxe d'utilisation du domaine public

cer le bien-fondé du dépôt de cette motion à ce moment-là. Au lendemain même du dépôt de la motion, *Le Courrier* titrait: «Utilisation du domaine public, Pierre Maudet exonère le 9 novembre à «titre exceptionnel». Depuis, et c'est très bien, car notre Conseil avait effectivement sollicité un changement de pratique de la facturation pour l'utilisation accrue du domaine public, deux nouvelles directives du Conseil administratif, approuvées le 12 mars, sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2008. Elles apportent ainsi un cadre plus rigoureux aux nouvelles pratiques et au contexte du droit à des exemptions. Ce sont la directive relative à l'émolument administratif dû pour une permission d'usage accru du domaine public ou l'autorisation d'un procédé de réclame et la directive relative aux critères de rabais applicables à la taxation des empiètements pour des manifestations occasionnelles.

On pourrait s'arrêter là et dire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes s'agissant de l'accès de l'expression citoyenne au domaine public, car les textes des directives sont rédigés et l'accessibilité à la gratuité totale, en ce qui concerne la taxation, est effectivement simple à obtenir. Mais puisque ce sujet avait alerté une partie de ce Conseil municipal, en bonne écoute avec le monde syndical et associatif, il nous semble pertinent de réunir nos compétences et notre préoccupation commune, à nous, Conseil municipal et Conseil administratif, afin de garantir le droit à l'expression citoyenne, indépendamment de la bourse des porteurs et des porteuses d'idées et d'autres revendications.

En effet, il me semble utile de parfaire encore un peu ces textes et, surtout, de faire une information vulgarisée auprès de nos partenaires, les associations et les syndicats. J'en veux pour exemple le titre même d'une de ces directives, la directive relative aux critères de rabais applicables à la taxation «des empiètements» pour des manifestations occasionnelles – terme malheureux qui aurait dû être changé: c'est le vieux terme qui a été repris alors qu'il ne correspond plus à la réalité – ou l'article 3 de la directive relative à l'émolument administratif dû pour une permission d'usage accru du domaine public ou l'autorisation d'un procédé de réclame. Cet article 3 concernant l'exonération de l'émolument administratif n'indique pas les critères d'une éventuelle exonération et finalement, quand on se réfère aux critères de rabais, on voit mal ce qui peut se cumuler ou pas. Mais il est vrai – et j'en remercie le Conseil administratif qui, là, a bien fait son travail – que les directives toutes récentes ont amené entre-temps de nombreuses précisions et offriront apparemment un cadre plus serein et surtout plus visible des conditions d'exonération. Ce nouveau paramètre va dans le bon sens, soit d'une information documentée des devoirs, mais aussi des droits à une utilisation accrue du domaine public en ville.

L'Alternative vous demande, à vous Conseil administratif, directement, non pas d'en revenir à la gratuité systématique insatisfaisante par le passé, mais de peaufiner un peu les directives, afin qu'elles soient encore plus rigoureuses quant

à la forme, et de faire preuve de fair-play en informant, par le moyen qui vous semble le plus approprié, les partenaires de ce changement de pratique.

Monsieur le président, je dépose deux nouvelles invites, en lieu et place de l'unique invite de la motion, qui résument la demande au Conseil administratif:

Projet d'amendement

- «– à préciser les directives relatives à l'émolument et à la taxation pour usage accru du domaine public, afin de ne pas péjorer son accessibilité pour les démarches d'expression citoyenne et les associations à but non lucratif;
- à informer la population de ce changement de pratique favorisant ainsi une meilleure compréhension réciproque et un coulisement en douceur dans les nouvelles habitudes.»

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Pouvez-vous me dire ce que vous comptez faire de cette motion?

M^{me} Martine Sumi. Je demande que cette motion soit envoyée au Conseil administratif avec ces deux nouvelles invites, qui visent à améliorer le texte en l'état, puisqu'il contient des imprécisions, et à donner une information simple, vulgarisée aux partenaires.

Préconsultation

M. Mathias Buschbeck (Ve). Effectivement, il s'agit de replacer cette motion dans son contexte historique. Bien des choses ont changé en matière de domaine public: il n'y a qu'à comparer la liste des gratuités qui étaient octroyées auparavant et les nouveaux critères pour se rendre compte que les choses ont énormément évolué. C'est une volonté qui avait été maintes fois exprimée par notre Conseil et nous saluons donc ces changements. Néanmoins, nous ne voudrions pas que ces nouvelles directives se fassent au détriment d'associations à but non lucratif. Comme le diable se cache parfois dans les détails, nous pensons qu'il faudrait peut-être renvoyer cette motion en commission des sports et de la sécurité, afin que nous puissions entendre le magistrat à ce propos.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Pour la bonne compréhension du débat au-delà des murs de cette salle, peut-être faut-il rappeler ce que demande cette

Motion: taxe d'utilisation du domaine public

motion: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif, lors de demandes d'utilisation du domaine public, à faire la distinction entre les démarches d'expression citoyenne à but non lucratif et celles à but lucratif, et à exempter les premières de toute taxe afin de ne pas entraver la liberté d'expression et de manifester.»

Voilà encore une motion qui dénote une confusion quant à l'occupation du domaine public. On peut également relever l'usage mal à propos de l'adjectif «citoyenne» pour qualifier une expression politique, la politique étant ce qui est relatif à l'organisation de la société ou de la cité.

Considérer que solliciter une autorisation, c'est-à-dire respecter l'ordre légal, est «sanctionné» est une curieuse compréhension de la volonté du législateur et de l'action de l'administration. A suivre le raisonnement des motionnaires, il serait désormais inutile de solliciter une demande d'autorisation, car il suffirait d'informer que l'on occupera le domaine public dans un but non lucratif. Et il ne saurait être question, sous des prétextes financiers, d'entraver la liberté d'expression et celle de manifester – quand bien même il existerait des raisons d'intérêt supérieur de restreindre ou de circonscrire celle-ci dans notre ville, hôte des organisations internationales, comme d'aucuns se plaisent à le rappeler quand cela les arrange!

C'est pourquoi nous, l'Union démocratique du centre, nous refuserons cette motion.

M. Alexis Barbey (L). Nous, les libéraux, avons assez mal compris cette motion, parce que nous avons l'impression que le règlement édicté par le conseiller administratif Maudet couvrait un peu tous les cas de figure. Il est vrai que cette motion a été rédigée avant le règlement, mais maintenant qu'il existe cette motion nous paraît assez inutile.

La demande d'information nous paraît aussi un peu superfétatoire, puisqu'une association qui veut utiliser le domaine public doit s'adresser au département de M. Maudet, où elle recevra toutes les explications nécessaires sur les démarches à suivre et sur la taxation. En faire grand foin et distribuer des *flyers* dans toutes les boîtes aux lettres de la ville de Genève ne nous paraît pas une dépense nécessaire.

Par ailleurs, les amendements qui viennent d'être déposés nous paraissent un peu étranges, dans le sens où ils demandent de clarifier le règlement. Pour ma part, je n'ai en tout cas pas compris le premier amendement, qui fait quatre lignes et qui est extrêmement compliqué, à entendre la version qui nous a été donnée oralement. Cas échéant, il s'agira d'examiner avec beaucoup de prudence cet amendement. En l'état, les libéraux ne voteront pas cette motion.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Contrairement à ce que certains disent, cette motion tombe à pic. En effet, cet été, le Parti du travail, membre d'A gauche toute!, a voulu permettre aux gens d'exercer leur droit civique consistant à signer une initiative. Pour cela, comme nous devons le faire, nous avons demandé le droit d'installer de petites écritoires de 40 cm sur 40 cm, en différents emplacements et à différentes dates, pour que les gens puissent signer ladite initiative. Le Parti du travail a également tenu un stand à la place du Molard.

Lorsque nous avons demandé les autorisations, nous avons tout de suite reçu la réponse positive de l'Etat, mais nous avons attendu très longtemps celle de la Ville, qui nous est arrivée sous la forme de deux factures: une de 300 francs pour le stand à la place du Molard et une autre de près de 2000 francs pour les petites écritoires. Je trouve que c'est là une entrave à l'exercice des droits civiques et qu'il y a quelque chose à faire. Nous ne voulions pas récolter de l'argent, mais des signatures et la sanction est tombée: il faut être riche pour le faire!

Auparavant, il était possible de tenir un stand devant les locaux de vote pour récolter des signatures pour des référendums, des pétitions, des initiatives. Maintenant, les locaux de vote ne sont ouverts que deux heures, les gens qui se déplacent pour voter sont de moins en moins nombreux depuis la généralisation du vote par correspondance et, parmi ceux qui se déplacent, la moitié ont déjà signé ou ne s'intéressent pas à la question. Je trouve donc que, au contraire, cette motion tombe à pic et doit être renvoyée au Conseil administratif.

M^{me} Patricia Richard (R). Le Parti radical, quant à lui, trouve le nouveau règlement tout à fait clair. Finie la politique des petits copains où on ne sait pas qui paie et qui ne paie pas, comment, pourquoi, quel est le prix pour l'un et le prix pour l'autre... Nous avons enfin un règlement clair et qui s'adresse à tous de la même manière. Et puis, autant pour la motion que pour les amendements, nous avons l'impression qu'il s'agit plutôt d'une question écrite que d'une motion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous nous opposerons également à cette motion, mais si jamais la gauche devait la renvoyer en commission, nous demandons qu'elle soit renvoyée à la commission du règlement. En fait, ce texte complique encore plus les choses, il donne l'impression qu'en Ville de Genève on souffre d'un manque de directives et d'informations, alors qu'on n'arrête pas d'en émettre! Nous pensons qu'il faut arrêter la spirale infernale et c'est pourquoi nous refuserons cette motion.

M^{me} Martine Sumi (S). Quand la motion a été déposée, ces directives n'existaient pas. Depuis, du chemin a été fait et, au vu de la pratique, nous avons

constaté, premièrement, que ces directives étaient loin d'être parfaites. Tout à l'heure, je vous ai donné des exemples de termes malheureux et j'imagine que les juristes devraient y être attentifs. Il y a vraiment des imprécisions et le texte mériterait d'être peaufiné, parce que c'est nécessaire. On a déjà là un bon outil, mais cela vaut la peine d'aller jusqu'au bout pour avoir le meilleur outil qui soit.

Deuxièmement, l'information qui est demandée dans la motion ne consiste pas à distribuer des *flyers* tous azimuts ou à faire un battage médiatique là autour. Il s'agit juste d'utiliser les publications, les médias que la Ville utilise déjà, pour donner une information précise et correcte, en termes vulgarisés. En novembre 2007, l'information n'avait évidemment pas été donnée, puisque les directives n'étaient pas encore sorties, et c'est bien cela qui avait posé problème.

Finalement, cette motion ne demande que de parfaire ces directives, qui comportent des inexactitudes, des termes mal choisis, des «éventuels»... Cela mérite d'être peaufiné et amélioré, mais ce n'est pas une grande affaire que de le faire et de donner une information vulgarisée aux partenaires concernés.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je suis un peu surpris de la réaction de la droite, que nous avons connue plus regardante sur le travail du Conseil administratif... Aujourd'hui, nous nous retrouvons face à des directives sur lesquelles nous n'avons rien à dire, puisque ce n'est pas un règlement, et certains pensent que cela peut passer ainsi... A mon avis, un petit tour en commission serait la moindre des choses.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je suis également étonnée de la position des partis de droite, eux qui, par ailleurs, défendent toujours la liberté et les libertés... Là, en l'occurrence, il s'agit d'une liberté importante, puisque nous parlons de droits civiques et du droit pour chaque parti ou pour chaque association de faire connaître son travail, de fédérer des gens, de rencontrer la population. C'est là une des particularités de la politique de notre pays qui lui fait honneur.

Aujourd'hui, vouloir limiter cette possibilité qu'ont les citoyens de s'exprimer librement dans l'espace public me semble dommageable. Je suis donc étonnée, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, que vous ne souteniez pas cette motion, puisqu'elle va exactement dans le sens de ce que vous défendez généralement avec beaucoup de véhémence.

S'agissant de la défense des libertés, vous imaginez bien que nous y sommes très attachés aussi. Or vous savez tous qu'un règlement peut passer par le Conseil municipal pour être approuvé, ce qui n'est pas le cas des directives. C'est pourquoi nous aimerions que ces directives deviennent un règlement, qui puisse être

examiné en commission et discuté démocratiquement. Cette motion est la porte ouverte à cette démarche, à savoir que nous voulons avoir accès à ces directives.

Il se peut que vous trouviez cette motion un peu compliquée. Pour ma part, je ne vois pas ce qu'elle a de compliqué: cette motion, ma foi, demande simplement la gratuité de l'espace public pour l'expression citoyenne et civique. S'il y a des mots difficiles pour certains, je leur conseille de consulter un de mes amis très proches, *Le Petit Robert*, où ils trouveront la signification de tous les mots qui les embarrassent. En tout cas, pour nous, le mot liberté ne pose aucun problème de compréhension!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, vous avez interpellé les partis de droite: permettez à un représentant du centre de vous répondre! En fait, j'ai de la peine à comprendre vos craintes, puisque le gouvernement, en Ville de Genève, reflète votre majorité de gauche. Visiblement, vous ne lui faites pas confiance pour qu'il gère ce problème selon son appréciation. Vous avez besoin d'émettre des directives supplémentaires et d'en rajouter encore, vous voulez rendre cette ville ingouvernable: ce n'est pas notre souhait, c'est tout!

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs, à lire le premier amendement: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à préciser les directives relatives à l'émolument et à la taxation pour usage accru du domaine public afin de ne pas péjorer son accessibilité pour les démarches d'expression citoyenne et les associations à but non lucratif», je ne pense pas que ce soit du français très clair et qu'on doive accuser ceux qui demandent des explications d'avoir un quotient intellectuel inférieur à une honnête moyenne!

Le Parti libéral défend bien sûr les libertés individuelles, mais je ferai à ce propos deux remarques. Premièrement, un accès complètement libre au domaine public ne serait pas propice aux libertés, parce qu'il serait la porte ouverte à tous les abus, voire à tous les affrontements. Ce ne serait pas là l'utilisation citoyenne que vous souhaitez. Il est donc utile qu'un règlement spécifie à quelle condition et à quel coût on peut accéder au domaine public. Ces directives – ou ce règlement – sont utiles et nous avons tout à fait l'impression qu'elles sont suffisamment claires pour être comprises par tout le monde.

Deuxièmement, entrer dans un processus de consultation par le Conseil municipal, cela veut dire beaucoup de temps et beaucoup d'argent. Or cela ne nous paraît pas nécessaire au vu du travail déjà accompli par les services. En résumé, moins de paperasse, c'est parfois plus de liberté, et c'est pourquoi nous refuserons cette motion ainsi que les amendements.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce débat et il me semble que certaines et certains dans cette enceinte ont confondu certaines choses. Bien sûr, la liberté d'expression est fondamentale, mais est-ce vraiment de cela qu'il s'agit ici? Je ne le crois pas et je vais m'en expliquer.

D'abord, j'aimerais dire que les directives relatives au domaine public sont le fruit d'une réflexion du Conseil administratif in corpore, mais également de certains d'entre vous lors de la législature précédente. En effet, ayant constaté la difficulté à s'y retrouver dans la jungle des décisions ayant fait jurisprudence et permettant à un tel d'utiliser le domaine public à tel tarif, ou à tel autre de se voir exonéré, le Conseil administratif et certains conseillers municipaux avaient décidé de mettre un terme à ces pratiques. Je me plais à souligner que la plupart d'entre vous ont reconnu ce soir que le travail avait été fait. Il est important de dire ici que ce travail n'allait pas de soi et que ceux qui faisaient un usage du domaine public à but commercial ont été assez désappointés, pour ne pas dire désagréablement surpris par ces directives qui fixent dorénavant les conditions.

Ensuite, avec mes collègues, nous avons agi en toute transparence, puisque ces directives ont été communiquées à la commission des sports et de la sécurité, laquelle est en charge des questions relatives au domaine public. Nous avons décidé, d'entente avec les commissaires, au moment de l'étude des comptes 2007, donc au printemps passé, de procéder à une évaluation complète, avec le nom des bénéficiaires et la quotité de l'exonération, au terme d'une année d'exploitation, soit au 31 décembre 2008 ou au 31 mars 2009, au plus tard. Nous verrons alors si l'application des directives a permis de consacrer le principe de l'égalité de traitement, qui était au cœur de la démarche. C'est dire que je n'aurai aucun problème à revenir devant la commission, mais au moment pertinent, avec un recul d'une année au moins.

Le moment pertinent est, évidemment, celui de l'étude des comptes. Nous fournirons aux commissaires la liste complète des montants, des pourcentages d'exonération, et vous pourrez constater que nous n'avons à aucun moment taxé l'usage du domaine public pour une démarche d'expression citoyenne. Car, Mesdames et Messieurs, le fait de recevoir une facture n'est pas forcément synonyme de taxation. La facture stipule toujours qu'il est possible, et même souhaitable dans le cas de l'expression citoyenne, de demander la gratuité. En l'occurrence, comme l'a dit notamment M. Hämmerli, nous voulons éviter que des partis politiques, par exemple, ne s'emparent du domaine public selon le principe du premier arrivé, premier servi, qui verrait, en période électorale, des partis faire le siège du Molard dès 6 h du matin. Nous demandons donc que les gens s'inscrivent, qu'ils demandent une autorisation, que nous accordons et que nous exonérons ensuite. Je rappelle ici que c'est le Parti socialiste notamment qui, par souci de

transparence et de lisibilité comptable, a demandé qu'apparaisse dans les comptes l'usage du domaine public, un bien qui a de la valeur.

Dans le cas d'espèce qui a donné lieu à cette motion, à savoir la commémoration de la fusillade du 9 novembre 1932, c'est au deuxième rappel que les organisations syndicales se sont réveillées et qu'elles ont demandé, en trois lignes, la gratuité, que nous leur avons automatiquement accordée. En fait, nous souhaitons que les automatismes anciens qui consistaient simplement à s'installer, à faire une manifestation sans jamais rien demander, cessent et que ces organisations procèdent comme tout le monde.

A cet égard, j'ai une petite anecdote toute fraîche. Samedi, la manifestation «La rue est à vous» a eu lieu aux Pâquis. C'est une belle manifestation qui permet aux gens de se retrouver et plusieurs partis politiques en campagne pour la Constituante ont déposé des demandes. Chaque fois, nous avons refusé, parce que, d'entente avec les organisateurs, nous considérons que cette manifestation n'a pas de caractère politique. Il est évidemment permis aux partis politiques de récolter des signatures dans la rue, car la loi le consacre, mais nous leur avons refusé d'installer un stand. Or, un parti politique relativement proche du vôtre, Madame Ecuyer, a cru malin d'installer un grand stand pour faire de la récolte de signatures! Cela a évidemment irrité les autres partis, au nom de l'égalité de traitement, et c'est précisément ce genre de choses que nous essayons d'éviter. Même si elles ne prêtent pas beaucoup à conséquence, nous sommes obligés de policer un peu la vie publique. Cela dit, je vous mets au défi de trouver un contre-exemple au fait que nous avons toujours exonéré l'usage du domaine public lié aux droits politiques.

Pour en venir à la motion telle qu'elle est libellée, il faut se plonger un peu dans la réalité pour voir qu'elle peut être dangereuse. Je prends un cas d'école: l'usage du domaine public par un parti politique qui souhaite renflouer ses caisses en vendant des saucisses. Est-ce à but lucratif ou non lucratif? Vous souriez, Mesdames et Messieurs, mais c'est arrivé! Concrètement, c'est bien un usage commercial du domaine public, certes aux fins de remplir la caisse d'un parti politique, mais cet usage doit faire l'objet d'une taxation. A l'inverse, qu'en est-il d'une vente de pâtisseries par des collégiens? C'est aussi un usage du domaine public à but lucratif, mais ce critère doit-il prévaloir pour que nous taxions complètement les collégiens? Evidemment non! Nous ne les taxons pas, sur la base d'une grille de lecture qui, de mon point de vue et de celui de mes collègues, est claire, précise. Si vous avez une meilleure formulation, nous sommes prêts à l'adopter, dès lors que nous aurons un an de pratique derrière nous.

Je dirai un dernier mot sur la distinction entre directives et règlement, Madame Wenger. Certains ont pu imaginer que nous avions édicté des directives plutôt qu'un règlement pour soustraire au Conseil municipal la possibilité de se prononcer. Là aussi, je vous invite à échanger avec les commissaires de la commission

Motion: taxe d'utilisation du domaine public

des sports et de la sécurité, qui m'ont posé cette question. En fait, le règlement est cantonal: c'est le Canton qui fixe le tarif de 45 francs le m² pour une manifestation qui dure plus de huit jours, et de 10 francs le m² pour une manifestation plus courte. Dès lors qu'un règlement cantonal est en force, nous avons estimé que, conformément à une pratique répandue en Ville, des directives d'application suffisaient. Cela dit, si, à la faveur de l'étude des comptes 2008, vous émettez le désir d'affiner les critères, je suis parfaitement prêt, et mes collègues également, à entrer en matière. Je vous demande simplement de nous laisser le temps, après une très longue période de flou artistique savamment entretenu, de tester ces directives.

Je peux vous garantir, et j'en conclus par là, que nous traitons toutes les demandes et toutes les réclamations à satisfaction. A l'exception d'une grosse manifestation, qui devait se tenir sur la plaine de Plainpalais, pour laquelle le montant s'est révélé passablement plus élevé que celui qui avait été facturé les années précédentes – sur une base d'ailleurs restée imperméable pour mes neurones! – toutes les autres ont eu satisfaction. Vous ne trouverez pas d'associations qui râlent sur l'application de ces directives. Mesdames et Messieurs, je vous invite à renvoyer cette motion au Conseil administratif, ou à la rejeter tout simplement, en attendant d'analyser une année complète d'application, au moment de l'étude des comptes.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Sumi est refusé par 29 non contre 19 oui (12 abstentions).

Mis aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 33 oui contre 30 non.

Mis aux voix, son renvoi à la commission des sports et de la sécurité est refusé par 42 non contre 21 oui.

Mis aux voix, son renvoi à la commission du règlement est refusé par 34 non contre 29 oui.

Le président. Cette motion sera donc renvoyée au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif, lors de demandes d'utilisation du domaine public, à faire la distinction entre les démarches d'expression

citoyenne à but non lucratif et celles à but lucratif, et à exempter les premières de toute taxe afin de ne pas entraver la liberté d'expression et de manifester.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. D'entente avec M. Brandt, le point suivant de notre ordre du jour, l'interpellation I-167 du 21 janvier 2008: «Quelles conséquences sociales, budgétaires et fiscales suite au maintien des prestations OCPA?», a été reporté. En effet, cette interpellation sera liée au rapport de la commission du règlement sur l'initiative IN-1, «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI», et aux rapports sur les pétitions P-201 et P-202. Ces trois objets seront traités lors de notre session du 4 novembre 2008.

7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 8 mai 2007 de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 8 mai 2007, intitulée: «Etat des lieux des aides sociales cantonales» (M-677)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Suite à l'étude de la motion M-556 et à son refus par la commission sociale et de la jeunesse,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui communiquer, dès sa parution, le rapport qui fera l'état des lieux de l'ensemble des prestations financières au niveau cantonal et le point de la situation sur les catégories de la population les plus fragilisées, afin de voir dans quelle direction les allocations municipales devraient s'insérer.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le rapport de l'IDHEAP (Institut de hautes études en administration publique), intitulé *Besoins sociaux et prestations d'aide sociale en ville de Genève*.

¹ «Mémorial 164^e année»: Annoncée dans le rapport M-556 A, 7128.

Motion: boire de l'eau du robinet

Eléments pour une réorientation des aides communales, réalisé par MM. Giuliano Bonoli et Michel Berclaz et paru le 28 février 2007, a été remis à la commission sociale et de la jeunesse lors de sa séance du 13 septembre 2007, puis à la commission des finances, suite à sa séance du 12 octobre 2007.

Par ailleurs, il est disponible sur le site Internet: http://www.ville-ge.ch/dpt5/social/aides_f.php

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 7 novembre 2007 de M^{mes} Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin, Claudia Heberlein Simonett, Anne-Marie Gisler, Annina Pfund, Catherine Gaillard, Hélène Ecuyer, MM. Jacques Baud, Richard North, Gilles Garazi, Vincent Maitre et Robert Pattaroni, acceptée par le Conseil municipal le 12 mars 2008, intitulée: «L'eau du robinet 1000 fois plus économique et écologique!» (M-733)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève est fortement engagée dans l'Agenda 21;
- la réponse du Conseil administratif aux motions M-426 et M-427 d'août 2004;
- que l'eau des Services industriels de Genève (dont la Ville détient 30% du capital de dotation) fournie au robinet est d'excellente qualité et gratuite, et même meilleure pour la santé que l'eau en bouteille;
- que les collectivités publiques doivent faire des économies d'énergie, de matière première, de déchets et d'argent à tous les niveaux;
- que le bon exemple est un bon moyen de communication,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire en sorte que les salles de réunion des commissions, principalement, et secondairement tous les

¹ «Mémorial 165^e année»: Développée, 4728.

lieux où des boissons sont proposées soient équipés de carafes marquées du logo des Services industriels de Genève, afin que les commissaires, visiteurs et invités qui le souhaitent puissent se désaltérer sans boire de l'eau minéralisée, gazéifiée et en bouteilles plastiques.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Conscient de l'impact des pratiques des collectivités publiques en matière d'environnement, le Conseil administratif a d'ores et déjà pris la décision de supprimer les fontaines à eau en bonbonnes au sein de l'administration municipale. Cette décision a été communiquée au Conseil municipal dans la réponse aux motions M-426 et M-427, d'août 2004.

Le Conseil administratif partage la volonté du Conseil municipal de faire un pas de plus en ce qui concerne l'eau de boisson. C'est pourquoi il décide que, désormais, dans les salles de réunion des commissions et les lieux où des boissons sont proposées, des carafes marquées du logotype des Services industriels de Genève (SIG) et remplies au réseau seront mises à disposition.

Outre son impact écologique, cette mesure permettra de valoriser l'eau du robinet comme une «eau de boisson», de bien-être et écocitoyenne.

De plus, les SIG souhaitent vendre les carafes frappées de leur logotype, les bénéfices de cette vente devant contribuer à financer des actions humanitaires liées à l'eau. Par cet achat, le Conseil administratif contribuera au financement des projets retenus.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, si certains d'entre nous trouvaient la demande des motionnaires exagérée, la réponse vient leur donner raison! En effet, on y apprend que les Services industriels de Genève «souhaitent vendre les carafes frappées de leur logotype, les bénéfices de cette vente devant contribuer à financer des actions humanitaires liées à l'eau». Je veux bien, mais ce que je retiens de tout cela, c'est qu'une action qui se voulait économique va devenir coûteuse! Continuons donc à créer des règlements supplémentaires, continuons à nous mettre des barrières et nous arriverons à des absurdités. On en découvre tous les jours dans ce Conseil municipal, en voilà une de plus!

9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 janvier 2008 de M^{mes} Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier, Véronique Paris, Annina Pfund, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, MM. Jean-Louis Fazio, Gérard Deshusses, Patrick Baud-Lavigne, Christian Lopez Quirland, Christophe Buemi et Grégoire Carasso, acceptée par le Conseil municipal le 17 mars 2008, intitulée: «Pour Mathilde» (4^e âge, EMS, services sociaux et voisinage) (M-764)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- que, lorsque le moment est venu de solliciter un accueil en établissement médico-social, une prise en charge particulière et prioritaire soit accordée à nos aîné-e-s qui avaient décidé jusqu'alors de rester le plus longtemps possible à la maison;
- que, dans ces circonstances, les demandes du voisinage soient prises en compte au même titre que celles de la famille, au cas où celle-ci démissionne de ses devoirs ou n'existe plus.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage le souci des motionnaires de faire évoluer les prestations avec l'évolution des besoins.

Dans ce sens, la Ville de Genève a à cœur de développer toute une série de prestations pour les aîné-e-s et a toujours œuvré dans le respect des compétences des un-e-s et des autres.

Toutefois, il y a lieu de tenir compte de la séparation de l'aide individuelle et du secteur communautaire entre l'Etat et les communes; depuis 2003, la Ville de Genève n'est plus impliquée dans les dossiers individuels.

La prise en charge en établissement médico-social (EMS) est le plus souvent traitée par les structures hospitalières qui accueillent les personnes âgées souffrantes.

Pour celles et ceux qui, bien portant-e-s, sont encore à domicile, le suivi peut être assuré par la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), parfois par Pro Senectute ou, éventuellement, par certains foyers de jour.

¹ «Mémorial 165^e année»: Développée, 4909.

Pour les autres, l'importance du lien avec la famille et/ou le voisinage est primordiale. Sur la question d'un transfert en EMS, il est ainsi parfois essentiel de tenir compte des demandes du voisinage lorsqu'il connaît la personne âgée mieux que sa propre famille. Il peut s'adresser au centre d'action sociale et de santé (CASS) et/ou au Service des tutelles d'adultes. Toutefois, il est légalement tout à fait impossible de considérer une demande d'un-e voisin-e «au même titre» que celle de la famille.

Pour pallier ce désagrément, il convient de rappeler que la loi cantonale sur la santé (K 1 03, art. 47) offre la possibilité, pour toute personne capable de discernement, de désigner «un-e représentant-e thérapeutique» qui peut prendre en son nom les décisions de soins si elle venait à perdre son discernement. Autrement dit, un-e voisin-e, avec l'accord de la personne âgée, peut parfaitement jouer ce rôle. Il bénéficiera alors d'une légitimité pour dire ce qu'il pense de la situation, il pourra également recevoir toutes les informations nécessaires et accéder au dossier du patient.

Un projet de loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (PL 10058) est actuellement en cours de discussion au Grand Conseil. La reconnaissance du rôle des familles et des proches est l'un des principes de base de ce projet de loi cantonale.

Son article 4 prévoit une coordination avec les communes afin qu'elles développent des actions visant à renforcer les réseaux familiaux et associatifs, de même que le maintien à domicile, notamment par la mise à disposition de locaux.

L'article 8 de la même loi se réfère à la notion de «proches aidants» en précisant que le réseau de soins garantit des mesures de répit, d'accompagnement et de conseil aux proches, dans le but de favoriser le maintien à domicile.

Cette notion s'exprime également dans l'exposé des motifs:

«Prendre soin des aidants familiaux et des proches en les accompagnant dans cette tâche est une condition indispensable pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie.»

Le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports de la Ville de Genève collabore depuis plusieurs années avec le Département cantonal de l'économie et de la santé ainsi qu'avec plusieurs associations afin de mettre en place les mesures nécessaires en faveur des aidants. Un certain nombre d'actions concrètes ont déjà été mises en place par le Service social, dans le cadre des unités d'action communautaire et de Cité Seniors, dans le but, notamment, de mieux faire connaître et reconnaître le rôle joué par les proches aidants. Il s'agit notamment d'un week-end organisé à Cité Seniors les 8 et 9 mars derniers sur ce thème, ainsi que du projet de l'UAC des Eaux-Vives intitulé «Café des aidants»,

qui permet aux proches aidants de se rencontrer, chaque 3^e samedi du mois, pour partager leurs expériences et tenter d'y trouver des solutions.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

10. Réponse du Conseil administratif à:

- la motion du 11 octobre 2006 de MM. Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer, Georges Que-loz, Guy Dossan et M^{me} Nathalie Fontanet, acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007, intitulée: «Pour des poubelles sans mégots» (M-639)¹;
- la motion du 7 novembre 2007 de MM. Vincent Maitre, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pat-taroni, M^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez, acceptée par le Conseil municipal le 25 février 2008, intitulée: «Ne mégo-ton pas pour des cendriers urbains» (M-731)².

TEXTE DE LA MOTION M-639

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier l'installation de cendriers au-dessus des poubelles, et plus particulièrement aux arrêts TPG, à l'instar d'autres communes de Suisse.

TEXTE DE LA MOTION M-731

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier le concept de cendriers urbains esthétiques, modulables (par exemple, adaptables à du mobilier urbain déjà existant tel que poubelles, barrières, abribus, etc.) et peu onéreux;
- d'organiser, dans ce but, un concours ouvert aux artisans, designers, écoles d'art genevois;

¹«Mémorial 164^e année»: Développée, 6881.

²«Mémorial 165^e année»: Développée, 4499.

Motions: installation de cendriers urbains

- de réunir un jury de professionnels neutres et sans parti pris, composé d’architectes, urbanistes, décorateurs, designers, etc.;
- d’étudier tous les lieux publics stratégiques qui nécessiteraient la pose de tels cendriers (par exemple, parcs, rues piétonnes, places et quartiers à forte densité de cafés, restaurants, bars) et d’en proposer la réalisation.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis le 1^{er} juillet 2008 est entrée en vigueur la loi sur l’interdiction de fumer dans les lieux publics (Fumée passive et santé – pour la protection de toutes et tous contre l’exposition à la fumée du tabac dans les lieux publics intérieurs ou fermés).

Il est évident qu’à la suite de cette interdiction l’accroissement des mégots de cigarettes jetés à terre est devenu une réalité quotidienne. Il a été observé que les sites les plus sensibles sont les arrêts des bus et tramways des TPG, notamment sur les grands axes de circulation, par exemple: la ligne TCMC (tram Cornavin-Meyrin-CERN) de Meyrin jusqu’à la gare Cornavin, la ligne du tram passant par les Acacias, le rond-point de Plainpalais, etc.

Le service Voirie – Ville propre a équipé, à titre expérimental, la ligne TCMC de quelques poubelles de rue avec cendriers intégrés. Dès 2009, la ligne de tram Acacias, le rond-point de Plainpalais, l’environnement de la gare Cornavin, les Rues-Basses et le pourtour de la rade seront aussi équipés de quelques poubelles avec cendriers. Par ailleurs, lors de nouveaux projets d’urbanisme, il sera systématiquement pris en compte l’intégration de nouvelles poubelles de rue, dont un certain nombre seront équipées de cendriers intégrés.

D’autre part, une campagne de sensibilisation a été mise en œuvre, pour la seconde fois, sur le pourtour de la rade. Elle a eu pour but de sensibiliser le plus large public à toute la problématique des déchets jetés à même le sol, ainsi qu’à la problématique des mégots de cigarettes. Une distribution de plus de 50 000 cendriers de poche s’est faite par le biais d’acteurs publics et privés, notamment Cinélaç, AGESL, Marti-Marine, l’Association des usagers des bains des Pâquis, l’Association T-Interaction, Gemacona, McDonald’s, l’Association des propriétaires de bateaux, la Délégation à la jeunesse et Serbeco SA, pendant la période estivale, du mois de juillet au mois de septembre. Ces actions de sensibilisation, effectuées pendant l’été 2007 et l’été 2008, ont démontré un intérêt certain pour ces cendriers de poche; elles pourront se renouveler à un rythme déterminé.

Concernant les divers bâtiments administratifs de notre commune, il a été décidé de procéder, dans une première phase, à l’acquisition de 20 cendriers amo-

Motions: installation de cendriers urbains

vibles pour équiper prioritairement, dès le 1^{er} juillet 2008, 11 sites considérés comme extrêmement sensibles. Il est bien évident que, selon la nécessité, d'autres sites seront équipés au fil du temps.

Toutefois, de manière générale, le domaine public n'est pas équipé de récipients spécifiques pour les cigarettes et la Ville ne doit pas, aux yeux du Conseil administratif, équiper tout l'espace public, pour les raisons suivantes:

- ajouter un cendrier à chacune des 3300 corbeilles à déchets existant en ville de Genève représenterait un investissement financier très important, sans parler d'un modèle «design», nouveau, à créer;
- les cendriers, éléments protubérants du mobilier urbain, sont des équipements facilement vandalisables avec, par conséquent, une durée de vie relativement limitée et un besoin d'entretien accru de la part d'un personnel de voirie déjà réduit;
- selon les conditions météorologiques et l'état des mégots, des odeurs nauséabondes se dégagent de ces récipients et rendent peu agréable l'environnement immédiat du cendrier.

Par ailleurs, il semble peu opportun, alors que le peuple s'est prononcé à une écrasante majorité pour limiter les nuisances occasionnées par les fumeurs, d'utiliser l'argent du contribuable pour financer des infrastructures générées par une catégorie ciblée et restreinte de la population qui est elle-même à la source des nuisances que nous visons à réduire. On peut relever, en outre, que le message principal de la campagne précitée est la responsabilisation des fumeurs: pour les inciter à respecter l'environnement, des cendriers de poche leur sont distribués, avec un succès certain.

A noter enfin que des discussions sont menées avec les cafetiers-restaurateurs, en vue d'une solution homogène, harmonieuse et respectueuse de l'espace urbain, pour la pose, à leurs frais, de cendriers amovibles, installés le matin et retirés le soir par les exploitants.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

M. Vincent Maitre (DC). Je ne peux pas me satisfaire de cette réponse. Mardi dernier, au moment des questions orales, le magistrat Maudet m'a gentiment renvoyé à ladite réponse, en m'expliquant qu'elle était tout à fait nuancée, circonstanciée et exhaustive. Certes, elle l'est, mais j'ai un peu l'impression qu'on a fait fi des souhaits des motionnaires. Comme je l'ai déjà dit mardi, cette motion, sur conseil de M. Maudet, a été envoyée directement au Conseil administratif pour,

paraît-il, gagner du temps. On en a peut-être gagné, encore que... Toujours est-il que nous ne pouvons pas être satisfaits d'une telle réponse, puisqu'on nous dit, en substance, qu'il n'y aura pas de cendriers sur le domaine public, le Conseil administratif estimant que ce n'est pas dans ses attributions et que cela engendrerait un coût beaucoup trop important. Nous, les motionnaires, proposons de contracter des partenariats public-privé, puisque quelques partenaires privés, amenés sur un plateau d'argent, étaient tout à fait d'accord d'investir dans une telle démarche. Résultat des courses: c'est un projet qui tombera à l'eau, sur lequel le Conseil administratif s'assiera, une fois de plus, et les rues de Genève seront condamnées à être tapissées de mégots!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. J'aimerais d'abord féliciter le préopinant d'être arrivé au point 47 de l'ordre du jour! En revanche, je regrette qu'il n'ait pas lu la réponse, notamment le paragraphe en haut de la deuxième page, je cite: «Par ailleurs, lors de nouveaux projets d'urbanisme, il sera systématiquement pris en compte l'intégration de nouvelles poubelles de rue, dont un certain nombre seront équipées de cendriers intégrés.» Plus loin, on explique que, notamment sur tous les grands axes des trams, sur les pénétrantes, nous équipons les poubelles de cendriers, comme nous l'avons fait sur la rue de la Servette. Je pense qu'une lecture plus attentive aurait permis d'éviter les remarques qu'on vient d'entendre.

Cela dit, j'aimerais insister sur le fait que, si la population a voté à 80% pour l'interdiction de la fumée dans les lieux publics fermés, ce n'est pas pour que, aussitôt, les pouvoirs publics investissent massivement. Cela, vous semblez l'avoir compris. Ce n'est pas non plus pour que nous lancions des concours de design. Cela, visiblement, vous l'avez moins compris. En revanche, concernant le partenariat public-privé, une discussion a lieu, qui se conclura sans doute favorablement, avec les cafetiers-restaurateurs, donc des partenaires privés, pour l'exploitation et la mise à disposition de cendriers sur le domaine public urbain. Cela aura l'avantage de nous faire économiser les coûts d'exploitation relatifs notamment au personnel. En effet, ce que vous semblez oublier, c'est le personnel qu'il faut pour la manutention de ces cendriers.

Mesdames et Messieurs, je suis navré d'avoir dû donner ces explications, mais, visiblement, certaines explications et certains écrits restent imperméables...

- 11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 septembre 2007 de M^{me} Marguerite Contat Hickel, MM. Alexandre Wisard, Philippe Cottet, Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion, Christian Zaugg, Jacques Hämmerli, Roland Crot, M^{mes} Salika Wenger et Marie-France Spielmann, acceptée par le Conseil municipal le 21 janvier 2008, intitulée: «Des yeux pour pleurer le bâtiment La Console» (M-707)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le programme général de rénovation et de construction des bâtiments des Conservatoire et Jardin botaniques liant la rénovation du bâtiment La Console à la construction du bâtiment BOT V;
- les crédits d'étude et d'étude complémentaire votés par le Conseil municipal en janvier 2002 et 2007 portant sur la rénovation générale du bâtiment La Console;
- la valeur inestimable des collections d'herbiers et de cryptogames abritées par le bâtiment La Console;
- l'état de vétusté préoccupant du bâtiment et les problèmes de sécurité qui demeurent, malgré les récents soins palliatifs qui lui ont été prodigués (armoires antifeu, etc.);
- le 2^e plan financier d'investissement 2007-2018 indiquant 2009 comme année prévisible de dépôt des crédits de rénovation pour les bâtiments La Console et BOT V;
- l'urgence que revêt la rénovation du bâtiment La Console, justifiant un dépôt anticipé des crédits de rénovation de BOT V et de la Console,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui soumettre en 2008 déjà les crédits de rénovation pour les bâtiments La Console et BOT V;
- lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin d'assurer la sécurité de la Console en attendant les travaux de rénovation.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Avec près de 6 millions d'échantillons, les herbiers de Genève se placent au 5^e rang sur le plan mondial. Ils sont divisés en deux grandes entités fonctionnelles: phanérogamie (plantes à fleurs et conifères) et cryptogamie (fougères, mou-

¹ «Mémoire 165^e année»: Développée, 3982.

ses, algues, champignons et lichens). Instrument de recherche et outil de travail quotidien du botaniste, ils comportent deux types de collections: les collections fermées (herbiers) et la collection générale, cette dernière étant répartie en fonction de la place entre les bâtiments de la Console et BOT III. Ces espaces étant complètement saturés, l'objectif des Conservatoire et Jardin botaniques est de pouvoir regrouper la collection phanérogamique dans un nouvel édifice spécifique à la conservation construit en sous-sol (BOT V) et de garder la collection cryptogamique dans la Console une fois rénovée.

Le bâtiment La Console aux Conservatoire et Jardin botaniques est depuis de nombreuses années l'objet de l'inquiétude tant des utilisateurs que des services compétents qui veillent à son entretien, à cause de la vétusté de son infrastructure.

La rénovation de cet édifice a été demandée dès la fin des années 1990.

Au début d'octobre 2006, un court-circuit dans un luminaire s'est produit. Suite à cet incident, le Service des bâtiments et le Service de l'énergie ont donné un mandat d'expertise des installations électriques de l'édifice. A la mi-octobre 2006, les mandataires rendaient leur rapport et préconisaient la réalisation immédiate d'un certain nombre de travaux de mise en conformité des installations étant donné que la sécurité des personnes et des biens ne leur paraissait pas être assurée. Le Service des bâtiments les a réalisés immédiatement en collaboration avec le Service de l'énergie. Ces travaux ont coûté 53 800 francs.

Depuis lors, un système de contrôle a été mis en place, à savoir un bureau d'ingénieur réalise un suivi annuel des installations et interventions.

En parallèle, des procédures ont été mises en place avec les collaborateurs des Conservatoire et Jardin botaniques qui travaillent dans cet édifice (interdiction des installations volantes et extinction systématique des installations le soir). Ces procédures sont toujours effectives.

Les mandataires préconisaient également de procéder à moyen terme au remplacement complet des installations électriques. Sachant que ce remplacement sera de toute façon prévu dans le cadre de la rénovation du bâtiment, le département des constructions et de l'aménagement doit encore se prononcer sur la nécessité de le faire dès maintenant, quitte à devoir le modifier entièrement à nouveau lors du chantier de rénovation en fonction du programme qui sera mis en œuvre. Le coût de cette opération est évalué à 300 000 francs (ordre de grandeur).

En mars 2007, une discussion générale entre les directions du département de la culture, du département des constructions et de l'aménagement, des Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) et du Service d'architecture a permis de se mettre d'accord sur la vision globale des chantiers à mener sur le site des CJB dans les années à venir:

Motion: rénovation du bâtiment La Console

- la construction de BOT V: locaux de stockage des herbiers phanérogamiques et des gymnospermes et locaux d'accueil du public (expositions, cafétéria);
- la rénovation de BOT III qui abrite la bibliothèque;
- la rénovation de la Console pour les herbiers cryptogamiques et les conservateurs qui travaillent sur ces collections.

La réalisation immédiate de la rénovation de la Console pose le problème du déplacement des collections et du personnel. La particularité de ces collections par rapport aux collections habituelles d'un musée est que les conservateurs travaillent quotidiennement avec ces dernières. Il n'est donc pas possible de louer des dépôts à l'extérieur sans locaux de travail adaptés.

La location de conteneurs à implanter dans le site du Jardin botanique ne permettrait ni d'assurer la sécurité des biens, ni de garantir des conditions de conservation adéquate pour les herbiers, ni d'ailleurs de permettre le travail des conservateurs dans de bonnes conditions.

La location d'espaces de dépôts et de travail aux normes est tout aussi onéreuse (entre 300 et 360 francs le m²/an, frais de déménagement et achat de mobilier pour la conservation en sus).

Aucune solution satisfaisante et réaliste du point de vue financier n'a pu être trouvée pour assurer à la fois la sécurité des collections (hygrométrie, sécurité des biens) et le travail des conservateurs.

Dès lors, la seule possibilité est de construire le plus rapidement possible BOT V, afin de pouvoir y transférer les herbiers de la Console avant de décompacter la collection de BOT III et mener le chantier de rénovation de ce dernier édifice. Le personnel serait transféré dans les locaux de BOT II et de la villa Le Chêne. Les conditions de travail n'y seront certes pas idéales, mais néanmoins acceptables pour une courte période. Précisons qu'il n'est pas envisageable de réaliser le chantier de la Console par étapes, en conservant sur place une partie des herbiers, étant donné les risques pour la collection inhérents à tout chantier (non seulement incendie ou vol, mais aussi poussière).

Le concours de BOT V s'est déroulé en automne 2007. Le crédit d'étude de 300 000 francs a été déposé en automne 2007 dans le cadre des crédits d'étude du 3^e PFI. Le planning prévu à ce jour par le Service d'architecture est le suivant: 2008 élaboration du projet – fin 2008 dépôt du crédit de construction – printemps 2009 ouverture du chantier pour une période de quinze mois – automne 2010 mise à disposition du bâtiment.

Les deux chantiers de rénovation de la Console et de BOT III pourront alors s'enchaîner. Le planning prévu à ce jour par le Service des bâtiments est le suivant: au printemps 2010, les premiers travaux de rénovation de BOT III commen-

ceront parallèlement à ceux de BOT V pour une période estimée à quinze mois elle aussi. La rénovation de la Console pourra commencer dès lors que BOT V aura été terminé, soit au début 2011. Une période de dix-huit mois est prévue pour ces travaux.

Le chantier de rénovation de la Console est donc prévu en 2011, dès que le déménagement des herbiers et des postes de travail aura pu être effectué. L'appel d'offres a été lancé parallèlement au concours de BOT V. Les mandataires qui vont être choisis élaboreront le projet de rénovation afin que le crédit de construction puisse être déposé auprès du Conseil municipal pendant le chantier de BOT V.

Dans l'intervalle, les services municipaux concernés, Conservatoire et Jardin botaniques, Service des bâtiments et Service de l'énergie, resteront vigilants afin de garder sous contrôle l'état du bâtiment de la Console.

Une quinzaine d'armoires antifeu ont été acquises en urgence dans le courant de 2007 afin de placer en sécurité les échantillons types des herbiers (pièces uniques qui sont les références sur la base desquels les espèces sont décrites, soit une sorte de mètre étalon de chaque espèce) se trouvant à la Console. Cette mesure ajoutée aux travaux réalisés en urgence en 2006 et aux procédures suivies par les collaborateurs travaillant dans la Console permettent de gérer le risque d'incendie. Le deuxième risque est celui d'infiltrations d'eau lié à l'état de la toiture. Par des contrôles d'entretien réguliers, le Service des bâtiments est en mesure de contrôler ce risque.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif chargé
du département de la culture:

Patrice Mugny

Le conseiller administratif chargé du
département des constructions et de l'aménagement:

Rémy Pagani

12. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission sociale et de la jeunesse, acceptées par le Conseil municipal le 16 janvier 2008, sur la pétition intitulée: «Contre la fermeture des maisons de vacances pour aînés» (P-193)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-193 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette pétition a été remise à la fois au Grand Conseil et au Conseil municipal de la Ville de Genève pour leur demander de revenir sur leur décision de fermeture des maisons de vacances pour aîné-e-s, Chalet Florimont à Gryon et Nouvelle-Roseraie à Saint-Légier.

Revenons brièvement sur l'historique des maisons de vacances. Tandis que le Chalet Florimont est à 100% propriété de l'Hospice général, ce dernier est copropriétaire de la Nouvelle-Roseraie avec la Ville de Genève. De 1967 à 2006, sur la base d'une convention conclue entre les parties, la responsabilité de l'établissement et les coûts engendrés par l'exploitation de celui-ci ont été pris en charge à parts égales par les deux partenaires.

Or l'Hospice général a fait savoir qu'il cherchait un repreneur pour ses maisons de vacances, ce qui a provoqué de vives inquiétudes parmi les personnes âgées ainsi que dans les milieux concernés, d'où cette pétition est issue. Pour sa part, la Ville de Genève a toujours soutenu une politique en faveur d'une ouverture de la Nouvelle-Roseraie pour les aîné-e-s de sa commune. Preuve en est la nouvelle convention de collaboration signée à la fin 2006 qui répartit les charges différemment: l'Hospice général fournit les prestations liées à l'exploitation de cette maison de vacances et reste l'employeur, alors que la Ville de Genève assume seule l'éventuel excédent de charges lié à l'exploitation, soit 500 000 francs inscrits au budget 2008, et offre la priorité des séjours aux personnes domiciliées sur son territoire.

L'affaire a finalement évolué dans le bon sens, puisqu'un courrier de M. Pierre-Martin Achard, président du conseil d'administration de l'Hospice général, daté du 21 décembre 2007, a informé M. Manuel Tornare que ledit conseil avait décidé, en sa séance du 10 décembre 2007, de conserver la gestion

¹ «Mémorial 165^e année»: Rapport, 3696.

des maisons de vacances Chalet Florimont et Nouvelle-Roseraie ainsi que du Centre d'animation pour aînés (CAD) et de renoncer à chercher un repreneur.

En conséquence, les maisons de vacances resteront ouvertes, conformément aux vœux des pétitionnaires, confirmant ainsi la volonté constante de la Ville de Genève de soutenir une politique de vacances en faveur des aîné-e-s.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs, faute d'entendre des compliments, il faut parfois s'en faire: je pense que les aînés de notre ville sont contents, car grâce à l'action du Conseil administratif et surtout de mon département, ces maisons de vacances ont été maintenues. Mais j'aimerais aussi rendre hommage à Bertrand Levrat, directeur de l'Hospice général depuis quelques années. La discussion avec lui a été beaucoup plus aisée qu'auparavant – je ne critique pas ses prédécesseurs – et c'est ainsi que nous avons pu trouver une solution pour le maintien de ces maisons de vacances pour les aînés, après beaucoup de tempêtes...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Monsieur le conseiller administratif, puisque vous n'êtes pas avare de compliments, vous auriez pu relever que cette initiative avait été défendue bec et ongles par le Parti démocrate-chrétien. Le Conseil administratif, semble-t-il, aime bien moucher le Parti démocrate-chrétien – nous l'avons vu tout à l'heure à propos des cendriers urbains – mais nous aimerions aussi qu'il lui rende justice lorsque c'est nécessaire... (*Exclamations.*)

13. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

14. Interpellations.

Néant.

15. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je lève la séance. Nous reprenons à 20 h 30 avec le troisième débat sur les comptes. Bon appétit!

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1382
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1382
3. Questions orales	1382
4. Proposition du Conseil administratif du 17 septembre 2008 en vue de l'approbation des comptes 2007 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (PR-651)	1383
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007 (PR-605 A)	1404
6. Motion du 21 janvier 2008 de M ^{mes} Martine Sumi, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio et M. Christophe Buemi: «Pour l'exemption de toute taxe d'utilisation du domaine public lors de démarches d'expression citoyenne et/ou des associations à but non lucratif» (M-770)	1558
7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 8 mai 2007 de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 8 mai 2007, intitulée: «Etat des lieux des aides sociales cantonales» (M-677)	1568
8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 7 novembre 2007 de M ^{mes} Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin, Claudia Heberlein Simonett, Anne-Marie Gisler, Annina Pfund, Catherine Gaillard, Hélène Ecuyer, MM. Jacques Baud, Richard North, Gilles Garazi, Vincent Maitre et Robert Pattaroni, acceptée par le Conseil municipal le 12 mars 2008, intitulée: «L'eau du robinet 1000 fois plus économique et écologique!» (M-733).	1569
9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 janvier 2008 de M ^{mes} Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier, Véronique Paris, Annina Pfund, Andrienne Soutter, Diana Duarte	

- Rizzolio, MM. Jean-Louis Fazio, Gérard Deshusses, Patrick Baud-Lavigne, Christian Lopez Quirland, Christophe Buemi et Grégoire Carasso, acceptée par le Conseil municipal le 17 mars 2008, intitulée: «Pour Mathilde» (4^e âge, EMS, services sociaux et voisinage) (M-764)..... 1571
10. Réponse du Conseil administratif à:
- la motion du 11 octobre 2006 de MM. Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer, Georges Queloz, Guy Dossan et M^{me} Nathalie Fontanet, acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007, intitulée: «Pour des poubelles sans mégots» (M-639);
 - la motion du 7 novembre 2007 de MM. Vincent Maitre, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, M^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez, acceptée par le Conseil municipal le 25 février 2008, intitulée: «Ne mégotons pas pour des cendriers urbains» (M-731) 1573
11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 septembre 2007 de M^{me} Marguerite Contat Hickel, MM. Alexandre Wisard, Philippe Cottet, Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion, Christian Zaugg, Jacques Hämmerli, Roland Crot, M^{mes} Salika Wenger et Marie-France Spielmann, acceptée par le Conseil municipal le 21 janvier 2008, intitulée: «Des yeux pour pleurer le bâtiment La Console» (M-707) ... 1577
12. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission sociale et de la jeunesse, acceptées par le Conseil municipal le 16 janvier 2008, sur la pétition intitulée: «Contre la fermeture des maisons de vacances pour aînés» (P-193)..... 1581
13. Propositions des conseillers municipaux 1582
14. Interpellations 1582
15. Questions écrites 1583

La mémorialiste:
Marguerite Conus